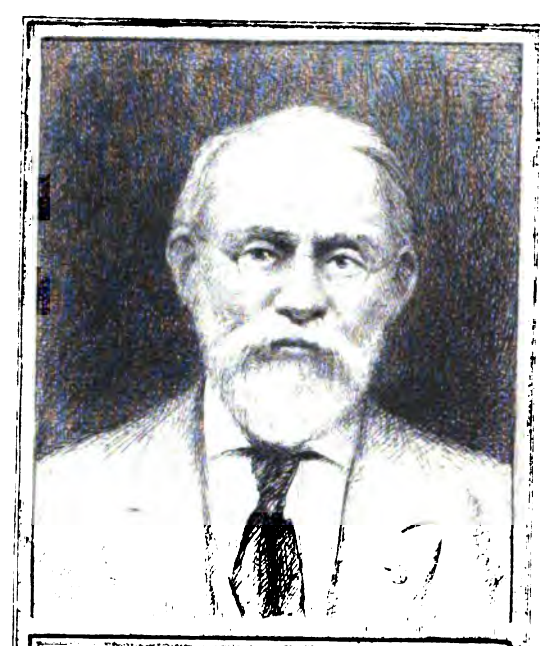
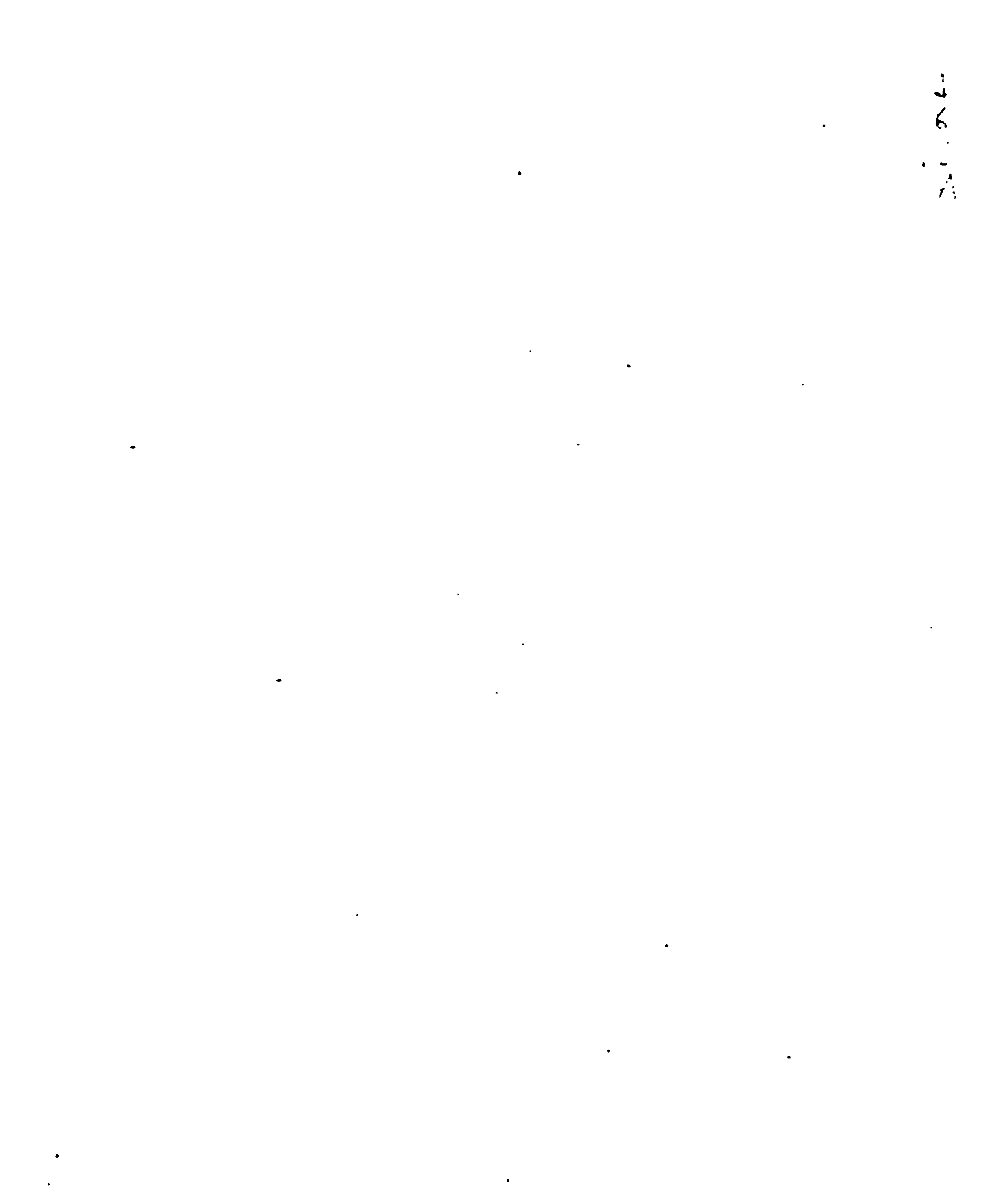






MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE.

MÉMOIRES

DE

des sciences, belles-lettres et arts

L'ACADÉMIE ~~ROYALE~~ DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

TOME II



CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DE PUTHOD FILS, AU VERNEY

1854

TABLEAU

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET AGRÉGÉS DE L'ACADÉMIE

Au 15 août 1854.

MEMBRES DU BUREAU.

PRÉSIDENT.

Mgr Alexis BILLIET, G. C. ✠, archevêque de Chambéry, membre national non-résidant de l'Académie royale des Sciences de Turin.

VICE-PRÉSIDENT.

Le chevalier Auguste DE JUGE ✠, proviseur des Études, conseiller à la Cour d'appel.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Le chevalier Léon MÉNABRÉA ✠, décoré de plusieurs ordres, membre national non-résidant de l'Académie royale des Sciences de Turin, conseiller à la Cour d'appel.

TRÉSORIER.

Le chevalier Eugène-Nicolas REVEL ✠, médecin de la famille royale en Savoie, professeur de médecine à l'École universitaire, membre du Conseil de santé.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

Le chevalier Joseph BONJEAN ✠, chimiste, décoré de l'ordre du Mérite civil de Suède et de l'ordre impérial brésilien du Christ.

MEMBRES RÉSIDANTS.

M. Michel SAINT-MARTIN, professeur de physique au Collége national.

Le chanoine DÉPOMMIER, l'un des vicaires-généraux du diocèse, supérieur du grand Séminaire.

Le marquis Léon COSTA DE BEAUREGARD, C. ✠

Le chevalier Aimé REY ✠, professeur de chirurgie à l'École universitaire, chirurgien de la famille royale en Savoie.

M. François SALUCES, chimiste.

Le chanoine CHAMOUSSET, l'un des vicaires-généraux du diocèse.

Le général comte Charles DE MENTHON D'AVIERNOZ ✠, décoré de la médaille d'or du Mérite militaire.

Le chevalier Louis-François DOMENGET ✠, chevalier de la Légion-d'Honneur, médecin de la maison du roi, en Savoie.

M. François RABUT, professeur d'histoire au Collége national, l'un des conservateurs du Musée.

M. Louis GUILLAND fils, docteur en médecine.

M. Louis PILLET, avocat à la Cour d'appel, l'un des conservat[rs] du Musée.

L'abbé VALLET, professeur de physique au grand Séminaire.

MEMBRES NON-RÉSIDANTS.

M[gr] Louis RENDU, C. ✠ ✠, évêque d'Annecy.

M. Jean-François GUILLAND père, docteur en médecine, professeur émérite, à Chambéry.

M[gr] André CHARVAZ, G. C. ✠, archevêque de Gênes.

S. Exc. le comte AVET, G. C. ✠, commandeur de plusieurs ordres, ancien ministre de grâce et justice, à Turin.

M[gr] François-Marie VIBERT, C. ✠, évêque de Maurienne.

Le comte PILLET-WILL, C. ✠, régent de la Banque de France, à Paris.

Le baron Joseph JACQUEMOUD ✠, décoré de plusieurs ordres, sénateur du royaume, conseiller d'État, à Turin.

Le chevalier Charles-Marie-Joseph DESPINES, C. ✠, inspecteur général des mines, à Turin.

Le chanoine MARTINET, à Moûtiers.

M. Jean-Baptiste TRÉZAL, docteur en médecine, au Bourg-S[t]-Maurice.

Le chevalier Louis-Frédéric MÉNABRÉA ✠, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de plusieurs ordres, colonel du génie, membre résidant de l'Académie royale des Sciences, à Turin.

Le chanoine MAGNIN, à Annecy.

M[gr] DUPANLOUP, évêque d'Orléans.

MEMBRES AGRÉGÉS.

MM.

AGASSIZ (le professeur), à Neuchâtel.

J.-B. BAILLY, conservateur d'ornithologie du Musée de Chambéry.

BAUX (Jules), archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

BEAUMONT (Élie de), membre de l'Institut, à Paris.

BEBERT (Pierre-Antoine), professeur de chimie, à Chambéry.

BERTINI (le chevalier Bernard) ●, docteur en médecine, à Turin.

BONJEAN (Louis), docteur en médecine, à Rio-Janeiro.

BONINO (le chevalier) ●, docteur en médecine, à Turin.

CARRET (Joseph), docteur en médecine, à Chambéry.

CAFFE (le chevalier Paul) ●, docteur en médecine, à Paris.

CALLOUD, proto-pharmacien, à Annecy.

CIBRARIO (le chevalier Louis), C. ● ✠, grand-officier et commandeur de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des Sciences, sénateur du royaume, etc., à Turin.

COSTERG, docteur en médecine, à Paris.

DE LA RIVE, professeur de physique, à Genève.

DESCÔTES (le chanoine), à Chambéry.

DUCROZ DE SIXT ●, avocat à la Cour d'appel de Paris.

FOURNET, professeur de minéralogie, à Lyon.

GAL (le chanoine) ●, à Aoste.

GAZZERA (le chevalier) ● ✠, membre de l'Académie royale des Sciences de Turin.

GENIN (Félix), entomologiste, à Chambéry.

GREYFIÉ (le comte Amédée), avocat à la Cour d'appel, à Chambéry.

HUGUENIN (Auguste), professeur de botanique au Collége national de Chambéry.

LE PRÉVOST (Auguste), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

MONGELLAZ (le docteur), à Reignier.

MORIS (le chevalier) ● ✠, membre de l'Académie royale des Sciences de Turin, sénateur du royaume, etc.

PARAVIA (le chevalier Pierre-Alexandre) ●, décoré de plusieurs ordres, professeur d'éloquence à l'Université de Turin.

PEYTAVIN (Jean-Baptiste), peintre, à Chambéry.

PONSERO, docteur en médecine, à Suze.

Raymond (Jacques-Marie), professeur de mathématiques au Collége national de Chambéry.

Replat (Jacques), avocat, à Annecy.

Sclopis (le comte Frédéric), C. ●, commandeur de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des Sciences, sénateur du royaume, etc., à Turin.

Sismonda (le chevalier Angelo) ● ✠, membre de l'Académie royale des Sciences, à Turin.

Trompeo (le chevalier) ●, docteur en médecine, à Turin.

Wrolik, secrétaire perpétuel de la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas, à Amsterdam.



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

(1852—1854.)

PAR M. LÉON MÉNABRÉA

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

Le volume que l'Académie publie aujourd'hui, offre, pour l'archéologie et l'histoire, des travaux qui ne sont pas sans quelque importance. Dans le compte-rendu du volume précédent, nous avions présenté l'analyse d'un intéressant travail de M. le marquis Costa de Beauregard sur la condition des Juifs en Savoie au moyen-âge, en promettant de l'insérer en entier dans le volume actuel : nous avons réalisé notre promesse ; le Mémoire de cet érudit académicien est accompagné de plusieurs documents remarquables complètement inédits, qui seront consultés avec fruit par les personnes curieuses de connaître, sous ce point de vue, les mœurs et les idées de nos ancêtres. Nous l'avons fait suivre d'une note non

moins précieuse de feu M. le chanoine Pillet, sur le même objet.

Toujours préoccupé de ce qui peut être utile à une science qu'il cultive avec ardeur, M. le marquis Costa, dans la séance du 3 juillet 1854, a donné connaissance à l'Académie de l'acquisition qu'il a faite tout récemment d'un nombre considérable de pièces originales, la plupart très importantes, concernant l'histoire de l'Italie au xve siècle, et notamment celle du duché de Milan, avec laquelle nos annales nationales se trouvent si souvent confondues. Le baron Custodi, continuateur de l'*Histoire de Milan* d'Alexandre Verri, auteur des *Économistes italiens*, poète et historien, travailleur infatigable, avait réuni des matériaux immenses pour écrire l'histoire de François Sforza et des ducs de Milan, ses successeurs. La première partie de son travail étant terminée, il la soumit à la censure impériale, pour obtenir l'autorisation de la publier. Mais Custodi était devenu suspect au gouvernement autrichien par l'indépendance frondeuse de son caractère et par la liberté trop peu comprimée de ses opinions ; il rencontra des oppositions, et les mutilations que lui imposa la censure le déterminèrent à abandonner son entreprise et à quitter Milan. Il se retira à Belgiato, où il mourut vers l'année 1836, laissant une riche collection de livres qui, après un long procès que ses héritiers eurent à soutenir contre le gouvernement milanais, leur fut enlevée pour aller grossir le catalogue de la bibliothèque ambrosienne ; ceux-ci ne conservèrent que ses manuscrits et l'important dépôt de documents inédits qu'il avait réunis pour appuyer son travail sur des preuves authentiques.

C'est de ce précieux dépôt que M. le marquis Costa de

Beauregard a fait l'acquisition pendant son dernier séjour à Turin. Il renferme des pièces originales de la plus haute importance : ce sont des traités, des instructions, des notes touchant diverses négociations ; de curieuses correspondances émanées des ambassadeurs milanais à Rome, à Venise, à Naples, à Florence ; des lettres écrites par des souverains et par des personnages célèbres dans les sciences, la littérature, les arts ; il y en a de Louis XI, de Charles le Téméraire, du roi Réné, d'Alphonse d'Arragon, etc. ; de Jean et François Simonetta, de Filelfo, de Decembrio, etc., etc. Le dossier qui concerne particulièrement le duc François Sforza et sa famille renferme une intéressante série de lettres autographes de presque tous les princes de cette maison. Mais une des liasses les plus remarquables est celle qui regarde les *condottieri* que Sforza eut à sa solde ou qui combattirent contre lui. Parmi les noms les plus connus de ces chefs de mercenaires, que l'on appelait, selon les cas, connétables ou capitaines généraux, figurent ceux de Barthélemi Coglione, de Pandolfo Malatesta, de Charles de Gonzague, de Robert de San Severino, de Jacopo Piccinacio, etc. Cette catégorie fournit, à l'égard de ce dernier *condottiere*, un renseignement fort curieux : c'est un traité entièrement écrit par François Sforza, signé de sa main, scellé de son sceau, par lequel ce prince conclut paix et alliance avec le célèbre aventurier, lui donne en mariage sa fille naturelle Drusiana, et cède à celle-ci pour dot, la ville et la province de Côme.

Viennent ensuite de nombreux documents sur la période où Milan, ville libre, voyait une foule de compétiteurs se disputer dans son sein l'héritage des Visconti. Ces documents, que M. le marquis Costa n'a point

encore examinés à fond, pourront peut-être, dit-il, jeter quelque jour sur la politique faible et incertaine de Louis, duc de Savoie, et sur la conduite de Marie, sa sœur, veuve du dernier Visconti.

Dans la même séance, le même académicien a donné lecture d'une Notice de M. le marquis Henri Costa, son grand-père, sur le traité conclu à Cherasco pendant la nuit du 26 au 27 avril 1796, entre le général Bonaparte et les commissaires de S. M. le Roi de Sardaigne, traité qui, comme chacun sait, détacha la cour de Turin de la coalition, et livra le Piémont aux armées françaises. L'auteur de cette intéressante Notice, qui, bien que jeune encore, figurait avec le grade de colonel d'état-major parmi les commissaires royaux, raconte dans les plus minutieux détails tout ce qui se passa pendant cette nuit mémorable. C'est une page de plus pour l'histoire de Napoléon, page d'autant plus curieuse qu'elle était restée jusqu'à ce jour complètement inédite : l'Académie en a ordonné l'insertion dans le présent volume.

Ce volume renferme en outre un Mémoire de M. Léon Ménabréa sur l'ancienne Chartreuse de Vallon en Chablais, avec des chartes inédites et des éclaircissements relatifs à la famille souveraine des sires de Faucigny. Les documents inédits qui accompagnent ce Mémoire sont au nombre de trente-neuf, divisés en deux séries. Ceux de la première proviennent tous de la Chartreuse de Vallon, et ils ont été communiqués à l'auteur par M. l'intendant de la province du Chablais, qui les avait dans ses archives; ceux de la seconde, parmi lesquels il y en a d'antérieures à l'année 1103, proviennent soit de

l'abbaye d'Aulps, soit de l'abbaye d'Abondance, soit du prieuré de Bellevaux ; elles sont parvenues à l'auteur, avec plusieurs autres titres, de différentes manières et en divers temps. Au moyen de ces documents, M. Ménabréa, tout en retraçant l'histoire de l'antique maison de Vallon, est parvenu à reconstruire sur des bases certaines la généalogie des illustres seigneurs de Faucigny, et il a pu fournir des données utiles sur quelques autres familles féodales de nos contrées.

Dans la séance du 29 mars 1852, M. Louis Pillet a déposé sur le bureau de l'Académie un manuscrit de dom Luc de Lucinge, prieur des Dominicains d'Annecy, concernant la guerre que le duc de Savoie, Victor-Amédée II, eut à soutenir, pendant les années 1690-91-92-93, contre Louis XIV, roi de France. Ce travail, conçu en forme de mémoires, renferme des détails assez curieux sur cette période importante de notre histoire ; l'auteur raconte principalement ce qu'il a vu ou ce dont il a été informé, en remontant à des sources dignes de foi. M. Pillet fait l'historique de ce manuscrit et raconte comment, pendant la révolution, il fut sauvé par un paysan de l'incendie du couvent des Frères-Prêcheurs. Une copie de ce document, faite par les soins de M. Pillet, a été déposée dans la bibliothèque de l'Académie.

En 1853, M. l'abbé Ducis a transmis à l'Académie un travail intitulé : *Note sur quelques inscriptions*. Dans ce travail, l'auteur a d'abord proposé la rectification de trois inscriptions romaines publiées dans le compte-rendu placé en tête du XIIe volume des Mémoires de l'Académie, p. LI, LII et LIII.

Première inscription : Au lieu des lettres D. O. M. qui en forment l'intitulé, M. Ducis, examen fait de la pierre sur laquelle elle existe, n'y trouve que les lettres D. M. ; car ce qu'on avait pris pour un O n'est, dit-il, qu'un cartouche d'un centimètre de profondeur ; il faudra donc lire *Dis manibus* à la place des mots *Deo optimo maximo*, qui ne conviennent pas à une inscription funéraire, et qui d'ailleurs ne pourraient point se raccorder avec la ligne qui suit : LEXOMNI MACRINI, etc.

Deuxième inscription : M. Ducis en a donné une copie plus complète ; la voici :

.... CAES M
.... VALERIA
NO PIO FEL INVI
CTO AVG PM TR
IB POT PP FC CE
NTRONES PUBLICE
CVRANTE LATI
NIO MARTINIA
NO VE PROC
AVG

Il l'interprète de cette manière : *Imperatori Caesari Maximo Emiliano Valeriano pio felici invicto Augusto pontifici maximo tribunitia potestate posuerunt Foro Claudii Centrones publice curante Latinio Martiniano vice proconsule augustali*. Toutefois, M. le professeur Rabut, rapporteur de la Commission chargée par l'Académie d'examiner le travail de M. Ducis, a cru devoir adopter une autre leçon qui nous paraît plus exacte : *Imperatori Caesari Maximo* Publio Licinio *Valeriano pio felici invicto*

Augusto pontifici maximo tribunitia potestate patri patriae faciendum curaverunt *Centrones publice curante Latinio Martiniano* viro egregio *procuratore Augusti*.

En effet, ainsi que le remarque M. Rabut, l'empereur Valérien s'appelait *Publius Licinius* et non *Emilianus ;* les leçons *patri patriae*, *faciendum curaverunt* et *viro egregio*, sont plus conformes à ce qu'enseignent les meilleurs auteurs. Pour ce qui est de l'interprétation *vice proconsule*, M. Rabut ne saurait l'adopter ; il est incontestable que la province des Alpes grecques et pennines, instituée par Néron, après la mort du roi Cottius, fut longtemps administrée par des *procuratores*, qui, ainsi que nous l'apprennent des écrivains très compétents, étaient des officiers préposés à l'administration de certaines provinces ordinairement de peu d'étendue, *parvarum provinciarum præsides*, et principalement de celles où il y avait eu précédemment des rois, *iis præsertim quæ antea a regibus tenebantur*. Du reste, l'inscription de Pomponius Victor au dieu Sylvain, à l'égard de laquelle M. Ducis propose également quelques rectifications, nous avait déjà fait connaître la vérité à ce sujet.

Troisième inscription : Dans cette inscription, qui est précisément celle qu'on vient de citer, dédiée au dieu Sylvain par un *procurator Augusti*, M. Ducis fait remarquer qu'à la 5e ligne, au lieu de *suaveolenti*, ce qui est une faute d'impression, il faut lire *suaveolentis*, et que le mot *mille*, à la 10e ligne, au lieu de deux LL n'en a qu'un ; qu'enfin, au commencement de la dernière ligne, au lieu de I POMPONI, on devrait peut-être lire T. POMPONI.

Poursuivant le cours de ses investigations, M. l'abbé Ducis fait observer que l'auteur de l'*Annuaire du département du Mont-Blanc*, pour l'an XIII, p. 153, et après

lui M. Roche, dans sa *Notice sur les Centrons*, ont commis une erreur en lisant le mot CENTRONES sur une inscription qui se voit dans l'ancien cimetière de l'église de Saint-Sigismond, près d'Aime, en Tarentaise. Cette erreur est d'autant plus grave, ajoute-t-il, que M. Roche en a tiré la conclusion que l'antique station de *Centro* occupait l'emplacement de la ville d'Aime, opinion qui d'ailleurs était contredite par l'existence du village actuel Centron. Or, voici la nouvelle copie qu'il donne de l'inscription dont il s'agit :

D . M .
CAEFRONII
CVSPIANI P P
PROC AVG
APCNATIA PRISCILLA
CONIVGI KARISSIMO

M. Rabut interprète ainsi cette inscription, dont la 5e ligne est, comme on le voit, détériorée dans ses premières lettres : *Diis manibus Caefronii Cuspiani propretoris procuratoris Augusti Adonatia Priscilla conjugi karissimo.* Ici encore, fait-il observer, on retrouve le nom d'un *procurator Augusti,* qui administrait la province au nom de l'empereur, et qui était en même temps revêtu de la dignité de pro-préteur; car il croit que l'on doit traduire par *propretoris* les deux PP de la 3e ligne.

M. l'abbé Ducis termine son travail par quelques données sur une nouvelle interprétation de l'inscription rapportée dans le compte-rendu du 1er volume de la 2e série des Mémoires de l'Académie, p. LXIV, relative au culte de Mithra dans nos contrées. M. Rabut saisit cette occa-

sion pour interpréter par les mots *Latum XIII pedibus altum VI*, la dernière ligne de cette inscription.

« En résumé, dit M. Rabut à la fin de son rapport, « M. Ducis a bien mérité de la science en étudiant avec « soin les inscriptions de la Tarentaise et en faisant sur- « tout connaître de quelle manière cette province était « administrée sous la domination romaine. Quant à ses « interprétations, il les propose avec défiance, et est « toujours prêt à les retirer devant de meilleures que les « siennes. En conséquence, votre Commission a l'hon- « neur de vous proposer, 1° d'insérer les rectifications « dont il s'agit dans le Compte-rendu du prochain volume « de vos Mémoires ; 2° d'adresser à M. Ducis des re- « mercîments et des encouragements. »

M. l'abbé Ducis a encore transmis, en 1853, la copie d'une inscription du XVIe siècle existante dans le chœur de l'église de Veyrier, près d'Annecy, qui était alors en reconstruction ; la voici :

HIC JACET D . MAURICIUS
FLOCARDI CURATUS BLUFFIE
ET PRIOR HONORIS BEATE
MARIE LETE ANESSIACI.
ANNO MILLESIMO V.^c XLV.º ET
DIE VIII MENSIS NOVEMBRIS
REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Dans sa séance du 7 juillet 1854, l'Académie a reçu de M. le baron Constant Despines diverses communications relatives à de nouvelles antiquités découvertes à Aix-les-Bains. L'auteur de ces communications signale

d'abord trois chambres souterraines existantes dans la propriété de feu M. Chabert, et faisant suite au *vaporarium* décrit par lui, M. Despines, dans son *Manuel topographique*, etc., de 1834.

« Ces trois pièces, dit-il, sont de forme carrée ; elles communiquent ensemble dans la direction du nord au sud, et ont chacune 4 mètres 50 cent. de largeur sur 3 mètres de profondeur, en contrebas du sol ; l'épaisseur des murs est de 50 centimètres.

« Les parois intérieures de ces constructions ont été revêtues d'un enduit de 5 cent. d'épaisseur formé de briques concassées et de chaux vive, qui les a conservées intactes, au point qu'après un grand nombre de siècles le mortier que cet enduit recouvre, semble placé d'hier, et qu'on y distingue encore les traces de la truelle qui servit à l'y fixer.

« Sur le plancher inférieur, en briques, placé au fond de chaque pièce, étaient établis, à égale distance, soixante-quatre piliers carrés, dont on distinguait parfaitement la trace au moment de la découverte. Quelques-uns d'entre eux, mais c'était le plus petit nombre, étaient même assez bien conservés. Ils avaient 2 mètres de hauteur sur 20 cent. de largeur, et ont été démolis par le propriétaire.

« A l'est de ces trois pièces, sur lesquelles on construit aujourd'hui une élégante habitation, on a découvert, à un mètre plus bas que les piliers déjà décrits, une galerie voûtée de 7 mètres de long sur 2 mètres 50 centimètres d'élévation, et 1 mètre 50 cent. de large, courant du nord au sud, coupée à angles droits par une autre galerie de même dimension, s'étendant de l'est à l'ouest. Cette dernière aboutit à une espèce de réservoir où se

rend un filet d'eau thermale à 35 degrés centigrades, qui prend sa naissance à l'extrémité sud de la première galerie, et offre beaucoup d'analogie, pour les propriétés physiques et chimiques, avec l'eau de la source connue sous le nom d'*eau d'alun*, qui alimente l'établissement royal des bains.

« Parmi les débris gisants au milieu des trois pièces mentionnées, j'ai remarqué plusieurs lampes en terre cuite, de petites amphores, des débris de vases en verre à surface verdâtre et irisée, des poids de plomb de forme rectangulaire, un grand nombre de fragments de vases et de coupes, dont les uns en poterie noire réfractaire mêlée de mica, les autres en terre rouge à pâte fine et homogène, des fragments de schiste noir sculptés, et enfin un *phallus* en marbre blanc incrusté dans du marbre rouge, ce qui indique assez que les anciens attribuaient aux eaux d'Aix en Savoie, comme à celles d'Aix en Provence, des propriétés aphrodisiaques. »

Après avoir cité quelques autres objets trouvés soit dans les chambres souterraines dont il s'agit, soit ailleurs, et notamment une brique portant l'inscription CESARCENSEM, dont l'A et l'R sont accouplés, ainsi que l'E et l'N, avec les trois bras de l'E tournés à gauche, M. le baron Despines signale un sarcophage en pierre dite du Biolay, d'un seul bloc, de 2 mètres de long sur 1 mètre de large et de 10 décimètres de profondeur, orné sur les côtés de guirlandes sculptées, découvert récemment à peu de distance de l'église d'Aix, au nord, dans la propriété de M. le docteur Vidal. Ce sarcophage, fermé par trois dalles en grès (molasse) juxtaposées, contenait les ossements d'un homme à stature élevée.

Il signale également une pierre tumulaire découverte

dans le voisinage du cimetière actuel (propriété de M. Carraz), sur laquelle on lit l'inscription suivante :

D . M .
TITIAE
CHELIDONIS
PVBLICE
POSSESSOR.
AQVENSES
CVRANTE C. IVL.
MARCELLINO
CONIVGE

M. le professeur Rabut, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le travail de M. Despines, fait remarquer que cette inscription, déjà publiée dans le *Journal d'Aix-les-Bains*, y a été interprétée avec quelques inexactitudes qu'il importe de relever ici. Il faut voir dans ladite inscription, dit-il, l'indication d'un monument élevé aux mânes de *Titia Chelidon* par les habitants d'Aix, sous la direction ou par les soins de *C. Julius Marcellinus*, son mari. L'expression *publice* peut signifier dans un endroit public ou avec les deniers publics ; on la trouve fréquemment à côté des noms de peuple, et l'on comprend bien pourquoi. L'interprétation de *possessores aquenses* par citoyens ou habitants d'Aix est justifiée par divers exemples, entre autres par une inscription de Vicence en l'honneur de Julien, sur laquelle on lit : *Ordo possessoresque Bixillanorum*. C'est du reste, parmi les inscriptions trouvées à Aix, la seconde où il soit question des *possessores aquenses*.

Le volume que nous publions aujourd'hui s'est enrichi de plusieurs travaux dus aux patientes investigations de M. François Rabut, professeur d'histoire au Collége national de Chambéry, et conservateur d'archéologie au Musée de cette ville. On y trouvera sa deuxième Notice sur les monnaies inédites de Savoie (voir la première dans le volume précédent), laquelle est, à nos yeux, d'autant plus précieuse, que les monnaies qui y sont décrites ont été pour la plupart frappées dans des ateliers situés en deçà des monts : elle renferme la description de vingt-trois monnaies et de plus de quarante-cinq variétés non connues ; les marques monétaires propres à chaque ville et à chaque maître des monnaies y sont relevées avec le plus grand soin.

Un second travail de M. Rabut, qui ne présente pas moins d'intérêt, consiste en une Note sur une dalle funéraire existante dans l'église de l'ancien prieuré du Bourget. Cette dalle, sur laquelle on remarque de curieuses ciselures et différentes inscriptions, recouvrait le tombeau d'Oddon de Luyrieux, prieur de ce monastère, vers le milieu du XVe siècle, et son second fondateur ; elle nous fournit la date certaine de l'église actuelle, de sa crypte, de ses vitraux, de sa chapelle sépulcrale et de ce qui reste de son jubé : elle méritait d'être sauvée de l'oubli.

A ces diverses Notices M. Rabut en a joint une troisième relative à une inscription du moyen-âge découverte il y a quelques années à Saint-Jeoire, près de Chambéry, et d'où l'auteur a tiré plusieurs données historiques d'une véritable utilité.

BIOGRAPHIE.

Le 6 février 1851, M. le docteur Guilland fils, nommé membre de l'Académie le 8 juin précédent, avait pris pour sujet de son discours de réception la biographie de M. le docteur Daquin, l'un des hommes qui, par la pratique de son art et par ses savantes publications, ont le plus illustré notre pays. Ce travail, dont nous avons rendu compte en tête du dernier volume de la collection académique, a été imprimé en entier dans celui-ci.

STATISTIQUE.

Nous y insérons aussi l'intéressant Mémoire de Monseigneur Billiet, archevêque de Chambéry, sur le recensement des aliénés existants dans le duché de Savoie en 1850, dont nous avions également donné un léger aperçu.

GÉOLOGIE.

Grâce aux recherches que contient le présent volume; la géologie de nos contrées s'est enrichie de plusieurs notions intéressantes.

Les mollusques lithophages ou coquilles perforantes habitent, comme on sait, les rives de toutes les mers, de la Méditerranée, de l'Océan. Étudier les traces que ces animaux peuvent avoir laissées sur les flancs de nos montagnes est un objet dont la haute importance ne saurait être méconnue, puisqu'il en résultera que tous les lieux où ils ont vécu furent jadis rivages de mer ; outre que leur existence en telle ou telle localité peut servir à con-

stater des faits géologiques du plus grand intérêt. Cette étude est le sujet d'un premier travail de M. l'abbé Vallet.

La présence au sein de nos Alpes de certaines roches appartenant au système de la craie inférieure, avait déjà été reconnue par Cuvier en 1817, et par Beudant l'année suivante ; mais personne ne soupçonnait qu'il y existât de la craie blanche, lorsqu'en 1844, peu après la réunion du Congrès géologique de France en Savoie, les géologues de Chambéry en découvrirent quelques gisements aux environs de cette ville. Ce fut une occasion pour M. Vallet de se livrer à de nouvelles recherches. Elles sont pleines de faits curieux et de savantes inductions ; il les a consignées dans son second travail.

M. l'avocat Louis Pillet a apporté également son tribut à la science par deux Mémoires remarquables, l'un sur le phénomène de l'érosion pluviale dans ses rapports avec l'âge de nos montagnes et avec la grande catastrophe diluvienne ; l'autre, qu'il a rédigé de concert avec M. l'abbé Girod, ancien curé de Chanaz, et qui contient la description géologique de cette commune, si riche par la variété de ses terrains et par l'abondance de ses fossiles, et où l'on trouve disposés, suivant leur ordre naturel, tous les étages de la formation jurassique.

Une thèse intéressante, la géologie des Alpes, a été encore abordée par M. Pillet, dans le discours qu'il a prononcé le 13 août dernier, à l'occasion de sa réception à l'Académie. Ce travail, renfermant des observations entièrement neuves, à l'égard desquelles il importe que l'auteur puisse, comme on dit, prendre date, nous en

donnerons une rapide analyse : M. Pillet se propose de compléter plus tard ses recherches, de développer son sujet et d'en faire l'objet d'un Mémoire à part.

Les Alpes de la Savoie, a dit le récipiendaire, présentent une physionomie bien caractérisée. Entre deux chaînes de roches granitiques ou talqueuses, passant, l'une près de Suse, l'autre près de la Chambre en Maurienne, s'étend un immense bassin rempli de roches peu connues, auxquelles on a donné le nom de *terrain anthraxifère*, parce qu'elles contiennent des couches nombreuses de combustible. Mais à quel étage, à quel âge précis appartient ce terrain? c'est là le problème à résoudre.

Au Congrès géologique de Grenoble, en 1840, les assises de ce terrain qui avoisinent Vizille et la Mure avaient été l'objet d'une étude approfondie. On y avait reconnu plusieurs étages du lias, et au-dessous du lias les couches contenant de l'anthracite (l'anthracite de la Mure) qu'on avait assimilées au terrain houiller ; enfin, plus bas encore, des schistes talqueux qu'on supposait être siluriens ou cambriens.

M. Pillet constate que la même succession se trouve en Savoie, où elle n'avait point encore été signalée. De l'Isère, à Montmélian, il a suivi les couches du lias supérieur, bien caractérisées par leurs fossiles jusqu'à la Rochette, et à Presle, au-delà de la Rochette.

A la Table, près du château des Ullies, il signale un gîte très riche de fossiles du lias supérieur (thoarcien). Non loin de là, la roche commence a être altérée par le métamorphisme : elle se convertit en gypse, en micaschistes ; elle est pénétrée de filons métallifères qui indiquent le voisinage d'un axe de soulèvement. C'est là que

se trouvent les fers spathiques des Heurtières; les plombs argentifères du Bourget, de Bonvillaret, etc., les zincs sulfurés, les cuivres gris, les bournonites et même les pépites d'or trouvées à la Motte-les-Bains. Enfin, au-dessous se retrouvent les anthracites de Roche-Noire, dans une position identique à ceux de la Mure, mais en couche moins puissante et plus altérée par le métamorphisme.

Franchissant ensuite la chaîne alpine qui sépare Presle de la Chambre en Maurienne, le récipiendaire examine si, de l'autre côté, dans le bassin central, on retrouve les mêmes roches dans le même ordre. Il constate d'abord que le lias y existe indubitablement. Depuis St-Colomban des Villards, en suivant par le col de la Madeleine, Petit-Cœur, le col du Bonhomme, le col de la Seigne jusqu'à celui du Ferret, on a recueilli des fossiles du lias sur toute la lisière ouest de ce bassin. On a trouvé des gîtes fossilifères plus rapprochés du centre des Alpes, à Villette, dans le marbre de ce nom, au col des Encombres, au-dessus de Saint-Michel, et enfin jusqu'au col du Chardonnet.

Le lias ayant été subdivisé récemment par M. d'Orbigny en trois étages contenant des fossiles totalement différents et correspondant à trois créations successives, M. Pillet se demande auquel de ces étages appartiennent les fossiles liasiques trouvés jusqu'à ce jour dans les Alpes. Ceux qui ont été trouvés en Maurienne, dans le torrent d'Arvan, lui paraissent, comme ceux de la Table, appartenir à l'étage supérieur (terrain thoarcien). Ceux de la Madeleine et des Encombres représentent l'un et l'autre l'étage moyen (terrain liasien), qui contient cependant quelques fossiles mêlés du thoarcien. Ce serait ainsi le passage entre les deux périodes. L'année der-

nière, M. Thabuis, pharmacien et naturaliste distingué, à Moûtiers, a trouvé, à Petit-Cœur, une ammonite qui serait caractéristique du lias inférieur (sinémurien). Il l'avait adressée à M. Mortillet, à Genève. Ce dernier l'a vendue au Musée de Turin. L'auteur du Mémoire n'ayant pas même vu ce fossile, n'ose pas, sur un seul ouï-dire, affirmer l'existence du terrain sinémurien à Petit-Cœur, ni surtout affirmer qu'il y soit inférieur aux anthracites. Mais, de l'ensemble de ces déterminations, il lui paraît résulter que le lias existe sur toute cette surface des Alpes, comme sur le lambeau extérieur de la Rochette et de la Mure. Les trois étages du lias y sont représentés, bien que leurs limites ne soient pas encore exactement connues.

De ces simples observations paléontologiques découlent déjà plusieurs conséquences importantes. On peut en conclure d'abord qu'il est impossible d'assimiler, ainsi que l'a proposé M. l'ingénieur Gras, le terrain anthraxifère à une formation houillère. Tant d'ammonites appartenant exclusivement aux divers étages du lias, ne peuvent en effet se rencontrer, sans un renversement des lois de la nature, dans un terrain autre que le lias. On doit également présumer que, si des couches jurassiques plus récentes que le lias se rencontraient dans les Alpes, elles se seraient révélées par quelques fossiles. Comme on n'y a trouvé jusqu'ici aucun débris des mers qui ont succédé à la période thoarcienne, on est en droit de conclure que les Alpes ont émergé de cette époque. Ainsi tomberait la théorie de M. Sismonda, qui y place en outre l'oolithique, l'oxfordien, le corallien, le kimmeridien et le portlandien.

Entre M. Gras, qui voudrait vieillir outre mesure les schistes à bélemnites des Alpes, et M. Sismonda, qui

cherche à rajeunir les terrains de cette contrée, il y a un milieu à choisir.

Doit-on, avec M. Élie de Beaumont, attribuer au lias la masse entière avec ses anthracites et ses plantes houillères ?

Doit-on admettre, avec M. Fournet, au-dessous du lias, la présence du trias, bien qu'il ne soit attesté par aucun fossile caractéristique ?

Doit-on supposer, avec MM. Studer, Favre, etc., que les anthracites inférieures appartiennent au terrain houiller, qui, par suite de renversements et d'autres anomalies, se trouve supérieur au lias et alterne avec lui ?

« Je n'ai pas le droit, dit en terminant M. Pillet, de prononcer un jugement sur une question si ardue, engagée entre si fortes parties ; je veux seulement formuler des conclusions que personne, je l'espère, ne contestera ; c'est qu'il reste beaucoup à étudier dans cet inextricable dédale des Alpes. Nous ne sommes pas arrivés trop tard sur le champ de bataille ; il y a encore, pour les plus obscurs soldats, sinon des palmes à cueillir, du moins de rudes combats à livrer. »

A la suite de ce discours écouté avec le plus vif intérêt, Mgr Billiet, en sa qualité de président, a pris la parole.

Après avoir félicité le récipiendaire sur son élection, le savant prélat, embrassant d'un coup-d'œil rapide les richesses que renferme l'histoire naturelle de nos contrées, fait ressortir, avec cette lucidité de raisonnement et ce nerf d'expression qui lui sont propres, ce qui a été fait et ce qui reste à faire dans les différentes parties dont elle se compose. La botanique, l'entomologie, l'ornithologie, viennent successivement se poser devant lui. S'ar-

rêtant plus spécialement sur la géologie, il indique les questions graves que présente cette science, applaudit aux découvertes de M. Pillet, l'encourage à continuer ses recherches, et manifeste l'espoir fondé que des études ultérieures confirmeront les conclusions émises par le jeune académicien, et lui donneront de nouveaux titres à l'estime et à la reconnaissance des hommes amis de leur pays.

BOTANIQUE.

En fait de travaux sur la botanique, on trouvera dans ce volume deux Notes de M. le professeur Huguenin, l'une, relative aux plantes phanérogames, qui aiment exclusivement le voisinage des habitations de l'homme; l'autre, concernant quelques plantes rares observées en Savoie.

AGRICULTURE.

Dans un Mémoire assez étendu, où il a mis à profit ses précieuses connaissances en analyse chimique, M. Charles Calloud s'est occupé de l'amendement des terres, et a indiqué les moyens de maintenir sur un sol cultivé les principes végétatifs que la production lui enlève.

En 1853, M. Jean-Fleury Lacoste, propriétaire à Cruet près de Montmélian, avait donné connaissance à l'Académie d'un nouveau système de culture inventé par lui, propre à préserver la vigne de la maladie appelée *oïdium tuckeri*. Nous ne reproduirons pas ce système, parce qu'il a été développé, plus tard, dans une brochure destinée à le faire connaître. L'auteur ayant demandé la nomination d'une commission pour vérifier ses expé-

riences et leurs résultats, l'Académie nomma à cet effet trois de ses membres, MM. Saint-Martin, Revel et Huguenin, qui, au mois d'octobre, se transportèrent sur les lieux et firent, en novembre suivant, un rapport sur l'objet de leur mission.

Les conclusions de ce rapport furent : Que la Commission n'ayant pas été appelée à constater l'état primitif des vignes soumises à son examen, manquait évidemment des bases nécessaires pour porter un jugement positif ; que les expériences avaient d'ailleurs été faites sur une trop petite échelle ; que toutefois, en comparant l'état actuel des treilles que M. Lacoste a déclaré avoir soumises à son traitement, avec celui des treilles voisines, les commissaires avaient acquis la conviction personnelle que le procédé indiqué présentait de très grandes probabilités de réussite. La commission a conclu en conséquence à ce que l'application de la méthode dont il s'agit fût faite sur la plus large échelle possible, afin de pouvoir apprécier toutes les circonstances de son efficacité et le degré absolu de son mérite. Elle a pensé qu'il serait convenable d'appeler l'attention du gouvernement et celle de tous les viticulteurs sur une découverte qui pourrait peut-être sauver l'avenir d'une importante industrie universellement menacée par le fléau de l'*oïdium*.

Dans la séance du 20 août dernier, M. Lacoste s'est adressé derechef à l'Académie, pour obtenir la nomination d'une nouvelle commission destinée à examiner quelques-uns des nombreux vignobles qui, pendant l'année courante, ont été soumis à son procédé. Cette commission a été immédiatement nommée ; elle se compose de MM. Saint-Martin, Saluces, Revel et Bonjean, qui n'ont pas encore fait leur rapport.

ENCOURAGEMENTS DONNÉS AUX LETTRES
ET AUX ARTS.

Ainsi qu'on peut le voir dans le Compte-rendu qui précède le 1er volume de la 2me série des Mémoires de l'Académie, ce corps savant, par délibération prise le 8 août 1851, avait décidé que le prix de peinture provenant de la fondation de feu M. Guy serait décerné, en 1852, à l'auteur de la meilleure pièce de vers composée sur le sujet ci-après : *Le percé du Montcenis ;* et que le prix de peinture provenant de la même fondation serait attribué, la même année, à l'auteur du meilleur tableau à l'huile représentant un sujet puisé dans la biographie savoisienne.

L'Académie avait décidé en outre que le concours de lettres et sciences fondé par M. le général comte de Loche, sur le sujet indiqué par le fondateur lui-même : *De l'amour du bien public considéré dans l'intérêt particulier*, aurait lieu pour la première fois en 1853, et que les compositions des concurrents devraient être transmises à M. le Secrétaire perpétuel avant le 1er mai de ladite année.

Le 29 juillet 1852, l'Académie, après avoir ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner les neuf pièces de vers envoyées au concours, décerna le prix de poésie à Mlle Marguerite Chevron, et accorda une mention très honorable à M. Antoine Bérard, de Moûtiers.

Aucun tableau n'ayant été transmis, le concours de peinture fut prorogé au 30 juin 1853.

A cette époque, l'Académie ne reçut qu'un seul tableau représentant la fuite de saint Bernard de Menthon. Ce

tableau, peint par M. Claris, fut jugé digne, quoique seul, d'obtenir le prix.

En ce qui touche le prix de lettres et sciences fondé par feu M. le général comte de Loche, quatre Mémoires furent envoyés à l'Académie avant la clôture du concours ; mais aucun d'eux n'ayant complètement répondu aux exigences du programme, il fut décidé que le concours serait prorogé au 1er décembre 1854.

Devant pourvoir aux nouveaux concours de poésie et de peinture de cette même année 1854, l'Académie, dans sa séance du 26 août 1853, arrêta : 1° que le prix de poésie serait décerné à l'auteur de la meilleure épître sur un sujet dont le choix fut laissé aux concurrents ; 2° que le prix de peinture serait accordé à l'auteur du meilleur tableau à l'huile représentant un paysage de la Savoie.

L'attente de l'Académie, en ce qui concerne la poésie, n'a point été trompée ; vingt compositions envoyées au concours sont venues témoigner de la faveur que la culture des lettres conserve encore parmi la jeunesse de notre pays. Dans sa séance du 10 août dernier, l'Académie, après un examen consciencieux de tous ces poèmes, et après avoir entendu le rapport de la commission nommée à cet effet, a décidé ce qui suit :

Le prix de 400 livres provenant de la fondation de feu M. Guy, est décerné par égales parts, à titre d'encouragement, aux auteurs des compositions inscrites sous les numéros 20 et 16 ; la première, intitulée : *Épître à un ami, pour l'encourager à l'étude ;* la seconde, intitulée : *Aux mères.*

Des mentions honorables sont accordées aux auteurs des pièces inscrites sous les n°s 15, 7 et 2, la première, intitulée : *Aux jeunes poètes de la Savoie ;* la seconde, intitulée : *La recherche du bonheur ;* la troisième, intitulée : *Épître à la poésie.*

L'ouverture des billets annexés à chacun de ces poèmes a donné les noms suivants :

Pour le n° 20, M. Antoine Richard, élève de la classe de dogme, au grand séminaire d'Annecy ;

Pour le n° 16, Mlle Marguerite Chevron, de Barberaz ;

Pour le n° 15, M. Pierre-Antoine Naz, de Chambéry ;

Pour le n° 7, M. Antoine Bérard, de Moûtiers ;

Pour le n° 2, M. Hippolyte Tavernier, de Samoëns, étudiant en droit.

Il n'en a pas été de même du concours de peinture.

L'Académie a vu avec regret qu'aucun tableau n'avait été transmis. Voulant toutefois s'éclairer sur les causes de la négligence ou de l'éloignement de nos jeunes artistes à prendre part à cette lutte périodique, où chacun d'eux peut, à son tour, obtenir d'honorables distinctions, et désireuse de donner à une fondation si utile toute l'extension, tout l'effet dont elle est susceptible, elle a prié M. Benoît Molin, directeur de l'école de peinture de Chambéry, de vouloir bien assister à l'une de ses séances.

A la suite de la discussion engagée sur cet objet, elle a arrêté ainsi qui suit le nouveau programme du prix à décerner :

Art. 1er. — En 1855, il sera décerné aux artistes savoisiens, sur les revenus provenant de la fondation de feu M. Guy : Un prix de 400 liv. ; — une médaille de 200 liv, ; — deux médailles de 100 liv. chacune.

Il sera décerné à un artiste étranger, sur les fonds de l'Académie, une médaille de 200 liv.

Art. 2. — Le prix de 400 liv. ci-dessus mentionné ne pourra être accordé à l'artiste qui déjà aura obtenu deux fois ce prix dans les concours précédents.

Art. 3. — Seront admis au concours les peintures et dessins à quelque genre qu'ils appartiennent.

Les compositions devront être envoyées *franco* à M. le Secrétaire de la ville de Chambéry avant le 1er juillet 1855. Chacune d'elles sera accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom et la demeure de l'auteur.

NÉCROLOGIE.

Depuis la publication du dernier volume de ses Mémoires, l'Académie a eu le regret de voir disparaître de son sein un grand nombre de ses membres :

En 1852, M. le chevalier Bonafous, M. le baron Despines, M. le chanoine Angleys, M. le chanoine Pillet, M. le comte Costa de Montgex.

En 1853, M. le comte de Boigne.

En 1854, M. l'avocat Raymond, M. le chanoine Chuit.

Nous allons consacrer à chacun d'eux une courte notice.

M. Mathieu Bonafous naquit à Lyon, le 7 mars 1793, d'une famille noble originaire du Quercy, dont l'existence remonte au Xe siècle. Les établissements industriels que son père avait créés dans nos États l'engagèrent à fixer sa résidence à Turin, où il ne tarda pas à se distinguer par son ardeur pour l'étude et par les savantes publications qui en furent la suite. Nous croirions ne pas

pouvoir nous abstenir de donner ici la nomenclature de ses nombreux travaux, si cette tâche n'avait déjà été remplie avec succès par M. le commandeur Despinès, qui, dans le tome VI des Annales de l'Académie royale d'agriculture de Turin, a publié sur l'illustre académicien une Notice pleine d'intérêt et remarquable surtout par l'exactitude des indications bibliographiques qu'elle renferme.

Les études qui tout d'abord firent distinguer M. le chevalier Bonafous eurent pour objet la culture du mûrier et l'éducation des vers-à-soie : elles furent accueillies avec d'autant plus de faveur qu'elles concernaient une industrie fort répandue en Piémont, et regardée comme une des principales richesses de ce pays. Parmi les vingt ou trente ouvrages, opuscules, mémoires ou articles de revue que l'on a de lui sur cette importante matière, nous citerons son *Traité de l'éducation des vers-à-soie*, qui, dans un intervalle de temps assez peu considérable, obtint plusieurs éditions. En 1840, il publia une traduction en vers français du poëme latin de Marc-Antoine Vida, sur le ver-à-soie, où il sut reproduire, non-seulement avec la plus scrupuleuse fidélité, mais encore avec un charme d'expression et une pureté de langage qui rappellent l'abbé Delille, le texte de cet ancien auteur. Il avait sous presse, au moment de sa mort, sous le titre de *Bibliotheca serica*, le catalogue chronologique de près de deux mille écrits publiés dans toutes les langues, sur l'histoire, la culture et l'industrie séricicole, et dont le plus grand nombre faisait partie de sa riche bibliothèque, la plus complète qui existât peut-être en ce genre.

Les travaux dont nous venons de parler ne l'empêchaient pas de se livrer à l'étude des autres branches de

l'agriculture ; il faudrait de longues pages pour dresser le catalogue de toutes les publications qui lui sont dues sur les diverses spécialités de cette science. Contentons-nous de mentionner ici son *Histoire naturelle, agricole et économique du maïs*, magnifique monographie qui a été traduite en plusieurs langues, et qui a obtenu de justes éloges de la part des hommes les plus éminents de la France, de l'Italie et de l'Allemagne.

Étranger à tout sentiment de rivalité, M. le chevalier Bonafous ne se bornait pas à travailler lui-même, à publier ses propres observations, il aimait à provoquer, à encourager chez les autres les recherches utiles. Possesseur d'une honorable fortune, il en usa généreusement au profit de la science, en instituant des prix à décerner par les sociétés savantes, sur toutes les questions qui lui semblaient mériter une étude particulière. En 1836, il en fonda un au nom de l'Académie royale de Savoie, pour le meilleur Mémoire qui serait transmis sur la fabrication du sucre de betteraves, alors qu'on essayait d'introduire chez nous ce genre d'industrie.

La ville de Saint-Jean de Maurienne, où son grand-père était mort en 1771, fut pour lui l'objet d'une véritable prédilection. Il y créa, en 1845, une bibliothèque publique qui compte aujourd'hui près de 2,000 volumes. Par acte du 26 juin de la même année, il y acquit une certaine étendue de terrain, dont il fit donation à la ville pour la formation d'un jardin expérimental, après y avoir fait exécuter les constructions convenables. Il nomma M. le docteur Mottard directeur à vie de cet établissement, en confiant à l'Académie royale de Savoie le soin d'en nommer les directeurs futurs.

Un mérite aussi rare, aussi avéré que celui de M. le

chevalier Bonafous, ne pouvait manquer d'attirer sur lui l'attention des gouvernements. En 1833, il reçut de S. M. le roi Louis-Philippe la décoration de la Légion-d'Honneur, et en 1836, de S. M. le roi Charles-Albert, celle des SS. Maurice et Lazare.

M. le chevalier Bonafous est mort le 23 mars 1852, après une courte maladie. Il était, depuis 1835, membre correspondant de l'Institut de France ; il appartenait en outre à presque toutes les sociétés scientifiques de l'Europe. L'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Lyon, dans sa séance du 12 janvier 1853, a proposé un prix de mille francs à décerner, en 1854, au meilleur Mémoire sur la vie et les travaux de cet homme utile qui laisse après lui de si profonds regrets.

M. le baron Charles-Humbert-Antoine DESPINES, né à Annecy en 1777, fit ses premières études médicales avec son père, le docteur Joseph Despines, médecin du roi Victor-Amé III, directeur de l'établissement royal d'Aix-les-Bains. Il les compléta ensuite à l'Université de Montpellier, où, en l'an X (1802), il soutint, pour obtenir le grade de docteur, une thèse ayant pour titre : *Essai sur la topographie médicale d'Aix en Savoie et sur ses eaux minérales.*

Appelé pendant l'invasion des Autrichiens à remplir, dans sa ville natale, les fonctions de premier administrateur municipal, il eut l'occasion de rendre à ses concitoyens plusieurs services signalés.

En 1814, il reçut de Louis XVIII la décoration de la Légion-d'Honneur.

Nommé médecin-directeur adjoint des eaux thermales d'Aix, en 1815, et directeur effectif en 1830, il ne cessa

de consacrer tous les instants de sa vie laborieuse au progrès de cet établissement, qu'il regardait avec raison comme une source essentielle de prospérité pour notre pays ; il y introduisit un grand nombre de perfectionnements et d'appareils nouveaux.

La charité qui l'animait le porta à concourir de tout son pouvoir à la création d'un hôpital à Aix, dont il fit, durant de longues années, le service gratuitement.

Son étude de prédilection était celle des affections nerveuses. En 1838, il publia sur cette matière un volume intitulé : *Observations de médecine pratique faites aux bains d'Aix en Savoie*. Il se proposait de continuer cet ouvrage, et avait rassemblé à cet effet une quantité considérable de matériaux, lorsque la mort est venue le frapper.

Nous avons encore de lui la série des rapports médicaux qu'il présentait chaque année au gouvernement, sur les saisons thermales d'Aix. Cette collection, commencée en 1816, se termine en 1842, époque à laquelle M. Constant Despines, son fils, lui succéda comme médecin-inspecteur des eaux.

M. le baron Despines est décédé le 7 avril 1852.

Le 2 août suivant, l'Académie a eu le regret de perdre M. l'abbé Ambroise Angleys, qui, depuis plusieurs années, se livrait avec succès à l'étude de notre histoire nationale, et particulièrement à celle de la Maurienne, son pays natal ; il était né à Termignon le 18 décembre 1789.

Après avoir fait son cours de théologie au grand séminaire de Chambéry, et avoir reçu les ordres sacrés, il fut appelé à Saint-Jean de Maurienne en qualité de

vicaire de l'église paroissiale de cette ville. L'épidémie qui s'y déclara en 1817 lui fournit l'occasion de déployer le plus grand zèle auprès des malheureux atteints de ce fléau.

En 1826, époque du rétablissement de l'ancien évêché de Maurienne, le nouvel évêque, Mgr Billiet, l'attacha à sa personne en qualité de chancelier; il le nomma plus tard chanoine au chapitre épiscopal.

En 1840, M. l'abbé Angleys publia sous ses initiales un opuscule intitulé : *Notice sur sainte Técle*, où il rapporte, soit d'après Grégoire de Tours, soit d'après les documents existants dans les archives de l'église de Maurienne, tout ce qui a trait à l'intéressante légende de cette sainte, qui, au VIe siècle de notre ère, apporta d'Orient dans cette église les précieuses reliques de saint Jean-Baptiste, qu'on y vénère encore aujourd'hui.

En 1843, il fit paraître un autre opuscule ayant pour titre : *Du pèlerinage de Notre-Dame du Charmaix, ou motifs de confiance envers Marie*, dans lequel il donne la description d'une célèbre chapelle dédiée à la Vierge, située sur une des hautes montagnes qui se trouvent au-dessus de Modane, et qui est fréquentée de temps immémorial non-seulement par les habitants de la province, mais encore par ceux des pays voisins.

Enfin en 1846, après de longues années de recherches, il publia, en un volume in-8°, son *Histoire du diocèse de Maurienne*, ouvrage d'un mérite incontestable, où il fit preuve d'un véritable talent. Deux choses sont pourtant à regretter dans ce travail : c'est, en premier lieu, que l'auteur se soit montré trop peu soucieux d'indiquer toutes les sources des faits qu'il raconte, bien qu'il soit facile au lecteur qui n'est pas étranger aux études histo-

riques, de les découvrir ; c'est, en second lieu, d'avoir négligé d'insérer à la fin de son livre, en guise de preuves, le texte de quelques-uns au moins des documents importants que renferment les archives du chapitre, qu'il n'a sans doute pas manqué de consulter. Nous aurions désiré également que, renonçant à l'idée de vouloir faire remonter l'existence de l'évêché de Maurienne au IVe siècle, il eût franchement reconnu que sa fondation appartient au roi franc Guntram, qui, en 565, après avoir acquis la vallée de Suze des Lombards qui occupaient alors l'Italie, l'incorpora à la Maurienne, et fit de ces deux provinces un nouveau diocèse soumis à la juridiction de l'église métropolitaine de Vienne.

M. l'abbé Humbert PILLET, chanoine au chapitre métropolitain de Chambéry et précepteur de LL. AA. RR. le prince de Piémont et le duc d'Aoste, naquit le 30 septembre 1812, à la Trinité, près de la Rochette, dans une ancienne résidence de sa famille.

Témoin de sa vie si courte et si bien remplie, nous voudrions pouvoir lui consacrer de longues pages : les limites que nous impose la nature de notre travail nous permettront seulement d'en esquisser les principaux traits.

Issu d'une maison où les vertus et les talents sont en quelque sorte héréditaires, n'ayant sous ses yeux que de bons exemples, entouré de la pieuse sollicitude de ses parents, qui n'épargnaient rien de ce qu'il fallait pour lui former l'esprit et le cœur, le jeune Humbert Pillet fit des progrès rapides dans la carrière de l'intelligence. Il n'avait pas encore sept ans quand il commença son cours d'études au collége de Chambéry. Il obtint un prix au bout de l'année ; et lorsque, au jour solennel de la dis-

tribution des récompenses, on vit cet intéressant enfant s'avancer dans l'enceinte, si fluet, si petit, qu'à peine lui eût-on donné cinq ans, ce fut un tonnerre d'applaudissements : sa mère rappelait souvent avec bonheur cette scène attendrissante.

En 1823, la direction du collége fut confiée aux révérends Pères Jésuites, qui donnèrent, chez nous, une haute impulsion à l'éducation morale et scientifique de la jeunesse. Sous le P. Teiller, l'un d'eux, homme très instruit, Humbert fit sa classe de rhétorique.

Au milieu des nombreux sujets d'études qui s'offraient à lui, il en est un auquel le jeune Pillet se livrait avec une ardeur toute spéciale : c'est l'étude de la religion. Sa vocation pour l'état ecclésiastique grandissait chaque jour, sans qu'il eût jamais laissé paraître un seul instant d'hésitation. Il se préparait à cette sainte profession par une piété qui faisait l'édification de ses condisciples, par une gravité de mœurs qui contrastait souvent avec sa gaîté naturelle et l'enjouement de son caractère. Respectant en sa propre personne la dignité du prêtre futur, on le voyait rarement se mêler à ces jeux trop bruyants qui simulent la dissipation et qui peuvent faire oublier, même momentanément, les choses sérieuses : les divertissements du monde lui inspiraient une frayeur instinctive. Les promenades au grand air, les longues courses de montagnes où, en marchant au hasard l'on s'initie presque sans le vouloir aux premiers principes de plusieurs sciences attachantes ; la société enfin des amis de choix dont il sut toujours s'entourer : tels étaient ses délassements favoris.

Ce fut en 1829 qu'il entra au grand séminaire. Là sa santé fortifiée lui permit de travailler avec plus d'entraî-

nement encore qu'il ne l'avait jamais fait : non content de remplir sa tâche ordinaire, il employait une partie de ses loisirs à donner à ses condisciples des leçons d'hébreu; car il possédait parfaitement cette langue.

Ayant terminé à vingt-un ans les cours du grand séminaire, et se trouvant beaucoup trop jeune pour être admis à la prêtrise, il fut engagé par Mgr Martinet, son évêque, et surtout par M. le chanoine Maurice Pillet, prévôt du chapitre métropolitain de Chambéry, cousin germain de son père et oncle maternel de l'auteur de la présente Notice, homme d'excellent conseil, et en qui il mettait son entière confiance, à se rendre à l'Université de Turin, dans le but d'y prendre ses grades en théologie ; il les obtint effectivement après quelques années d'études et à la suite de plusieurs examens subis avec les premiers éloges, *cum maxima laude*.

A cette époque, l'établissement royal de la Superga venait d'être transformé en Académie pour les hautes études théologiques : aux chanoines gardiens des tombes royales, S. M. le roi Charles-Albert avait voulu substituer un collége de jeunes ecclésiastiques choisis dans chacune des provinces des États, devant travailler ensemble, pendant cinq années, sous la direction de quelque dignitaire de l'Église, et destinés ensuite à fournir aux divers diocèses du royaume des hommes imbus des doctrines les plus pures de l'unité catholique, et capables de concourir un jour efficacement aux améliorations et aux réformes que le prince désirait voir s'accomplir.

Dès le premier appel fait au clergé de la Savoie, tous les regards s'arrêtèrent sur l'abbé Pillet. Obéissant aux ordres de ses supérieurs, il partit, et entra à la Superga en novembre 1833, pour n'en sortir qu'en août 1838.

Ces cinq années d'une vie presque cénobitique furent des plus laborieuses et pourtant des plus heureuses de sa trop courte existence. C'est là que, dans la solitude, il amassa les immenses matériaux de son enseignement futur. Les volumineux extraits que nous avons eus sous les yeux; et qui sont d'ailleurs résumés avec une rare intelligence dans un travail fort étendu que M. l'avocat Louis Pillet, membre de l'Académie, a rédigé comme pour servir de monument à la mémoire d'un frère chéri (c'est ce travail qui nous sert ici de guide); ces riches extraits, disons-nous, prouvent sur quelle vaste échelle le jeune docteur avait entrepris de coordonner ses connaissances.

Comprenant les ressources que l'étude approfondie des saintes Écritures offre au théologien, il s'était attaché à cette étude avec une telle prédilection, qu'on peut dire qu'elle fut la passion dominante de sa vie. Ne tenant aucun compte de ses travaux antérieurs sur les langues latine, grecque et hébraïque, il se mit à les étudier de nouveau comme s'il ne les eût jamais apprises, et il y acquit une habileté remarquable : à la connaissance de l'hébreu il joignit celle de plusieurs autres langues de la même famille.

Avec ces langues, il n'avait encore que la clef des saintes Écritures; il lui restait à pénétrer dans les profondeurs de cette science. Il reconnut qu'il n'y ferait que de médiocres progrès, s'il ne pouvait consulter les travaux des nombreux et savants commentateurs qu'a produits l'Allemagne protestante; car il avouait volontiers que les sectes réformées avaient étudié la Bible, en avaient commenté tous les mots, toutes les lettres, avec une érudition et une sagacité remarquables.

Frappé de cette pensée, il se livra avec ardeur à l'étude de l'allemand, dont la désespérante richesse lui coûta beaucoup de travail.

En ce temps-là, une philosophie nébuleuse, d'origine germanique, avait envahi la France, d'où elle menaçait de se répandre partout et de saper insensiblement les bases de l'ordre social : M. Pillet pensa que, là encore, il y avait un rôle réservé au sacerdoce catholique ; les extraits raisonnés qu'il fit des écrits de ces nouveaux philosophes, qui au fond n'avaient guère reproduit que d'antiques erreurs, font voir quelle importance il attachait à les combattre ; la lecture approfondie des premiers ouvrages de l'abbé Rosmini lui fut pour cet objet d'un très grand secours ; toutefois il se garda bien de suivre jamais le célèbre métaphysicien, soit dans ses principes de morale, soit dans sa politique, soit dans ses vues de réforme religieuse.

En septembre 1835, il se rendit en Savoie, afin de recevoir la prêtrise des mains de son vénérable archevêque. Il n'avait point encore l'âge canonique ; mais le choléra exerçait ses ravages en Piémont, et il brûlait du désir de consacrer au service des malades les prémices de son saint ministère, si le fléau venait à éclater dans son pays natal. Il rédigea à cette époque un tableau des vertus du prêtre catholique tel qu'il le concevait et se le proposait pour modèle : nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici cet admirable morceau, où, sans s'en douter, il a tracé son propre portrait.

Cependant le terme de son séjour à la Superga approchait ; le cardinal Morozzo, sous la direction de qui était placé cet établissement, espérait le retenir en Piémont par les perspectives les plus brillantes ; mais lui ne son-

geait qu'à rentrer au sein de sa famille ; il voulait aussi correspondre à la pensée de son archevêque, qui le rappelait avec instance.

A peine fut-il de retour, que Mgr Martinet l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire. Quoique ces fonctions fussent peut-être peu de son goût, il s'en acquitta avec une assiduité, un zèle et une entente au-dessus de tout éloge. Il s'occupa, durant cette période, à vérifier les textes des citations contenues dans les nombreux matériaux recueillis pour la composition des Constitutions synodales.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire en mars 1839, Mgr Martinet mourut ; l'abbé Pillet obtint de MM. les vicaires capitulaires l'autorisation de commencer au grand Séminaire un cours d'Écriture-Sainte. Mgr Billiet ayant pris possession du siége vacant, ratifia cette autorisation.

Alors commença ce cours qui a laissé une impression si profonde dans le clergé du diocèse. C'était la première fois qu'un pareil enseignement se produisait à Chambéry ; il offrait tout l'attrait de la nouveauté ; aussi les élèves le suivaient-ils avec un entraînement inouï. Les vastes matériaux que le jeune professeur avait recueillis pour remplir dignement sa tâche ont été soigneusement résumés par son frère, M. Louis Pillet, dans le travail que nous avons déjà eu l'occasion de citer.

Tandis qu'il employait tout ce qu'il avait de vigueur et de force à perfectionner ce cours, dont la durée formait un cycle de quatre ans, il fut appelé, en 1841, à occuper, outre sa chaire d'Écriture-Sainte, celle de théologie, laissé vacante par la nomination de M. le chanoine Turinaz au siége épiscopal de Tarentaise. Il accordait en même temps le plus grand soin à la direction

spirituelle de ses élèves ; il était leur ami, leur confident, leur père, et s'efforçait de les entretenir dans l'amour du travail et de la vertu.

Ses connaissances en droit canonique décidèrent Mgr Billiet, aujourd'hui archevêque de Chambéry, à lui conférer, en 1839, les fonctions de promoteur, c'est-à-dire d'officier du ministère public près le tribunal de l'officialité diocésaine ; en 1840, il fut élevé au grade de promoteur archiépiscopal. On le voit devenir, en 1843, official du diocèse, avec le titre de chanoine honoraire ; en 1845, il est chanoine effectif et official métropolitain.

Nommé déjà précédemment membre de l'administration de l'hospice de Saint-Benoît, fondé, comme on sait, par l'illustre général comte de Boigne, pour servir d'asile à un certain nombre de vieillards des deux sexes appartenant à de bonnes familles autrefois à l'aise et tombés depuis dans le malheur, il eut l'occasion de montrer dans une infinité de traits spirituels ou touchants, tout ce que son cœur contenait de délicat, de tendre et de dévoué pour cette classe de personnes jétées par leur mauvais destin en dehors des conditions habituelles de la vie.

Mais, vers ce temps-là, un autre genre d'infortune attirait sa sollicitude. En 1840, une sainte fille de Puy-en-Velay, Mlle Barthélemy, traversant la Savoie pour se rendre à Annecy, auprès du tombeau de saint François de Sales, s'arrêta à Chambéry, et demanda à visiter un établissement qu'elle présumait devoir y être : celui des sourds-muets. Apprenant que ces malheureux, qui sont en assez grand nombre dans nos provinces, n'y possédaient aucune école, elle se sent prise de compassion, et avec cette confiance en Dieu qui supplée à tout, elle loue

une petite maison et y réunit les plus abandonnés. Là, pendant plusieurs mois, elle se consacra seule à leur instruction ; mais ses ressources s'étant bientôt épuisées, elle allait se voir forcée de renoncer à sa généreuse entreprise, lorsque l'abbé Pillet s'offrit à elle comme une Providence. Les peines qu'il se donna pour relever, ou plutôt pour fonder cette œuvre si utile, sont presque incroyables ; car ce ne fut qu'en 1846, et après un voyage à Turin, où il reçut de S. M. le roi Charles-Albert l'accueil le plus flatteur, que le succès vint couronner ses efforts, et qu'il obtint du gouvernement l'approbation de l'institution, avec des subsides qui permirent de lui donner une plus grande extension. L'école des sourds-muets fut placée alors sous la surveillance de M. l'abbé de Saint-Sulpice, aujourd'hui chanoine au chapitre métropolitain, qui la dirige avec un dévouement et une intelligence dignes des plus grands éloges.

Tout en s'occupant de ces choses, l'abbé Pillet entretenait une correspondance active avec la plupart des écrivains ecclésiastiques de notre pays ; il les aidait, il les encourageait dans leurs travaux. Ses études sur les Écritures-Saintes l'avaient même mis en relation avec plusieurs hommes marquants appartenant aux cultes réformés de la Suisse, qui reconnaissaient en lui un adversaire aussi bienveillant qu'érudit.

En mai 1847, M. le chanoine Turinaz, vicaire général du diocèse, neveu de Mgr l'évêque de Tarentaise, était emporté à la fleur de l'âge par une courte maladie ; l'abbé Pillet fut immédiatement appelé à le remplacer. Le regret qu'il éprouva en quittant sa cellule, ses chères études, fut un des grands chagrins qu'il eut à subir, quoique tempéré par la pensée de vivre sous la direction d'un

prélat dont il vénérait le caractère et admirait la science et les vertus.

Si l'on veut découvrir la pensée vraie d'un homme, ce n'est pas dans des écrits soigneusement composés pour le public qu'il faut la chercher. Là l'auteur se montre à ses lecteurs non pas toujours tel qu'il est, mais tel qu'il doit leur paraître, pour les amener à partager ses convictions. Ce qui peut révéler cette pensée, ce sont ces notes intimes que l'on rédige pour soi-même, ce sont ces feuilles volantes contenant des lignes souvent incomplètes, où l'âme, en passant, a laissé l'empreinte de ses secrets.

Parmi les nombreux papiers de ce genre ayant appartenu à l'abbé Pillet, et qui sont relatifs à divers projets se rapportant presque tous à des œuvres religieuses ou de charité, il en est un où il consignait ses plans et manifestait ses espérances à l'égard d'une entreprise importante dont la réussite dépassa plus tard tout ce qu'il s'était promis : nous voulons parler de l'association d'ouvriers instituée à Chambéry sous le nom de Congrégation de saint François de Sales.

C'était en 1845 ; quelques jeunes artisans qui fréquentaient l'école de dessin linéaire, et qui appartenaient à des familles aisées, conçurent le projet de s'unir plus étroitement entre eux, sous l'influence de la religion, dans le but de s'entr'aider et de se livrer à la pratique des bonnes œuvres. Ils s'en ouvrirent à l'abbé Pillet, qui accueillit leur avance avec empressement. Sous sa direction, cette institution, qui revêtait tour à tour les formes ou d'une société de bienfaisance, ou d'une confraternité religieuse, ou d'une association pour les lettres et les arts, ou quelquefois même d'une réunion ayant pour but de se procurer des délassements honnêtes, fit

en peu de temps des progrès rapides, et elle se maintient aujourd'hui avec plus de ferveur que jamais.

Ce fut encore l'abbé Pillet qui, en 1848, de concert avec Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, alors de passage à Chambéry, jeta les premiers fondements des Conférences de saint Vincent de Paul, dont l'établissement définitif n'eut pourtant lieu que l'année suivante, admirable institution qui, bien qu'exclusivement placée entre les mains des laïques, sauve tant de pauvres familles de la misère et arrache tant de jeunes âmes à la corruption.

Mais la révolution qui, à cette époque, éclata en France, et le changement radical que subirent les formes de notre gouvernement, vinrent imposer à l'abbé Pillet, en sa qualité surtout de vicaire général du diocèse, de nouveaux devoirs. Digne interprète de l'illustre prélat qui occupe encore à l'heure qu'il est le siége archiépiscopal de notre ville, on le voit d'abord concentrer tous ses efforts en faveur de nos corporations enseignantes dont l'avenir semblait menacé ; on le voit rassembler des matériaux, dresser des statistiques, rédiger des mémoires sur la grande question de la liberté de l'enseignement qui s'agitait alors : tout cela avec cette modestie, avec cette prudence qui le caractérisaient, et qui donnaient des dehors attrayants et aimables à tout ce qui sortait de sa plume.

Parmi les bienfaits de nos nouvelles institutions politiques, il en est un que notre clergé ne pouvait trop apprécier en ces circonstances ; nous voulons parler du droit, qui lui fut toujours refusé sous l'ancienne monarchie, de se réunir en synodes provinciaux, en conformité des décrets du concile de Trente. Le clergé de la province

ecclésiastique de Savoie fut le premier, dans les États, à profiter de ce droit précieux : un synode fut convoqué à Chambéry pour le mois de juillet 1849 ; plusieurs évêques y intervinrent, tels que ceux d'Annecy, d'Aoste, de Tarentaise, sous la présidence de Mgr Billiet, leur archevêque, et avec l'adjonction d'un certain nombre de théologiens choisis dans les diocèses des suffragants : l'abbé Pillet, qui avait concouru à la préparation des matières qui devaient y être traitées, fut appelé à y siéger comme secrétaire ; c'est à lui principalement que l'on dut la rédaction des délibérations qui y furent prises.

Cette importante réunion avait à peine achevé ses travaux, que l'abbé Pillet se rendit en Piémont pour représenter le clergé de Savoie au synode tenu à Villanovetta par les évêques de la province ecclésiastique de Turin. Dans cette assemblée, présidée par Mgr Gianotti, évêque de Saluces, doyen d'âge, en l'absence de Mgr l'archevêque Franzoni, l'abbé Pillet se fit remarquer par l'ampleur de sa doctrine, par l'élévation de ses vues. Il se lia d'amitié avec plusieurs membres du haut clergé piémontais.

L'année suivante, sur l'invitation du cardinal de Bonald, il assista comme théologien au concile provincial de Lyon, et son mérite n'y fut pas moins apprécié que partout ailleurs.

Déjà alors, depuis quelque temps, l'abbé Pillet avait été confidentiellement désigné par le Roi pour remplir les fonctions de précepteur de LL. AA. RR. le prince de Piémont et le duc d'Aoste ; une correspondance active était nouée à ce sujet. Enfin, au mois de mars 1850, il reçut sur ce point une communication officielle. Malgré la vive reconnaissance que le choix de S. M. excitait en

lui, cette nouvelle, bien que pressentie, produisit dans son âme une commotion terrible. Quelle responsabilité n'allait-il pas assumer devant Dieu, devant la monarchie, devant le pays! que de travaux n'avait-il pas à entreprendre, lui dont la santé s'altérait, pour se mettre à la hauteur de sa mission! Longtemps il hésita. Ses amis, à la fin, le déterminèrent; les conseils de Mgr Vibert, évêque de Maurienne, dont l'intimité lui était chère, eurent surtout beaucoup de part dans sa résolution.

Au commencement de novembre, il quittait la Savoie comme s'il n'eût dû jamais la revoir, après avoir fait son testament et mis ordre à toutes ses affaires. Il arriva au château de Montcalier et y fut accueilli par S. M. le Roi et S. M. la Reine avec une bonté, une bienveillance, qui le touchèrent profondément. Le lendemain les jeunes Princes lui furent confiés, et pour eux commença cette éducation solide qui devait, dans sa pensée, influer si puissamment sur leur avenir.

Il ne nous appartient pas de suivre l'abbé Pillet dans les détails de l'œuvre de dévouement auquel il venait de se consacrer, de décrire les procédés ingénieux auxquels il eut recours pour captiver ses augustes élèves, les moyens tout à la fois doux et fermes qu'il employait pour inculquer en eux cet esprit d'obéissance si nécessaire à ceux qui doivent commander un jour: qu'il nous suffise de dire qu'au bout de peu de temps, ce précepteur en soutane noire, pour qui les jeunes princes avaient montré d'avance tant d'éloignement, cet *abbate cattivo* qui, avant qu'ils le connussent, leur inspirait tant de frayeur, devint un ami, un confident, un frère, dont ils ne pouvaient presque pas se passer. Nous devons ajouter que l'abbé Pillet avait rencontré en eux les qualités les

plus précieuses de l'esprit et du cœur, et il le redisait avec orgueil à qui voulait l'entendre.

Cependant sa santé, loin de se raffermir, s'affaiblissait sensiblement. Il obtint, pendant l'été de 1851, la permission de venir passer quelque temps en Savoie pour y reprendre des forces ; il y demeura en effet plus de deux mois, durant lesquels il put jouir d'un repos qui lui fut extrêmement favorable. Il reçut, dans cet intervalle, plusieurs lettres de ses chers élèves, qui lui témoignaient en termes charmants le désir qu'ils avaient de le revoir. En novembre il repartit. S. M. la Reine avait eu la délicate attention d'envoyer les deux princes et leur tout jeune frère, le duc de Montferrat, à sa rencontre, jusqu'à Turin. « C'est là que je les ai revus, écrivait-il ; je n'ai « eu pendant trois heures ni assez d'épaules, ni assez de « genoux pour les loger tous les trois. » Tant il est vrai que la fermeté, quand elle est unie à la justice, loin d'aliéner les cœurs, les captive.

Quoiqu'il en soit, pendant le cours de cette seconde année, qui fut la dernière de son enseignement, l'abbé Pillet, qui s'était fait associer M. l'abbé Pozzi pour l'aider dans ses travaux, eut la satisfaction de voir ses efforts couronnés des plus brillants succès.

Mais personne n'éprouva plus d'émotion, à la vue des progrès étonnants qu'avaient faits les jeunes princes, que leur excellente mère, S. M. la Reine régnante, et leur auguste aïeule, S. M. la Reine douairière, qui, ne cessant de donner à l'abbé Pillet les marques de la plus entière confiance, avaient partagé avec une patience angélique les fatigues de cette précieuse éducation.

Le Roi lui-même, en maintes occasions, témoigna au zélé précepteur combien il agréait son dévouement.

Ayant derechef besoin de repos, l'abbé Pillet quitta Turin au mois de juin 1852 ; mais cette fois-ci, hélas ! pour n'y plus revenir. Une toux opiniâtre s'était manifestée chez lui et avait pris un caractère inquiétant. Établi dans une maison de campagne de sa famille, à Grésy-sur-Aix, il avait pensé que les eaux thermales d'Aix lui seraient favorables : loin de là, elles furent tellement contraires que, dans les premiers jours de septembre, il se vit obligé de se mettre au lit. La constance dont il fit preuve pendant ses cruelles et longues souffrances fut admirable. Ne se faisant aucune illusion sur son état, il régla ses affaires avec le calme du juste, et s'occupa du choix de son successeur auprès des princes.

Enfin l'heure suprême arriva ; ses derniers moments furent sublimes ; nous n'eûmes pas la triste consolation d'y assister, mais en les entendant raconter dans leurs touchants détails, nous ne pûmes nous empêcher de dire : « C'est ainsi que meurent les saints. »

Ce fut le 11 octobre que l'abbé Pillet passa de cette vie périssable à une meilleure.

Membre de l'Académie royale de Savoie dès 1843, il a laissé dans les Mémoires de cette société savante plusieurs Notices intéressantes.

La mort de l'abbé Pillet fut suivie de près de celle d'un de ses amis intimes, M. le comte Eugène Costa de Montgex, frère cadet de M. le marquis Costa de Beauregard, l'un des membres les plus distingués de notre Société.

Doué d'un esprit aussi ingénieux que solide, né avec des dispositions marquées pour l'étude, M. le comte Costa se fit remarquer de bonne heure par des compositions

littéraires où la délicatesse de la pensée se joignait à la correction et à l'élégance du style ; mais ces compositions, il ne les confiait jamais qu'à un petit nombre de personnes dont il connaissait la discrétion ; sa trop grande modestie s'effarouchait de tout ce qui pouvait ressembler à de la publicité.

Ayant créé, dans son château de Montgex, uné magnifique bibliothèque où la littérature, la philosophie, l'histoire, étaient largement représentées, il se livra à des occupations plus sérieuses. Il entreprit d'écrire la vie du prince Eugène de Savoie, et à cet effet il parvint à réunir, à force de patience et de soins, une quantité assez considérable de documents inédits, qui devaient servir de base à son travail. Cette entreprise était arrivée à bonne fin ; nous avions nous-même engagé vivement l'auteur à mettre la dernière main à son ouvrage et à le livrer à l'impression, lorsqu'il parut vouloir en ajourner indéfiniment la publication.

C'est à cette époque environ, c'est-à-dire en 1843, que M. le comte Costa fut nommé membre de l'Académie. Sa santé, qui commençait à s'altérer, lui permit rarement d'assister aux séances de ce corps savant. De tristes pensées, provenant sans doute de son état maladif, le préoccupaient.

Dans un voyage qu'il fit à Rome, les saintes Écritures et les Pères de l'Église lui apparurent comme un nouveau champ d'études où son esprit devait trouver de fructueuses distractions, et son cœur un soulagement aux misères qu'il plairait à Dieu de lui envoyer. De retour à Chambéry, il s'occupa à recueillir les matériaux d'un ouvrage tout à la fois scientifique et ascétique, auquel il renonça plus tard, découragé, disait-il, par une pu-

blication récente sur le même objet : c'était un commentaire sur les litanies de la sainte Vierge. Il paraît cependant que, peu avant sa mort, et sans doute pour s'entretenir dans de consolantes pensées, il avait repris ce travail. On n'apprendra pas sans quelque émotion qu'à l'approche de son dernier jour il dirigeait ses aspirations vers Marie considérée comme porte du ciel à l'heure du trépas : *Janua cœli in transitu*. Les fragments qui ont été trouvés après son décès, sur la table où il avait l'habitude de travailler, se rapportent tous à l'invocation *Janua cœli, ora pro nobis !*

Selon le plan qu'il avait conçu, la sainte Vierge devait être considérée comme porte du ciel sous un triple point de vue : Porte du ciel faisant passer le Verbe de Dieu du ciel à la terre ; Porte du ciel faisant passer la grâce de Dieu à l'homme durant la vie ; Porte du ciel faisant passer l'homme de la terre au ciel à l'heure de la mort, *in hora mortis*. Quelques-unes de ces touchantes réflexions ont été imprimées à un très petit nombre d'exemplaires, à Chambéry, à la fin de 1852, sous le titre de *Janua cœli, ora pro nobis !* Porte du ciel, priez pour nous, avec l'épigraphe : « Lorsque les jours de l'ancien Adam « finiront pour mon âme, conduisez-la à l'éternelle lu-« mière que vous avez enfantée, ô Mère des vivants ! »

Dix mois étaient à peine écoulés depuis le décès de M. le comte Eugène Costa, que l'Académie a eu la douleur de perdre M. le comte Charles-Benoît DE BOIGNE, fils unique de l'illustre général comte de Boigne, l'un des fondateurs de cette Société.

Quoique M. de Boigne n'ait jamais rien publié, il ne possédait pas moins des connaissances très étendues.

L'histoire et l'économie politique avaient été pour lui un objet d'étude tout spécial, et il en discourait savamment chaque fois que l'occasion se présentait. Sa parole, grave et persuasive, produisait ordinairement sur les esprits une impression profonde, tant elle était empreinte de logique et de raison. Nous ne disons rien de ses croyances religieuses, qui furent toujours les mêmes, et qui avaient pour principe les convictions les plus arrêtées. Il aimait à faire le bien, mais sans ostentation, sans fracas.

Chargé durant de longues années de l'administration municipale de notre ville, il a laissé parmi ses administrés une foule d'honorables souvenirs. Le vœu de l'Académie l'appela souvent à la présidence annuelle de ce corps scientifique ; il s'acquitta constamment de ces fonctions avec une entente remarquable.

L'année 1854 n'a pas été moins douloureuse à l'Académie que les précédentes, par les regrets que lui a causés la perte de M. l'avocat Raymond et de M. le chanoine Chuit.

M. Claude-Melchior Raymond, fils aîné de M. le chevalier Georges-Marie Raymond, qui fut le premier secrétaire perpétuel de l'Académie et l'un des fondateurs de cette Société, naquit à Chambéry en 1804 ; il déploya dès son enfance l'esprit le plus ingénieux, le plus vif, joint à une mémoire prodigieuse et à une imagination dont l'ardeur fut toujours tempérée par un grand fonds de raison et par des principes religieux solides.

Nous nous souvenons encore de ses succès de collége qui, bien que capricieux et inégaux, le faisaient regarder par ses maîtres et ses condisciples comme un sujet entièrement hors ligne. Tandis que la plupart de ceux-ci,

même les plus heureusement doués, employaient toutes leurs heures aux pénibles travaux qu'exigent les études classiques, il franchissait avant le temps la limite de ces études, et se laissant emporter par cet incessant besoin d'apprendre qui le dévorait, il essayait de pénétrer dans les plus difficiles questions de la physique, de la chimie, des mathématiques. Le fait est qu'âgé à peine de dix-sept ans, et figurant encore parmi les élèves du collége, on l'avait jugé assez instruit pour occuper provisoirement une chaire d'arithmétique et d'algèbre.

Destiné à la carrière du barreau, il fut envoyé à Turin pour y terminer l'étude du droit qu'il avait commencée à Chambéry ; la facilité dont il fit preuve dans ses premiers examens lui fit obtenir, chose très rare, l'exemption d'une année de cours.

De retour dans son pays natal, et après un stage brillant, il prit son essor, et honora par de nombreux succès la profession qu'il avait embrassée ; il y porta surtout ce désintéressement absolu, qui était alors, comme il est encore aujourd'hui, le caractère distinctif du barreau savoisien. Combien de familles dans la détresse, combien de victimes de la mauvaise foi ou de la calomnie ne lui durent-elles pas leur salut ! Ce que nous disons ici n'est point une vaine formule d'éloge ; le zèle de M. Raymond pour ses clients en général et pour les plus malheureux en particulier, fut toujours très grand, et constituait pour lui une espèce de religion, de culte, où il eût été impossible de découvrir la moindre préoccupation d'intérêt personnel.

Quoique M. Raymond fût plein de doctrine et qu'il possédât la théorie des lois au plus haut degré, à cause de sa grande aptitude pour les études spéculatives, il

n'aurait point consenti à mener l'existence douce, paisible, uniforme, d'avocat consultant; la vie du magistrat ne lui eût pas non plus convenu. Ce qu'il lui fallait, à lui, c'étaient le mouvement, l'agitation; non pas cette agitation sans but qui n'enfante rien, mais cette agitation féconde qui remue les idées et en fait jaillir la lumière. Les luttes du barreau lui plaisaient; il les eût volontiers rendues passionnées, si sa souveraine raison, son éducation soignée et le sentiment qu'il avait des convenances, n'eussent toujours imposé de justes limites à la généreuse impétuosité de son caractère. A une époque où, chez nous, par suite du système de procédure autrefois en vigueur, le talent de l'improvisation parmi les avocats *était* rare et presque ignoré, M. Raymond fut du petit nombre de ceux qui se firent distinguer par la facilité et l'abondance de leur élocution.

Un mérite aussi évident ne pouvait pas manquer d'être remarqué par le gouvernement paternel du roi Charles-Albert : aussi M. Raymond fut-il bientôt pourvu d'une chaire de droit à l'école universitaire de Chambéry; il l'a occupée jusqu'à sa mort.

Appelé plus tard à faire partie du conseil municipal de sa ville natale, il apporta dans ces nouvelles fonctions ce zèle infatigable, ce dévouement sans borne et surtout cette franchise d'opinion, cette indépendance d'idées, qui formaient le trait distinctif de son génie. Homme d'initiative, il rendit, par ses plans de réforme, par ses projets d'amélioration, de nombreux services à une administration qui, sur plusieurs points, avait besoin d'être remaniée : homme d'exécution, il lui fut non moins utile par l'ardeur qu'il mettait à la réalisation des mesures qui avaient été adoptées, n'épargnant à cet effet ni les tra-

vaux de l'esprit, ni même les fatigues du corps, et se trouvant toujours des premiers là où l'intérêt public réclamait sa présence.

Il nous reste à parcourir en peu de mots cette période de la vie de M. Raymond, où, lancé dans une ingrate carrière, il eut à supporter bien des dégoûts, à endurer bien des amertumes, et où, malgré les convictions profondes qui le soutenaient, malgré même ses triomphes, son cœur s'ulcéra, et sa constitution physique si forte, si puissante, s'ébranla au point de le conduire à une fin prématurée.

M. le chevalier Georges-Marie Raymond, son père, au retour de nos princes, en 1816, avait fondé à Chambéry une feuille hebdomadaire intitulée *Journal de Savoie*. A sa mort, survenue en 1839, cette publication fut continuée par un de ses fils, M. Jacques-Marie Raymond, professeur de mathématiques au Collége royal et membre agrégé de l'Académie. En 1843, grâce à l'intervention de M. Jean-Pierre Veyrat, l'un de nos poëtes les plus distingués, qui avait obtenu du gouvernement une concession pour la fondation d'une nouvelle feuille, les deux publications furent réunies et donnèrent naissance au *Courrier des Alpes*.

M. Veyrat mourut quelque temps après, et deux ou trois années s'écoulèrent. On était en 1848 ; la révolution de février venait d'éclater en France. Notre bien-aimé souverain le roi Charles-Albert avait publié le Statut, et inauguré chez nous les institutions constitutionnelles : la presse était libre.

Forcé par des intérêts de famille à soutenir le *Courrier des Alpes*, et comprenant qu'il fallait doter cette feuille d'une rédaction plus étendue et plus appropriée aux exi-

gences des événements, M. Raymond se décida à en prendre la direction, et, avouons-le, il le fit avec joie.

Intimement convaincu de la supériorité des institutions représentatives, acceptant ces institutions comme un généreux octroi de la part d'un monarque vénéré, il s'appliqua d'abord à en développer la théorie, en y employant ce luxe de pensées, cet éclat d'expressions, qui lui étaient propres ; les nombreuses pages qu'il a écrites sur ce sujet dans le *Courrier des Alpes* seront toujours lues avec intérêt, avec fruit, et resteront comme un monument destiné à constater l'état des opinions et le mouvement des idées à cette époque si importante de notre histoire.

Mais les instants où l'on put s'occuper de théorie passèrent bien vite ; une autre arène s'ouvrit, arène brûlante où les coups succèdent aux coups sans interruption, sans relâche, et où le vaincu se relevant toujours, les combattants s'agitent indéfiniment dans le chaos d'une lutte éternelle. Là, dans les temps de crise surtout, la transaction devient impossible, les termes-moyens sont foulés aux pieds avec mépris, les propositions les plus sages, si elles tendent à adoucir, à tempérer, à concilier, demeurent impuissantes ; il faut aux champions des divers partis des bannières aux couleurs tranchées et des positions extrêmes.

C'est à ce point de vue qu'on doit se placer pour juger M. Raymond dans cette dernière phase de son existence ; alors on lui pardonnera aisément les quelques écarts dont on l'a accusé. Il ne nous appartient pas d'apprécier ici la série de ses actes, de peser ce qu'il y a eu de juste, ce qu'il y a eu d'injuste dans l'opposition qu'il peut avoir faite aux agents responsables du pouvoir :. c'est là un

terrain sur lequel nous répugnerions d'entrer, même s'il nous était permis de le faire ; nous reconnaissons qu'on ne saurait porter trop de respect aux hommes investis de la confiance du souverain et des représentants du pays, et que les attaques trop violentes dirigées contre eux, en supposant encore qu'ils aient tort, ne peuvent que porter atteinte à ce principe d'autorité si nécessaire à toute forme de gouvernement. Nous n'avons d'autre intention, par le peu qui nous reste à dire, que de faire ressortir la nature du talent de M. Raymond comme écrivain politique.

Or, nous disons qu'il était merveilleusement doué pour les luttes incessantes auxquelles il avait désormais consacré sa vie. Pourvu d'une lecture immense, on peut assurer sans exagération que les principes d'aucune science, d'aucun art, ne lui étaient étrangers ; son désir de savoir l'avait porté à approfondir un grand nombre de connaissances complètement en dehors du cercle naturel de ses études. Familier avec les questions les plus ardues du droit privé, du droit public, du droit international, de l'économie politique, de l'administration, il traitait de toutes ces choses avec une admirable facilité et avec un sens pratique des plus remarquables. L'histoire, la philosophie, la théologie même, dans laquelle il excellait, lui fournissaient une foule de rapprochements qui rendaient son argumentation ou plus ingénieuse ou plus puissante. Son étonnante mémoire le dispensait, la plupart du temps, d'avoir recours à des recherches ; ses articles sortaient ordinairement d'un seul jet de son cerveau en travail, et sa plume en feu ne cessait de courir jusqu'à ce que la matière fût épuisée.

Cette méthode avait pourtant donné naissance, chez

M. Raymond, à un défaut que nous ne pouvons passer sous silence : ce défaut consistait à ne pas savoir toujours s'arrêter à propos. Dans toute polémique, et principalement dans celle qui a la politique pour objet, où il s'agit non-seulement de discuter et de démontrer, mais encore de remuer, d'ébranler, de subjuguer, le but qu'on se propose exige que tous les moyens que l'on emploie pour l'atteindre soient échelonnés de manière à offrir une progression croissante : arrivé au point culminant l'écrivain s'arrête ; s'il allait plus loin il gâterait son œuvre. C'est précisément cet art que M. Raymond négligeait quelquefois de mettre en pratique : il avait dit tout ce qu'il fallait dire ; il l'avait dit avec chaleur, avec force, avec entraînement ; eh bien ! il lui semblait toujours n'avoir pas assez dit ; il remaniait ses idées, les reproduisait sous d'autres formes ou dans un autre ordre, et amoindrissait ainsi l'effet de sa première conception. Hâtons-nous d'ajouter que le défaut dont nous parlons n'est point habituel dans les écrits de M. Raymond ; il n'y est pas cependant tellement rare que nous ayons pu nous abstenir de le signaler.

Quoi qu'il en soit, une chose à l'égard de laquelle on ne saurait trop rendre justice à M. Raymond, c'est le courage, la constance avec laquelle il a, pendant tout le temps qu'a duré sa mission de journaliste, soutenu la cause de la religion et défendu les grands principes d'ordre, d'autorité et de liberté. Les pages éloquentes sorties de sa plume sur ces importantes questions lui ont acquis un titre éternel à la reconnaissance des hommes de bien.

En 1841, M. Raymond fut nommé membre effectif de l'Académie. Quoiqu'il n'ait jamais publié aucun travail

dans les Mémoires de cette Société, il ne lui a pas moins été utile par les nombreux rapports qu'il a été chargé de rédiger soit sur des sujets littéraires et scientifiques, soit sur des matières d'administration.

Outre les connaissances dont nous avons eu occasion de parler, M. Raymond possédait un très beau talent comme musicien et compositeur. L'orgue était son instrument favori; il en avait étudié à fond toutes les ressources. Ce fut lui qu'on choisit pour la réception d'œuvre de celui qui existe aujourd'hui dans l'église métropolitaine de notre ville. Savant sur la théorie de l'harmonie et sur les règles du contre-point, et héritier en cela des goûts de M. le chevalier Raymond, son père, il a composé une infinité de morceaux auxquels on attribue beaucoup de mérite, et qui se distinguent surtout par la variété et la richesse de l'instrumentation; nous avons de lui plusieurs symphonies et plusieurs messes à grand orchestre qui ont été exécutées souvent, et toujours avec succès.

M. Raymond est mort le 2 avril 1854, après une courte maladie: la population entière de Chambéry s'est pressée à son convoi, et tous, sans distinction d'opinions, ont été unanimes dans les regrets que leur causait une perte si inattendue.

M. l'abbé Chuit, que l'Académie a perdu un mois après M. Raymond, à l'âge de près de 65 ans, avait été d'abord professeur de rhétorique au Collége royal de Chambéry. Son mérite l'appela ensuite à faire partie du chapitre métropolitain, puis de l'Académie, dont il fut longtemps un des membres les plus actifs. Il a publié plusieurs travaux dans la collection des Mémoires de ce

corps savant ; en voici l'indication : Dans le tome IV, *Notice historique sur les Allobroges et les anciens habitants des contrées qui composent aujourd'hui le duché de Savoie ;* dans le tome VI, *Notice historique sur la vie et les travaux du P. Claude Le Jay, natif d'Aïse en Faucigny ;* dans le tome VII, *Tableau numérique des personnes qui, nées en Savoie, depuis l'an 1000, jusqu'en 1790 inclusivement, ont laissé des preuves de leurs succès dans les lettres, les sciences et les arts.* Ces travaux, et notamment le premier qui est ce que nous avons eu jusqu'ici de plus complet sur les peuples qui anciennement habitaient nos vallées, sont marqués au coin de la vraie science, et on les consultera toujours avec fruit. En proie à des souffrances qu'il supportait avec la plus édifiante résignation, livré presque exclusivement aux pratiques d'une piété profonde, M. le chanoine Chuit avait cessé depuis longtemps de paraître aux séances de l'Académie ; sa perte n'a pas été sentie moins vivement par tous ses collègues.

NOMINATIONS DE MEMBRES EFFECTIFS ET AGRÉGÉS.

Depuis la publication du dernier volume de ses Mémoires, l'Académie a admis au nombre de ses membres effectifs résidants :

Dans sa séance du 7 juillet 1854, M. Louis PILLET, avocat à la Cour d'appel, conservateur de géologie au Musée de Chambéry ;

Dans sa séance du 10 août suivant, M. l'abbé VALLET, professeur de physique au grand Séminaire.

Elle a admis au nombre de ses membres agrégés :

Dans sa séance du 4 mars 1852, M. le chevalier Pierre-Alexandre PARAVIA, professeur d'éloquence à l'Université de Turin ;

Dans sa séance du 10 août 1854, M. J.-B. BAILLY, conservateur d'ornithologie.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DE POÉSIE

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE EN 1850

PAR M. DE JUGE

VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Si l'on vous plaçait dans un élégant parterre, et qu'on vous dit : Voyez les fleurs de toute espèce qui le décorent et le parfument; malgré la beauté rivale de leurs formes variées, malgré l'éclat jaloux de leurs diverses couleurs, trois seulement d'entre elles doivent, en réunissant vos suffrages, obtenir les honneurs de l'exposition : allez, parcourez ces plates-bandes embaumées; au lieu d'admirer et de jouir, analysez et comparez, et quand vous aurez fixé votre choix, venez nous donner les motifs de votre préférence. Je vous le demande, Messieurs,

en présence de toutes ces gracieuses filles du printemps, votre mission serait-elle bien facile à remplir, et votre main n'hésiterait-elle pas à cueillir les trois fleurs que vous destineriez au triomphe? Eh bien! cette hésitation, nous l'avons éprouvée, en parcourant les nombreuses pièces de vers que le concours annoncé par l'Académie a fait naître dans notre bien-aimée Savoie. Véritables fleurs de poésie écloses au souffle d'une patriotique inspiration, chacune de ces épîtres a sa grâce distinctive, son mérite particulier, et si, comme dans les productions de la nature, l'inégalité s'y fait sentir, toutes ont droit à l'éloge par le choix irréprochable du sujet, et par l'honnêteté des sentiments qui y respirent. Cependant, malgré la difficulté de l'entreprise, il fallait arriver à une décision; il fallait obéir à votre programme, et vous indiquer les trois poèmes auxquels devaient appartenir les récompenses promises. Laissant donc de côté et le charme d'une première impression, et le souvenir de quelque émotion sympathique, nous nous sommes armés impitoyablement du compas et de la règle, et dressant pour ainsi dire l'échelle mystérieuse gravie par nos poètes, nous avons osé mesurer leur vol, et assigner à chacun d'eux l'échelon qu'il avait pu atteindre. C'est le résultat de cette délicate opération que nous venons soumettre à votre appréciation bienveillante; nous vous l'apportons avec confiance, parce que, si nous n'avons pas toujours été des juges éclairés, nous avons la conscience d'avoir toujours été des censeurs impartiaux.

Mais avant que de vous faire connaître le titre des trois ouvrages dont vous devez proclamer le succès dans cette assemblée d'élite, il nous a paru convenable de vous donner une idée de quelques-unes des épîtres qui ont le

plus approché du but, et tenu même parfois nos esprits en suspens. Cette rapide analyse, en devenant une espèce de contrôle de notre opinion, sera un encouragement pour les auteurs dont le nom doit malheureusement demeurer inconnu ; et sans doute à la vue de tant de richesses poétiques, frappés justement de tout ce qu'il y avait d'avenir dans la pensée du fondateur de la cérémonie qui nous réunit, vous serez heureux de décerner en ce jour, à son honorable mémoire, un nouveau témoignage de votre légitime reconnaissance.

La pièce de vers inscrite sous le n° 13 a pour titre : L'ÉTUDE. Vous devinez déjà que Cicéron en a tracé d'avance l'épigraphe, c'est le privilége du génie d'écrire pour la postérité. *Studia adolescentiam alunt : l'étude nourrit la jeunesse;* c'est là le point de vue sous lequel l'auteur va envisager son sujet :

Tu sais, mon cher ami, tu sais combien l'étude
Peut embellir les jours de notre solitude !
D'où vient que tant d'esprits, fascinés par l'erreur,
En ont une si grande, une si coupable horreur ?

Voilà le texte du discours sinon bien poétiquement, du moins très nettement posé. Voyons comment le poète entre en matière : après quelques vers assez mal placés au début sur les écarts de la science, il continue ainsi :

Quand au premier des jours, la voix du Tout-Puissant
Eut peuplé d'un seul mot les déserts du néant,
Quand sortant du cahos, la matière difforme
Dans la terre et les cieux eut revêtu sa forme ;
Quand la nature enfin, ses éléments divers
Formèrent un seul tout de ce vaste univers,

Que la terre roula sur son axe immobile,
Que du soleil jaillit la lumière fertile,
Et que la lune vint à l'heure où le jour fuit
Eclairer de ses feux les ombres de la nuit,
La Trinité parla ce sublime langage :
« Faisons l'homme, dit-elle, à notre auguste image ; »
Et l'homme que forma la main de l'Eternel
Etait de l'univers le chef-d'œuvre immortel.

Mais l'homme devient coupable, et

Dès cet instant fatal, l'ignorance et l'erreur,
L'affreuse maladie et l'horrible douleur,
En noirs habits de deuil formèrent son cortége.
La misère en tout lieu le poursuit et l'assiége.
Il voit la pâle mort marcher à ses côtés,
Le presser sans relâche à pas précipités.
Que la terre pour lui n'est plus qu'un lieu d'alarmes,
Qu'il devra s'abreuver au ruisseau de ses larmes,
Qu'héritiers de son nom, ses enfants malheureux
Naîtront soumis aux mœurs de son état affreux ;
A l'homme ainsi déchu de sa grandeur première,
L'étude offre un secours et lui rend la lumière.

Avouons-le, de bonne foi, à part une épithète ou deux un peu faibles, à part une ou deux constructions de phrases un peu prosaïques, ce morceau est aussi fortement écrit que fortement pensé; et, certes, en rattachant la nécessité de l'étude à la grande catastrophe du genre humain, l'auteur a prouvé qu'il dominait son sujet, et que la poésie n'était pas pour lui un simple jeu d'imagination. Mais en s'élevant si haut de prime abord, il nous a rendus exigeants et sévères, et c'est avec une véritable peine que nous l'avons vu se traîner longuement dans

les détails de l'histoire, et péniblement se perdre dans les banalités de l'école; l'érudition, sans doute, est nécessaire à qui se mêle de composer, mais c'est une armure qu'on doit porter avec grâce, au lieu d'en paraître embarrassé; cependant, malgré les nombreuses imperfections de cette pièce de vers, nous dirons qu'il y a de l'avenir dans son auteur, parce que, chose plus rare qu'on ne le croit, s'il ne sait pas encore écrire, il sait déjà penser, et vous partagerez, à coup sûr, cette opinion quand vous saurez que le poète parle, en terminant son œuvre,

D'une plume naissante et d'un jeune crayon.

Qu'il continue donc à se livrer à l'étude dont il a si bien compris la noble mission; et dans ce moment où, comme il le proclame lui-même avec raison :

Changeant l'arène étroite en immense carrière,
Le Statut parmi nous a levé la barrière,

nous osons lui prédire les plus légitimes succès. La jeunesse, toujours couverte de roses, plaît peu à la liberté; il lui faut des fronts que la méditation incline et que le travail féconde. C'est à ce prix-là qu'elle met ses austères faveurs.

L'épître sous numéro 10 a pour titre : LE DUEL, avec cette épigraphe : *Non occides : Tu ne tueras point*. Si l'indignation seule faisait le poète, l'auteur de cette pièce de vers serait au premier rang parmi eux.

Jamais colère ne chercha à éclater d'une manière plus violente; jamais emportement n'essaya de plus âpres

hyperboles. Malheureusement, le goût, ce tyran sévère, exige qu'en poésie l'on se fâche avec grâce, que l'on s'irrite avec harmonie. Notre auteur a frappé fort sur l'instrument; il s'est peu inquiété de le rendre mélodieux.

Après avoir comparé les duellistes

A l'assassin de l'antique hyppodrome,
A l'être vil et bas qu'il faudrait mépriser
Et réduire au néant au lieu de le priser,
Ou le mettre en prison dans des murs solitaires
Pour lui faire passer ses instincts sanguinaires.

Il continue, et se faisant à lui-même une espèce de concession, il s'écrie :

Passe pour l'habitant des champs d'Océanie,
De ces êtres perdus de la Californie,
Qui vit dans les forêts des instincts du lion,
Affamé de carnage et de destruction,
Qui frappe sans égard de sa lourde framée
Dont sa main nuit et jour n'est jamais désarmée,
Qui vous tue un mortel, sans crainte, sans raison,
Lui brise l'occiput et le mange à foison...
Mais l'homme de chez nous, que la raison éclaire,
Pourrait-il repousser ses rayons de lumière ?
L'homme civilisé, policé tout entier,
De tuer les humains ferait-il le métier ?
Aurait-il dans son cœur des instincts sanguinaires ?
Descendrait-il au rang des bêtes carnassières ?
A la destruction voudrait-il avoir part,
Et d'homme qu'il était devenir léopard ?
Oh monstre ! oh scélérat ! oh crime abominable !

Je m'arrête, Messieurs ; c'est assez pour vous faire connaître le genre de l'auteur. A Dieu ne plaise que nous blâmions le sentiment qui le domine et l'emporte. L'exagération des termes est même ici permise, et s'il faut le dire, nous préférons le gladiateur qui descend dans l'arène au saltimbanque qui parade sous un manteau à paillettes d'or ; mais, nous le répétons, notre oreille est ainsi faite : nous voulons de l'harmonie même dans la force, et pour nous plaire, la poésie doit être façonnée par l'art. Cependant, il est dans cette épître des vers aussi beaux d'expression que de pensée. En voici deux qui devraient être gravés en lettres de feu au champ clos de tous les duellistes :

As-tu jamais sondé le fond de cet abîme
Et pesé devant Dieu la grandeur de ce crime ?

Que l'auteur donc ne s'effraye point de notre critique : plus heureux que bien d'autres, il n'a qu'à retrancher et embellir. Quand on a le diamant sous la main, on apprend vite à le polir.

Vous venez d'entendre une lyre vibrant violemment à faire rompre toutes ses cordes ; en voici une dont vous pourrez suivre sans effroi les pacifiques accords. L'auteur n'a point été saisi brusquement par l'inspiration ; elle a frappé doucement à sa porte. Il a taillé sa plume, a préparé la page blanche et a dit sans rider son front : « Faisons des vers. » LE BONHEUR, voilà le sujet de l'épître inscrite sous numéro 1, et qui a pour épigraphe le vers qui la termine :

Oh ! que les gens heureux sont heureux d'être heureux !

C'est une espèce d'énigme dont l'auteur ne nous a point remis la clef. Nous n'avons pas été assez heureux pour en comprendre parfaitement le sens mystérieux. Mais voici un début beaucoup plus clair, et qui sans doute ne manquera pas de vous plaire. On y trouve de la malice de bon aloi, et le style, quoique familier, n'est point dépourvu d'élégance :

Un fournisseur exact, un serviteur fidèle,
Un huissier charitable, un commis plein de zèle,
Un journal véridique, un débiteur poli,
Une femme soigneuse, un jeune homme accompli,
Un excellent conseil, même une bonne montre,
Tout cela, cher ami, quelquefois se rencontre ;
Mais ce que de trouver j'ai perdu tout espoir,
Ce que l'homme ici-bas n'a pas encore pu voir,
Ce qu'on ne verra point, quelqu'effort que l'on fasse ;
Ce n'est point un lecteur qui lise une préface,
On en a vu déjà ; ce n'est pas un procès
Où le bon droit tout seul réponde du succès,
Cela se trouve encor ; ce n'est pas davantage
Un mortel vertueux, prudent, modeste et sage,
Quoique de tels phénix ne soient pas très communs,
Le monde cependant en a vu quelques-uns ;
Mais ce qu'on n'a pas vu, ce que le ciel peut-être
Ne veut pas qu'ici-bas nous puissions connaître,
Ce qu'en un mot jamais n'ont aperçu mes yeux,
Dis, sais-tu ce que c'est? hé bien! c'est l'homme heureux.

Avouons-le, de bonne foi, il eut été difficile de mieux entrer en matière, et quoique tenu longtemps en suspens, l'esprit attend sans trop d'impatience le dernier trait adroitement ménagé par l'auteur; mais une fois lancé dans le monde à la poursuite de son *introuvable*,

le poète perd de temps en temps l'haleine, et ses tableaux ont peu de vie et de couleur. Il est même descendu dans des détails d'intérieur que le goût ordonne de laisser dans l'ombre. Ainsi, après avoir suivi au cabaret rustique le manœuvre, enfant de la gaîté,

Dont de marmots criards la demeure fourmille,

il le prend au moment

Où du départ l'heure enfin a sonné,
Il (l'ouvrier) sort, l'œil presqu'éteint, et d'un pas aviné,
Malgré les cris perçants d'une sotte marmaille,
Cherche en vain son logis le long de la muraille.
Si, voyant de ses pieds fléchir le frêle appui,
Un voisin complaisant le ramène chez lui,
A sa verve aussitôt il ouvre la barrière,
Et lui trace en l'espace une large carrière.
Tantôt ministre habile, il se perd en projets;
Tantôt le sceptre en main, régissant ses sujets,
Si l'un d'entr'eux conspire, il l'invite à sa table,
Et lui fait en retour boire un vin détestable,
Par un tel châtiment heureux de se venger.

Il y a dans ce morceau un mélange bizarre d'images qui se heurtent et se contredisent. C'est de la trivialité unie à l'élévation; c'est de la bure cousue à de la pourpre. L'auteur a été mieux inspiré dans la peinture des périls que court l'homme en place :

Tout d'abord, pour le perdre avec plus d'assurance,
Certain petit faux bruit dans le monde se lance.
Tout doucement ensuite arrive un nouveau bruit,
Puis quelque temps après un autre encor le suit.

Comme enfin chaque jour quelque bruit se déclare,
Par ce moyen adroit le terrain se prépare ;
Le public, qu'à médire on sait toujours dispos,
Le public curieux s'émeut à ces propos.
Alors on s'interroge, on suppose, on commente,
On annonce, on colporte, on critique, on invente.
L'on veut combattre en vain l'effet de ces discours :
Le tonnerre a grondé, l'orage suit son cours.

Voilà qui est vrai et bien exprimé : c'est la société prise sur le fait. Nous engageons l'auteur à retoucher son œuvre ; il en peut faire un poème agréable à lire.

L'épître sous le numéro 9 n'a aucun titre. Adressée à un ami dont le nom n'est indiqué que par les initiales J... A..., elle a pour épigraphe un texte tiré de saint Grégoire de Nazianze, et deux vers latins sans désignation d'auteur. Cette pièce de vers échappe à l'analyse, et ce n'est pas sans raison que l'auteur n'a point mis en tête le sujet qu'il se proposait de traiter. A l'exemple de tant de poètes de nos jours, il a pris nonchalamment sa lyre, et l'a livrée, comme celle d'Eole, au premier vent qui viendrait à souffler. Ce vent l'a porté sur le lac aux merveilleuses inspirations :

Te souvient-il, ami, de cette nuit d'étoiles,
Où, sur le bleu Léman, nous déployions nos voiles ?
Comme une lampe d'or, Phœbé montait aux cieux,
Et, nous suivant d'en haut de son œil curieux,
Semait ses blancs rayons jusqu'au lointain rivage,
Ecrin de diamants qu'entrouvrait le sillage,
Que la rame en tombant semblait vouloir cueillir,
Et qu'en pluie argentée elle faisait jaillir...

Quel beau soir, Johanny ! Comme un souffle de vierge,
Une brise embaumée arrivait de la berge ;
On entendait au loin de douces voix chanter,
La barque se taisait pour mieux les écouter.

Rien de plus frais, rien de plus gracieux que ce début ; et même en reconnaissant que Lamartine a passé par là, on trouve, chose assez rare, de l'originalité dans les images et de la nouveauté dans les expressions. Mais, nous le répétons, ce n'est pas là le style de l'épître, et tout en admirant le talent poétique de l'auteur, nous regrettons qu'il soit un peu trop resté dans le pays des fantômes. Au fond cependant, il a voulu prouver que la poésie était bonne à quelque chose :

Et puis, n'est-il pas doux, en cette vie austère,
Puisque le vrai bonheur n'existe pas sur terre,
D'aimer la poésie et ses illusions,
De marcher ébloui de belles visions,
De mêler à sa coupe, où l'amertume abonde,
Le nectar prodigué par la muse féconde ?
N'est-il pas doux, ami, de cueillir quelques fleurs
Sur le sentier commun où coulent tant de pleurs,
Et, préludant ainsi sur les lires mortelles
Au langage qu'on parle aux sphères éternelles,
De faire voir à tous ce qu'à l'esprit humain
Dieu laissa dérober de son Verbe divin ?

Voilà sans doute de beaux et bons raisonnements pour repousser l'anathème dont le monde est toujours prêt à frapper le front du poète. Mais y a-t-il espoir de réussir dans cette lutte incessante que se lèguent les siècles entre l'idéal et le positif, entre les rêves et la réalité. Nous

n'osons le prédire à l'auteur; et nous craignons que ses vers, quelque harmonieux qu'ils soient, ne passent au milieu de nous comme ces brises qui rident à peine la surface de son lac bien-aimé. Qu'il renonce donc à errer dans le vague; il a un sentiment exquis de la nature et de l'art. Qu'il le traduise en chauds rayons de lumière, et non en vapeur ou en brouillard; et nous sommes sûrs qu'il atteindra le véritable but de la poésie :

Séduire notre oreille et nous rendre meilleurs.

Le reproche que nous venons de faire au chantre gracieux du lac Léman, nous ne pouvons l'adresser à l'auteur de l'épître sous le numéro 15, ayant pour titre : LE VRAI PROGRÈS, avec cette épigraphe tirée de saint Mathieu : *Quœrite ergò primùm regnum Dei.* (Cherchez avant tout le royaume de Dieu.) Ici rien de vaporeux, rien d'indécis, mais toujours la pensée avant la phrase, toujours le fond avant la forme. Le poète a saisi sans merci ce mot progrès, que l'on accuse notre siècle de faire sonner trop haut. Il l'a tourné et retourné, comme le forgeron le fer sur l'enclume; il l'a impitoyablement sondé, et l'a pressé à lui faire rendre tout ce qu'il contenait. Or, voici ce qu'il a vu :

Notre monde si vain, si fier de sa science,
Qui d'hier seulement se croit être arrivé
A l'âge de la force et de l'intelligence,
Fut-il, le croyez-vous, jamais plus énervé?
Son front appesanti révèle sa vieillesse;
Il est rempli d'audace et se meurt de faiblesse;
Ainsi que Bathasard dans son fatal repas,
Il délire et chancelle à chacun de ses pas.

Moribond dont la main se cramponne à la vie,
Par cent illusions il se laisse éblouir;
Il veut vivre toujours, il veut vivre et jouir,
Et son âme s'étreint à son corps asservie.
L'erreur, la mort partout!... et c'est là le progrès
Dont se vantent si fort les Platons de notre âge?

Vous ai-je trompés, Messieurs? En frappant sur nos erreurs, le poète y va-t-il de main morte? Ne brise-t-il pas le marbre du sépulcre pour montrer à nu le cadavre qui s'y décompose? Ecoutez-le encore :

Oh! la societé penche sur son tombeau!
L'écorce est belle encor, mais l'orange est pourrie.
Marchant moins au progrès que vers la barbarie,
Les peuples ne sont plus dès lors qu'un vil troupeau!...

Et ailleurs :

Et voilà le chaos où nous allons périr!
Pauvres, riches, prions : voilà l'horrible orage
Qu'en l'absence de Dieu, dans les airs attristés
Les passions sans frein soufflent de tous côtés.
Tous les vents à la fois ébranlent la nature;
Sur le noir horizon, on voit avec terreur
Des nuages hideux comme une fange impure
Courir, amonceler leurs flancs remplis d'horreur;
Le tonnerre en grondant éclate, roule et tombe;
Tout le ciel est en feu, l'éclair de toutes parts
Rayonne, fend la nue, éblouit les regards.
Oh! malheur! si, Messieurs, bientôt crève la trombe,
C'est du sang qu'il pleuvra sur les mortels épars!

Je ne sais, Messieurs, si à ce terrible *sauve qui peut*, poussé par le poète, le monde doit en inclinant sa tête

meurtrie s'envelopper de son linceul de mort; mais tout en osant fixer sur l'avenir un regard moins effrayé, nous sommes forcés de reconnaître qu'il y a du vrai dans cette peinture que l'on dirait échappée à la plume du Dante. Aussi nous n'hésitons pas à conclure avec l'auteur :

La croix du Christ : voilà la vérité, la vie,
La voie unique et sûre; en elle est le salut.
Que toujours ici-bas l'immortelle patrie
Soit l'objet de nos vœux et notre unique but!
Que tous les cœurs en Dieu s'unissent pour prier,
Vivent de foi, d'amour et de saines doctrines,
Et qu'un jour on les voie enfin sacrifier
Sur l'autel de la paix leurs luttes intestines.

Si, comme œuvre de logique, et même de sentiment, la pièce de vers que nous venons d'analyser est à peu près exempte de tache, l'on ne peut en dire autant sous le rapport de l'art. Le vers y manque parfois d'harmonie; quelques expressions triviales de temps en temps le défigurent, et la péroraison surtout se traîne péniblement, comme celle du prédicateur qui ne sait pas quitter à propos la chaire. Mais, nous le répétons, Messieurs, cette épître annonce chez son auteur un véritable talent poétique, et nous le constatons dès aujourd'hui, bien persuadés que nous sommes que l'avenir ne nous démentira pas.

Nous voici enfin arrivés, Messieurs, aux trois poèmes qui nous ont paru dignes d'obtenir les médailles et le prix que vous êtes chargés de distribuer. Nous voudrions pouvoir lire ces pièces de vers dans leur entier, mais le

temps nous manque, et d'ailleurs, d'après votre arrêté, elles doivent être livrées à l'impression ; le public jugera si nous avons été des juges toujours bien inspirés.

La première de ces trois épîtres, inscrite sous le N° 14, a pour titre LA POÉSIE, avec cette épigraphe : *La Poésie est l'œuvre par excellence.*

Après une mélancolique allusion aux trente hivers qui pèsent déjà sur sa tête, après une chaude invocation à la divinité qui préside à la lyre, l'auteur commence l'histoire de la poésie, et passe en revue tous ceux que l'amour des vers a tourmentés et qui surnagent encore sur la grande mer de l'oubli. Nous ne remonterons point avec notre poète à travers les âges, et chez les peuples qui ont tour à tour brillé sur l'horizon des arts. Nous le prendrons au moment où il arrive en Savoie, et où il proclame les noms qui lui sont chers. C'est là qu'il est neuf, dans ses appréciations, et que se révèle la hauteur de son esprit et la noblesse de son cœur. [1]

Et nous, et nous, enfants de la noble Savoie,
. . . .
Les vrais appuis qui seuls peuvent le soutenir.

Je vous le demande, Messieurs, est-il possible de mieux penser et de mieux peindre ? Et pour caractériser ainsi, par quelques traits, nos célébrités en tout genre, ne faut-il pas avoir une étincelle du génie qui les animait ? Après ce bel hommage rendu à nos savants, l'auteur revient à son sujet :

[1] Comme les trois épîtres doivent être imprimées en entier, nous nous bornerons à citer, par le premier et le dernier vers, les morceaux indiqués dans le rapport.

Nos poètes, dit-il, seuls ont droit à mes vers.

Je ne vous lirai pas l'éloge qu'il trace de Buttet,

Qui, dégageant son art des caprices divers,
Seules lois en vigueur dans son temps d'ignorance,
Le fit sortir enfin des langes de l'enfance.

de Ducis, en qui toujours

On admire et révère
L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

et de quelques autres poètes qui n'avaient pas le droit de compter sur un souvenir.

Mais je placerai ici l'éloge d'un de nos compatriotes que la mort a frappé trop jeune, et dont les malheurs ont inspiré ce tableau qui est l'ornement de cette enceinte :

Et cet autre poète aux yeux baignés de pleurs,
. . . .
T'auraient de son talent fait un digne tableau.

C'est assez, Messieurs, de ces citations, pour vous prouver que l'auteur a la véritable entente des vers, et qu'il sait lui donner de la couleur et de l'harmonie. Son mérite particulier est surtout d'être soutenu. S'il ne s'élève pas très haut, jamais aussi il ne tombe bien bas, et c'est là le signe auquel on reconnaît un talent déjà mûr, un auteur maître de lui-même.

ÉPITRE SUR LA POÉSIE.

La Poésie est l'œuvre par excellence.

Dès longtemps, cher Léon, ma verve s'est éteinte ;
Depuis longtemps les vers ne sont plus mes amours.
Les chagrins et les maux dont mon âme est étreinte,
De noirs pensers souvent obscurcissent mes jours.
Les travaux, les soucis parsemés dans la vie,
En glaçant ma jeunesse, ont ravi mon trésor,
Mes rêves de bonheur que ma mélancolie
Aimait à retracer dans son lyrique essor.
Si cependant tu vois aujourd'hui quelques rimes
Sortir de mes crayons tout poudreux et pesants,
De grâce, ne va pas, sévère en tes maximes,
Crier qu'on ne peut plus, sans folie, à trente ans,
Courir après le rhythme et rimer par un temps
Où s'agitent si fort les passions humaines.
Nés pour me délasser un instant de mes peines,
Ces vers ne craignent pas un public inhumain,
Ni des mauvais plaisants le superbe dédain :
Enfants d'un court loisir, à toi je les adresse;
Te les lire, à toi seul, cela seul m'intéresse.
Ils ne recherchent pas un honneur incertain ;
Ils naissent aujourd'hui pour expirer demain.

T'en souvient-il, Léon? l'aimable Poésie
Dans notre heureux printemps embellit notre vie.
Tu n'as pas oublié ces instants de bonheur
Où tous deux chaque jour, dans l'ivresse du cœur,
Nous dirigions nos pas sur la verte colline,
Rêvant avec Hugo, Reboul ou Lamartine.

Oh ! que de fois, Léon, ces vers délicieux
Firent vibrer notre âme et mouillèrent nos yeux !

Brillante Poésie, ô toi, céleste flamme,
Qui pénétras Corneille et le ravis aux cieux ;
Esprit inspirateur, souffle mystérieux,
Qui transportas Racine et versas dans son âme,
Des sublimes hauteurs de ton divin séjour,
Des torrents de douceur, d'harmonie et d'amour ;
Qui sus armer de traits de piquante ironie
Et l'incisif Molière et le mordant Boileau,
Et remis, gracieuse et pleine de génie,
Ta harpe d'or aux mains du lyrique Rousseau,
Oh ! quels transports de joie, oh ! quel brûlant délire
S'emparaient de mon cœur, de mes sens attendris,
Quand mes yeux parcouraient leurs immortels écrits !
Sans parole et sans voix, comment pourrais-je dire
Les sentiments divers qu'aux accords de ta lyre
Faisaient passer en moi tes heureux favoris ?

Ce bel art, cher Léon, dans les cieux prit naissance ;
Et quand, dans sa bonté, Dieu voulait autrefois
Révéler aux mortels sa grandeur, sa puissance,
Leur peindre son amour, ou leur dicter ses lois,
Il suscitait alors les plus grands des poètes :
Alors il appelait, inspirait ses prophètes.

Alors paraît Moïse, et le Législateur
De la création nous soulève les voiles ;
Il nous montre comment d'un seul mot le Seigneur
A su fonder la terre et semer les étoiles.

Alors le luth de Job, triste comme le sort,
Soupire des humains la profonde misère.
Qu'ils sont beaux les accents de sa douleur amère
Quand il veut réveiller le crime qui s'endort,
Et peindre le Seigneur, du vent de sa colère,
Semant au loin l'effroi, la souffrance et la mort !

Alors, et tour à tour, des lèvres d'Isaïe
A la bouche de feu du sombre Ezéchiel,
Le Seigneur fait passer sa parole de vie
Pour rappeler les cœurs de l'ingrat Israël.

Alors paraît encor le plaintif Jérémie
Montrant dans l'avenir d'indicibles malheurs,
Si les fils de Sion dont la gloire est flétrie,
N'effacent leurs forfaits par la cendre et les pleurs.

Telle est, mon cher Léon, la haute destinée
De cet art dont souvent on pervertit la fin :
Sans crainte il doit briser la coupe empoisonnée
Où l'injustice boit le sang de l'orphelin;
Il doit chanter de Dieu la grandeur infinie,
Le charme de ses lois et ses perfections.
Qu'il couvre de mépris la lâche flatterie,
L'impure volupté, la noire calomnie,
Et s'exalte au récit des nobles actions.
Au mérite naissant qu'il tresse une couronne;
Qu'il tire de l'oubli le modeste savoir;
Qu'il console la veuve et relève l'espoir
Du pauvre qu'ici-bas la misère environne.

La Poésie est donc la reine des beaux arts,
L'interprète des cieux, l'*œuvre par excellence*,
Lorsque, ouvrant les trésors de sa riche éloquence,
Avec ses vrais atours elle brille aux regards.
Quand sa pensée heureuse et ses vives images,
En vers harmonieux, sublimes ou touchants,
Coulent à flots pressés sur ses brûlantes pages,
Ne crois-tu pas des cieux entendre les accents?

Et si tu veux fouiller dans la cendre des âges,
Parcourir les cités des Grecs et des Romains;
Tu la verras partout d'une sainte influence,
Instruire, policer, éclairer les humains.

Tu verras dans les camps le fer de la vengeance
A sa puissante voix s'arracher de leurs mains;
Tu verras de ses chants l'harmonieuse adresse
Sous le sceptre des lois faire plier leurs mœurs,
D'un langage grossier amollir la rudesse,
Ennoblir le courage et triompher des cœurs.
Vois-tu comment Homère, Euripide et Pindare,
Virgile, Horace, Ovide, en nous chantant leurs dieux,
Brillèrent de l'éclat d'un soleil radieux
Sur les champs fortunés de Rome et de Mégare?
Et plus tard, au milieu de cette obscure nuit
Que couvrirent encor dix siècles d'esclavage,
Quels éclairs ont fendu les flancs noirs du nuage?
Quatre bardes heureux que la gloire conduit,
L'Arioste et le Dante, et Pétrarque et le Tasse,
Rendent au sol antique et sacré des Césars
Son lustre des vieux temps et sa première audace,
Et nous chantent enfin l'aurore des beaux-arts.
Tels les chantres ailés de l'aube matinale,
Après la nuit d'orage annoncent le retour
D'un horizon serein et les feux d'un beau jour,
Et les divers parfums que la nature exhale,
Et la brise légère et la vie et l'amour.

Les poètes alors parcouraient les provinces
De la vaste Italie et ses brillantes cours.
En tout lieu recherchés des peuples et des princes,
Les salons, les palais, les cités et les bourgs
Les fêtaient dans l'ivresse, admiraient leurs discours;
Ils s'enviaient l'honneur de placer sur leurs têtes
L'éclatante auréole et l'illustre laurier;
Auraient-ils, plus heureux, célébré des conquêtes
Et reçu dans leurs murs le plus vaillant guerrier?

Rappelle-toi, Léon, quels honneurs, quelle gloire
Entourèrent Pétrarque en ce jour solennel,
Où le bon roi Robert, ce Mécène immortel,

A Naples, au milieu d'un immense auditoire,
Se leva de son trône, et dépouillant soudain
Ses bras victorieux de la pourpre royale,
Vint l'offrir au poète, à l'illustre écrivain,
Et voulut l'en vêtir de son auguste main.
C'est ainsi que s'ouvrit la marche triomphale
Du grand restaurateur des lettres et des arts.
Quelle scène accueillit sa magique parole
Lorsque, couvert de fleurs, au haut du Capitole,
Il apparut enfin aux avides regards!...
A sa voix adorée un peuple entier s'incline...
Un cri part aussitôt des lèvres des vieillards :
« Honneur, gloire à Pétrarque, à l'égal des Césars! »
Et l'on entend au loin les flancs de la colline
Répéter : « Honneur, gloire à l'égal des Césars! »
« Honneur, gloire à Pétrarque, au roi de la pensée! »[1]

Et toi, chantre immortel, que d'aveugles fureurs
Ont longtemps promené de malheurs en malheurs,
Illustre Tasse, enfin, ta couronne est tressée;
Ton génie est connu; la foule courroucée
Va confondre l'orgueil de tes froids détracteurs
Et t'enivrer bientôt de ses justes faveurs.
La joie est sur ton front, ton âme en est bercée...
Mais, hélas! à la voix des décrets éternels
L'impitoyable mort vient de sa main glacée
Te ravir aux regards attristés des mortels...
Tu meurs comme une jeune et belle fiancée
Meurt en son plus beau jour aux pieds des saints autels.

Te dirai-je, Léon, combien la Poésie
Sur ce beau siècle d'or du plus grand des Louis,
Vint apporter d'éclat, d'aimable courtoisie?
Mais aussi, tu le sais, quels bienfaits inouïs

[1] Voir la note à la fin du poème, page 27.

Le grand roi prodiguait à l'auteur d'Athalie,
Au peintre du Tartufe, à Corneille, à Boileau!
Si par ses soins la France éclipsa l'Italie,
Si des arts à ses lys il fixa le flambeau,
Ce cortége brillant, ces têtes immortelles,
Qui chantaient ses combats au bruit de son canon,
Ne l'ont-ils pas alors enlevé sur leurs ailes,
Des rayons de leur gloire entourant son grand nom?

Et nous, et nous, enfants de la noble Savoie,
Dans les fastes sacrés que sa main nous déploie,
N'avons-nous pas, mêlés à nos nombreux guerriers,
A nos savants profonds, l'orgueil de la patrie,
N'avons-nous pas aussi des fils de l'harmonie,
Des poëtes couverts de fleurs et de lauriers?
Je ne veux point, sortant de ma tâche première,
Parler de ces beaux noms que le monde révère :
Favre, le créateur et l'oracle des lois,
Magistrat, philosophe et poëte à la fois;
De Sales, le grand saint, l'ardent missionnaire,
L'éloquent orateur des peuples et des rois;
Vaugelas, qui forma la langue de Molière;
Saint-Réal, dont le style énergique, précis,
Est cependant toujours brillant de coloris;
Bertholet, qui créa la moderne chimie;
De Maistre, le profond et sublime génie,
Qui d'un souffle de feu, redoutable dragon,
Mit en cendres l'erreur et sa philosophie,
Qui terrassa Voltaire et foudroya Bacon,
Et qui, dans les trésors de sa vaste science,
Oracle des esprits, gardien de l'avenir,
Offre au monde, tremblant sur un abîme immense,
Les vrais appuis qui, seuls, puissent le soutenir;
Je sortirais, Léon, du sujet que je traite,
Nos poëtes, ici, seuls ont droit à mes vers.

Quelle place d'honneur je dois à ce poète [1]
Qui, dégageant son art des caprices divers,
Seules lois en vigueur en ces temps d'ignorance,
Sut le sortir enfin des langes de l'enfance!
C'est lui qui, le premier, fit connaître à la France
Des vers alexandrins rimés et mesurés,
Que Marot et Ronsard ont plus tard admirés!
Il voulut que toujours la rime masculine
Précédât et suivît sa sœur la féminine;
Que, dociles toujours aux pensers de l'auteur,
On les vît tour à tour délasser le lecteur.
Buttet, ce nom porté par la main de l'histoire
A l'œil reconnaissant de la postérité,
Doit briller au fronton du temple de mémoire,
Orné du sceau divin de l'immortalité.

Si je pouvais, Léon, compter toutes nos lyres [2],
Si je pouvais ici dire combien d'accords
Sont nés jusqu'à ce jour de leurs brûlants délires;
Si cette tâche enfin n'excédait mes efforts,
Ton cœur serait ravi que nos belles campagnes
Inspirent tant de verve à nos bardes féconds,
Et que chez nous aussi l'air pur de nos montagnes
Souffle le feu sacré dans nos obscurs vallons.
Tu verrais étonné que ses célestes flammes
Dès nos plus anciens temps ont embrasé leurs âmes,
Eclairé leurs esprits de leurs divins rayons.

Mais dans ce grand concert, dans ces flots d'harmonie
Qui font autour de nous comme un hymne sans fin,
Mon oreille et mon cœur distinguent un génie,

[1] Marc-Claude Buttet fut le premier qui imagina des vers alexandrins mesurés comme ceux des Grecs et des Romains, en y conservant alternativement la rime masculine et la féminine. (Voir la Prosodie française de l'abbé d'Olivet et le *Dictionnaire* de Grillet, p. 91, vol. II.)

[2] Voir à la fin de cette épître une liste des principaux poètes de la Savoie dont j'ai pu avoir connaissance.

Dont la France jalouse a fixé le destin,
Ducis, en qui toujours on admire et révère
« L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère [1]; »
Ducis! qui ne connait et n'a relu vingt fois
Son *Roi Léard*, *Hamlet*, *OEdipe chez Admète*,
Son œuvre d'*Abufar* surtout, la plus parfaite! [2].
Qui jamais mieux que lui traça les saintes lois
De l'austère vertu, ses douceurs et ses charmes?
Qui n'a pas avec lui versé de tendres larmes
Quand il peint l'*Amitié*, ce suprême bonheur,
Délices de l'esprit et doux charmes du cœur?
Modèle très souvent de goût et d'élégance,
Aucun ne le surpasse en force, en éloquence.
Eh bien! quoique emporté par un destin jaloux
Bien loin de son vallon, sur la terre étrangère,
Ducis est Savoisien, la Savoie en est fière;
Ducis nous appartient, ce poète est à nous.

Dans ce concert, Léon, il est une autre lyre
Qui fait bondir les cœurs d'espérance et d'amour.
On croirait à sa voix, à son tendre sourire,
Ce barde descendu du céleste séjour.
Vois, cher Léon, comment ses doigts font avec grâce
Vibrer sa lyre d'or des *Inspirations*. [3]
Vois, écoute comment, loin d'un monde qui passe,
Sa voix monte, s'élève au travers de l'espace,
Et porte au ciel nos cœurs et leurs affections.

[1] Des amis des lettres et des arts ont fait frapper en l'honneur de ce poète une médaille qui porte pour légende ce vers célèbre qui est de Ducis lui-même. (Voir son éloge par Tissot et par Leroy.)

[2] Un biographe dit que *Abufar* est la meilleure pièce de Ducis, et M. Villemain s'exprime ainsi en terminant une digression sur son auteur :

« Maintenant, pour expier mes critiques sur un poète qui, né avec un talent original, a trop imité, je vous recommande l'ouvrage où il n'a été inspiré que par son âme, la belle tragédie d'*Abufar*. » (Voir les notes.)

[3] Les *Inspirations religieuses*, par Auguste de Juge.

Lis quelquefois, Léon, lis ces touchantes pages
Où de Juge a si bien, sous de vives images,
Dépeint les longs remords après les courts plaisirs,
Et les poignants regrets et les cruels désirs
Qui tourmentent nos jours sur nos terrestres plages.

Et cet autre poète aux yeux baignés de pleurs,
Qui d'un pas chancelant s'avance comme une ombre,
Tirant sans nul effort de son luth grave et sombre
Ses chants de mort, de deuil et d'amères douleurs;
Que t'en dirai-je ici? Léon, comment pourrais-je
Te montrer quelque trait de son hardi pinceau?
Cette coupe d'exil, dis-moi, comment saurais-je
Te peindre noblement ce qu'elle offre de beau,
De grand, d'harmonieux, de noble, de sublime?
De l'implacable sort malheureuse victime,
Avec quelle éloquence et quel ardent amour
Il pleure les erreurs de sa vive jeunesse,
Les écarts échappés à l'humaine faiblesse
Durant son long exil et la chaleur du jour!
« Je n'ai plus, disait-il, ni famille, ni mère;
« La misère est ma sœur, et le malheur, mon père;
« J'ai les bois pour abri sous un ciel inhumain,
« Et pour lit de repos, les pierres du chemin. »
Que ne m'a-t-il, au jour de son heure dernière,
Ce malheureux Veyrat, cédé quelque lambeau
Des cordes de sa lyre, ou son riche pinceau!
Ces vers que je t'écris, ces vers, vile poussière,
T'auraient de son talent fait un digne tableau.

Notre Savoie a donc ses immortels poètes
Dont la postérité gardera les écrits.
Mais voulons-nous comme eux que nos vers aient du prix,
De la nature en tout soyons les interprètes.
Ah! n'oublions jamais ces leçons, ces avis
D'un censeur bien connu, sage autant qu'agréable:
« Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable...

« Prenez bien votre ton ; soyez simple avec art,
« Sublime sans orgueil, agréable sans fard...
« Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage
« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
« Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
« Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix...
« Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse ;
« Le style le moins noble a pourtant sa noblesse...
« En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur,
« Le vers se sent toujours des bassesses du cœur. »

Voilà nos lois, Léon ; mais des gardiens fidèles
Chez nous veillent encore à leur dépôt sacré. [1]
Dans les sentiers du vrai constantes sentinelles,
D'une main bienfaisante et d'un œil éclairé,
Ils montrent les dangers que des routes nouvelles
Cachent parmi les fleurs à nos pas chancelants.
Ils compriment l'essor des esprits trop rebelles
Et pressent de la voix les modestes talents
Epris du culte saint des antiques modèles.
Honneur donc à ce Corps des sciences, des arts,
Et des règles du goût sacré dépositaire !

Et toi [2], reçois aussi mon hommage sincère,
O Guy, ton nom m'est cher, et dans ce sanctuaire
Tes bienfaits en ce jour attirent les regards.

[1] La Société royale académique de Savoie a été formée sur la fin de 1819, autorisée par le ministère le 29 avril 1820, agrégée le 6 juillet 1823 à l'Académie royale de Turin.

Par décret du 3 avril 1848, daté du quartier général de Crémone, Charles-Albert lui a confié le titre d'Académie royale, en arrêtant que la nomination des membres effectifs de ce corps savant sera soumise à sa royale approbation.

[2] M. l'avocat Guy, de Chambéry, a fondé pour la Savoie un prix de 400 livres à accorder alternativement chaque année à la Poésie et à la Peinture.

Amant de la Peinture et de la Poésie,
Tu dotas ces deux sœurs qui charmèrent ta vie.
Mais elles te rendront des honneurs immortels :
Que de tous leurs succès ton front paré rayonne ;
Qu'à l'envi toutes deux te tressent ta couronne,
Et que leurs favoris t'érigent des autels.

NOTE.

Le même jour que Pétrarque reçut une lettre du sénateur de Rome qui l'invitait à venir au Capitole recevoir la couronne du poète, il était appelé par le chef de l'université de Paris qui lui promettait les mêmes honneurs. Il préféra Rome à Paris. En passant à Naples, le roi Robert lui donna une audience solennelle en présence de toute sa cour. Puis, au milieu des applaudissements d'un immense auditoire, le bon roi Robert se levant de son trône, ôta sa robe de pourpre et en revêtit le poète.

Pétrarque se hâta d'arriver à la ville éternelle.

Voici la cérémonie de son couronnement d'après le récit d'un contemporain habitant de la ville :

Au temps qu'Etienne Colonne fût légat du pape, le cardinal Orsini vint couronner Messire François Pétrarque, poète illustre et savant. Cela fut fait au Capitole de cette manière : Douze jeunes gens de quinze ans se vêtirent de rouge, tous fils de gentilshommes et citoyens de Rome ; un de la maison de Fornone, un de la maison Caffarelli, etc. ; et puis ces jeunes gens dirent beaucoup de vers faits en l'honneur du peuple par de Pétrarque. Puis venaient six principaux citoyens, vêtus de drap vert ; ce furent un Savelli, un Conti, un Orsini, un Annibale, un Paparese, un Montarano ; ils portaient une couronne de diverses fleurs ; puis paraissait le sénateur au milieu de beaucoup de citoyens ; et il portait une couronne de laurier, et il s'assit sur le siége d'honneur, et le susdit Messire François Pétrarque fut appelé à son de trompes ; et il se présenta vêtu d'une robe longue, et il dit trois fois : « Vive le peuple romain ! vivent les sénateurs ! et que Dieu « les maintienne avec la liberté. » Puis il s'agenouilla devant le sénateur, lequel dit : « Je couronne la première vertu. » Et il ôta sa guirlande, et la posa sur la tête de Messire François : et celui-ci dit un beau sonnet à l'honneur des anciens Romains. Et cela finit avec beaucoup de gloire pour le poète ; car tout le peuple criait : « Vivent le Capitole et le poète. » (Murat, tom. XII, pag. 540.)

Liste des principaux Poètes de la Savoie dont j'ai pu avoir connaissance.

Jean-Michel de Pinjon, né en 1451, à Chambéry, poète couronné au Capitole à Rome, sous Alexandre VI. (Poésies latines; 1500.)

Charles de La Vigne, de Chambéry. (Poésies françaises; 1492.)

François Miossingen, d'Annecy, né en 1535, se fit une grande réputation en Italie par ses poésies latines.

Nicolas Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne. (Chansonnier célèbre; 1556.)

Marc-Claude de Buttet, de Chambéry (1561) imagina les rimes masculines et les féminines. Ronsard faisait le plus grand cas de de Buttet, et lui a prodigué de grands éloges dans ses ouvrages.

Alphonse de Bene, né en Savoie, membre de l'Académie florimontane et prieur de Hautecombe, à qui Ronsard dédia son *Art poétique*. (Poèmes français; 1565.)

Marin de Conzié, de Bloye, près de Rumilly. (Poésies françaises; 1569.)

Claude Nouvellet, d'Annecy. (Poésies françaises; 1571.)

Justinien Ange, d'Annecy. (Poésies latines; 1574.)

Antoine Favre, de Bourg, premier président au Sénat de Savoie. (Poésies françaises; 1596.)

Jean-Baptiste Valencé, de Chambéry. (Poésies latines; 1611.)

Alexandre Fichet, du Petit-Bornand. (Poésies sacrées françaises; 1627.)

Claude-Aimon Monet, de Bonneville. (Odes latines; 1640.)

Jean Frisat de Moûtiers (Poésies latines et françaises; 1667.)

Philibert-Albert Bally, d'Alby. (Poésies latines et françaises; 1669.)

Voiron, de Chambéry. (Poèmes français estimés; 1772.)

Ducis, né en 1733, originaire de Haute-Luce, vallée de Beaufort, poète tragique, successeur de Voltaire à l'Académie française. Ainsi, l'écrivain qui si souvent avait fait de son talent un déplorable usage, fut remplacé par le plus moral des poètes français. C'est ce caractère de moralité qui distingue Ducis dont les ouvrages ont toujours un but utile, Dans aucune tragédie peut-être le saint amour de la vertu et l'horreur du vice n'ont été plus profondément empreints que dans celle de Ducis. Ses ouvrages ne sont pas sans doute à l'abri de la critique; mais des beautés neuves et hardies y dominent, et ces beautés, presque toujours Ducis ne les doit qu'à lui-même. Renfermé dans les règles étroites de la scène, il y est par moments contraint et froid; mais qu'une situation

extraordinaire, que des sentiments sublimes ou touchants viennent échauffer sa verve; qu'à l'aspect du vice ou des crimes le volcan qu'il porte dans son âme s'allume et bouillonne, alors une chaleur pénétrante, un pathétique immense et désordonnément profond se répand dans ses vers et le place au rang des modèles; car il en est un alors non-seulement d'éloquence et de force, mais encore d'élégance et de goût. Ses principaux ouvrages sont les six tragédies de : 1° *Amélie*, 2° *Hamlet*, 3° *Romeo et Juliette*, 4° *Œdipe chez Admète*, 5° le *Roi Léar*, 6° *Abufar*, 7° l'*Epître à l'Amitié*, 8° le *Banquet de l'Amitié*, poème en quatre chants, 9° *Poème au Roi de Sardaigne sur le mariage du prince de Piémont avec Madame Clotilde de France*, 10° *Discours de réception à l'Académie française*. (Voir le *Dictionnaire* de Grillet et celui de Feller, les *Etudes sur Ducis*, par Onésime Leroy, etc.

Jean Guers, de Sallanches. (Poésies françaises; 1751.)

Antoine Métral, de la Motte, près de Chambéry. (Poésies françaises; 1807.)

Joseph Rey, de Rumilly. (Poésies latines et françaises; 1807.)

Hyacinthe Thiollier, de Chambéry. (Poésies françaises; 1838.)

Jean-Pierre Veyrat, de Grésy-sur-Isère. (Poésies françaises; 1840.)

Auguste de Juge, de Rumilly, vivant. (Poésies françaises.)

La seconde épître, inscrite sous le n° 11, est adressée à un ami pour l'engager dans les missions étrangères. Elle a pour épigraphe un texte tiré d'Isaïe : *Quam pulchri super montes annunciantis et predicantis pacem !*

S'il est ici-bas une carrière pleine de périls et de sacrifices, c'est sans doute celle des missionnaires qui vont porter le flambeau de la foi dans des contrées lointaines; et l'on comprend que pour s'y jeter avec courage, sans esprit de retour, il faut puiser ailleurs que dans les intérêts matériels la force d'accomplir sa sublime entreprise. Aussi, écoutez le langage de notre poète à son ami :

Paré d'un beau dehors pour fasciner ta vue,
. . . .
Laisse-lui cette terre et n'aspire qu'au ciel.

Je ne sais si je me trompe, Messieurs, il n'y a ici ni fracas d'expression, ni recherche d'images ; et pourtant l'on est saisi, entraîné ; c'est que l'on est dans le vrai, et que dès le début, le missionnaire apparaît dans son ardente charité. Voici des vers qu'on ne peut lire sans une véritable émotion :

Ah ! pardonne, mon cher, à l'ardeur qui m'entraîne !
. . . .
Monter enfin chargés des palmes du martyre !

Messieurs, arrêtons-nous et admirons ! un mot de critique serait presque un blasphème ; car c'est mieux qu'une bonne épître qu'a voulu faire notre auteur, c'est une bonne action qu'il a songé à accomplir.

A plus digne que moi la palme du poète !
Vos couronnes, Messieurs, jureraient sur ma tête ;
Le pauvre missionnaire a-t-il besoin de fleurs !
Un seul désir le presse : attendrir vos grands cœurs
Pour ces peuples perdus dans un autre hémisphère,
Et consoler ainsi l'Eglise, notre mère.

ÉPITRE A UN AMI

POUR L'ENGAGER DANS LES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem. Annuntiantis bonum prædicantis salutem, dicentis Sion : Regnabit Deus tuus!
ISAÏE, ch. 52, v. 7.

Ami, te souvient-il de ces moments d'ivresse
Où tu me confiais tes songes de jeunesse,
Où tu semblais sourire à ton brillant destin
Comme le lis des champs aux brises du matin ?
Saluant de tes vœux l'aurore de la vie
Qui se levait pour toi riche de poésie,

Radieuse d'espoir et suave d'amour,
Comme dans nos vallons l'aube du plus beau jour.
Tu me disais : « Vois-tu ces deux blanches étoiles
Qui jettent leur éclat sur notre ciel sans voiles ?
Un ange en embellit notre jeune berceau
Pour éclairer nos pas jusqu'aux bords du tombeau.
A leurs rayons amis, sur les champs de la gloire,
Nous volerons cueillir des palmes de victoire
Ou des fleurs dont la vie aime à semer nos pas :
Salut à l'avenir qui nous ouvre les bras! »

L'avenir à son tour aujourd'hui te salue.
Paré d'un beau dehors pour fasciner ta vue,
Au bruit harmonieux des concerts les plus doux,
Le monde va te dire : « Enfant, viens avec nous,
« Prendre place au banquet, le front paré de roses,
« Que la terre à l'envi pour toi gardait écloses;
« Viens puiser à longs traits la coupe du bonheur
« Toujours pleine en ma main pour enivrer ton cœur. »

Une autre voix aussi va parler à ton âme,
C'est celle de ton Dieu, dont le nom seul enflamme :
Viens à moi, te dit-il, viens à moi, cher enfant;
Toi que mon amour seul a tiré du néant!
De ton cœur vierge encor donne-moi les prémices;
Laisse le monde errer dans les sentiers des vices :
Il ne promet que joie et ne donne que fiel;
Laisse-lui cette terre et n'aspire qu'au ciel.

A cette voix d'en haut l'amitié joint la sienne,
L'amitié qui lia mon âme avec la tienne
D'inexplicables nœuds que Dieu seul peut briser :
Oh! viens, toi que mon cœur sent le besoin d'aimer,
Viens par delà ces mers d'où le soleil se lève,
Aux clartés de la foi réveiller d'un long rêve
Tant de peuples assis à l'ombre de la mort
Dont peu de mains, hélas! ont adouci le sort!
Vois! de ces vastes lieux comme la nuit profonde
Fait mieux briller encor l'éclat qui nous inonde!
Que d'ombres, ô mon Dieu! traversent chaque jour
Sans pouvoir vers le ciel lever un œil d'amour!
Jamais la vérité qui luit à nos paupières
A ces peuples nombreux n'apporta ses lumières :
L'esclavage les tient sous son sceptre de fer
Et leur plus pur encens est aux dieux de l'enfer.

Eh bien! c'est en leur nom que l'amitié t'appelle :
Réjouis ces déserts de la bonne nouvelle
Dont les anges jadis, dans un concert nouveau,
Réjouirent les cieux penchés sur un berceau :
C'est là qu'un doigt divin semble marquer ta place
Pour enfanter bientôt des enfants à la grâce.
Oui, déjà je les vois éclore par milliers
Et dire avec bonheur sous leurs verts bananiers :
« Sois mille fois béni, toi que le ciel envoie
« Comme un ange de paix, des monts de la Savoie!
« Puissent nos cœurs, au ciel, pour prix de tes bontés,
« Comme autant de soleils briller à tes côtés! »

Pour moi, dès qu'on m'eut dit que ces peuplès sauvages
Demandant des sauveurs à nos lointaines plages,
Regardaient le grand lac d'où leur viennent des cieux
Ces hommes inconnus qu'ils prennent pour des dieux,
Où debout écoutant le chef de la prière,
Apprenaient à nommer le Grand-Esprit, leur père,
Un étrange frisson fit tressaillir mon corps.
« Un jour, me dis-je ému, je toucherai ces bords :
« Sur ces sables mouvants je dresserai ma tente
« Comme des vieux pasteurs la caravane errante,
« Et je verrai fleurir à l'ombre de la croix
« Des lieux pour me bénir qui n'auront qu'une voix. »

Parfois, dans mon sommeil, un songe d'espérance
Aux bords de l'Océan me transporte d'avance ;
A mon doux sol natal, si pur à mon départ,
Je donne mes regrets dans un dernier regard.
Un pied sur le vaisseau, l'autre encor sur la rive,
Au long et triste adieu d'une foule plaintive,
Je ne réponds, hélas! qu'en regardant les cieux,
M'écriant : Au revoir sur des bords plus heureux!
Puis les flots écumeux emportent mon navire
Dont les voiles bientôt s'enflent au frais zéphire ;
Puis la brume des mers dérobe le coteau,
Et je reste enfin seul entre le ciel et l'eau.
Dans l'avenir lointain mon âme alors se plonge,
Et sur l'immensité mon regard se prolonge :
Adieu! me dis-je, adieu! pour ne plus vous revoir,
Beaux lieux de mon enfance où nous parlions d'espoir!
Le ciel dans ce beau jour couronne mon envie.
D'autres lieux sous mes pas vont renaître à la vie.
Ce jour comme une fête à mes regards a lui :
Pour ne plus vous quitter je vous quitte aujourd'hui!...

Et toi, terre où pâlit le soleil de justice,
Toi qui puises l'erreur dans la coupe du vice,

Europe, riche encor des largesses de Dieu,
Salut!! Mais qu'ai-je dit? Que te fait mon adieu?
Mère, tu ne sais pas qu'un enfant t'abandonne
Pour gagner loin de toi l'immortelle couronne,
En allant enrichir des bienfaits de la foi
Des peuples moins heureux, mais plus dignes que toi...
Ah! réjouissez-vous, déserts du nouveau monde,
Que d'un jour sans pareil l'éclat céleste inonde!
Sur les ailes des vents je m'envole vers vous:
Oh! pour bénir le ciel, peuplades à genoux!!
Mais me verrez-vous seul parcourir vos savanes,
M'asseoir seul parmi vous au seuil de vos cabanes?...
. . . .
Et souvent à mes yeux rayonne un jeune essaim
D'amis qu'en souriant tu guides par la main,
Et que Dieu de son trône avec amour contemple
Quitter pour les forêts les doux parvis du temple,
Et parmi ces élus qui disent: Nous voici!
Je m'éveille en chantant: Merci, mon Dieu, merci!!

Ah! pardonne, mon cher, à l'ardeur qui m'entraîne!
Au nom des malheureux que l'esclavage enchaîne,
Des douleurs de la vie aux brasiers de l'enfer,
Et dont le trône au ciel sans nous reste désert!
Ton cœur est trop aimant pour rester insensible:
A la pitié, dis-moi, n'est-il plus accessible?
Jadis de simples fleurs que le vent flétrissait,
Un nid sous le buisson que le passant brisait,
Un pauvre qui tendait une main amaigrie
Sur le sentier connu qui mène à la prairie,
Un enfant comme toi qui mendiait son pain,
Un rien venait ternir ton front toujours serein;
Et maintenant, comblé des biens de la jeunesse,
Tu resterais de glace à ces cris de détresse,
Et tu ne saurais plus compatir au malheur,
Quand la religion vient attendrir ton cœur?...

Mais quoi? pour des déserts, vas-tu bientôt me dire,
Quitter le toit natal qu'égayait mon sourire!
Laisser dans ses vieux jours un père aux cheveux blancs
Qui n'avait de bonheur qu'autour de ses enfants!
Voir une mère en pleurs répondre à mon langage
Par des pleurs plus nombreux inondant son visage!
Quoi! quitter des amis qui parfumaient mes jours!
Pour des hommes grossiers les quitter pour toujours!
Comme un pauvre proscrit m'enfuir de ma patrie,
Où brillent les beaux-arts que la gloire y convie,
Pour aller sur des mers au gré des vents jaloux
Jouer des jours si beaux sous un ciel en courroux!...
A d'autres plus heureux, mon Dieu, le sacrifice!
Je suis trop faible, hélas! pour boire à ce calice!

Ami, je te comprends : bien longtemps avant toi,
J'ai senti nuit et jour cette lutte dans moi;
Mais Dieu m'avait percé d'un trait de sa tendresse.
Un jour, comme l'oiseau sous le trait qui le blesse
Aux pieds d'un crucifix je vins jeter mon cœur
Où je le rajeunis dans le sang du Sauveur ;
Sous la croix à ton tour il faut que le tien tombe,
Pour y prendre avec moi des ailes de colombe.
Dieu nous fit tous les deux pour le même destin.
Que le soir de nos jours ressemble à leur matin!
Le ciel à tes côtés me convie à ses fêtes,
Et des mêmes rayons doit couronner nos têtes;
Il veut aussi nous voir dans les mêmes combats,
Et des mêmes clartés guider nos faibles pas.

Dis-moi, qu'il serait doux de mourir en apôtre,
Après avoir légué nos noms d'un monde à l'autre!
D'arroser les premiers des pays inconnus
D'un sang, germe fécond des plus belles vertus,
Et de ces lieux d'exil au ciel, où l'homme aspire,
Monter enfin chargés des palmes du martyre!

Ah ! ne reste pas sourd aux vœux de l'amitié ;
Du zèle qui m'enflamme, oh ! prends une moitié.
Ces hommes du désert, ami, ce sont tes frères,
Et tu tiens dans ta main le baume à leurs misères.
Tu deviendras leur père en les faisant chrétiens.
Quelle gloire pour toi ! quel honneur pour les tiens !
Au banquet de la vie, oui, laisse la jeunesse
Puiser des faux plaisirs la coupe enchanteresse ;
Tu ne dois t'enivrer qu'à celle des élus
Qui tressaillent de joie au doux nom de Jésus.
A nos vastes désirs c'est si peu ce qui passe !
Comme à l'aigle des monts, il nous faut libre espace,
Un trône comme aux saints, dans la grande cité,
La couronne de l'ange et l'immortalité.

Pour ébranler ton cœur que te faut-il encore ?
Vois ces fronts de vingt ans que le vice déflore !
Est-ce là que tu vois ces souris gracieux
Tel que le front des saints semble un reflet des cieux ?
Est-ce là que la joie aime à étaler ses charmes ?
Oh ! que j'aime bien mieux un front mouillé de larmes
Qu'il est doux d'épancher à l'ombre des autels
Que la prière emplit de parfums immortels !
Oh ! que j'aime bien mieux d'un Dieu juste et sublime
Que d'un monde trompeur me faire la victime !
Puisque entre eux deux mon cœur ne peut plus balancer !
Oh ! que j'aime bien mieux vers la tombe avancer
Après tant de martyrs et de brillants génies
Que Dieu couronne au ciel de splendeurs infinies !
Ami, n'imitons pas le pauvre passager
Qui s'endort sans soucis sur le sol étranger,
Sans penser que plus loin l'attend une patrie
Où bientôt il verra sa famille attendrie
Le fêter, au retour, des chants les plus joyeux :
Et celle du chrétien n'est-elle pas aux cieux ?...

Je ne sais d'où me vient cette ardeur qui m'enflamme;
Mais je voudrais avoir des paroles de flamme
Pour te faire embrasser le drapeau du grand roi
Qui t'appelle à cueillir des lauriers avec moi.
De tous côtés, vois-tu, la moisson est immense :
Ce sont là ces lauriers que rêvait notre enfance.
Comme ceux de la terre ils ne se fanent pas,
Sublime et juste prix de plus nobles combats :
Viens, prisonnier d'amour dans le cœur de Marie,
Donner de nouveaux fils à la Mère chérie!
Ce cœur est l'oasis sur les sables brûlants,
Où vont se reposer les voyageurs errants ;
C'est l'étoile qui brille aux songes du jeune âge,
L'astre que le nocher invoque dans l'orage.
Cet astre doit guider notre nacelle au port;
Sous l'aile de Marie on ne craint plus la mort...
Jette-toi dans ses bras! Sa main toujours propice
Saura te rendre doux un si grand sacrifice :
Elle viendra sécher les larmes du foyer,
Consoler tes amis à l'ombre du noyer
De tes derniers accents retentissant encore,
Et porter leurs regards vers les feux de l'aurore
Où tu leur as donné le prochain rendez-vous :
Viens! De beaux jours là-bas sont réservés pour nous.
Quel bonheur, quand assis sous la hutte rustique,
Bien plus rois que les rois dans leur demeure antique,
A des groupes d'enfants nous parlerons de Dieu
Qui fait briller au ciel tant de globes de feu!
Viens! Nous avons pour nous les plus heureux auspices.
Nous goûterons là-bas d'ineffables délices;
Parfois nous chanterons quelques airs du pays,
Et ces visages noirs aux fronts épanouis,
Nous feront croire encor sous le toit de famille
Quand la lune le soir dans la chaumière brille;
Nous chargerons de vœux la brise des déserts
Pour des êtres chéris qu'ont séparés les mers,

Et que tu reverras dans la cité céleste.
Que Dieu seul désormais soit l'espoir qui te reste!
Viens, armé de la croix, du rebut des humains
Faire pour ton bonheur des heureux et des saints!...
Au fond du sanctuaire où nuit et jour Dieu veille,
Où la moindre prière arrive à son oreille,
Je vais cacher mon cœur en attendant le tien,
Le priant d'en briser la glace aux feux du sien.
Adieu!....

Mais vous, Messieurs, permettez que j'en sorte,
Pour venir en partant frapper à votre porte,
Non pour quêter un prix dont d'autres plus heureux
Verront vos mains orner leurs fronts victorieux :
A plus digne que moi la palme de poète!
Vos couronnes, Messieurs, jureraient sur ma tête :
Le pauvre missionnaire a-t-il besoin de fleurs?...
Un seul désir me presse, attendrir vos grands cœurs
Pour ces peuples nombreux du nouvel hémisphère
Qui doivent consoler l'Eglise, notre mère;
Pour leur faire chérir le Dieu que nous servons
A leurs yeux éblouis j'étalerai vos dons;
Et, s'ils veulent savoir quels sont ces bons génies
En qui tant de vertus aux talents sont unies,
Avec un saint orgueil qu'inspire un noble amour,
Je citerai vos noms que j'admire en ce jour :
Et vous ne serez plus, qu'ils voleront encore
Des monts de ma patrie aux confins de l'aurore.

Grand-Séminaire d'Annecy, 28 juin 1850.

La troisième épître, inscrite sous le n° 8, n'a pour titre et pour épigraphe que ces mots : CORRIGEZ-MOI. En la lisant, nous nous sommes rappelés involontairement ce statuaire à qui l'on confie un bloc de marbre.

Qu'en fera son ciseau,
Sera-t-il Dieu, table ou cuvette ?
Il sera Dieu ; même je veux
Qu'il ait en sa main un tonnerre.
Tremblez, humains, faites des vœux :
Voilà le maître de la terre !

Or, on a dit à l'auteur : est-il vrai que l'homme naît poète ? Voilà le bloc de marbre qu'on lui a livré : voyons ce qu'en a su faire son génie :

CORRIGEZ-MOI

ÉPITRE A M. CHARLES-ALBERT DE M....

Albert, depuis longtemps, par paresse ou caprice,
Ma muse se plaisait à déserter la lice ;
Deux conseils bien divers, venus fort à propos,
La forcent à sortir des langueurs du repos ;
L'un est d'un froid rhéteur à la verve caustique,
Qui veut que le Parnasse ait une loi salique.
A son dire, je dois pour jamais renoncer
Au monstrueux dessein d'écrire et de penser ;
Et du trône des arts voulant bannir la femme,
Comme certains rêveurs il nous refuse une âme ;
Mais je le confondrai par le simple argument
Du sage qui, d'un bond, prouva le mouvement.
L'autre est dans cette épître, où, par excès contraire,
A consacrer mes goûts tu sembles te complaire,
Ou combattant bien haut ceux qui l'ont condamné,
Tu nommes mon travers un instinct fortuné
Dont il me faut subir l'invincible puissance.
Il est vrai, cher Albert, je l'ai dit quelque part :
« Oui : le poète naît esclave de son art. »
A ce rêve pourquoi t'unir d'intelligence ?

Ami, ne crains-tu pas que ton assentiment,
Donné, tranchons le mot, un peu légèrement,
En flattant les écarts d'une imprudente lyre,
Ne livre ma pensée à son fougueux délire.
Ah! je ne sens que trop le magique ascendant
D'un art qui me consume à son brasier ardent,
Sans que ta douce voix vienne exalter encore
Un penchant qui m'effraye et que pourtant j'adore,
Inexplicable guerre entre ma volonté
Et l'attrait séducteur d'un tyran redouté.
Parfois je viens m'offrir, imprudente victime,
Aux redoutables fers du maître qui m'opprime;
D'autres fois, dédaignant de trop chères faveurs,
Je maudis son sourire.... Hélas! vaines rigueurs,
Je ne puis à son joug opposer résistance.
Mais dois-je m'y soumettre, Albert, quelle imprudence
De consumer ses jours, d'immoler son bonheur
A suivre sans relâche un mirage trompeur?
Que gagne le poète à pâlir sur la lyre?
Le laurier est souvent la palme du martyre.
Eh! n'est-ce pas trop cher payer un souvenir
Que mourir au présent pour vivre à l'avenir?
La source des honneurs est une onde fatale
Dont les flots fugitifs trompent plus d'un Tantale;
Ne crois pas cependant qu'un point de vanité
Ait fait sur cet écueil sombrer ma volonté.
Je dédaigne la gloire et n'ai pas la manie
De suer sang et eau pour paraître un génie;
Mais alors qu'insensible aux charmes du succès,
Je voudrais savourer les douceurs de la paix,
Le foyer de mon cœur, ardent de poésie,
Dessèche dans mon sein la sève de la vie;
La pensée en déborde en de brûlants accords,
Et mon esprit saisi d'indicibles transports,
Méprisant ce bas monde et ses biens éphémères,
Plane sur les hauteurs des immortelles sphères.
Son aile peut trahir son vol audacieux,

Mais pour le rappeler des profondeurs des cieux,
C'est en vain qu'un censeur armé de la satire
Sous les coups du mépris voudrait briser ma lyre.
Telle est de mon destin l'inexorable loi :
J'enfanterai des vers malgré vous, malgré moi ;
Oui, malgré moi, vous dis-je... Une invincible pente
Sur ce terrain mouvant m'entraîne palpitante.
Je ne puis résister au flot impétueux
Qui m'emporte...
Et crois-tu, juge présomptueux,
Qu'on creuse à volonté le lit de sa pensée?
Par le compas divin sa route fut tracée...
La main dont l'Océan reconnait le signal
Seule a pu confiner l'univers idéal.
Dis-moi, qui peut savoir où naissent ces images,
Ces hideux cauchemars, ces ravissants mirages,
Ce délire infernal, ce rêve séducteur
Qui viennent effrayer ou réjouir mon cœur?
As-tu de la pensée exploré le domaine?
Sais-tu quel talisman ou l'attire ou l'enchaîne?
J'avais cru l'homme libre, et l'homme est né, je vois,
Pour obéir sans cesse à d'immuables lois.
Tout subit son destin : le Dieu de la nature
Sur un plan éternel fit chaque créature.
Un pouvoir surhumain dirige notre cœur
Vers le but pour lequel le forma son auteur.

Dieu garde cependant que ma plume égarée
Ne souille de ma foi la doctrine sacrée ;
Je n'entends pas admettre et prôner dans mes vers
Cette nécessité, refuge du pervers,
Qui prétend que son âme est entraînée au crime,
Comme un corps par son poids l'est au fond d'un abîme,
Et croit de ses forfaits laver sa volonté,
En renvoyant leur cause à la fatalité !
Honte au blasphémateur qui veut de sa malice
Rendre le trois fois saint solidaire ou complice.

Du limpide océan de la divinité
L'homme n'est pas sorti couvert d'iniquité ;
Le souffle immaculé de l'esprit de justice
N'a pas dans notre sein versé l'instinct du vice :
Il fallut le contact d'un virus infernal
Pour corrompre notre âme et la porter au mal.
Et cette âme si belle, et pure à l'origine,
Garde encor de sa chute une empreinte divine ;
Sur l'œuvre de ses mains l'auteur daigna placer
Un sceau que les enfers ne sauraient effacer.
Si d'un faux pas commun ne parlait l'Ecriture,
On le devinerait en sondant ta nature,
Ame, reine déchue et dont la majesté
Peut rappeler encor des jours de royauté,
Tu n'as pas dissipé, dans ton long esclavage,
Les précieux lambeaux de ton riche apanage,
Et quoique le fanal qui brille encor aux cieux
N'apporte qu'un faux jour à tes débiles yeux,
En suivant les replis de ta double tendance,
On peut se reporter au temps de l'innocence.

C'est là que je te vois, dans les beaux jours d'Eden,
Quand le bien et le mal, dont tu signas l'hymen,
N'entravaient point tes pas par une double chaîne,
Quand dans le droit sentier tu te guidais sans peine,
En ces jours fortunés, il existait en toi
Une inclination forte et surnaturelle,
Qui devait diriger l'homme resté fidèle,
Un instinct si puissant qu'on le nomma la loi.
En vain de cette loi qu'elle veut méconnaître,
L'âme élude le sens, elle en garde la lettre :
Un vague souvenir de Dieu qu'elle a quitté
Lui fait, dans sa révolte aimer la vérité ;
Mais à propos d'instincts je traduis la Genèse !
Qu'ils soient bons ou mauvais, eh ! qu'importe à ma thèse?
Je n'eus pas le dessein de les innocenter ;
Je dois les établir et non les discuter.

Mais voici mon écueil : notre langue glacée
N'est qu'un faible secours pour peindre la pensée.
Verbe mystérieux, j'adore tes desseins :
Oui, tu dus t'incarner pour paraître aux humains.
En joignant nos couleurs à ses formes mystiques,
Tu fis palper l'esprit sous des traits symboliques,
Et sous l'obscurité qui voile ta grandeur
L'univers attentif admire son auteur.
Et si jamais, Seigneur, ta puissance m'accable,
C'est de te voir caché sous un corps misérable.
Oui, l'incarnation est d'un Dieu tout-puissant,
Puisque pour révéler l'âme, sa créature,
On ne trouve pas même en toute sa nature
Une forme assez grande, un terme suffisant.
Et puisqu'il faut parler un terrestre langage,
Les esprits ont aussi des sens à leur usage,
Des organes divers ainsi que ceux des corps
Dont Dieu pour une fin combina les rapports :
Car il ne jeta pas dans un moule semblable
Les degrés différents de l'échelle admirable
Qui, posant les deux bouts sur les deux infinis,
De l'être et du néant tient les pôles unis.
Ainsi, lorsque puisant dans ses trésors immenses
Il peupla l'univers par des intelligences,
Chaque ange de sa main s'élançant radieux
Portait sa destinée en traits mystérieux.
Le séraphin marqué par le sceau du génie
Fut créé pour bénir la sagesse infinie ;
Pure essence d'amour, le tendre chérubin
Fut la source brûlante où boit le cœur divin.
Aux pieds du Tout-Puissant incliné sur ses ailes,
Un autre s'élançant des voûtes éternelles
Pour porter les décrets de la divinité,
Bien plus prompt que l'oiseau, fendit l'immensité.
Mais l'ange dégradé, digne objet d'anathème,
Sur la lyre sacrée entonne le blasphème,
Le cœur ne goûtant plus l'ineffable beauté,

Corrompu dans sa voie aime l'iniquité,
Le messager du ciel fit servir sa puissance
A porter contre Dieu la révolte et l'offense;
Et tout déchu qu'il est, Satan, même en enfer,
Conserve l'attribut, le rang de Lucifer;
Ainsi qu'aux cieux jadis il fut le premier ange,
Il est encore le roi de la sombre phalange.
Ce qui se fait au ciel se reflète ici-bas;
L'homme peut abuser de son intelligence,
Prostituer son cœur; mais il ne pourrait pas
Retrancher un atôme à sa propre substance.
L'âme est une amphibie et vit également
Dans la fange ou l'éther, son premier élément,
Et l'on retrouve encor, dans son ignominie
Les traits du séraphin au chantre de l'orgie.
Le génie, animant la harpe ou le clairon,
Bénit avec David, blasphème avec Byron.
Mais s'il peut à son gré choisir un but extrême,
Vers le ciel, vers l'enfer son essor est le même.
Au néant comme à l'être, un Dieu seul fait des lois;
Tout naît à son appel, et tout meurt à sa voix.

Mais de prolixité, ta voix, Albert, m'accuse,
A quoi bon, me dis-tu, ces écarts de ta muse?
D'allonger le *Credo* formais-tu le projet?
Non, certes; si j'effleure un semblable sujet,
C'est pour qu'on n'aille pas me croire fataliste.
Je crois qu'en nos périls le Très-Haut nous assiste.
Mais la grâce que Dieu nous donne pour appui,
Forte contre Satan, est faible contre lui.
Elle est le contre-poids de la concupiscence,
Mais ne saurait changer ma plaintive essence,
La forme de mon âme...., et si le créateur,
D'un grain de poésie ensemença mon crâne,
Qui peut l'en arracher? un superbe censeur?
C'est en vain que sa voix m'approuve ou me condamne;
Il ne peut étouffer le germe dans sa fleur,

Pas plus que de mes yeux effacer la couleur.
Alors que l'univers docile aux lois du maître,
Bondit en écoutant la voix qui l'a fait naître,
Que tout ce qui respire à son ordre est soumis,
Mon esprit quitterait le poste où Dieu l'a mis !
S'il est original, tout l'est dans la nature ;
On ne voit pas deux corps de semblable structure.
S'il n'en était ainsi, les êtres confondus
Formeraient un chaos au lieu d'individus ;
Ce que l'ordre exigeait dans le monde sensible,
Au monde des esprits serait-il impossible ?
Et Dieu, sur la matière épuisant ses trésors,
Ne sut-il être adroit qu'à façonner des corps !
Lui qui parut toujours si fécond et si sage,
Laissa-t-il incomplet son plus sublime ouvrage,
Livra-t-il à l'instinct de notre vanité
Le soin de nous mouler une âme à volonté ?
Ou bien dans ce travail, l'ouvrier moins habile
Laissa-t-il chanceler le compas dans sa main,
Lui qui n'a point pétri d'atôme sans dessein,
Ni chargé l'animal d'une fibre inutile,
Mettant pour me former son génie en défaut,
Plaça-t-il dans ma tête un rouage de trop ?
Le même souffle, Albert, qui nous donne la vie,
Dans nos fronts fait mouvoir les ressorts du génie.
Il n'est pas plus l'effet de notre volonté
Que le sont de nos corps la forme et la beauté.
Mais en reconnaissant sa tyrannie intime,
Je révère de l'art l'élan pur et sublime.
Le poète est un cœur d'Eden moins oublieux
Dont rien, dans son exil, ne peut combler les vœux ;
Ainsi que la colombe, autrefois messagère,
Il ne peut reposer ses pieds sur cette terre.
Comme à son élément son vol tend vers les cieux,
Heureux s'il y portait le rameau précieux !

Je vous le demande, Messieurs; si ce n'est pas là de la poésie, nous n'en rencontrerons jamais : et certes nous regrettons que l'on ait profané tant de fois l'image de l'aigle qui s'élance dans la nue et va hardiment fixer le soleil à son midi ; pourrait-on mieux comparer qu'à l'essor du roi des airs l'élan du poète et ses audacieuses inspirations? Qui oserait suivre son vol sublime et chercher sur ses ailes brillantes les grains de poussière que le vent y aurait jetés? Oh! c'est presque une ironie que l'auteur nous a lancée, en inscrivant en tête de son œuvre ces mots : *Corrigez-moi*. Nous laissons à d'autres ce soin ingrat et périlleux; nous ne savons qu'admirer et proclamer son triomphe.

Voici les titres des poèmes couronnés et les noms de leurs auteurs :

Premier Prix : CORRIGEZ-MOI, par Mlle Marguerte Chevron.

1re Médaille d'argent : ÉPÎTRE A UN AMI POUR L'ENGAGER DANS LES MISSIONS ÉTRANGÈRES, par M. Pierre Montagnoux.

2me Médaille d'argent : ÉPÎTRE SUR LA POÉSIE, par M. Joseph-Gabriel Rollier, officier des postes, à Thonon.

DEUXIÈME NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES DE SAVOIE

INÉDITES

PAR M. FRANÇOIS RABUT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE NATIONAL DE CHAMBÉRY
SECRÉTAIRE-ADJOINT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE.

Lue dans la séance du 4 juillet 1850.

I

La numismatique savoisienne s'enrichit chaque jour de nouvelles découvertes ; mais, de toutes les parties qui la composent, la série des monnaies de nos souverains est celle où les bonnes fortunes sont les plus fréquentes. Les faits le prouvent, et il doit en être ainsi ; car les documents publiés sur cette matière signalent un grand nombre de pièces qui n'ont pas encore été retrouvées. Cette lacune à combler motiverait seule l'espoir de rencontrer beaucoup de ces monnaies inédites. Mais il y a plus ; souvent l'on en rencontre dont il n'est pas fait mention dans les textes anciens qui sont connus.

Il y a deux ans, en publiant quelques monnaies inédites de nos comtes, je me proposais de dessiner et de décrire plus tard des monnaies inconnues de nos ducs. [1] Je viens le faire aujourd'hui dans cette notice, et je consacrerai un premier paragraphe à deux nouvelles monnaies comitales que j'ai encore trouvées dès lors.

Les monnaies décrites dans ce mémoire ont été frappées pour la plupart dans les ateliers situés en deçà des monts, et c'est bien en Savoie que l'on doit surtout trouver des monnaies inédites de nos princes, puisque, d'un côté, ceux-ci ont possédé de nombreuses *monnaieries* dans nos pays, et que, d'un autre côté, les monnaies qui ont déjà été publiées par M. Promis [2] sont en majeure partie sorties des ateliers existant au delà des Alpes. [3] Nous sommes donc, nous Savoisiens, les plus intéressés à rechercher de semblables monuments et à les faire connaître.

J'aurai occasion, dans le cours de cette notice, de parler des marques monétaires propres à chaque ville, et de celles qui appartiennent à chaque maître des monnaies. On ne saurait trop attirer l'attention sur ces petits signes; leur étude est très importante à raison du moyen qu'ils donnent, avec l'aide des documents acquis à l'histoire, de connaître l'année et le lieu où une pièce a été frappée,

[1] *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. Ier, p. 159.

[2] *Monete dei Reali di Savoia edite ed illustrate*; *Torino*, 1841. 2 vol. in-4°.

[3] On pourrait encore indiquer d'autres causes de cette circonstance; par exemple, les précautions que prit en certains temps la Chambre des comptes de Savoie pour empêcher l'introduction dans ce pays des espèces frappées en Piémont, qui étaient à un plus bas titre que celles de nos ateliers en deçà des Alpes.

et, par conséquent, à cause de l'intérêt archéologique que leur présence peut ajouter à la découverte d'une monnaie isolée.

La planche IVe est consacrée à la reproduction de quelques pièces publiées ces derniers temps par divers numismatistes. Le N° 1 de cette planche est le denier de Maurienne dont j'ai parlé dans une note de mon premier mémoire, et qui a été publié par M. le comte Jules de San Quintino. [1] En voici la description :

Avers : ✝ MAVRIENNA. Croix pattée.

Revers : ✝ SCI IOANNIS. Tête de saint Jean-Baptiste, de profil. Poids, 22 grains et demi.

J'aurai bientôt occasion de décrire les autres pièces que renferme cette IVe planche.

Avant d'aborder le sujet de cette note, je dois réclamer beaucoup d'indulgence pour mon style ; obligé de parler de plusieurs objets de même espèce, j'ai été exposé à faire de nombreuses répétitions que je n'ai pas eu le talent d'éviter.

II

Les deux monnaies comitales dont je vais m'occuper d'abord sont des pièces que j'attribue à deux princes qui ont régné fort longtemps : les comtes Humbert III, surnommé le *Saint*, et Amédée VI, le *Comte-Vert*. La première appartient au musée de Chambéry ; je possède la seconde.

[1] *Mémoires de l'Académie de Turin*, t. X, p. 30, part. des scienc. mor. et hist.

HUMBERT III.

Puisqu'en l'absence de documents, on doit chercher dans les monuments eux-mêmes les renseignements sur leur date et sur leur attribution, j'ai cru pouvoir reconnaître un denier du comte Humbert III dans la monnaie suivante, dont le dessin est trop correct pour qu'elle puisse être attribuée à son prédécesseur, Humbert II. (V. planche Ire, N° 1.)

Avers : Une croix pattée, accompagnée de deux globules dans les cantons supérieurs ; et, entre deux grènetis, la légende : ✝ VMBERTVS.

Revers : Une petite étoile à six raies, accompagnée de deux globules, et la légende aussi entre deux grènetis : ✝ SECVSIA. Argent ; poids, 14 grains.

Si, dans l'attribution d'une monnaie, on ne considérait que le type, notre denier appartiendrait au comte Humbert II ; mais cette identité seule ne peut faire aucune règle. Il est souvent arrivé à plusieurs princes de frapper au même type. Le fini du dessin et la forme des lettres sont alors un moyen plus sûr de distinguer les monnaies des souverains homonymes. Ce moyen nous sert ici d'une manière d'autant plus sure que les comtes Humbert II et Humbert III ont régné à un demi-siècle environ de distance l'un de l'autre. [1] Il suffit de jeter les yeux sur notre *Sécusine* pour s'assurer que le dessin de ses types et de ses légendes est loin d'être incorrect comme dans celles qui sont attribuées à Humbert II et à Amédée III. [2] Dans notre pièce, le type du revers pourrait être pris pour une

[1] Humbert II, de 1093 à 1103 ; et Humbert III, de 1148 à 1188.

[2] Voy. *Monete dei Reali di Savoia*, pl. Ire.

fleur à six pétales, ou, si l'on veut, pour une étoile à six raies ; mais ce n'est certainement plus là le symbole irrégulier que l'on voit au revers de Humbert II. On trouve encore dans le poids de cette petite monnaie une ressemblance de plus avec celles de Humbert III, qui pèsent, comme elle, 14 grains au plus. [1] Telles sont les raisons qui ont fixé mon opinion relativement à cette première pièce.

AMÉDÉE VI.

La seconde est un denier écucellé d'Amédée VI. Les caractères de la légende justifient son attribution à ce prince. (V. pl. Ire, N° 2.)

Avers : Un A gothique, accompagné de quatre croisettes. ✝ MED. COMES. entre deux grènetis.

Revers : ✝ SABAVDIE. Un écu de Savoie. Quatre petites roses sont disposées, deux à droite et deux à gauche des petites croix qui précèdent les légendes ; deux autres roses semblables séparent les deux mots de l'avers, comme sur les deniers déjà connus de ce prince. [2] Argent ; poids, 17 grains.

Il faut remarquer sur cette pièce les quatre croisettes qui accompagnent le type de l'avers et qui remplacent les quatre petites roses ou les quatre molettes d'éperon que l'on voit ordinairement servir de types accessoires sur les monnaies du Comte-Vert et des princes qui ont régné avant lui. [3]

[1] Voy. *Monete dei Reali di Savoia*, vol. Ier, p. 64.
[2] *Id.* pl. IVe, n° 9.
[3] *Id.* planches, Edouard, Nos 1 et 2 ; Aimon, Nos 3 et 5 ; Amédée VI, Nos 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12. — Voir aussi ma première notice, Nos 3 et 4 de la planche.

Je m'empresse de consigner ici deux acquisitions qu'a faites tout récemment notre numismatique savoisienne. M. Soret, de Genève, vient de publier un gros inédit de Louis II de Vaud, dans une lettre adressée à M. le marquis de Lagoy. [1] Cette nouvelle monnaie est une imitation du gros à la couronne de Philippe de Valois. [2] (Voy. planche IVe, N° 2). Les légendes sont : à l'avers, PET C MONET (Petri Castelli moneta) ; et au revers, LVD DSA BAV DIA. ✝ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOME ⁝ D...RI DEI. M. Soret a habilement reconnu dans la légende de l'avers le nom de Pierre-Châtel, place forte qui a appartenu aux barons de Vaud. L'histoire et un nouveau document, publié par M. Mallet dans le huitième volume des mémoires de la Société d'Histoire de Genève, autorisent cette intelligente attribution. Une des singularités de cette pièce, c'est la forme de la couronne qui surmonte l'édifice de l'avers ; au lieu de trois fleurs de lys qui composent la couronne du gros de Philippe de Valois, elle est formée d'une seule fleur de lys centrale et de deux espèces de fourches trifides qui paraissent au savant numismatiste genevois représenter le lambel dont Louis II brisait ses armes.

La seconde acquisition dont je veux parler est un gros tournois de Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, dont je reproduis le dessin (planche IVe, N° 3), et dont les légendes sont : à l'avers, ✝ PHILIP PRICES (princeps) BENE ⁝ DICTUS ⁝ QUI VENIT ⁝ IN NOMINE ⁝ DNI ; et au revers, ✝ TORINUS CIVIS. Il a été publié par M. le comte Jules de San Quintino. [3]

[1] *Revue de Numismatique*, année 1850, page 142.

[2] Le Blanc, page 208.

[3] *Mémoires de l'Académie de Turin*, 2e série, vol. X, page 196, part. des sciences morales et hist.

III

J'arrive aux monnaies ducales, qui sont le sujet principal de cette notice, et qui sont assez nombreuses.

AMÉDÉE VIII.

Je n'ai à signaler, pour ce prince, que quelques variétés de monnaies déjà publiées. Elles n'en diffèrent que par les marques monétaires; mais elles nous fourniront une bonne occasion pour apprécier l'utilité de ces petits signes.

Ce sont d'abord trois variétés du quart dont M. Promis a donné le dessin sous N° 17. La petite couronne qui est dans la légende avant le mot DUX, et qui est le différent du maître des monnaies, est remplacé sur l'une par un *trèfle*, sur l'autre par une espèce de *fleur de lys*, et sur une troisième par un petit *croissant* suivi d'un point ouvert; puis deux deniers forts semblables à celui qui est dessiné dans la troisième planche complémentaire du même ouvrage, N° 4; sauf qu'au lieu de la petite *étoile* qui précède le mot DUX, ils ont pour signe monétaire un *trèfle* ou une *fleur de lys*. Ces variétés sont assez communes en Savoie, sauf le quart au *croissant*.

Les documents édités nous apprennent que le *trèfle* était la marque monétaire de Thomas *de Folonia*, maître des monnaies à Chambéry en 1420; que Jean *de Masio*, d'Asti, autre monnayeur de Chambéry en 1421 et 1422, marquait d'une *étoile* les monnaies qu'il fabriquait; que

la fleur de lys appartenait à Manfred Besson, maître dans la même ville en 1422 et 1423; la *couronne*, à Guy Besson autrement dit Vugliod, qui y frappait en 1424; et le *croissant*, à Jacques Picoz, d'Avigliano, maître à Nyon en 1420. [1]

Il en résulte que le quart et le fort d'Amédée VII, qui sont différenciés par un *trèfle*, ont été frappés à Chambéry par Thomas *de Folonia*, qui y fabriqua de ces monnaies dès le 1er février 1420 jusqu'au 4 juin 1421; que le fort à l'*étoile*, dessiné par M. Promis, a été fait également à Chambéry dans le courant de l'année commencée le 28 avril 1421, date de l'entrée en fonctions de maître Jean *de Masio;* que les pièces marquées d'une *fleur de lys* ont été frappées toujours dans notre ville pendant la seconde moitié de l'année 1422 ou pendant la première moitié de l'année 1423, époque où Manfred Besson était maître monnayeur dans cet atelier [2]; et qu'enfin le quart au *croissant* a été frappé à Nyon en 1420.

M. Blavignac, de Genève, a donné dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie* de cette ville [3] le dessin d'une obole d'Amédée VIII, qui ne diffère également de celle qu'on connaît déjà [4] que par le signe monétaire, un *croissant*, placé entre les mots AMEDEVS et COMES. Jacques Picot, d'Avigliano, maître à Nyon en 1420, se servait de cette petite figure. [5] Cette pièce, sur laquelle le prince n'a encore que le titre de *comte*, nous apprendrait que Jacques Picot aurait dirigé l'atelier de

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, vol. Ier, pag. 23 et 30.
[2] Id. tome Ier, pag. 118, 120 et suiv.
[3] Vol. VIII, page 94.
[4] *Monete dei Reali di Savoia*, planche Ve, No 7.
[5] *Id.*, tome Ier, page 30.

Nyon ou tout autre atelier du comte de Savoie avant 1416 ; ce que l'on ignorait encore. [1] (Pl. IVe, N° 4.)

On entrevoit par ces exemples combien il peut être utile d'étudier ces signes, qui servent à déterminer la date des monnaies sur lesquelles elles se rencontrent, et qui peuvent encore donner d'autres renseignements non moins précieux. Tant il est vrai qu'en archéologie il ne faut rien négliger ; les moindres choses mènent quelquefois à d'intéressants résultats.

LOUIS.

Il y a au Musée de Chambéry une petite monnaie inédite de ce duc ; c'est une obole ou demi-viennois au type des oboles de son prédécesseur, et probablement de celles qui ont été battues en 1463 à Bourg et à Cornavin, près de Genève. [2] (Planche Ire, N° 3.)

Avers : ✝ LVDOVICVS DVX. Un écu de Savoie dans un double contour à quatre lobes.

Revers : ✝ SABAVDIE ET PC. (princeps). Une croix cantonnée de quatre croisettes. Argent assez allié ; poids, 11 grains.

Dans les deux légendes, le premier mot est suivi d'une rose ; et le second, de deux croisettes superposées.

Voici maintenant quelques variétés :

1° J'en possède une de la monnaie de ce duc qui est reproduite dans les planches du *Monete dei Reali di Savoia*, sous N° 7. Elle en diffère, entre autres, par les deux croisettes qui terminent la légende de l'avers, par la

[1] J'aurai bientôt occasion de tirer un grand parti de ce fait nouveau dans un petit travail dont je m'occupe en ce moment.

[2] *Monete dei Reali di Savoia*, volume Ier, page 454.

régularité du dessin et par la forme des D. J'en donne le dessin (planche Ire, N° 4), parce que la légende du revers est intacte sur mon exemplaire et me permet de compléter ici celle de la monnaie déjà publiée, qui n'est pas entière. C'est la légende ordinaire : ✝ SABAVDIE ET P. Poids, 19 grains.

2° Le Musée de Chambéry possède un fort du prince Louis qui diffère du N° 5 de M. Promis en deux points : d'abord, le mot LVDOVICVS y est écrit en entier; puis le signe particulier du monnayeur est un lacs, au lieu d'être une pétite fleur à quatre pétales. [1]

3° On a découvert l'an passé à Chambéry, près du pont du Reclus, deux écus d'or du même duc [2]; ils diffèrent de celui qui est déjà publié [3] en quelques endroits des légendes et par le signe monétaire (une fleur à quatre pétales trilobées) qui précède le mot MEVM dans la légende du revers. On lit à l'avers : LVDOVICVS . D . SABAVDIE . PRINCEPS.

4° On trouve encore en Savoie, et assez fréquemment, des quarts déjà connus de ce prince sur lesquels le différent (un lacs) est remplacé par une croix tréflée.

Pour ne rien omettre de ce qui a été découvert relativement aux monnaies du duc Louis depuis la publication de M. Promis, je publie dans la planche IVe (pl. IVe, Nos 5 et 6) deux pièces trouvées, entre autres très nom-

[1] Ce signe a déjà été vu sur d'autres monnaies du même règne. Il pourrait être celui d'Etienne Varambon.

[2] J'ai fait connaître, dans une note insérée au *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle*, t. Ier, p. 142, ce trésor, dont elle possède une partie; il contenait des pièces du même métal, de France, de Gênes et de Milan.

[3] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. VIIIe, N° 8.

breuses, l'an passé, à Feygères, près de Saint-Julien, et dessinées par M. Blavignac dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.*[1] Le N° 5 est un petit blanc en billon, portant d'un côté l'écu de Savoie, avec la légende ✝ LVDOVICVS DVX entre deux grènetis ; et de l'autre côté une croix pattée, avec la légende ✝ SABAUDIE. Les deux mots de l'avers sont séparés par une croix tréflée. Poids, 18 grains. Le N° 6 est une maille en bas billon, du poids de 10 grains, portant à l'avers la croix de saint Maurice et ✝ LVDOVICVS DVX ; au revers l'initiale S et la légende ✝ ABAVDIE. M. Blavignac dit que ces pièces ont été frappées à Cornavin. J'ignore sur quoi il se fonde.

PHILIBERT Ier.

J'ai rencontré deux monnaies inédites de Philibert le Chasseur.

La première, appartenant au Musée de Chambéry (voy. planche Ire, N° 5), est un denier fort, écucellé.

Avers : ✝ PHILIB . DVX . SABAVDIE . B. Un écu de Savoie cantonné de quatre annelets.

Revers : ✝ PRICEPS . MAR . I . ITALIA. L'initiale P. Billon ; poids, 17 grains.

Ce denier pourrait bien être le N° 3 de M. Promis. Il en diffère cependant en cela que le nom du prince PHILIB est placée sur le nôtre du côté de l'écu, et non pas du côté de l'initiale P, qui sert de type au revers. Ce qui me fait penser que c'est peut-être le même que celui qui est déjà publié, et que ce dernier peut avoir été mal lu à

[1] Page 88, pl., fig. 2 et 3.

cause du peu de conservation de la pièce. C'est d'abord ce mauvais état de l'exemplaire qui a été dessiné dans le *Monete reali*, et la ressemblance entre le commencement des mots PRICEPS et PHILIB.; puis encore l'usage où l'on était alors de mettre sur les monnaies de Savoie l'initiale du prince au revers [1], à moins qu'elle ne concourût à composer le nom de ce prince mis en légende sans sa première lettre; car alors seulement elle paraît à l'avers [2], mais jamais lorsque le nom du souverain est en entier dans la légende.

La seconde est dans ma collection particulière. C'est une obole dans le genre de celles de ses prédécesseurs, Amédée VIII et Louis. [3] Les types sont les mêmes, seulement la croix du revers n'est cantonnée que de deux croisettes, au lieu de quatre. (V. pl. Ire, N° 6.) Les légendes sont :

A l'avers : ☩ PHILIB . DVX . P . C.

Au revers : ☩ SABAVDIE ET P. Poids, 16 grains.

Je puis, pour ce règne comme pour le précédent, donner en entier la légende d'une monnaie déjà publiée avec une légende incomplète, le petit blanc ou *blanchet*, N° 4, de M. Promis. La voici : ☩ PHILIB . DVX . G . R.

Signalons encore une variété de la *parpaiole* N° 7 de M. Promis, portant à la face les mêmes lettres G . R, et au revers la légende PRINCEPS . ET . MAR.

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. VIIIe, N° 7; pl. X^e^, N° 5; pl. XIe, N° 11.

[2] Voy. *id.*, pl. VIIIe, N° 5; pl. XIe, N° 16.

[3] Voy. plus haut, pages 54 et 55.

CHARLES Ier.

Dans un enfouissement qui a été découvert, il y a trois ou quatre ans, près d'Albertville, et que j'ai eu le bonheur d'acquérir, il s'est trouvé plusieurs variétés des monnaies déjà éditées de Charles Ier. Les principales sont :

Un denier tournois, N° 4 de M. Promis, sur lequel, entre autres différences, le mot DUX est écrit DUS.

Un *blanchet*, N° 6 du même auteur, dont la légende est à l'avers : ✝ KAROLVS . DVX . S . B . D . G . G. Il a été frappé à Genève, soit à Cornavin, par Nicolas *Gatti*, qui y était maître en 1485, et qui marquait ses monnaies de deux G [1], dont l'un, je présume, était l'initiale de l'atelier, et l'autre celle du monnayeur.

Et des deniers forts, N° 11 de M. Promis, sur l'un desquels le signe monétaire G . G est remplacé par P . C. Sur deux autres, l'écu de Savoie, type du revers, est accompagné de quatre annelets, au lieu de deux, et leurs légendes sont à l'avers :

✝ KAROLVS . DVX . SABAVDIE . C . G . sur l'un ;

Et ✝ CAROLVS . O . DVX . SABAVD . sur l'autre.

J'ai dessiné ces deux avers. (V. pl. Ire, Nos 7 et 8.)

PHILIPPE II.

Je n'ai qu'une monnaie à faire connaître de ce prince, qui a peu régné ; encore est-elle en assez mauvais état. (V. pl. Ire, N° 9.)

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, vol. Ier, p. 33.

Avers : ✝ PHILIPPVS DVX SABAVDI . P . B. Le mot FERT en caractères gothiques.

Revers : ✝ . . . . FACTVM EST ISTVD. (*A domino factum*, etc.) Croix tréflée.

C'est probablement le denier viennois frappé à Chambéry par Pierre Balligny, dont l'existence dans cet atelier et à cette époque a été signalée par M. Promis.[1] Les lettres qui terminent la légende de la face seraient les initiales de cet officier.

CHARLES II.

Malgré tous ses malheurs et bien que privé de la majeure partie de ses Etats pendant la moitié de son règne, Charles II est, de tous les princes de la Maison de Savoie, celui dont on connaît un plus grand nombre de monnaies. En voici encore quelques-unes à ajouter aux 73 qui ont déjà été retrouvées[2] :

1° Un joli quart de gros du poids de 15 grains. (V. pl. Ire, N° 10.)

Avers : ✝ KAROLVS : D : SABAVDIE : II : entre grènetis. L'écu de Savoie surmonté d'une couronne ouverte et accosté de deux lacs.

Revers : ✝ IN TE : DNE : (*Domine*) CONFIDO : G : Croix tréflée. Les mots des légendes sont séparés par deux points ouverts. La lettre G peut être l'initiale de l'atelier de Genève.

2° Une maille ou *demi-blanchet*, en billon très allié. (V. pl. Ire, N° 11.)

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, vol. Ier, p. 158.

[2] Id. pl. de XIV à XXI, et compl. I, Nos 8 et 9; II, Nos 5, 6 et 17; III, No 9.

Avers : † KAROL.. DVX S . entre deux grènetis. Un écu de Savoie.

Revers : † MAR † IN † IT †.. D . Une croix pattée et fleuronnée, cantonnée de deux croisettes. Les mots des légendes séparés par de petites croix.

3° Autre maille. (V. pl. Ire, N° 12.)

Avers : † CAROLVS . entre deux grènetis.

Revers : † D † SABA † G † G . La croix, comme à la précédente, sans les croisettes.

4° Autre maille au type de celle qui précède, portant les légendes :

A l'avers : † KAROLVS . DVX .

Au revers : † SABAVDIE . G . R . (V. pl. Ire, N° 13.)

Ces trois mailles ont été battues en deçà des Alpes, dans les ateliers de Cornavin et de Chambéry, dans lesquels on sait que Charles II fit frapper de cette monnaie en 1508, 1514 et 1518.

5° Une obole d'un type nouveau pour ce règne, pesant dans l'état où elle se trouve 13 grains. (V. pl. Ire, N° 14.)

Avers : Une croix alésée, cantonnée des quatre lettres F E R T ; légende : † KAROLVS ..... ABA.

Revers : Un lacs entre deux petits anneaux placés perpendiculairement, et la légende : † SABAV ..... C P.

6° Plusieurs variétés du quart frappé en Savoie [1], avec la légende : IN TE DOMINE CONFIDO au revers. On trouve, entre autres différences dans ces variétés, les différents S . B, ou bien C . R, ou C . P. Au revers d'une de ces dernières, on trouve une petite fleur à quatre pétales dans le canton inférieur de gauche de la croix. [2]

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. N° 17.

[2] Ce signe a déjà paru sur un autre quart également battu en Savoie. (Voy. même ouvrage, pl. N° 16.)

7° Des variétés de parpaioles [1] où l'on trouve entre autres le nom du prince écrit : KROLVS, KAROLVS ou CAROLVS, et les lettres monétaires : P.S., R.S., G.H.G., P.G.G.; sur l'une, la croix de l'écu a une arête bien marquée, comme on le voit quelquefois sur les monuments du moyen-âge; sur une autre, c'est dans le contour trilobé qui enveloppe l'écu que l'on rencontre des formes nouvelles, etc. Celle où l'on trouve les lettres G . H . G . est très probablement une de celles qui ont été frappées à Cornavin par Henri Goulaz, maître, en 1528. Le premier G initial de Genève, employé pour indiquer l'atelier de Cornavin, ne doit pas étonner, je crois devoir le dire ici, puisqu'à l'époque où ces pièces ont été frappées, on désignait cet atelier situé près de Genève, en dehors de la porte de Cornavin, en disant simplement : à Genève, *in civitate Gebennarum*. [2]

8° Il importe encore de parler ici d'un teston dont la générosité de M. le marquis Costa de Beauregard vient d'enrichir le musée de Chambéry. M. Promis a déjà publié cette pièce, et il en a donné le dessin dans la planche XIX[e] de son ouvrage, N° 53, mais avec les lettres monétaires B . PP ., les deux dernières liées, au lieu des lettres B . HP ., les deux dernières également liées, comme les porte notre teston. La seule différence consiste donc dans le monogramme qui termine la légende, et qui est formé des lettres H.P. sur une pièce, et P.P. sur l'autre.

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, planche N° 60.

[2] On lit à la page 167, tome I[er] du *Monete dei Reali di Savoia* : « La « zecca presso questa città (Ginevra), fuori la porta di Cornavin, che fu « creduta da alcuni esistere nella città stessa, leggendosi ne' conti : *ma-* « *gistri monetarum domini que cuduntur in ciuitate Gebennarum*..... » Et ailleurs : « *In ciuitate Gebennarum, in loco Cornauin.* »

Toutefois, cela n'est pas sans intérêt. M. Promis n'a pu, avec le chiffre PP., qui n'est peut-être qu'une erreur du graveur, attribuer cette monnaie à aucun monnayeur; tandis qu'avec le monogramme HP. précédé de la lettre B., on peut, et pour moi je n'hésite pas à le faire, l'attribuer à Henri Pugniet, qui frappa à Bourg, depuis le 24 janvier 1528 jusqu'au 1er octobre 1532, des testons et autres espèces.[1] Le B serait l'initiale de cette ville; et le monogramme H. P., celui de ce maître. Cela donne à notre teston une date que tout confirme : la physionomie du prince dont le buste est à l'avers, son costume et les accessoires de l'écu qui est gravé au revers.

EMMANUEL-PHILIBERT.

J'ai dit en commençant que l'on avait plus d'espoir de trouver en Savoie qu'au delà des Alpes des monnaies inédites de nos princes. Le règne d'Emmanuel-Philibert confirme cette observation. Plusieurs des monnaies de ce prince que j'ai à faire connaître, ont été frappées en deçà des monts; aussi sont-elles postérieures à 1559, année où le duc fit ouvrir les ateliers monétaires de nos pays, que les rois de France avaient occupés pendant les premières années de son règne. La planche IIe tout entière renferme des monnaies de ce prince.

Le No 1 est un gros frappé en 1558, et par conséquent au delà des Alpes. Dans l'état fruste où il se trouve, il pèse 1 denier 21 grains; son poids fait présumer que c'est le gros frappé à Nice ensuite d'une ordonnance ducale du 16 juin 1558.[2] Elle pourrait cependant bien,

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, tome Ier, p. 171.
[2] Id. tabl. des ordon., tome Ier, p. 466.

comme on le verra dans un instant, avoir été frappée à Aoste. (Voy. pl. IIe, N° 1.)

Avers : ✝ E . PHILIBERTVS DVX : SABAVDI . L'écu de Savoie d'une forme singulière, surmonté de lambrequins et de la tête de lion ailée.

Revers : ✝ AVXILIVM : MEVM : A DOMINO : 1558..Une croix tréflée. Argent ; poids, 1 denier 21 grains.

Le commencement des légendes est indiqué par des croix tréflées. M. Promis a donné le dessin d'une pièce aux mêmes types, datée de 1555 [1], dont il n'a pas indiqué l'origine, et que j'ai encore trouvée dessinée dans une ordonnance du roi Henri II, avec la désignation suivante : *Pièces appellées solz de la Valdoste.* [2] Ces mots sembleraient indiquer que les pièces de ce type et de cette date sont sorties de l'atelier d'Aoste, qui a fonctionné avec ceux de Nice et de Verceil pendant les premières années du règne d'Emmanuel-Philibert.

La pièce dont le dessin est sous N° 2, paraît être de la valeur de deux gros. (Voy. pl. IIe, N° 2.)

Avers : E : PHILIBERTVS : DVX : SABAV. Un écu écartelé comme le portait notre duc après la restitution de ses Etats (1559) [3], surmonté d'une couronne ouverte.

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, N° 20.

[2] *Ordonnance du Roy et de sa Court des monnoyes.* Paris, Jan Dallier, 1555.

[3] Cet écu est écartelé *aux premier et quatrième quartiers : parti de pourpre à un cheval gay et contourné d'argent,* qui est de Haute-Saxe *et fascé d'or et de sable de huit pièces, au crancelin de sinople mis en bande sur le tout,* qui est de Basse-Saxe, *enté en pointe d'argent à trois bouterolles de gueule 1 et 2,* qui est d'Angrie ; *au deuxième d'argent semé de billetes de sable au lion de même brochant sur le tout,* qui est de Chablais ; *au troisième de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules,* qui est d'Aoste, *et sur le tout de gueules à la croix d'or,* qui est de Savoie.

Avant Emmanuel-Philibert, l'écu de Savoie seul avait paru sur les

Revers : ✝ AVXILIVM : MEVM : A DOMINO : N : 1560. Croix tréflée. Argent, poids, 2 deniers 18 grains.

Cette pièce est du nombre de celles dont l'existence n'est pas indiquée dans les documents publiés dans le tableau des ordonnances dressé par M. Promis; on ne trouve à cette date qu'un gros et une pièce de trois gros frappés à Bourg, au même type que notre pièce qui est de deux gros et qui est sortie des ateliers de Nice.

Nº 3. Comme la précédente, la monnaie dont le fac-simile porte ce numéro (voy. planche IIe, Nº 3) n'est pas mentionnée dans les documents retrouvés; c'est un teston du poids de 7 deniers et 6 grains, frappé à Aoste ou à Asti.

Avers : ✝ E : PHILIBERTVS . DVX . SABAVDIE. Buste du prince vêtu d'une armure, la tête nue et barbue. La croix tréflée qui précède la légende est accompagnée de deux annelets.

Revers : AVXILIVM . MEVM . A . DOMINO. Un écu écartelé suivant l'usage du prince, et au-dessus une couronne ducale. A l'exergue : 15 . A . 61. Argent, poids, 7 den: 6 grains.

Le Nº 4 est une monnaie frappée à Chambéry en 1563. (Voyez pl. IIe.)

Avers : ✝ EM . FILIB . D . G . DVX . SABAVDIE . P . PED. L'écu écartelé d'Emmanuel-Philibert surmonté d'une couronne et accosté du mot FERT, qu'il partage en deux; au-dessus de l'écu, une étoile à cinq raies.

Revers : ✝ IN . TE . DOMINE . CONFIDO 1564 . A . M.

monnaies; ce fut lui le premier qui introduisit en 1559 dans son écu les armes des principales parties de ses Etats et celles de Saxe. Guichenon dit (tome Ier, page 133) qu'il écartela ainsi ses armes pour renouveler la mémoire de son origine de Saxe.

Une croix tréflée dans un double contour composé de quatre demi-circonférences jointes par les bouts, et tréflé aux quatre angles. Argent, poids, 2 deniers 18 grains, comme le N° 2.

C'est l'étoile placée au-dessous de l'écu qui indique qu'elle a été fabriquée à Chambéry. [1] Les lettres A . M . qui suivent la date sont les initiales d'André Morel, maître particulier dans cette ville en 1563-64, date de notre pièce. Je possède une monnaie semblable en billon, du poids de 3 deniers et 16 grains, frappée à Turin en 1576, sur laquelle l'étoile placée sous l'écu et les initiales A . M . de la légende sont remplacés par un T. Sur un autre exemplaire qui est au musée de Chambéry, deux V sont mis à la place des deux T et indiquent l'atelier de Verceil. Cette monnaie est du même poids que la précédente et porte la date de 1577; leur poids est celui des pièces de quatre sols de cette époque. On trouve la dernière mentionnée dans le tableau des ordonnances relatives à la fabrication des monnaies, dressé par M. Promis. [2]

[1] On trouve sur plusieurs monnaies de ce prince frappées à Chambéry ce signe, qui leur est particulier. Voyez notamment les planches du *Monete dei Reali di Savoia*, Nos 26 et 55. Sur ce dernier numéro, on voit encore les initiales I . M . de *Jean Miretto*, maître dans cette ville l'année marquée sur cette pièce (1578).

On le retrouve plus fréquemment encore, et placé dans le même but, sur celles de Charles-Emmanuel Ier, son successeur (Nos 15, 16, 30 et 34 du même ouvrage). Sur le N° 16, on voit les initiales de Michel Grobert, monnayeur de Chambéry : M . G . (1585); et sur le N° 34, le G initial des héritiers Grobert, qui ont fabriqué après la mort de cet officier. Aussi j'attribue à une erreur du graveur le T que l'on voit au revers de ce n°.

Remarquons ici que cette marque était bien la plus naturelle à choisir pour désigner notre cité, puisque c'est une étoile semblable qui sert de brisure à ses armoiries, et qui les distingue des armes de Savoie. Chambéry porte *de gueules à la croix d'argent accompagnée d'une étoile d'or au franc quartier.*

[2] Tome Ier, page 467.

N° 5. Cette pièce magnifique est un tallard battu en 1576. (Voy. pl. II°.)

Avers : EM . PHILIBERTVS . D . G . DVX . SABAVDIAE . entre deux filets. Le duc armé sur un cheval caparaçonné de ses armes et lancé au galop, tient d'une main son épée élevée et de l'autre un bouclier. Son casque, orné du cimier de Savoie, a la visière baissée. Le cheval a la tête couverte de panaches et ses jambes de derrière posent sur un trait qui figure le sol et au-dessous duquel se trouve la date 1576. L'épée et le cimier pénètrent dans la légende qu'ils précèdent. Le panache du cheval y entre aussi et sépare les deux premiers mots. Un gros grènetis entoure le tout.

Revers : ✝ CHABIASI ET AVG . SAC . ROM . IMP . PRINCEPS . (et augustæ sacri Romani imperii princeps.) Au centre une petite croix de Saint-Maurice cantonnée de grands fleurons qui se prolongent jusqu'à la légende et qui alternent avec quatre écus armoiriés et couronnés. Ces écus, dont les pointes touchent les extrémités de la croix centrale, sont, dans l'ordre suivant, ceux de Savoie, de Chablais, d'Aoste et de Maurienne. Filets et grènetis comme à l'avers. Argent, poids 22 deniers 4 grains.

Un tallard aux mêmes types a été frappé à Turin un an plus tard. L'atelier de cette ville y est indiqué sur la lettre T placée au milieu de la date 15 T 77. [1] Le nôtre est plus beau, le module en est plus grand, le dessin plus correct, les lettres des légendes sont moins grandes et plus régulières et les mots PHILIBERTVS et PRINCEPS sont écrits en entier, au lieu d'être mis en abrégé. Aucun signe n'indique l'endroit où il a été frappé. Je présume

[1] *Monete dei Reali di Savoia* ; pl. XXVI, n° 50.

que c'est à Chambéry, et j'appuie cette conjecture, d'un côté, sur ce que Emmanuel-Philibert avait réduit, trois ans avant l'émission de notre tallard, le nombre de ses ateliers monétaires à deux, savoir : ceux de Turin et de Chambéry [1], et d'un autre côté, et tout à la fois, sur l'habitude où l'on était alors de frapper des espèces semblables dans l'une et l'autre ville et sur l'existence d'une pièce du même type et de la même valeur que la nôtre, fabriquée à Turin à une époque rapprochée. Cependant ce tallard pourrait avoir été battu dans l'atelier d'Aoste qui fut rouvert en 1575, avec la permission du maître des monnaies de Turin. [2]

Nous avons vu, pour ce règne, des monnaies d'une certaine valeur; en voici maintenant quelques-unes d'une valeur bien inférieure.

Les N°s 6 et 7 (Voy. pl. IIe) sont des quarts de sol en billon très allié, à peu près pareils à celui qu'a édité M. Promis. [3] Ils sont très nombreux en Savoie, et ils ont été fabriqués à Chambéry et à Bourg ensuite d'une ordonnance ducale du 29 juin 1577. [4] Les différences entre le N° 6 et le quart de sol déjà connu, sont les deux points qui accompagnent la rose inférieure à l'avers, les quatre points qui cantonnent l'entourage du revers et surtout la lettre B qui est certainement la marque de la *monnaierie* de Bourg. Sur le N° 7, la rose inférieure n'est accompagnée que d'un seul point placé au-dessous d'elle, et la lettre B est remplacée par un C, initiale de Chambéry, qui indique l'atelier de cette ville.

[1] *Monete dei Reali di Savoia;* tom. Ier, page 210.
[2] Voy. Duboin, *Raccolta delle leggi; delle Monete*, vol. XX, page 423.
[3] *Monete dei Reali*, pl. XXVe, N° 41.
[4] Id., tome Ier, p. 468.

N° 8. La monnaie dont je donne le dessin sous ce numéro (voyez pl. IIe) est d'une valeur encore moindre que celle des précédentes. Ce n'est qu'un douzième de sol qui a été frappé à Chambéry en 1562. On sait qu'Emmanuel-Philibert a fait fabriquer deux fois dans cette ville de ces petits deniers, en 1561 et en 1562. M. Promis a fait connaître celui qui a été battu en 1561.[1] Celui-ci peut donc être considéré comme émis en 1562. L'atelier de Chambéry y est indiqué par la petite étoile, et le type est nouveau.

Avers. Un écu de Savoie couronné et accompagné des lettres E . F .; au-dessous de l'écu une étoile.

Revers. (Anépigraphe.) Une croix fleuronnée entourée d'un grènetis. Billon très allié, poids, 10 grains.

Je ne dois pas omettre de mentionner un bel écu d'or frappé à Nice en 1564. Je l'ai fait connaître, il y a peu de temps, dans une note insérée au bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie.[2] Je reproduis la description de cette monnaie qui vient d'être déposée dans le musée de cette Société par son possesseur, le marquis Costa de Beauregard :

Avers. EM . FILIB . D . G . DUX SAB . B . C . NICIE . Les armes écartelées du prince dans un cartouche surmonté d'une couronne ducale.

Revers. IN TE . DOMINE . CONFIDO . 1564 . N . Une croix fleuronnée cantonnée des lettres F E R T . Or, poids 2 den. 12 gr.

C'est un écu de trois livres. Les lettres B . C . qui

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. XXVe, N° 12.

[2] Vol. I, page 146. On sait que cette Société a fondé un musée d'archéologie et de numismatique, et que son bulletin est ouvert à ces deux sciences, aussi bien qu'aux sciences naturelles.

précèdent le mot NICIE, sont les initiales de Bernard Castagna, maître particulier de Nice à une époque rapprochée (1567). On trouve encore à la fin de la légende du revers l'initiale de cette ville, dont le nom est en entier à l'avers. On connaissait déjà des monnaies d'Emmanuel-Philibert aux mêmes types et de même valeur, frappées en différents temps et dans diverses localités; mais on n'avait pas encore retrouvé celle qui avait été frappée à Nice en 1564.

Outre le mérite d'être unique et celui de porter en toutes lettres le nom d'une ville de nos Etats, notre écu présente encore une cause d'intérêt qui doit le faire apprécier davantage; elle nous fait connaître quel était le monnayeur de Nice en 1564; ce qu'on ignorait encore. M. Promis a trouvé dans nos archives que Bernard Castagna y fabriquait en 1567; mais il n'avait pu découvrir le nom du maître de cette ville en 1564, 1565 et 1566. [1] Notre monnaie comble en partie cette lacune.

Pour compléter ce qui regarde ce règne, je dois encore signaler les variétés suivantes :

Une variété du quart frappée à Aoste par Nicolas Vialardo. [2] La principale différence est dans la légende de la face qui est : ✝ E . PHILIBERTVS : DVX SAB., au lieu de : ✝ E . PHILIBER : DVX : SABA .

Une variété du sol frappé à Bourg, en 1576, par Emmanuel Diano. [3] Cette variété porte l'étoile, marque de l'atelier de Chambéry, la date de 1570 et les initiales B . B .

Un blanc au type de celui qui a été fabriqué à Cham–

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, tome Ier, p. 207.
[2] Id., pl. N° 18.
[3] Id., pl. N° 49.

béry par Jean Miretto en 1578. [1] Les différences du nôtre sont : la date de 1579, les initiales L . M ., des trèfles au lieu de points entre les mots.

Enfin, une parpaiole battue à Bourg en 1578 et 1579 par Emmanuel Diano, ainsi que l'indiquent les initiales E . D . et le B placé sous l'écu. Le type est celui de la fig. 57 de M. Promis.

CHARLES-EMMANUEL Ier.

Charles-Emmanuel Ier a fait, dans les premières années de son règne, des quarts de sol en billon, dans le genre de ceux de son prédécesseur, c'est-à-dire avec ses initiales surmontées d'une couronne pour type de l'avers et une croix tréflée dans un contour à quatre lobes gravée au revers. Quelques-uns sont déjà décrits [2]; mais on trouve dans nos pays plusieurs variétés inédites de ces petites monnaies, frappées pour la plupart en deçà des monts. Elles diffèrent entre elles par la disposition et la combinaison des types accessoires : roses, point, lettres monétaires, grènetis, etc. Je me borne à en dessiner quelques-unes, sans entrer dans de plus amples explications. (Voy. pl. IIIe, Nos 1, 2, 3, 4 et 5.) Je ferai seulement observer que sur celles où l'on voit un G à l'avers ou au revers, on trouve aussi un petit I placé quelquefois dans la couronne comme au No 4, et quelquefois au-dessous, indiquant indubitablement l'ouvrier fabricant.

J'ai encore dessiné les monnaies inédites suivantes du même duc :

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. No 55.
[2] Id., Nos 11 et 14 des planches.

(Planche IIIe, N° 6.) Ducaton frappé à Turin en 1591. Le type est celui des autres ducatons de ce prince. C'est toujours, à quelques légères différences près, d'un côté, le buste du monarque, et de l'autre, l'écu écartelé entouré d'un cartouche couronné et accosté du mot FERT; mais la légende de la face présente des différences; on lit : CAR . EM . D . G . DUX SABAUD . P . PED ., et à l'exergue : 1591 . T . Argent, poids, 24 deniers 22 grains. Il y en a un semblable avec la date 1590.

(Planche IIIe, N° 7.) Petit gros sorti de l'atelier de Chambéry en 1610.

Avers. CAR . EM . D . G . SAB . P . PED . Un lion accroupi tenant un écu de Savoie.

Revers. MIHI . ABSIT . GLORIARI . 1610. Une croix tréflée. Le commencement des légendes est indiqué par le différent de la capitale de notre duché, la petite étoile.

(Planche IIIe, N° 8.) Double florin de 1611.

Avers. CAR . EM . D . G . DUX SAB . P . P . Le buste du duc vêtu et orné du collier.

Revers. IN . HOC . EGO . SPERAB . (sperabo) 1611. Un écu de Savoie couronné et posé sur une grande croix de saint Maurice, dont les trèfles sortent au-dessous et de chaque côté de l'écu. Le rapport entre ce type et la légende qui l'entoure est évident, comme dans la pièce précédente. [1] L'unité de cette monnaie, soit le florin aux mêmes types, a déjà été publié. [2]

[1] Cette légende, ainsi que la précédente, est un des nombreux témoignages de la piété de nos souverains. Il y aurait un travail très intéressant à faire sur les légendes de leurs monnaies, surtout si, entre autres considérations, on cherchait à en observer l'esprit religieux, et à saisir les rapports qu'elles ont avec l'histoire.

[2] Promis, pl. XXXVe, N° 47.

(Planche III[e], N° 9.) Autre double florin frappé en 1617, et différencié par une étoile placée entre deux points sous le buste du prince. Je n'ai dessiné que l'avers de cette pièce.

Je vais maintenant décrire, sans en donner de *fac-simile*, plusieurs variétés des monnaies de Charles-Emmanuel I[er] que M. Promis a déjà publiées et qu'il a dessinées sous N[os] 18, 19, 29, 54 et 68.

Relativement au sol sous N° 18, dont ce numismatiste n'a vu qu'un exemplaire en mauvais état, sur lequel la légende du revers est effacée [1], l'exemplaire est bien conservé et me permet de faire connaître cette légende : ✝ D . G . DVX . SABAVDIE . 1586 . F. D . Ces deux dernières lettres sont les initiales de Philibert Diano, qui, en 1586, était maître à Bourg [2], ville où ce sol a été frappé et dont l'initiale B se trouve à l'avers. Sur une variété assez commune de cette monnaie, on voit une étoile à la place du B et au revers la date 1584 avec les lettres M . G ., initiales de Michel Grobert, maître monnayeur de Chambéry à cette date. [3] Sur une autre variété, c'est un G qui remplace le B, et au revers le millésime 1568 suivi des lettres D O ., pourrait le faire attribuer à l'atelier de Gex, qui a été dirigé à une époque rapprochée et sous le même règne par Benoît Doppet. [4]

Les variétés que j'ai sous les yeux de la pièce de dix sols, N° 19 des dessins de M. Promis, qui est sans date, n'en diffèrent que par l'inscription des années 1619, 1620, 1625 au-dessus de la couronne.

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. XXX[e], N° 18.
[2] Id. tom. I[er], p. 31.
[3] Id., id. p. 24.
[4] Id., id. p. 35.

Je passe au N° 29 de M. Promis.[1] Je possède, entre autres variétés de ce sol frappé à Chambéry en 1594, des pièces sur lesquelles on trouve l'étoile entre la date et les initiales du maître des monnaies. Sur une d'elles datée de 1600, ces initiales sont : H . G[1]. (Hæredes Groberti), indication certaine des héritiers de maître Grobert qui ont continué à frapper, après sa mort, sous la tutelle d'Antoine Grobert.

J'ai rencontré deux variétés du *cavallot* (pièce de la valeur de trois gros au type du cheval libre) N° 54 de M. Promis.[2] Sur l'un, le mot Verceil est écrit à l'exergue à la place du millésime, et sur l'autre, une petite croix est gravée entre les jambes du cheval.

Pour ne rien négliger, il faut citer une acquisition récente de notre musée national, un spadin d'un coin un peu différent de celui qui est dessiné sous N° 68 de l'ouvrage de M. Promis. Il est en outre contremarqué à l'exergue vide du revers d'une croix tréflée, assez grande pour empiéter sur le grènetis. Cette croix est relevée en bosse sur une aire en creux un peu plus grande et de même forme.

CHRISTINE,

TUTRICE DE CHARLES-EMMANUEL II.

Le médailler du musée de Chambéry contient deux monnaies inédites frappées pendant la régence de Christine de France, mère de Charles-Emmanuel II; deux quarts de sol en billon. (Voy. pl. IIIe, Nos 10 et 11.)

[1] Planche XXXI.
[2] Planche XXXVI.

Le premier (N° 10) se rencontre fréquemment en Savoie avec les dates 1640 et 1641.

Avers. CAROLVS . EMMANVEL . Deux C, initiales du prince mineur et de la régente, liés par un lacs et surmontés d'une couronne fermée.

Revers. D . G. DVX . SAB . 1640 ou 1641. Un écu de Savoie d'une forme élégante, timbré d'un casque engoulé d'une tête de lion ailée. Billon.

Le second quart de sol (N° 11) est unique : il porte d'un côté les initiales C . C . séparées par deux roses et surmontées d'une couronne. Le type du revers est semblable à celui des quarts de sol des ducs Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel I[er] dont il a été parlé ci-dessus, et dont notre quart ne diffère que par les initiales C . C ., au lieu de E . F . ou Ç . E . A la vue de ces deux lettres, je n'ai pas hésité un instant à attribuer cette petite pièce à la régence de Christine de France ; car les monnaies et les autres monuments de la minorité de Charles-Emmanuel II présentent seuls et peuvent seuls présenter ces deux lettres ainsi séparées. [1] Cette pièce, dont je n'ai vu qu'un seul exemplaire, est peut-être une monnaie d'essai. [2]

CHARLES-EMMANUEL II.

C'est par une petite monnaie de ce prince devenu majeur que je termine ce que j'avais à dire des monnaies

[1] Je dis séparées parce que l'on peut trouver deux C liés en un chiffre symétrique, suivant l'usage de cette époque, et n'équivalant en réalité qu'à un seul C.

[2] On pourrait peut-être voir dans notre quart une imitation des mêmes espèces de Charles-Emmanuel I[er] faite par un prince voisin ; mais je me crois en droit de persister dans mon attribution jusqu'à preuve contraire.

inédites de nos souverains. (Voy. pl. IIIe, n° 12.) Elle est en billon très allié et assez commune.

Avers : CAR . EM . D . G . DVX . S . Le buste du prince.

Revers : PRIN . PEDEMON . REX . CYP . Croix tréflée.

Tel est le résultat de mes recherches pendant les deux années qui viennent de s'écouler. Cette notice renferme la description de vingt-trois monnaies entièrement inédites, de plus de quarante-cinq variétés et de cinq pièces récemment éditées par MM. Blavignac, St-Quintino et Soret. En outre j'ai pu compléter des légendes que le mauvais état des exemplaires retrouvés par M. Promis, ne lui avait pas permis de donner entières. Pour éviter un reproche que j'ai vu faire avec justice à quelques numismatistes, je n'ai pas parlé d'autres variétés assez nombreuses dont les différences ne consistent que dans les dates ou dans quelques détails peu importants. Ainsi j'aurais pu citer :

Une variété de l'obole d'Amédée VIII, N° 7 de M. Promis, sur laquelle on trouve SABAVDIE au lieu de SABAUDIA ;

Un demi-gros du même prince, N° 9 du même auteur, avec cette leçon dans la légende CHA . ET . VG . au lieu de CH . AVG . ;

Un petit blanc de Charles Ier dans le genre du N° 2 de M. Promis, mais sur lequel le casque et le cimier sont placés de profil, au lieu d'être de face, et où le contour du revers est simple et sans fleurons ;

Une pièce de trois gros de Philippe II avec des différences dans les deux légendes et dans le P, type du revers, etc., etc.

Mais j'ai préféré m'en tenir à celles qui pouvaient établir un fait et servir à l'étude de la numismatique savoisienne. J'espère que ce ne sera point mon dernier mot sur les monnaies inédites de notre pays. L'on sait déjà toutes les raisons que l'on peut avoir d'espérer de nouvelles découvertes. Il y a tout lieu de croire qu'elles seront mieux surveillées, aujourd'hui que l'on apprécie davantage l'importance de ces bonnes fortunes.

—

TABLE

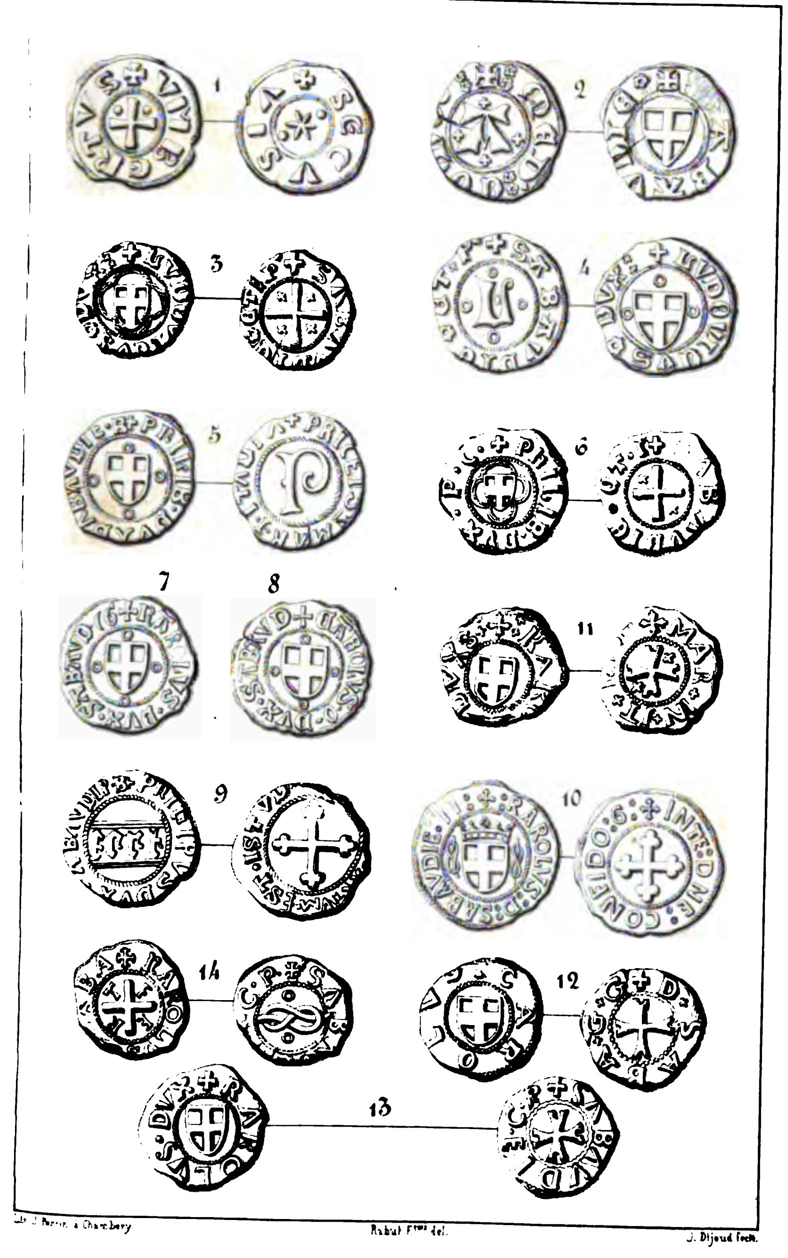
Nota. — J'ai cru devoir dresser, pour faciliter les recherches et les citations, une table des monnaies dont je viens de parler, avec des numéros d'ordre pour chaque règne.

EMMANUEL-PHILIBERT.

CHARLES-EMMANUEL Ier.

Toutes ces pièces se trouvent au musée de Chambéry, sauf les trois dernières qui sont uniques, le N° 6 d'Amédée VIII, qui est au musée de Genève, et les suivantes qui appartiennent à la collection particulière de l'auteur.

Amédée VI. (N° 1.)
Amédée VIII. (N° 4.)
Louis. (N° 2.).
Philibert Ier. (N° 2.)
Charles Ier. (Nos 1, 2, 3.)
Charles II. (Nos 2, 3, 4, 10, 13, 14.)
Emmanuel-Philibert. (Nos 5, 7, 8, 9, 10.)
Charles-Emmanuel Ier. (Quelques variétés du N° 1 ; plus les Nos 4 et 8.)

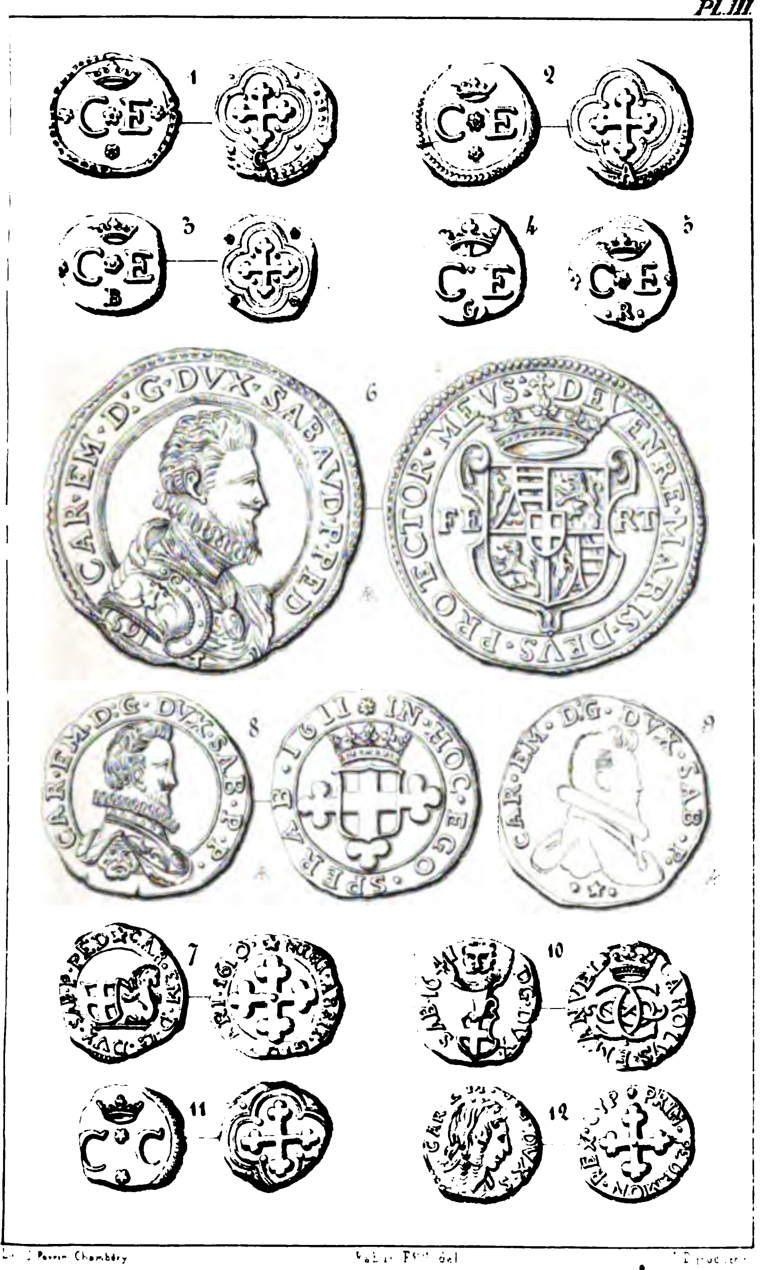


Monnaies inédites de Savoie.



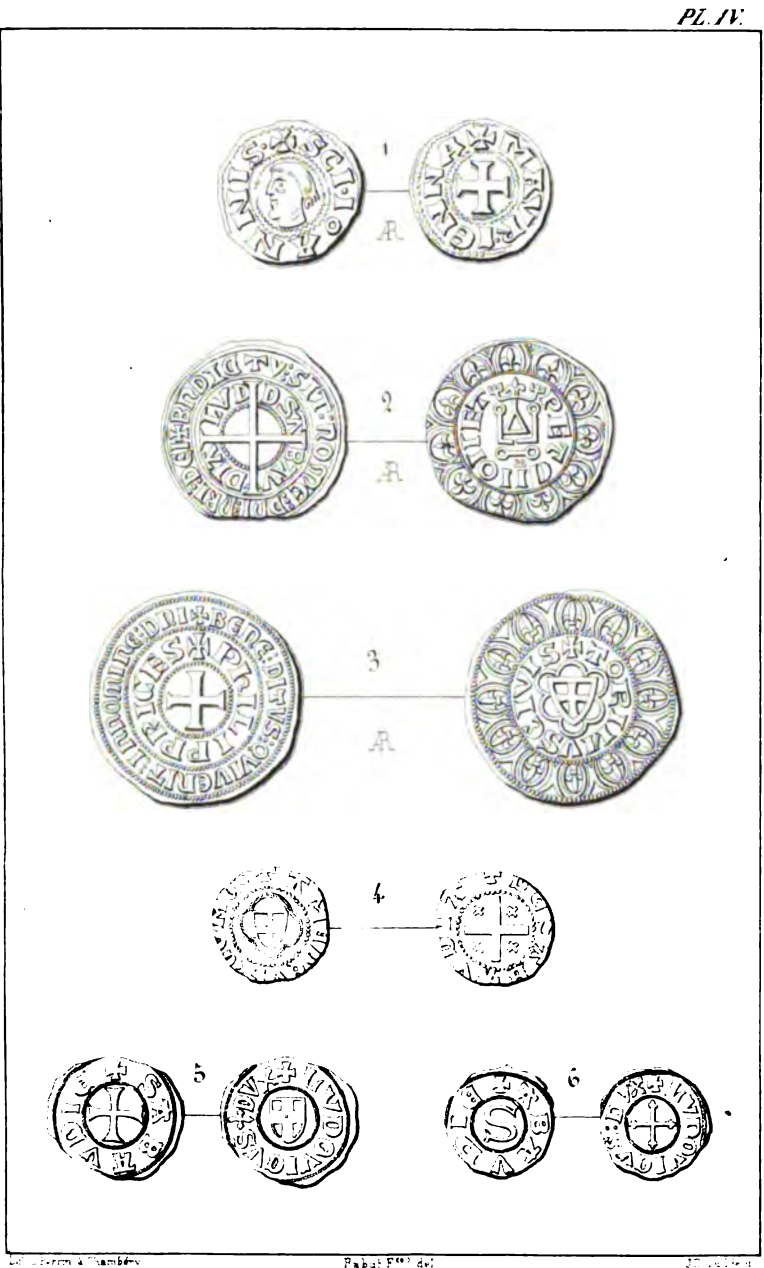


Mounaies inédites de Savoie.



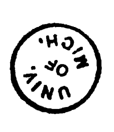
Lith. J. Perrin Chambéry — Rabut Fr. del. — Dupuis sc.

Monnaies inédites de Savoie.



Lith. Perrin à Chambéry — Rabut F... del — J...

Monnaies de Savoie.


UNIV. OF MICH.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LA

CONDITION DES JUIFS EN SAVOIE

DANS LES SIÈCLES DU MOYEN-AGE

PAR LE Mis COSTA DE BEAUREGARD

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

« Il n'est pas toujours facile, dit un auteur contemporain, de fixer l'époque où les Juifs ont apparu pour la première fois dans un pays. L'histoire ne voit que ce qui se fait avec bruit, et les Juifs ont toujours marché dans l'ombre et en silence; ils se sont glissés comme des muets à côté des peuples soulevés presque partout contre ces proscrits. [1] »

Nous ne savons sur quelle autorité Grillet a avancé que

[1] *Des Races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale*, par M. Pascal Duprat.

ce fut le comte Edouard qui, le premier, appela les Juifs dans la capitale de ses Etats; il fixe à l'année 1319 l'époque de leur établissement à Chambéry [2]; cependant il résulte de documents authentiques, que sous les règnes des comtes Pierre, Philippe, Amédée IV, Amédée V, ils étaient nombreux en Savoie, et réglaient chaque année avec le conseil du prince l'impôt qu'ils devaient payer. Amédée V leur donna des priviléges et leur permit de se constituer en corps. Le comte Edouard confirma ces concessions et en accorda de particulières à quelques-uns d'entre eux par une charte de sauvegarde que M. le chevalier Cibrario a citée le premier et qu'on trouvera parmi les documents qui accompagnent ce Mémoire. [3] Par cette lettre, datée de Saint-Georges d'Espéranche le 17 novembre 1323, le comte Edouard promet à ses Juifs *nos iuis*, de les faire jouir des priviléges qu'il leur concède *en la manière qu'il pourra le plus fort et suivant les généralités et especialités qu'ils poirront mostrer par lectres scellées par bonne mémoire Mons. Amé jadis comte de Savoye ou confirmées de ly.* [4] Aymon, quelques années plus tard, réduisit à 12,000 les 20,000 florins de Florence que les Juifs s'étaient engagés à payer au comte Edouard pour la confirmation de ces priviléges. (Voy. *Doc.*, n° 2.) Un témoignage positif contredit d'une manière plus directe encore l'assertion de Grillet, c'est le compte du châtelain de Chambéry qui mentionne en l'année 1300 un tribut de 5 sous forts payés par les Juifs, et, plus loin, le supplice de deux hommes de leur nation, condamnés à

[2] Grillet, *Dict. hist.*, tom. II, page 39.
[3] Voy. *Docum.*, N° 1.
[4] Cibrario, *Delle Finanze della Monarchia di Savoia.*

être pendus par les pieds aux fourches patibulaires de la châtellenie *pro execrandis nequitiis.* [5] Ce genre de supplice avait été expressément réservé aux Juifs par une ordonnance de Philippe-Auguste qui prescrivit en même temps *qu'on ne les pendît qu'entre deux chiens.*

On a beaucoup discuté sur l'ancienneté du passage des Hébreux en Occident : quelques auteurs ont avancé contre l'évidence, qu'on ne commença à parler d'eux en Europe que vers le milieu du XI[e] siècle, mais les rabbins allemands et espagnols soutinrent une thèse bien différente ; ils prétendirent prouver que la présence de leurs anciens coreligionnaires en Espagne et dans les provinces allemandes était antérieure de plusieurs siècles à la destruction de Jérusalem. Pour justifier cette étrange assertion, les Juifs d'Ulm produisirent, en 1348, l'original de la lettre, qui leur fut adressée par leurs frères de Judée pour les informer de la mort de Jésus-Christ ; les rabbins espagnols, à leur tour, annoncèrent avec éclat, en 1480, la découverte faite à Sagonte du tombeau d'un officier de Salomon ; le cercueil contenait des ossements gigantesques, et sur la pierre qui le couvrait, se lisait, en caractères hébraïques, le nom d'Addonizam, mort en Espagne pendant qu'il y recueillait le tribut au nom du roi, son maître. Suivant les inductions que les Juifs tiraient de cette découverte, Salomon, ayant rendu l'Espagne tributaire, y puisait une partie des trésors qu'il employait à la construction du temple de Jérusalem. On peut juger du degré de confiance que méritent de semblables récits ; cependant l'ancienneté de l'établis-

[5] *Libr. in factura fulcharum in quibus duo Judei fuerunt suspensi per pedes pro execrandis nequitiis.* (Compte de Rodolpho Baralis, châtelain de Chambéry, de 1300 à 1301.

sement des Hébreux en Allemagne et dans la péninsule espagnole est prouvée d'une manière irrécusable par les lois de Constantin qui concernent les Juifs de Trèves et de Cologne, et par les canons du concile d'Illibéris tenu l'an 305 de l'ère chrétienne.[6] Moins de deux siècles après, on trouve les Juifs établis dans quelques provinces des Gaules, telles que le Berry, le Languedoc, la Touraine; selon Basnage, ils y auraient été nombreux dès le milieu du Ve siècle.

C'est peut-être le cas de citer ici l'opinion d'un savant qui donnerait à l'établissement des Israélites en Occident une bien autre ancienneté. M. Azaïs, président de la Société archéologique de Beziers, dans ses intéressantes recherches sur le patois de cette ville, signale un nombre considérable de mots dont la racine se retrouve dans la langue hébraïque, et beaucoup d'autres dont l'origine est évidemment celtique; de ces rapprochements il croit pouvoir conclure que les premiers habitants du Languedoc furent des Hébreux auxquels les Celtes ont succédé. Il trouve dans l'ancien nom de Beziers un argument curieux en faveur de son opinion. *Bet* ou *Beth* en hébreux signifie maison, et le verbe *ara*, voyager, d'où fut formé *Bætara*, nom que portait Beziers dans l'antiquité, et qui se traduit ainsi exactement, suivant l'auteur, par *maison* ou *demeure du voyageur*. « Supposez, continue M. Azaïs, que les hommes nés dans la Judée, ne connaissant que la langue hébraïque, soient primitivement venus s'établir sur la colline que nous habitons, et qu'arrivés sur le plateau que nous appelons place Saint-Louis,

[6] *Concil. Elibertinum sub Marcello V breviarium chronologicum Francisci Longi* (index).

ils aient embrassé du regard cette plaine immense qui s'étend au midi de la rivière d'Orb, cette plaine immense, ils l'auraient nécessairement appelée *Reba*, car *Reba* signifie vaste étendue; eh bien! messieurs, cette plaine immense, je ne sais combien de siècles après, nous l'appelons encore *Rebeau*. »

Plus loin, M. Azaïs cite des phrases presque entièrement hébraïques dont l'usage populaire est immémorial parmi les enfants de Beziers qui les redisent dans leurs jeux.

Ces observations sont curieuses, mais elles ne nous paraissent pas prouver sans contestation que les premiers habitants de Beziers aient été des Hébreux, ni que ceux-ci aient peuplé le Languedoc avant les Celtes, les Grecs, les Romains, les Visigoths, les Arabes qui ont laissé dans les patois de cette province tant de mots dérivés des langues qu'ils y parlèrent tour à tour. L'histoire marque l'époque où ces peuples divers apparurent pour la première fois dans la Gaule méridionale, les uns, tels que les Phocéens, venaient y fonder de riches et paisibles colonies; les autres, comme les Sarrazins et les barbares du Nord, y porter la dévastation et la mort; mais la tradition historique est complètement muette sur l'occupation des Hébreux. Pour en retrouver la trace au delà des Celtes, il faudrait remonter peut-être jusqu'à l'époque de la confusion des langues et à la grande dispersion des peuples, et ce serait tomber dans de véritables rêveries. On peut expliquer d'une manière satisfaisante et plus naturelle l'origine des mots hébreux que M. Azaïs signale dans le patois de Beziers.

Les conciles d'Agde et d'Arles, présidés par saint Césaire, s'élèvent contre les rapports trop fréquents que

les chrétiens entretenaient avec les Juifs et prouvent que ces derniers existaient en grand nombre dans la Narbonnaise et l'Aquitaine; ils faisaient un commerce considérable à Toulouse et à Beziers, et une charte remarquable, citée par Brequigny, nous apprend qu'au XII[e] siècle, ceux qui habitaient cette dernière ville étaient en butte à un singulier outrage qu'on appelait *bellum lapidationis*. La population chrétienne de Beziers avait le droit de poursuivre à coups de pierres, la nuit et le jour, tous les Juifs qui paraissaient en public depuis la première heure du samedi, veille du dimanche des Rameaux, jusqu'à la dernière heure de la seconde fête de Pâques. L'évêque Guillaume, en 1160, les affranchit de cette humiliation au moyen d'un tribut considérable qu'ils s'obligèrent à payer à l'église de Saint-Nazaire.

Ces témoignages établissent donc la présence des Juifs à Beziers du V[e] au XII[e] siècle; les preuves ne manqueraient pas pour démontrer qu'ils continuèrent à y résider en grand nombre pendant toute la durée du moyen-âge; leur contact habituel avec le peuple dut introduire dans le langage vulgaire, quelques expressions de la langue hébraïque, dont les Juifs ont toujours et en tout lieu conservé l'usage. On peut donc, sans remonter à des époques inconnues, admettre leur concours à la formation des patois du Languedoc, tout aussi bien que celui des Visigoths, des Arabes et des Basques qui ont eu avec les habitants de la Gaule méridionale des rapports d'une bien moindre durée.

L'étude comparée des langues appliquée à l'histoire peut faire faire des progrès à cette science, mais il faut se prémunir contre les inductions hasardées auxquelles elle peut donner lieu.

Les Juifs parurent en Angleterre longtemps après s'être montrés dans les Gaules, mais l'Italie leur servit d'asile dès les temps les plus reculés. Bien des siècles avant la destruction de Jérusalem, ils avaient à Rome une colonie nombreuse. Tibère, Caligula, Domitien les persécutèrent; Claude les chassa de sa capitale où ils reparurent sous Néron, et ce prince, les enveloppant dans la proscription des chrétiens, en fit périr un grand nombre dans d'horribles supplices. Des milliers d'Israélites que Titus, après la ruine de Jérusalem, avait traînés à Rome pour orner son triomphe, furent relégués au delà du Tibre, sur le mont Janicule, et au Vatican, près du pont Elius. Là, pendant douze siècles, leur descendance avilie vécut sur l'emplacement que saint Pierre illustra par son martyre, et qu'occupe aujourd'hui la plus célèbre église du monde. Ainsi, la croix qui, du haut de la gigantesque coupole, étend son ombre triomphante sur l'univers catholique, s'éleva sur les débris de ce peuple qui en fit au Calvaire l'instrument du plus grand des crimes, et dans son horrible délire demanda que le sang d'un Dieu retombât sur ses enfants. Pourrait-on méconnaître dans l'avilissement et les malheurs de cette nation l'effet du redoutable anathème qui l'a frappée? *Errante sur toute la terre, sans Dieu, sans roi, sans tabernacles, il ne lui reste plus aucun vestige de la patrie,* dit Tertullien; le châtiment qui l'écrase ne pouvait être plus terrible, car il a enveloppé la religion, les hommes et la terre où ils habitaient. [7]

Sous la domination paternelle des papes, les descendants des Hébreux vécurent plus heureux que sous celle

[7] Basnage, tom. II, page 5.

des Césars, et jouirent dans les Etats de l'Eglise d'une protection qu'on leur faisait acheter à des taux excessifs dans les autres pays de l'Europe. Les princes ne se faisaient aucun scrupule de fausser sous le plus léger prétexte les engagements qu'ils avaient pris envers eux, et les comtes et ducs de Savoie à cet égard ne se montrèrent point scrupuleux. On trouve le complet aveu des extorsions et des dénis de justice dont se rendaient coupables les officiers ducaux, dans une charte de 1449 par laquelle le duc Louis révoque les commissaires extraordinaires nommés pour surveiller les Juifs piémontais, et annulle leurs actes et sentences. (Voy. *Doc.*, N° 3.)

Nous avons dit que les Juifs existaient à Chambéry avant le règne du comte Edouard, et beaucoup plus anciennement dans les autres parties des Etats de Savoie. Peut-être pourrait-on rapporter l'époque de leur première apparition dans nos provinces à la seconde moitié du XIIe siècle ; le roi Philippe-Auguste prenait alors contre eux des mesures rigoureuses. Ils avaient accumulé de telles richesses en ruinant le peuple par leurs usures, qu'ils possédaient la moitié de Paris et un tiers des biens du royaume. [8] Enhardis par l'impunité, on les vit contraindre le pauvre à aliéner sa liberté et se livrer à eux comme esclave, s'il ne pouvait acquitter sa dette. Le jeune roi, sur l'avis de son conseil, fit arrêter, le 11 février 1179, jour du sabbat, tous les Juifs qui résidaient dans la capitale ; on s'empara de leurs trésors, on séquestra leurs immeubles ; leurs créances furent déclarées illégitimes, et la cinquième partie de la dette

[8] Daniel, *Hist. de France*, tom. III, page 378. — Langlet-Duffronoy, *Dict. hist. des Français*, tom. II, page 578.

dont l'ordonnance de Philippe affranchissait ses sujets, fut dévolue au trésor royal. Peu après, une sentence de bannissement les chassa du royaume, et les proscrits se réfugièrent dans les pays voisins de la France; comptant sur la mauvaise administration des finances pour redevenir nécessaires; ils furent très nombreux à cette époque en Dauphiné et en Bourgogne, et on peut conjecturer qu'ils se répandirent en même temps dans les Etats de Savoie que gouvernait alors le comte Thomas I[er]. Cependant dans les documents relatifs au règne de ce prince que nous avons pu consulter, il n'est fait nulle part mention des Juifs. D'après les statuts municipaux de toutes les villes de l'Europe, il leur était interdit sous les peines les plus sévères de se mêler avec les chrétiens. On leur assignait un quartier spécial appelé *Juiverie*, *Juderie* ou *Judée* dans notre vieux langage, et *Ghetto* chez les Italiens. Quelques auteurs sérieux ont voulu découvrir l'origine de cette dernière dénomination qui subsiste encore de nos jours; mais Joseph Sessa, qui cite ses recherches dans son traité *De Judeis*[9], convient qu'il n'a rencontré ni textes, ni canons, ni docteurs qui aient pu lui fournir à ce sujet une explication satisfaisante; cependant, malgré cet aveu, il prétend que le mot *Ghetto* signifie exactement *stabulum Hebrœorum*. C'est là qu'agglomérés dans des maisons sales et étroites, les Juifs de basse condition se livraient au moyen âge, comme ils le font de nos jours encore, à des métiers abjects et insalubres.

On sait que l'invention du papier remonte à une époque fort reculée; celui qui se fabriquait avec du coton,

[9] *Tractatus de Judeis, eorum privilegiis, observantia, et recto intellectu*, Turin, 1718, auctore Joseph Sessa.

carta bombycina, *damascena*, *cuttunea*, fut connue des Orientaux dès le IXe siècle ; quant au papier de chiffons, il ne commença à être employé que vers la fin du XIIIe. Une lettre écrite par Joinville à Louis X, citée par Mabillon, est peut-être le plus ancien document écrit sur cette substance qui se soit conservé jusqu'à nos jours. Au commencement du XVe siècle l'usage du papier devint général. Les premières manufactures s'élevèrent en Lombardie, et les plus anciennes de France furent celles d'Essonne et de Troyes. Les Juifs fournissaient les haillons dont elles composaient leur pâte, et les recueillaient de toutes parts pour les amonceler dans leurs demeures : souvent par cupidité, trompant les lois sanitaires, ils y entassaient les dépouilles des cadavres qu'ils achetaient à vil prix lorsque sévissait une épidémie. On comprend la funeste influence de ces dépôts infects sur ceux qui en respiraient les miasmes. Bernard Ramazzini, célèbre professeur de médecine à l'université de Pavie, la peint en ces termes : « *Tussiculosi ergo, anhelosi, nauseabondi,* « *vertiginosi, in hujusmodi opere fiunt. Quid enim sordi-* « *dius, quid magis abominandum excogitari potest quam* « *sordium omnium in unum collectus cumulus ex homi-* « *num, mulierum cadaverum inquinatis spoliis?* » Leur vie sédentaire et une nourriture malsaine contribuaient aussi à développer en eux le germe d'une foule de maux ; plus que tous les autres, ils étaient sujets à la lèpre, cette terrible maladie du moyen âge. Leur malpropreté répandait autour d'eux une odeur repoussante que le peuple croyait être inséparable de leur personne : on fuyait le contact d'un Juif comme celui d'un animal immonde et dangereux, et on les astreignit à porter un signe qui pût les faire reconnaître lorsqu'ils paraissaient

en public. Ce signe était, en Angleterre, une plaque carrée de feutre ou de drap jaune; en Italie, en France et en Allemagne, un cercle de même étoffe dont la dimension et la couleur ont souvent varié. On l'appelait *la roue des Juifs*. Cette marque fut prescrite pour la première fois en 1217, par le concile de Latran, et devait être portée ostensiblement sur la poitrine et sur le dos. Un édit du roi Jean, daté de Reims le 21 octobre 1363, ordonne une grande rouelle, bien notable, de la grandeur du grand scel du roi, partie de rouge et de blanc, *et telle que l'on puisse appercevoir au vêtement dessus soit mantel ou autre habit en tel lieu qu'ils ne la puissent musser.* [10]. L'habit ou le manteau du Juif surpris hors de sa demeure appartenait au dénonciateur, et de plus, le délinquant devait payer au fisc une amende de dix livres tournois. Il y avait lieu également à une peine pécuniaire si le cercle n'avait pas les dimensions fixées; aussi les Juifs étaient-ils autorisés à choisir parmi leurs prud'hommes des conservateurs de la roue, qui en représentaient le type échantillé au châtelain lorsqu'il y avait contestation.

Philippe le Hardi, roi de France, ajouta à la roue un bonnet allongé en forme de corne, *pileum cornutum*. A Marseille, d'après les prescriptions du concile d'Arles, les enfants Juifs au-dessus de sept ans portaient une calotte jaune, et les filles ou femmes au-dessus de douze ans étaient obligées de se couvrir la tête et le visage avec un voile qu'on nommait *orale* ou *autele*. Nos princes adoptèrent dans leurs Etats une partie de ces règlements. Amédée VIII, dans ses statuts publiés en 1430, ordonne

[10] Ducange, *in verbo Judæi* (musser, cacher).

que les Juifs soient séparés des chrétiens et réunis depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, dans un quartier sûr et fermé qu'il appelle *Judeazimus*. Là, pendant les jours de la Passion, ils devaient tenir exactement closes les portes et les fenêtres de leurs demeures, sous peine de prison, et ne pouvaient paraître en public. Enfin, ils devaient porter sur l'épaule gauche la roue partie de drap rouge et blanc, quels que fussent leur sexe et leur âge, *ut clare infideles a fidelibus discernantur*.[11]

Nous avons vu quelles étaient l'occupation et l'existence du plus grand nombre des Juifs, ceux d'entre eux qui par la fortune s'élevaient au-dessus de la condition misérable de leurs frères, se livraient au commerce, surtout à celui des pierreries et des monnaies. Le plus grand nombre prêtait sur gage et exerçait l'usure, quelques-uns s'adonnaient à l'étude des sciences, surtout à celle de la médecine, et aux pratiques mystérieuses de l'art cabalistique et de la magie. C'était parmi les Juifs que se trouvaient les *myres* et les *physiciens* les plus habiles; ils possédaient, pour guérir, de merveilleux secrets, excellaient dans la composition des poisons et des philtres, tiraient des horoscopes, et vendaient à la crédulité de nos pères les secrets de l'avenir.

Le comte Amédée VI eut pour médecin attaché à sa personne un Juif célèbre par son mérite qui remplissait la charge de physicien de la ville de Chambéry; il se nommait maître Palmerius, et recevait sur la cassette du prince une assignation annuelle de 200 florins d'or. Un autre Juif, maître Isaac, fut médecin d'Amédée VIII. Mais à côté de ces hommes d'un talent véritable, de dan-

[11] Borelli, *Editti*, p. 1233 et suiv.

gereux imposteurs exploitaient l'ignorance et la superstition du peuple. En 1466, vivait à Chambéry un Juif qui remplissait tour à tour les fonctions de tailleur et de médecin; le texte du document où nous avons puisé les détails qui suivent dit : *Quidam Judeus medicus ruffus lentillosus et sartor*. Un malheureux atteint d'épilepsie vint le consulter pour son mal, et l'empirique promit une guérison radicale; mais pour prix du spécifique merveilleux dont il devait faire usage, il exigeait quatre florins d'or et le secret le plus absolu. Hugonin, c'était le nom du malade, souscrivit avec empressement à ces conditions. Le Juif alors lui ordonna d'aller au cimetière des chrétiens chercher la tête d'un cadavre. Hugonin, profitant des ténèbres de la nuit, fouilla les sépultures de Lémenc et en rapporta la dépouille. Le Juif exigea d'abord que, pour garantie de son salaire, Hugonin lui remît la robe qu'il portait; puis ayant finement broyé une partie des os de la tête, il en jeta la poussière dans une noire liqueur sur laquelle il prononça des paroles mystérieuses, et prescrivit au patient de boire pendant neuf jours ce dégoûtant breuvage dans le crâne même du mort. Au temps fixé pour la guérison, le Juif vint voir Hugonin; son mal avait empiré. Pour se justifier, il accusa le malade d'avoir paralysé l'effet du remède en en divulgant le secret. Cependant il lui indiqua un charme plus puissant. Au fort de l'accès, l'épileptique devait embrasser sa femme, et celle-ci transmettre aussitôt cette caresse à un noyer jeune et de bonne venue, ayant bien soin dans le trajet de ne parler à personne; l'ordonnance fut exactement suivie, mais le noyer sécha sur pied, et les attaques du mal devinrent plus violentes et plus longues. Hugonin, furieux, redemandait sa robe au

Juif, et le menaçait de le traduire au tribunal du châtelain. L'imposteur toutefois parvint à le calmer encore, en prescrivant un dernier remède dont nous croyons plus convenable de reproduire la formule originale, que d'en donner la traduction : *Faciatis quod quando dicta infirmitas tenebit vos quod uxor vestra accipiat de urina sua plenum os suum et aspergat vobis supra faciem quod et fecit ipsa uxor et nihil sibi valuit.* [12]

Ainsi, les Juifs rendaient aux chrétiens outrages pour mépris lorsqu'ils pouvaient le faire avec impunité.

Nos pères ignoraient l'industrie; la plus grande partie de l'or qui circulait en Europe au moyen-âge était entre les mains des Juifs, et leurs richesses les rendaient nécessaires aux princes dont ils alimentaient le trésor par des dons forcés ou en prenant à ferme les droits du fisc et la perception des péages; aux seigneurs qui, croyant déroger en s'occupant de l'administration de leurs domaines, trouvaient commode de s'adresser aux usuriers pour obtenir des ressources qu'ils dissipaient rapidement dans leurs entreprises guerrières ou les prodigalités qui accompagnaient leurs loisirs; au peuple enfin qui, écrasé par les tailles, obtenait des exacteurs un sursis momentané en recourant aux prêteurs.

On entend aujourd'hui par usure l'intérêt ou profit exigé au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par les usages du commerce. Autrefois les ordonnances ecclésiastiques et civiles considéraient comme usuriers tous ceux qui faisaient métier de prêter de l'argent pour en avoir un intérêt. *Est usurarius quisquis tradit mihi nummos spe lucri.* Par une ordonnance publiée en 1230,

[12] Voy. *Docum.*, N° 4.

saint Louis définit ainsi l'usure : *Usuras autem intelligimus quidquid est ultra sortem (principal)*.[13] Cependant, au moyen-âge, malgré ces règlements et l'infamie qui s'attachait à leur industrie, les prêteurs à usure étaient publiquement reconnus et autorisés : les princes et les communes les appelaient sur leurs terres, réglaient avec eux le taux de l'intérêt qu'ils pouvaient percevoir, et le stipulaient dans les chartes de priviléges qui leur étaient concédés, ce taux était communément de vingt-cinq pour cent.[14] Mais l'usurier l'élevait sans honte et sans mesure quand il pouvait le faire avec impunité. Dans un mémoire précédent, nous avons cité un exemple remarquable de ces iniques exactions.[15] Le compte-rendu par les syndics de Chambéry, en 1349, présente un fait analogue dont les circonstances nous semblent offrir quelque intérêt historique.

Le comte Amédée VI venait de licencier les troupes qu'il entretenait en Savoie pour la défense de ses frontières. La cession du Dauphiné, faite par Humbert III à Charles de Valois, avait enfin mis un terme à la lutte acharnée que nos princes soutenaient depuis tant d'années contre les Dauphins ; en même temps Thomas, marquis de Saluces, et Luchino Visconti, seigneur de Milan, jaloux de la puissance que la Maison de Savoie acquérait au-delà des Alpes, se liguaient pour la détruire, et faisaient des offres secrètes aux soldats mercenaires qui venaient d'abandonner les drapeaux du Comte-Vert. Un grand nombre d'entre eux se mit à leur solde et passa

[13] Ducange, *Gloss.*, in verbo *Usura*.
[14] Cibrario, *Economia politica del medio evo*, t. III, p. 317.
[15] *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, t. XI.

en Piémont pour se joindre à quelques bandes de ces redoutables aventuriers connus sous le nom de Routiers, d'Ecorcheurs, de Malandrins, de Tardvenus; fragments des grandes compagnies qui désolaient alors la France. Sous la conduite du grand David et de Robert du Pin, dit la Chronique de Savoie, *ils vindrent logier en l'abbaye de Staphardé, et de là ils corrurent la terre du prince Jacques et du comte de Piedmont, et y firent moults de dommaiges, de griefs et d'inconvénients.* [16] Le comte de Savoie se trouvait au château du Bourget lorsqu'il reçut ces fâcheuses nouvelles; aussitôt il envoie l'ordre à ses barons de réunir leurs lances, et franchit les Alpes à leur tête pour punir ces insolents agresseurs. Amédée, comte de Genève, se rendit à Chambéry avec 100 hommes d'armes [17], et à l'appel de leur suzerain vinrent se ranger sous sa bannière Humbert de Luyrieux, Guigues de Seyssel, seigneur d'Aiguebellette; Jacques de Chevelu, Guillaume de Soumont, Guyonnet de la Forest, Perronet de Greysy, Rolet de Montmayeur, Guide de Chignin, Humbert de Clermont, Guy de la Poipe, et une foule d'autres bannerets, élite de la noblesse de Savoie; mais le trésor du prince était épuisé, et Guillaume Bon, son ministre, fut obligé d'emprunter la somme nécessaire aux frais de cette expédition; il demanda 400 florins d'or à la ville de Chambéry. Les syndics Jean Bonnivard, Jacquemet Faczon dit Bouczan et Guillaume Ronda se trouvèrent alors dans un embarras cruel; il était impossible, vu la misère publique et le malheur des temps, de songer à frapper une taille sur les *manants* et bour-

[16] *Monum. hist. patr.*, *Chroniq. de Sav.*, p. 290.
[17] *Compte de Guillaume Bon*, *trésor. génér. de Sav.*, 1349.

geois de la ville (moyen généralement employé pour faire face aux dépenses imprévues). La peste, l'année précédente, avait dépeuplé la capitale de la Savoie et presque annulé les revenus de la commune *(de exitu furni de foris porta et furni novi subtus castrum non computat, quia vacaverunt ratione mortalitatis que fuit ibid. anno* 1348 *et* 1349). Les syndics, dans leur détresse, s'adressèrent alors à maître Jean Picard, qui faisait profession de prêter à usure, et l'obligation fut stipulée par Guillaume de Thoires, clerc de la commune, le 23 mars 1349 : on convint que le capital serait exigible le jour de la Pentecôte, et que l'engagement des syndics porterait 466 florins, au lieu de 400 qui leur furent comptés. Maître Picard s'attribuait ainsi *pro commodo et lucro*, suivant sa formule, un intérêt de 88 3/5 pour 100. [18] Mais le jour de la Pentecôte arriva et bien d'autres le suivirent sans que le trésorier du prince songeât à rembourser les 400 florins. Jean Picard, peu touché de la position de ses débiteurs, insistait pour être payé ; les syndics, victimes de leur dévoûment, recoururent alors à noble et puissant Pierre de la Ravoire, et employèrent un florin d'or à acheter des lavarets qu'ils offrirent au chevalier pour le déterminer à intervenir en leur faveur auprès de l'impitoyable créancier. [19]

Nous avons dit quelle pouvait être dans nos provinces, au moyen âge, la mesure légale de l'usure, et quelle extension les Juifs parvenaient à lui donner par leur sordide

[18] Pâques tombait cette année (1349) au 12 avril, et la Pentecôte au 1er juin.

[19] *Lib. in lavaretis datis dno Petro de Ravoyria militi ut eis faceret dare dilacionem per Johannem Picardi de debito quatercentum florenorum auri boni ponderis.*

industrie ; aussi furent-ils en tout lieu l'objet de l'exécration publique, et, lorsque les plaintes du peuple épuisé par leurs rapines devenaient trop vives et fournissaient un prétexte aux rigueurs du prince, celui-ci les proscrivait et s'emparait de leurs richesses. A leur tour, les grands vassaux et les municipes leur imposaient tous les genres d'humiliations.

La faculté de séjourner et de négocier dans un lieu déterminé, celle de changer de domicile, l'autorisation de tester, celle même de donner la sépulture aux cadavres de leurs parents, se payaient par une taxe arbitraire ; souvent le caprice d'un châtelain ou des chefs de la commune astreignait les Israélites à de honteux servis qui se trouvaient aussitôt constitués en droits acquis : c'est ainsi que plusieurs villes de France soumirent les Juifs au droit du pied fourchu, c'est-à-dire qu'ils devaient acquitter au péage municipal la somme fixée pour le passage d'un bouc, d'un porc ou de tout autre animal immonde qui a le pied fendu. On lit ailleurs *que chacun Juif passant sur les terres du seigneur lui doit un péage de 4 deniers, et la Juive autant. Si elle est enceinte, elle paye au double, et pour chacun de leurs livres* 12 *deniers.* [20] Tristan le Voyageur nous apprend que *la billette appendue aux brancheries des péages* de certaines villes du Languedoc obligeait tout Juif passant *à mettre ses chausses sur sa tête et à dire bon gré malgré un* Pater noster *dans le patois du pays*. A Toulouse, le syndic des Juifs était obligé chaque année d'offrir treize livres de

[20] Compte de la châtellenie de Montdoubleau, 1187, cité par M. de Maslatrie dans un ouvrage qui a pour titre : *Des Droits seigneuriaux abolis par la législation nouvelle.*

oire à la fabrique de l'église cathédrale aux fêtes de Noël, de l'Assomption et le vendredi saint. On choisissait pour recevoir cet hommage le clerc le plus robuste, et, lorsque le député se présentait à la porte du temple avec son tribut, qu'il offrait à genoux, il recevait en échange un vigoureux soufflet. Dans une de ces occasions solennelles, un officier du comte de Toulouse, célèbre par sa cruauté et sa force extraordinaire, obtint de l'évêque l'autorisation de remplacer le clerc, et, tandis que le malheureux Juif humblement agenouillé lui offrait son tribut sur un plateau d'étain, le brutal chevalier le frappa si rudement de son gantelet de fer, qu'il lui brisa le crâne et le renversa mort à ses pieds.

On croit que l'usage du soufflet fut établi par Charlemagne. Les Juifs, sous le règne de ce prince, ayant, dit-on, livré Toulouse aux Sarrazins, il fit décapiter les chefs du complot, après avoir repris la ville, et condamna le reste des coupables à cette humiliation, dont ils ne parvinrent à s'affranchir que plusieurs siècles après. Mais Basnage conteste sur de fortes preuves la vérité de cette origine. [24]

Les obligations bizarres dont nous venons de parler témoignent du mépris et de la haine qui animaient contre les Juifs les populations au moyen âge. On les accusait de crimes monstrueux et de détestables profanations, comme de mêler des hosties consacrées à la nourriture des animaux les plus immondes, et de crucifier des enfants chrétiens chaque année, le jour du vendredi saint, pour célébrer l'anniversaire du grand crime commis par leurs pères. En 1320, sous le règne de Phi-

[24] Basnage, tome XIII, page 77 et suiv. et page 99 et suiv.

lippe le Long, ils furent soupçonnés d'avoir formé avec les lépreux le monstrueux projet d'empoisonner les puits et les fontaines dans toute l'étendue du royaume de France, et on leur fit expier dans d'affreuses tortures ce crime impossible. Ces accusations, exagérées sans doute, eurent cependant de la vérité; la haine qu'ils nourrissaient contre leurs oppresseurs, et les barbares superstitions du Talmud, poussaient les Juifs à des excès dont la punition terrible frappait pour l'ordinaire plus d'innocents que de coupables.

C'était surtout dans les grandes épidémies et les calamités publiques que l'horreur du peuple pour cette race avilie se manifestait avec violence.

Vers la fin de 1347, éclata le mal terrible que le continuateur de Nangis appelle *merveilleuse pestilence*. La mortalité avait commencé en Orient, et le fléau apporté en Italie par des navires génois s'étendit sur toute l'Europe avec une effrayante rapidité, anéantissant sur son passage des populations entières. L'Italie fut dépeuplée, et, dans la seule Florence, le nombre des morts dépassa le chiffre de 60,000; aussi l'histoire, pour éterniser le souvenir de cette grande infortune, a-t-elle donné le nom de peste de Florence à la cruelle épidémie de 1348, on vit alors, ce que souvent on a vu depuis dans les temps de calamité, les croyances les plus absurdes s'accréditer au sein des populations égarées, le fanatisme et l'ignorance attribuer les effets d'un mal terrible mais naturel aux sortiléges et aux maléfices. Les Juifs furent accusés d'avoir corrompu l'air et les eaux par leurs machinations diaboliques; des milliers de ces malheureux furent brûlés vifs, torturés, massacrés sur tous les points de l'Eu-

rope.[22] Tel fut le sort qu'ils éprouvèrent à Chambéry où le fléau exerça de cruels ravages; soixante-cinq feux s'éteignirent, et il n'y eut pas de famille qui ne comptât quelque victime. Au milieu du deuil et de l'épouvante générale, le peuple s'ameuta contre les Juifs, et les accusa, comme on le fit en tous lieux, d'avoir empoisonné les fontaines, *toxicum posuisse in fontibus*.[23] Deux des syndics de la commune, Etienne de Challes et Guillaume Ronda, furent députés auprès du Comte-Vert qui se trouvait alors en Bresse, au château de Saint-Martin, pour lui demander le châtiment des coupables. Amédée VI, sur leur requête, ordonna à Barthélemy Taberna, chevalier bressan, de se rendre à Chambéry pour y procéder à une enquête rigoureuse. Le commissaire, assisté de Pierre Lageret, notaire et secrétaire du conseil du prince, recueillit pendant vingt-trois jours les dépositions des témoins, et se procura à prix d'argent une copie des actes de procédure dressés sur une accusation semblable contre les Juifs du Dauphiné.[24] Cependant tous ceux qui habitaient Chambéry avaient été arrêtés sur l'ordre du grand bailli de Savoie et enfermés dans la citadelle de Montmélian pendant qu'on instruisait leur procès. Dès que ce travail fut terminé, le châtelain du Solier reçut du conseil du prince l'ordre de ramener les accusés à Chambéry pour les mettre à la disposition de leurs juges. Le

[22] Martin, *Histoire de France*, tome VI, page 322.

[23] Compte des syndics de Chambéry, Johannet Bonnivard, Guillaume Ronda, Jacquemet Faczon et Etienne de Challes de 1348 à 1351.

[24] *Libr. Petro Lagereto, notario et clerico consilii dni, quem idem Petrus dedit in Dalphinatu pro habenda copia inquisitionum factarum contra Judeos unum florenum auri boni ponderis.* (Ex computo G. Solerii, anno 1348.)

premier jour de décembre 1348, il se rendit à Montmélian avec une escorte de quarante hommes bien armés pour défendre les Juifs pendant le trajet contre l'exaspération populaire [25] et les fit écrouer à leur arrivée dans les prisons du château ; mais la populace furieuse en brisa les portes et se rua sur les malheureux détenus dont elle fit un affreux massacre. Les principaux auteurs de ces excès furent arrêtés, et trois d'entre eux punis de mort ; ils étaient étrangers à la population de Chambéry et se nommaient de Rames, Gascons et Romans ; tous trois étaient de Chanaz. Le premier fut pendu, on trancha la tête aux deux autres, et le cheval *roncinus* qui avait traîné les condamnés au lieu du supplice, fut adjugé, suivant l'usage, à la maison du prince, *ad hospicium dni.* [26]

Un nommé Laurent Maréchal, de Chambéry, fut plus heureux ; quoique sa culpabilité fût bien établie, il ne paya qu'une amende. [27]

[25] *Libr. ad expensas 40 hominum equitum et peditum armatorum factas apud Montemmelianum 1° die mensis decembris anno 1348 ubi ad mandamentum Baillivi Sabaudie fuit ut per litteram dicti Baillivi de mandato quam reddit quesitum Judeos Camberiaci pro ipsis ducendis apud Camb. pro justicia per commissarios facienda de ipsis Judeis secundum ordinacionem consilii dni, et duxit tantam comitivam propter rumorem populi, ne ipsis Judeis violentia inferretur 4 solid. gross. tur.* (Compte de Georges du Solier, châtelain de Chambéry et chancelier de Savoie, du 26 octobre 1348 au 13 juillet 1349.)

[26] *Librav. Guillelmo Magnini dicto Bouvier pro precio unius roncini et unius quadrige acceptis ab ipso pro operibus castris, et fuerunt portati dictus de Rames filius Jacquerini de Channaz, dictus Gascon et dictus Romans ex eodem loco ad puniendum pro facto occisioni Judeorum et factionis castri dni Chambr. et fuerunt duobus ex ipsis capita amputata et dictus de Rames fuit suspensus et dictus roncinus fuit traditus ad hospicium dni.* (Ex eodem computo.)

[27] Compte du châtelain Reynaud de Saint-Sulpice, de 1352 à 1353.

Cependant onze des malheureux Juifs qui échappèrent au massacre du château, furent condamnés par sentence régulière à être brûlés vifs. L'arrêt fut rendu par un juge nommé Burand et exécuté dans l'intérieur de la ville *(apud Camberiacum)*. Le châtelain fit acheter pour la somme de deux sous gros tournois (environ trente-sept francs de notre monnaie) une vieille grange dans laquelle les victimes furent entassées avec du bois, de la paille et autres matières combustibles, et ensuite livrées aux flammes. [28] Cette exécution, comme toujours, fut suivie de l'inventaire et de la confiscation des biens des condamnés.

Des scènes analogues se reproduisirent dans d'autres villes de la Savoie; à Yenne les Juifs furent mis à mort le dimanche qui suivit la fête de saint Jean-Baptiste. [29] Rien n'indique que leur supplice ait été accompagné de quelque forme de jugement; le châtelain Jacques de Bordellis dit simplement : *Qua die mortui fuerunt dicti Judei*. A Aiguebelle il y eut dix-huit victimes; le châtelain Bernard de Murbel pose son compte en ces termes : *Computus Bernardi de Murbello domicelli, castellani Acquebelle, de rebus et bonis Judeorum dicte castellanie interfectorum in anno Dni* 1348 *propter rumorem po-*

[28] *Libr. pro executione undecim Judeorum condemnatorum a dicto Burand et fuerunt combusti apud Chamberiacum in duobus solidis grossis turonensibus datis pro quadam grangia antiqua in qua fuerunt combusti.* (Compte de Georges du Solier, chancelier de Savoie du 23 octobre 1348 au 13 juillet 1349.

[29] *Computus Jacobi Bordelli Castellani Yenne de bonis Judeorum defunctorum apud Yenam inventis in domibus quas inhabitabant et alibi post mortem ipsorum et de receptis et libratis per ipsum a die dominica post festum decolationis beati Johanni Baptiste anno Dni* 1348 *qua die mortui fuerunt dicti Judei ut dicit usque ad diem* 12 *mensis julii* 1349. (Arch. de la Chambre des comptes de Turin.)

puli occasionne sumpta propter mortalitatem. L'expression *interfectorum* semblerait indiquer un massacre, cependant il paraît qu'on instruisit régulièrement contre eux ; ce fut Bernard Hugon et Reymond du Solier que les tuteurs du Comte-Vert chargèrent de cette mission. Les Juifs d'Aiguebelle furent enfermés dans le château de Charbonnières, comme l'indique le premier article de l'inventaire de leurs biens, *de bonis que habebant cum ipsis in castro Charboneriarum*. Ce document fait connaître leurs noms et prouve qu'ils ne possédaient pas de grandes richesses ; il offre en outre quelque intérêt en ce qu'il présente dans la nomenclature des meubles saisis des termes usuels qui ne se trouvent dans aucun glossaire, tels que *Berbraillium*, *Lichiserta*, *Ligones*, *Espinatz*, *Gualarde*, etc. [50] Jean Chaboud, de Chambéry, châtelain de Dolomieu, commis par le comte de Savoie pour inventorier les biens des Juifs de Saint-Genix, ne précise point la date ni le genre de leur mort ; il en nomme vingt seulement, mais il y eut un bien plus grand nombre de victimes, comme le prouve le recouvrement de leurs créances enregistrées par le comptable sous cette formule souvent répétée : *Recepit pro debitis cuidam Judeo*.

Telle était dans ces temps de superstition et de barbarie la cruelle condition des Juifs ; ces malheureux, placés partout hors du droit commun, étaient les premières victimes de l'effervescence populaire, alors que les lois méconnues n'avaient plus de force pour la réprimer, et ces lois elles-mêmes, en attribuant aux princes les dépouilles des condamnés, devinrent souvent des moyens d'injustice et de monstrueuses iniquités. Le passage des

[50] Voy. *Docum.*, N° 5.

grands rassemblements armés ne fut pas moins fatal aux Juifs que les époques de mortalité ; lorsqu'au XII[e] siècle un immense mouvement religieux entraînait à la délivrance des saints lieux les populations de l'Europe, les premiers Croisés crurent attirer sur leur entreprise les bénédictions du ciel en égorgeant tous les Israélites qu'ils rencontraient sur leur passage. La persécution fut générale, un seul cri retentit en Angleterre, en France et en Allemagne : *Venez, massacrons-les de manière à ce qu'on ne se souvienne plus du nom d'Israel*[31] ; mais la soif de l'or et le désir de la vengeance soutenaient la constance des proscrits : dès que l'orage avait cessé, le Juif sortait de sa retraite, s'attachait comme un vampire à ses persécuteurs et accumulait en les épuisant de nouveaux trésors.

On conserve aux archives de la Chambre des comptes de Turin le procès-verbal d'une longue enquête dirigée contre les Juifs de Chambéry en 1466. Ils furent à cette époque accusés d'assassiner des enfants, de se livrer à la pratique des sortiléges et des maléfices, de causer l'avortement des femmes, d'insulter au caractère et à l'autorité du prince, et de se rendre journellement coupables de bien d'autres crimes signalés dans les étranges dépositions des témoins. Les principaux d'entre eux furent arrêtés ; on fit venir de Tarentaise un inquisiteur nommé Louis de Provincia, pour visiter et inventorier leurs livres et leurs papiers, et le prix d'une grande partie de leurs biens tombés en *échute* fut employé à payer au comte de Bresse 5,000 florins d'or que lui devait le comte de Savoie.[32] Quelques-unes des dépositions contenues dans

[31] Basnage, tome XIII, page 196.

[32] Compte de Jean Loctier, trésorier général de Savoie, 1466.

l'enquête nous ont paru assez curieuses pour être recueillies. Jean Bectoz qui, dans cette pièce, prend la singulière qualification de juge général des crimes en Savoie, *judex excessuum Sabaudiæ generalis*, fut chargé de l'instruction et la poussa avec vigueur; mais les Juifs rachetèrent leur liberté par une amende, et Bectoz reçut l'ordre d'abandonner le procès, bien qu'il crût avoir établi sur de fortes preuves les cinq chefs d'accusation principaux dont voici la teneur :

« 1° Super eo quod vocifferatur, quod Judei voluerunt « suffocare et comburere Catharinam filiam quondam « Petri Perrini parochie intermontium ancilla providi « viri Petri machardi burgensis Chamberiaci. (Voy. *Doc.*, N° 6, depos. 1, 2 et 3.)

« 2° Item et super eo quod vocifferatur, quod ipsi « Judei seu aliqui ipsorum interfuerunt et morti tradide- « runt in villa Chamberiaci plures pueros christianos et « plures homines tam mares quam femellas. (Voy. *Doc.*, N° 6, depos. 4, 5 et 6.)

« 3° Item et super eo quod parere fecerunt plures « abvortivos pluribus mulieribus christianis ut vociffera- « tur. (Voy. *Doc.*, N° 6, depos, 7, 8 et 9.)

« 4° Item super eo quod vocifferatur quod Judei fece- « runt et commiserunt plura sortilegia. (Voy. *Doc.*, N° 4.)

« 5° Et super eo quod aliqui ex ipsis Judeis dixerunt « quod illustrissimus dnus noster dux Sabaudie erat pro- « ditor et ipsos prodiderat et pluribus aliis delictis per « eos perpetratis. » (Voy. *Doc.*, N° 6, depos. 10 et 11.)

La première de ces accusations semblait le mieux établie. Le 6 juillet 1466, vers la sixième heure du soir, des cris étouffés se firent entendre dans une maison du

quartier des Juifs, dite la maison *de la belle fille*. La foule brisa la porte extérieure et enfonça de même celle d'une cave où l'on trouva Catherine Perrin étendue sur un monceau de paille et de foin enflammés, suffocant au milieu d'une fumée épaisse ; deux femmes juives et un juif de repoussant aspect étaient auprès d'elle. Mais un objet étrange fixa surtout l'attention des assistants, c'était un monstre *(monstrum)* que les témoins n'ont pas décrit ; seulement Paul de Rosiers, l'un d'eux, raconte que cet être hideux était couché dans une bière, *in una lectica, seu escuellar*, et qu'il avait pour acolytes deux énormes crapauds, *duos grossos buffones, gallice crapaus*. Catherine Perrin ajoute à cette déposition que le monstre, par ses conseils, dirigeait les assassins : Faites plus de fumée que de flammes, et vous l'étoufferez promptement, *Faciatis plus de fumo quam de igne et eam extingatis breviter*.

Ce singulier récit consigné dans l'enquête du grand juge Bectoz, nous conduit à parler des croyances superstitieuses et de la sorcellerie, qui jusqu'à la fin du XVIIe siècle, furent très répandues en Savoie, comme dans toutes les autres parties de l'Europe.

DOCUMENTS

DOCUMENT N° 1.

LETTRES DE SAUVEGARDE ET PRIVILÉGES ACCORDÉS PAR LE COMTE ÉDOUARD AUX JUIFS QUI HABITAIENT SES ÉTATS, DATÉES DE SAINT-GEORGES D'ESPÉRANCHE LE 17 NOVEMBRE 1323.

Nous Edduards contes de Savoie. faisonz assavoir à tous ceus qui verront et orront cetes presentes letres que nous avons retenu et retenons en nostre sauve guarde et conduite vuiant de vesos xarasson de biauna maitre agin geandre doudit vuiant nostres iuis pour VIII ans comencier au iour de huy. cest assavoir le iedi a desezime *(sic)* iour de novembre continuement ensegans pour XVI florins dor de Florence paier a nous chescon an en la feste de s. iean baptiste et avons convenu avoi les dix iuis que nous ne le poons contrendre a paier devant le dit terme si ce n'estoit de leur propre volonte. ne nous les devons mettre en nulle contumace en nulle taille ni en nulle servitute ensemble noz autres iuis. et volons et autroyons au dit iuis que euz et lour megnies ensemble ou chescun par soy puissent demorer en nostre terre la ou il leur plaira puissent changier prester marchiander et fere totes autres negociations en la maniere qui euz lour plaira. et lour prometons de fere ioir de lour deptes parvez et cogneuz tant par lettres quant seins lettres en la maniere que nous porrons le plus fort et houz et es

costumes que nos iuis en la conte de Savoie ont acostome de fere et iouir et esplecier de tous les privileges et de totes les graces donees et a doner a nos iuis de la conte de Savoie..... pour generalite ou pour especialite qu'il nous poirront mostrer par letres sielees par bonne memoire nostre chier pere mons. ame iadis conte de Savoie ou confirmees de li ou de nous ect. donnees a s. georges desperanche le ieudi XVII iour de novembre M.CCC.XXIII.

DOCUMENT N° 2.

(Arch. de la Chambre des comptes de Turin.)

CHARTE DU COMTE AYMON QUI RÉDUIT A 12,000 LES 20,000 FLORINS DE FLORENCE QUE LES JUIFS DE SAVOIE ÉTAIENT OBLIGÉS DE PAYER AUX TERMES DES CONVENTIONS CONSENTIES PAR EUX EN FAVEUR D'ÉDOUARD SON PRÉDÉCESSEUR.

Aymo comes Sabaudiæ. Notum facimus universis presentes licteras inspecturis quod cum judei terre nostre nobis tenerentur in viginti milibus florenis de florentia boni auri occasione compositionis et concordie dudum facte per universitatem judeorum totius terre nostre cum inclite recordationis viro dno Edduardo quondam comite Sabaudie dno ac fratre nostro carissimo. Quos quidem viginti mille florenos virtute compositionis et concordie supradicte nobis solvere debebant per terminos infrascriptos videlicet per decem annos continuos qui incipuere debuerunt in festo nativitatis dni nuper lapso, videlicet quolibet anno duos mille florenos auri predicti usque ad plenam et integram solutionem dictorum viginti mille florenorum auri. dicti que judei pretendentes se inopes multipliciterque oppressos ita quod solutionem hujus modi dictorum viginti mille florenorum auri eisdem onerosam plurimum et immensam modo aliquo facere et ad-

implere non possent propter insufficiam et tenuitatem facultatum ipsorum. Et maxime pro eo quia plures judei et judee terre nostre qui taxati et ordinati fuerant et contribuere debebant affugierunt et se a patria absentaverunt propter onus solutionis et taxationis eisdem imposite de solutione dictorum viginti milium florenorum quarum absentia et taxatio eisdem imposita pro dictis viginti milibus florenis cedit in onus aliorum judeorum et judearum in Sabaudie comitatu existentium nunc nobis humiliter et cum instantia supplicaverint et supplicari fecerint ut eisdem gratiam et misericordiam in quantitate et solutione predictis facere et taliter ordinare vellemus quod ipsi ordinationem nostram super hiis adimplere valeant secundum suarum exigentiam facultatum quodque ipsos vellemus ab hujus modi oppressionnibus relevare ut propter immensam quantitatem solvendam ut supra et propter immoderatum onus solutionis hujus modi exheredari vel alias opprimi vel gravari enormiter non contingat. Unde volentes ipsorum judeorum supplicationi annuere indempnitatique ipsorum judeorum favorabiliter providere ad relevationem onerum et oppressionum hujusmodi et ipsos prosequi gratia et favore facultatibus inspectis et consideratis ipsorum ut exheredationis periculum non incurrant et ne incidant in oppressionis gravioris ac dampni dispendium et jacturam. Moti in hoc facto pio affectu et ex nostra certa scientia de gratia speciali convenimus et concordamus cum ipsis judeis prout inferius declaratur. Quas conventionem et concordiam volumus et precipimus inviolabiliter observari videlicet pro dictis viginti milibus florenis auri et pro omnibus censivis in quibus nobis teneri possent per decem annos continuos et complendos inceptos prima die mensis jannuarii proxime preteriti predicti judei nobis seu mandato nostro cum integritate persolvant et solvere teneantur sub ypotheca et obligatione omnium bonorum suorum mobilium et immobilium quorumcumque duodecim mille florenos de florentia boni auri boni ponderis et legalis per dictos decem annos inceptos dicta prima die mensis jannuarii proxime preteriti in quolibet anno mille et ducentum flore-

nos auri, scilicet quolibet mense tam pro lapsu temporis anni presentis a dicto mense januarii citra, quam pro futuro tempore dictorum decem annorum nomine censive et pro censiva ipsorum judeorum dicti temporis centum florenos auri de florentia usque ad plenam solutionem et integram satisfactionem dictorum duodecim millium florenorum auri nobis debitorum ut supra. Volentes et dictis nostris judeis specialiter concedentes quod pro dictis duodecim millibus florenis auri solvendis et ipsos nobis solvendo ut supra per dictos decem annos dicti judei et judee nostri et singulares persone ipsorum quictti sint et ipsos quicttos esse volumus solvimus quicttamus de dictis viginti milibus florenis auri et de omnibus aliis censivis in quibus nobis teneri possent modo aliquo per dictos decem annos inceptos ut supra tam de et pro preterito tempore quam futuro. Volentes etiam et dictis nostris judeis concedentes expresse pro nobis et nostris successoribus quod omnes ipsi judei et judee terre nostre possint et sibi liceat per dictos decem annos et ipsis durantibus per totam terram nostram et districtum nostrum ire redire mercari morari et negotiari prout sibi perspexerint expedire, et prout tam ipsi quam eorum predecessores soliti sunt temporibus retroactis. Ita quod nullum fiat eis prejudicium nullumque impedimentum inferatur indebitum et quod omnibus et singulis privilegiis libertatibus et franchesiis a predecessoribus nostris concessis eisdem judeis ipsi gaudeant in solidum et utantur durantibus dictis decem annis inceptis ut supra. que privilegia libertates et franchesias concessas eisdem pro nobis et nostris successoribus tenore presentium confirmamus per dictos decem annos et ipsis durantibus. Mandantes tenore presentium et percipientes expresse omnibus et singulis baillivis. judicibus. castellanis. mistralibus. ceterisque officiariis nostris et subditis quibuscumque qui nunc sunt et pro tempore fuerint decem annis durantibus supradictis quatenus hanc nostram ordinationem concordiam concessionem et confirmationem predictas durantibus dictis decem annis ratas gratas et firmas habeant teneant et observent et in nullo opponere contrafacere vel venire aliquo modo pre-

sumant in quantum indignationem nostram cupiunt evictare. nullumque impedimentum dampnum vim violentiam vel jacturam faciant vel inferant aut fieri vel inferri permittant ipsosque et ipsorum quem libet predictis eorum franchesiis libertatibus et privilegiis dictis decem annis durantibus gaudere faciant et permittant. In quorum omnium robur et testimonium ad requisitionem dictorum judeorum has nostras licteras eisdem concessimus sigilli nostri munimine roboratas. datas Chamberiaci die vicesima sexta mensis julii anno Dni 1351.

DOCUMENT N° 3.

(Arch. royales.)

REVOCATIO COMMISSARIORUM.

Ludovicus etc. Universis serie presentium fiat manifestum quod hodie pro parte garderiorum nostrorum Judeorum utriusque sexus in dicione nostra ultramontana degentium nobis fuit expositum ipsos tot et tanta insuportabilia onera supportasse hucusque et eos oportet dicionem nostram absentare Maxime super eo quod aliquando licet in nullo delinquerint tamen per non nullos commissarios generales et speciales tam a nobis quam a consiliis et aliis officiariis nostris deputatis multimode opprimuntur pocius causa extorcionis quam zelo justicie ministrande et absque eo quod nobis aliquod comodum aut saltim modicum proveniat. Etiam a debitoribus suis per infinitas inducias que a nobis impetrantur ab eorum debitoribus non possunt sua debita exigere et nobis et aliis quibus debent solvere quod est eis insuportabile cum non habeant predia nec possessiones unde aliunde possint vivere. Supplicando propterea quatenus super premissis ad eo providere dignaremur quod de cetero adversus eos conjunctim vel divisim generaliter vel particulariter nulli decernantur com-

missarii quacumque occasione vel causa et etiam quod eos a concessione quarumcumque induciarum contra ipsos seu ipsorum aliquos concedendarum liberos faciamus penitus et exhemptos et datas si que sint et etiam dandas ex nunc prout ex tunc revocemus absque eo quod aliqui ipsorum debitores nullas de cetero obtinere valeant induciarum gracias et sic inviolabiliter eis concedi tam ex forma suarum franchisiarum eis nuper mediante certa pecuniarum summa confermatarum et concessarum ita facere promiserimus. Quas quidem franchisias postulant sibi inviolabiliter manuteneri et observari et sub maximis penis. Quorum quidem Judeorum utriusque sexus auditis requisitionnibus informatique de ipsorum miseriis paupertatibus et inopia cum relatum nobis extiterit majorem partem ipsorum miseram vitam ducere recordantes etiam ipsos multa onera supportare et eosdem quantum decet favorabiliter tractare volentes. Ex nostra certa scientia prefatis judeis utriusque sexus in dicione nostra ultramontana commorantibus damus in privilegium et libertatem quod per nos seu aliquos officiarios et commissarios nostros preterquam ordinarios locorum in quibus degunt vel ubi delinquerint adversus prefatos Judeos et ipsorum aliquem communiter vel divisim quacumque occasione sive causa non possint nec valeant dari seu decerni aliqui commissarii nisi contra inculpatum de crimine lese majestatis vel alio tam gravi quod pena sanguinis vel mutilacione membri venirent affligendi nullumque privilegium seu libertas premissorum occasione prodesse vel observari debeat. Et jam predictos commissarios adversus eos datos si qui sunt etiam dandos ad sex annos proximos revocamus et quidquid adversus ipsos Judeos per ipsos commissarios factum forte fuerit illud ex nunc prout ex tunc revocamus nec teneantur dicti Judei predicto tempore durante in manibus dictorum commissariorum aliqualiter respondere seu obedire nonobstantibus quibuscumque penarum imposicionibus illarumque declarationibus quas ex nunc irritamus et cancellamus per presentes. Et equidem eis in libertatem et privilegium concedimus quod hinc ad dictos sex annos per nos seu aliquem

alium in dicione nostra ipsorum Judeorum utriusque sexus debitoribus vel alteri alique inducie vel dilaciones et sufferte de solvendo dari vel concedi non possint quacumque occasione vel causa et omnes et singulas jam datas huc usque tenore presentium revocamus et illas irritamus eisque per has litteras nostras penitus derogatum esse volumus et ipsos debitores viriliter cogi ad solvendum ipsis Judeis ac cuilibet ipsorum ea que sibi debita sunt et ulterius dandas forte inadvertenter predictis sex annis durantibus ex nunc prout ex tunc ex nostre plenitudine potestatis revocamus, cassamus irritamus et cancellamus illasque valere volumus ac si nunquam concesse sint. Et si forte reperiantur dicto tempore durante alique scripte vel obtente dicimus per presentes illud non procedere de nostri conscientia sed subrepticie impetratas et ulterius ipsorum Judeorum franchisias per nos ultimo eis concessas et alias quascumque harum serie per quoscumque nostros officiarios observare mandamus et jubemus juxta illarum formam tenorem et continentiam. Promictentes hoc ideo predictis Judeis utriusque sexus bona fide nostra in verbo principis has nostras licteras observare et nunquam contrafacere seu contrafieri permittere. Mandantes propterea consiliis nobiscum et Chamberiaci residentibus nec non universis et singulis baillivis castellanis judicibus procuratoribus commissariis ac ceteris officiariis nostris super hoc requirendis et sub pena centum librarum fortium per ipsorum quemlibet tociens quociens contrafecerint commictenda et nobis irremissibiliter applicanda quatenus has nostras litteras dictis Judeis et ipsorum cuilibet protinus observent illesas et per quoscumque observari faciant ac in nulla contrafaciant quomolibet vel opponant quibuscumque frivolis oppositionibus allegacionibusque licteris et mandatis ac aliis in contrarium quovismodo facientibus non obstantibus etiam absque alterius expectacione mandati in quantum dicta pena formidatis affligi. Datum Thaurini die prima jullii 1449. Per dnum presentibus R. D. cardinali de Chipro. Romagnano et ceteris.

DOCUMENT N° 4.

(Arch. de la Chambre des comptes.)

DEPOSITIO ANTONIE UXORIS JACOBI MOREL ALIAS NATERY IN INFORMACIONE SECRETA CONTRA JUDEOS CAMBERIACI ANNO 1466.

Item me informavi cum Anthonia uxore Jacobi Morelli alias Natery que prius jurata dixit quod quidam Judeus medicus rufus lentillosus et sartor dicit Hugonino ejus tunc viro quondam si vos vultis mihi promittere quod vos non decelabis me, ego docebo vos ad sanandum de infirmitate morbi caduci quam patimini, et tunc ipse sibi promisit, et illico dictus Judeus sibi dixit vadatis ad locum in quo vos interatis corpora vostrorum christianorum, et adducatis seu apportetis michi unum caput ex capitibus christianorum mortuorum, et tunc ipse ivit quesitum unum caput ad Lemencum, et dicto Judeo apportavit, et sibi dixit Judeus quod sibi daret quatuor florenos si sanaret eum, et sibi quesivit in pignore vestem ipsius loquentis, et deinde dictus Judeus fecit sibi pulveres de dicto capite de quibus fecit unum brevagium, et sibi fecit bibere cum cupa illius capitis seu infra cupam per novem dies et lapsis dictis novem diebus, dictus Judeus dixit dicto Hugonino si erat sanus, et dictus Hugoninus sibi dixit quod non, sed habebat pejus. Et tunc dictus Judeus dixit dicto Hugonino vos decelastis, quia si decelastis nichil valebit vobis : qui respondit quod non fecerat, et tunc dictus Judeus respondit opportet facere fortius, opportet quod quando illa infirmitas tenebit vos, quod uxor vestra osculetur vobis et deinde vadat ad osculandam unam arborem nucis absque loquendo alicui personne : quod et fecit et nichilominus non fuit sanatus sed fuit magis infirmus, et dicta arbor nucis incontinenter fuit dessicata, et tunc dictus Hugoninus fuit iratus contra dictum Judeum quod non restitueret sibi ves-

tem quam sibi traddiderat et dixit quod malum accideret sibi et ipsum decelaret castellano. Tunc iterum dixit dictus Judeus faciatis quod quando dicta infirmitas tenebit vos quod uxor vestra accipiat de urina sua plenum os suum et expergat vobis supra faciem, quod et fecit ipsa uxor et nichi sibi valuit, et tunc ipse Hugoninus dixit dicto Judeo quod si non restitueret sibi vestèm quam sibi tradiderat quod ipse decelaret ipsum, et ipsum verberaret, et tunc ipse Judeus sibi restituit vestem.

DOCUMENT N° 5.

(Archiv. de la Chambre des comptes.)

Computus Bernardi de Murbello domicelli castellani Aquebelle de rebus et bonis Judeorum dicte castellanie interfectorum in anno Dni 1348 propter rumorem populi occasione sumpta propter mortalitatem, videlicet de illis bonis que ad manus suas et ejus familiaris pervenerunt ut dicit et de libratis per ipsum factis de ipsis bonis.

Receptus Chamberiaci die 20 mensis augusti anno Dni 1349 per ordinacionem dni Tharentasiensis Archiepiscopi Dni episcopi yporegiensis, dni preceptoris Sancti Anthonii dnorum Chivronis et aliorum consiliariorium dni apud Chamberiacum residentium. Et est sciendum quod Judei infrascripti de bonis suis in eorum vita fecerunt inventoria infrascripta ut dicit id. Castellanus.

Nomina Judeorum.

Beneyton Judeus habitator Aquebelle quondam
Saul socius ejus
Joyon ancilla dicti Beneyton
Lyonetus
Seninus

Vimandus
Bonus puer
Samuel
Mouxa
Beneyton Coen
Heliotus
Jacob et Benionus filius ejus
Parvus Samuel
Abraham
Benyon ejus socius
Sansoninus
Samuel ejus socius
Magister Benedictus

Idem reddit computum quod recepit et invenit post confectionem aliorum inventariorum supra scriptorum per dictos Judeos factorum, de bonis communibus dictorum Judeorum post ipsorum Judeorum mortem : et primo que habebant cum ipsis in castro Charboneriarum.

Id. reddit computum quod recepit de bonis dictorum Judeorum communibus que non erant in inventariis per ipsos ut supra confectis, et que in pignus habebant a certis personnis infra in titulo redemptionis pignore descriptis.

Summa omnium suprascriptorum inventariorum Judeorum.

172 sestaria 2 varcine 1/2 frumenti.
2 sestaria siliginis
2 sestaria 4 raseria ordei
26 sestaria avene
3 varcine fabarum
3 varcine pisorum
5 sestaria 1 raserium nucium
1 varcina nucleorum
8 raseria castanearum
98 somate 1/2 vini
4 examina apum
16 capre 6 oves 1 arey

48 olle, 78 cacabi, 2 cupe cacaborum, 9 lampades, 6 terz *(sic)* cupri, 28 patelle, 28 tam cacie quam caczole, I parvum morterium cupri cum pisone, I eschonderium cupri, 4 conchie hœris, 2 bacini cupri, I terveleria, 15 enses, 4 grillie, 2 coquipendia, 24 scures, 14 ligones, 6 espinatz, 7 pichie, I berbraillium, 2 gratuyse, 3 landeria, 2 capre ferri, I taravella, I crosterium ferri, I lichiserta, I ayssia, II dolueres, 2 treperia 30 ulcei stagni, 6 aquarias stagni, 41 tam arche quam scriva? I milliarum scindularum, 2 stabule, 28 dolia, 4 armeyria et quedam lignorum quantitas 1 tina, 55 mantilia, 2 mape, 213 linteamina, 21 culcitre, 44 pulvinaria, I copertorium, 11 vane, 13 coperture lecti, 5 lecti muniti, 40 ulne 1|2 tele, I fardellum linteaminum, quedam modica quantitas fili, 4 paria socularium, 1 corium affeytatum, 2 trosseria panni Maurianne, 5 pene agnine caprine et de chatz, 6 vestes tam cote quam corseti, 4 caputia, 9 ciphi argentei, 3 cogliaria argenti, 8 gualarde, 2 chapelleti perliarum, 9 anuli, 3 lapides anulorum, I fustagnium, 3 riczelli siricis, 3 avrichiez? 2 domus, quedam parva vinea, 251 libr. 4 sol. 5 den. fortium escucellatorum, 13 libr. 14 sol. 10 den. obol. grossor. Turonensium — 589 fl. auri.
de quibus quantitatibus pecunie et de his que restant de suprascriptis inventoriis suprascriptorum Judeorum libravit ad expensas dnorum Hugonis Bernardi et Reymondi de Solerio militum commissariorum ordinatorum per dnos Ludovicum de Sabaudia dnum Waudi dnum comitem Gebenesii et consilium dni Chamberiaci residentem ad inquirendum contra Judeos et Judeas super tossico per eos ut dicitur ministrato contra christianos de quo inculpabantur ut per copiam litterarum ipsorum dnorum et consilii de mandato solvendi dictas expensas super bonis dictorum Judeorum datarum revelli die 8 mensis augusti anno 1348 et fuerunt ad id cum eorum equis et familia dicti commissarii per duodecim dies exequendo mandatum et commissionem apud Aquambellam, ut per litteram dictorum commissariorum de testimonio datam die 20 mensis augusti anno quo supra 24 fl. auri bon. ponderis.

DOCUMENT N° 6.

(Arch. de la Chambre des comptes.)

HÆC EST INFORMATIO SECRETA FACTA CONTRA JUDEOS CHAMBERIACI PER VENERABILEM VIRUM DOMINUM JOHANNEM BECTOZ UTRIUSQUE JURIS PROFESSOREM JUDICEM GENERALEM SABAUDIÆ EXCESSUUM EX OFFICIO SUO ET AD FORMACIONEM PROCESSUUM NON PROCESSIT PROPTER INHIBITIONEM SIBI FACTAM.

JHESUS.

Sequitur informacio sumpta per me Johannem Bectoz utriusque juris professorem judicem excessuum Sabaudie generalem, super eo quod vocifferatur quod Judei voluerunt suffocare et comburere Catharinam filiam quondam Petri Perini parochie intermontium ancillam providi viri Petri Machardi Burgensis Chamberiaci.

Item et super eo quod vocifferatur quod ipsi Judei seu aliqui ipsorum interfecerunt et morte tradiderunt in villa Chamberiaci plures pueros christianos et plures homines tam mares quam femellas.

Item et super eo quod parere fecerunt pluribus mulieribus christianis plures abortivos ut vocifferatur.

Item et super eo quod vocifferatur quod ipsi Judei fecerunt et commiserunt plura sortilegia.

Item et super eo quod aliqui ex ipsis Judeis dixerunt quod illustrissimus dnus noster dux Sabaudie erat proditor et ipsos prodiderat et pluribus aliis delictis per eos perpetratis.

N° 1. — *Depositio Catharine filie quondam Petri Perini.*

Et primo anno dni millesimo quatercentesimo sexagesimo sexto die decima mensis julij me informavi cum dicta Catharina filia quondam Petri Perini parochie intermontium ancella providi viri Petri Machardi, que prius jurata supra sanctis Dei evangeliis de veritate dicenda dixit quod die dominica

proxime preterita magistra sua mandavit ipsam apud Machiacum ad domum Guillelmi Nicolini Escofferij et dum fuit ante domum habitationis *belle filie judee* ante hostium crotte fuerunt due Judee ex quibus unam bene cognosceret si eam videret que dixerunt sibi : vultis vos michi facere unum nuncium apud castrum et nos dabimus vobis duas cufas, et si non scitis bene contenta de duabus, dabimus vobis tres, que ancilla respondit quòd sic. et tunc una ex ipsis duabus Judeis sibi dixit entratis et trademus vobis. que ancilla tunc intravit, et ipsa intrata incontinente clauserunt et barraverunt hostium et tunc dicta ancilla dixit quare clauditis hostium, que Judee responderunt nos claudimus ne illi pueri intrent. Et tunc ipse Judee fecerunt bonum ignem et postea ceperunt fenum et paleas et fecerunt grossum ignem, et postea ceperunt eam et eam posuerunt in medio ipsius ignis *et quoddam monstrum quod erat ibi in una parva lectica sive escuellar dicebat expediatis et faciatis plus de fumo quam de igne et eam extinguatis breviter* et tunc ipsa incepit clamare quantum potuit *alarma alarma a leyda a la cristiana*, et tunc Paulus Gueynerius et famulus Petri Villeris et dicta Luca et plures aliqui de quorum nominibus non recordatur intraverunt, et eam de igne extraxerunt et eam posuerunt extra, et ipsa jam non poterat loqui et fuit sua vestis combusta prout apparet et demonstrat retro in spatullis a collo usque prope corigium prout demonstravit in pleno sermone coram omni populo ibidem congregato. Et tunc multitudo gentium ibi applicuit et factus fuit sonus campane. Interrogata si dicte Judee aliquid aliud sibi fecerunt ; dixit quod sic, quia eam percusserunt de pistono sicut apparet adhuc in facie, et mortua fuisset tam ex dicto igne quam ex percussionibus nisi fuisset unum linteamen quod cepit supra dictum mostrum de quo involopavit caput suum, usque per collum, et ulterius dixit quod ipse Judee ipsa cassaverunt per faciem et collum prout apparet cum pugnis et pistono.

N° 2. — *Responsa Pauli de Roseriis Gueynerio.*

Item me informavi cum Paulo de Roseriis Gueynerio qui suo iuramento dixit quod die dominica proxime preterita que fuit sexta hujus mensis jullij dum ipse esset ante bancham castellanie Chamberiaci ipse vidit plures pueros et mulieres qui portabant unam crucem et clamabant *rat rat rat* et vidit quod fuit eis effusa magna habondantia aque et eciam fuerunt eis tracti plures lapides, interrogatus si fuit aliquis percussus de dictis lapidibus dixit se nescire nisi quod postea ipse dici audivit quod filius Corbeti fuerat percussus in capite de uno lapide et post dicte mulieres et dicti pueri iverunt ad Judeam et ipse loquens remansit ante castrum, et incontinenti venit quidam qui sibi dixit eu Paule, quid facitis vos hic, Judei incluserunt pueros vestros in eorum domibus in quibus posuerunt ignem : et sibi videtur quod fuerit Petrus Guilliot actenus bene non recordatur propter turbacionem quam habuit, et tunc ipse ivit ad Judeam et reperit quod ibi erat jam fracta una janua et vidit infra aliam portam ignem et magnum fumum, et audivit cridare fortiter et dubitabat quod non fuissent ejus liberi et requisivit duos vel tres socios quod acciperent unam pariam pro apperiendo qui socij iverunt quesitum unam pariam et dederunt contra portam in tantum quod eam fregerunt et infra intraverunt cum magna pena : et infra reperierunt ancillam dicti Machart cuchiatam supra fenum ardentem et magnum fumum facientem que erat involopata de uno linteamine, et posuerunt ipsam extra dictum ignem et dictam domum. Interrogatus si cognosceret Judeos et Judeas quos reperierunt infra dictam domum cum dicta ancilla dixit quod ibi erat unus Judeus satis longus macer et niger, habens magnum nasum et sutilem, et ibi erant due Judee quas bene cognosceret si eas videret, et ibidem erat mostrum quod fuit portatum versus bersellos, et vidit duos grossos bufones gallice *crapaus* juxta illud mostrum. Interrogatus in quo loco erat dictum mostrum, dixit quod suo videre erat in una parva lettica plena paleis,

interrogatus qui erant secum dixit quod erat secum filius relicte Bartholomei Massini qui est barberius et plures alij de quorum nominibus et cognominibus dixit se minime recordari.

N° 3. — *Responsa providi Johannis Bonilucri de Camberiaco.*

Item me informavi cum provido viro Johanne Bonilucri de Chamberiaco filio Michaeli Bonilucri qui suo juramento dixit quod die dominica proxime preterita sexta hujus mensis jullij, inter cetera ipse vidit quasdam mulieres, et quosdam pueros prope et juxta castrum ville Chamberiaci incontinenti post cenam qui pueri et mulieres clamabant *rat rat rat* et quibus fuerunt expanchiate plures setulate aque plene, et tracti plures lapides de fenestris dicti castri contra ipsos pueros et mulieres et quamdam crucem quam portabant que fuit multum madefacta. Interrogatus ubi erat quando predicta vidit, ipse erat juxta fontem que est in pede castri, interrogatus quis erat presens, dixit quod nobilis Glaudius de Mollario et ejus frater Ivo de Pradello et plures alij de quorum nominibus non recordatur, et deinde tendendo ad ejus domum per carreriam Judee, ipse ibi reperit et vidit plures mulieres intrare domum bone filie judee et quidam exiverunt clamantes eu bone gentes veniatis quia Judei jam interfecerunt unum puerum, et deinde vidit exire incontinenti ancillam dicti Machart sudantem et flentem et deligatum suum caput, et nobilis Glaudius de Cursoles qui erat prope et juxta ipsum loquentem eidem ancille dixit *ma fillia qui a ves vous, vous estes bien mollie et aves grand chaut*, et tunc ipsa respondit per meam fidem ego habui magnam penam quia Judee me voluerunt estrangulare, et infra ignem suffocare, me ipsam per collum cum manibus stringendo et ponendo infra ignem.

N° 4. — *Responsa Peronete uxoris Roberti Basterij.*

Item anno et die quibus supra me informavi cum Peroneta uxore Roberti Basterij que prius jurata dixit quod sunt circa

septem anni elapsi quod ejus pater erat infirmus et quod Ester Judea sibi dixit quod sanaret patrem ipsius loquentis qui erat modicum infirmus et dedit sibi certa poculla dicendo bibat de isto beuragio et erit cras sanus, et dictus ejus pater bibit de dicto beuragio et in crastinum fuit mortuus ejus pater et hiis diebus ipsa Judea petiit veniam ab ipso loquente et plura alia dixit se scire que dicet quando examinabitur formaliter.

N° 5. — *Responsa Jacobi Clareti de Machiaco fabri.*

Item me informavi cum Jacobo Clareti de Machiaco fabro qui prius juratus de veritate dicenda dixit quod sunt circa quindecim anni quod ipse vidit et audivit quod uxor magistri Oliverii silorgici sibi dixit ego vado ad tenendum scolas contra Judeos, ipsi debent michi pecunias et ego non possum aliquid habere, ego vado ad eorum scolas et ponam unum quartum in lampade, et illico eam vidit intrare domum Judeorum et ante quam potuisset dicere sex pater noster et sex ave maria filius Acquineti judei qui dicitur Guinguet ei dixit domina Maria, cecidit et fecit sibi malum, et tunc supervenerunt castellanus et clericus curie et procurator qui dixerunt sibi loquenti, et Johanne fabro alias Bonzan quod portarent dictam Mariam ad domum suam, et tunc ipse et dictus Bonzan ipsam ceperunt, et portaverunt ad domum Johannis de Albiaco, et aliud nescit.

N° 6. — *Responsa Petri Buffi de Machiaco.*

Item me informavi cum Petro Buffo de Machiaco qui prius juratus dixit quod ipse vidit unum clericum scolæ quem ut dicebatur Judei voluerunt interficere, et etiam ut dicebat ipse quod et fecissent nisi exivisset per rippariam, et quod sequebatur castellanum.

Item dici audivit quod Judei ceperunt unum puerum qui erat filius hospitalerii Scalarum quem voluerunt interficere, et ulterius dici audivit quod Judei interfecerunt uxorem magistri Oliverij, et quod etiam est vox et fama.

N° 7. — *Declaratio uxoris Claudii Charveti alias Anerij.*

Item me informavi cum Johaneta uxore Glaudii Charveti alias Anerij que cum juramento suo et periculo anime sue dixit quod voluit certificari an esset gravida vel ne, monstrari fecit urinam suam dicte Joye judee et dum vidit asseruit ipsam non esse gravidam, sed quod daret sibi unam medicinam que faceret sibi *grande bonum*, et ei dedit unam medicinam quam bibit et comedit ex qua fuit multum male disposita et taliter infirma quod peperit unum abortivum, interrogata an dicta judea ita fecerit aliquibus aliis mulieribus dixit quod sic, uxori Petri Burgie Thonsaterii.

N° 8. — *Declaratio Johanete uxoris Claudii Rostagni.*

Item anno et die quibus supra, me informavi cum Johaneta uxore Glaudii Rostagni quæ suo juramento dixit quod fuerunt duo anni in mense maj proxime elapsi quod ipsa ivit ad Joyam judeam, et sibi demonstravit aquam suam, et visa aqua sua sibi dixit quod infallanter ipsa erat gravida, et deinde volens certiorari ipsa demonstravit aquam suam Josep judeo qui sibi dixit quod ipsa non erat gravida, sed erat plena ventositatibus et malis humoribus, sed quod daret sibi unum poculum quod haberet eam sanari, et iterum ivit ad dictam Joyam cui ipsa dixit quod Josep sibi dixerat quod ipsa non erat gravida, et tunc ipsa Joya respondit, quod ipsa mentiebatur quia ymo erat sed quod daret sibi de fenollio pro removendo coleram de corde, et confortando puerum, et tunc ipsa cepit dictum fenollium et custodivit per duos menses et lapsis dictis duobus mensibus ipsa comedit bis, per quod fenollium ipsa peperit abortivum et jam sentierat puerum per quindecim dies. Item dicit quod Aginus judeus sibi voluit dare duos scutos auri, et quod permitteret se cognoscere per ipsum carnaliter, et videns quod noluit sibi dixit quod sibi daret dictos duos scutos si vellet ire ad sanctum Anthonium ad quosdam ut eam cognoscerent carnaliter.

Item voluit quod ipsa iret ad domum ipsius judei ut ipsa cohiret cum uno servitore regis Chipri. Item dixit quod uxor Hugoneti Fornerii sibi dixit quod ipsa perdebat totum sanguinem suum, et quod timebat quod sibi non accideret prout de alio quem per prius habuerat et tunc ipsa sibi dixit accepistis aliquid ab istis Judeis, quæ respondit quod sic, quoniam Josep judeus sibi dixit quid habetis Hugoneta, quæ sibi dixit quod ipsa dubitabat quod ipsa non faceret de puero quem portabat in ventre sicut de alio, qui sibi dixit non facietis, et non curetis, ego dabo vobis unum poculum, quod confortabit vobis illud quod portatis et parietis leniter: et tunc ipsa recepit et bibit et deinde dictum pocullum fecit sibi pareri abortivum et quod multum dubitabat quod ejus maritus nesciret, et quod dicti Judei eam tantam flactaverant quod ipsa sumpsit dictum poculum.

N° 9. — *Declaratio Claude uxoris Andree Ferroliatorum.*

Item me informavi cum Glauda uxore Andree Ferroliatorum que prius jurata dixit quod Rubactus Judeus percussit puerum ejus filium sic, quod ex dicta percussione ipse stetit tribus septimanis infirmus in lecto et exinde postquam exivit lectum stetit infirmus per tres menses sequentes, item dicit ulterius quod Joya judea sibi dixit semel quod non erat gravida sed quod lactaret filium suum et ipsa erat gravida, sed dicebat ex eo quod filium natum et illum quem habebat in ventre interficeret. Item dixit quod ipsa dici audivit quod Josep Judeus fecerat parere duos abortivos uxori magistri Hugoneti Fornerij et quod eam interfecerat et aliud nescit.

N° 10. — *Declaratio Jacquemete uxori Anthonii Songeij.*

Item me informavi cum Jaquemeta uxore Anthonii Songeij que prius jurata dixit quod uxor Hugoneti Fornerij sibi dixit quod ipsa mostraverat aquam suam Josep judeo qui sibi dixit quod ipsa non erat gravida, et deinde ipsa uxor Hugo-

neti predicti venit ad ipsum et sibi dixit ego rogo te quod tu demonstres acquam meam Josep judeo et dicas quod est tua, et ita fecit, et dictus judeus sibi dixit quod ipsa non erat gravida sed quod habebat infirmitates in corpore et quod daret sibi unum pocullum ex quo sanaretur, et tunc ipsa ivit ad dictam uxorem dicti Hugoneti et predicta sibi dixit et nescit quid inde factum fuit salvo quod ipsa dici audivit quod ipsa uxor dicti Fornerij receperat poculla a dicto judeo ex quo ipsa peperit abortum et mortua fuit.

N° 11. — *Declaratio nobilis Ugerii de Lazaro.*

Item me informavi cum nobili Ogerio de Lazaro qui prius juratus dicit quod ipse dici audivit a Petro Domengii alias Blanchetti quod Marduel de Noyon judeus dixerat in ipsius presencia, quod Illustrissimus Dominus noster Dux Sabaudie erat proditor et eum prodiderat et quod predicta dixerat in castro Chamberiaci ante portam anteriorem camere computorum presente Anthonio Galliandi notario, et aliud nescit.

N° 12. — *Declaratio providi viri Anthonii Galliandi.*

Item me informavi cum provido viro Anthonio Galliandi qui prius juratus dixit quod die septima hujus mensis jullij in castro Chamberiaci ante primam portam camere computorum Illustrissimi Domini nostri Ducis ipse reperit Marduel de Noyon judeum qui sibi dixit quomodo facitis de factis vestris Marduele, qui Marduel respondit male, et tunc dictus loquens sibi dixit vos debebatis mandare ad Illustrissimum Dominum nostrum Ducem, qui Marduel replicavit *monsignour nous a prouz promes et acouente mes nos sumes trahis.* Interrogatus quibus presentibus predictis dixit quod presente Petro Domengy alias Blancheti.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. LE CHANOINE PILLET

Le Mémoire sur l'état des Juifs en Savoie au moyen âge nous a paru du plus haut intérêt.

Le développement des études historiques, en nous ouvrant un horizon plus vaste, nous fait mieux connaître la position sociale des Juifs dans le monde, et semble nous inviter à tenter la solution de ce grand problème de l'histoire.

En nous contentant d'accorder un sourire aux rêveries proverbiales des rabbins ainsi qu'à l'érudition étymologique de M. Azaïs, nous reconnaissons, avec le judicieux auteur du Mémoire, que la dissémination des Juifs dans nos contrées occidentales est un fait qui remonte à une plus haute antiquité que n'avaient paru le soupçonner nos devanciers.

Les révolutions politiques et les cruelles vicissitudes

qu'éprouva la Judée pendant les huit siècles qui s'écoulèrent depuis Sennachérib jusqu'à Adrien, contraignirent les enfants d'Israël de s'expatrier en foule.

Sans parler des nombreuses colonies qu'ils formèrent en Orient jusque dans les Indes et la Tartarie chinoise, nous pouvons dire qu'ils inondèrent l'Egypte et l'Asie-Mineure, d'où ils se répandirent successivement sur toutes les côtes de la Méditerranée.

Ces malheureux réfugiés n'ayant nulle possession territoriale, furent obligés de se livrer exclusivement au commerce qu'ils exploitèrent avec d'autant plus de succès, que des relations journalières et intimes leur donnaient des correspondants dans toutes les villes de l'Orient.

Nous ne croyons pas devoir assigner une autre cause aux premières migrations des Israélites dans nos contrées. Et c'est pourquoi nous pensons qu'il est superflu d'interroger notre histoire pour lui demander un souvenir de l'invasion des Juifs. Leur introduction dans nos pays ne fut point une irruption brusque analogue à celle des Burgundes ou des Sarrazins, mais une marche lente et insensible comme le développement de nos relations commerciales.

Des monuments authentiques nous démontrent que, sous la domination des Césars, les Hébreux étaient nombreux et influents à Rome, ainsi que dans les villes du littoral de la Méditerranée. Leur dispersion dans le monde fut un des éléments qui contribuèrent le plus efficacement à la célérité de la propagation de l'Evangile.

Bien que la première apparition des Juifs dans nos provinces n'ait laissé aucune trace dans l'histoire, il paraît qu'ils n'y jouèrent aucun rôle de quelque importance

jusqu'au XII[e] siècle. C'est fort vraisemblablement, comme l'observe M. le marquis de Costa, à leur expulsion de France, sous Philippe-Auguste, que nous devons faire remonter l'origine de l'influence qu'ils prirent en Savoie.

Le récit des avanies que nos ancêtres firent subir aux Juifs est une nouvelle page ajoutée à l'histoire de la plus solennelle des expiations.

Cette aversion universelle, ces vexations arbitraires auxquelles les Israélites furent en butte, cette barbarie qui semblait se faire un jeu de leurs tortures, sont un des faits du moyen âge qui est d'autant plus digne d'être étudié, que tous ceux qui, jusqu'à ce jour, ont abordé ce problème, ont cru l'avoir suffisamment résolu, lorsqu'ils ont eu jeté au front de leurs pères un reproche de fanatisme.

Nous croyons devoir assigner à ce phénomène de l'ordre moral trois causes principales ; et si nous donnons quelque développement à notre pensée, ce n'est que dans le but de mieux faire apprécier l'importance historique des faits recueillis par M. le marquis de Costa.

La première cause de cette aversion universelle dont les juifs furent partout l'objet, est, à notre avis, la qualité d'étrangers qu'ils se faisaient gloire de conserver au sein des nations qui leur donnaient asile. Car l'histoire nous les montre partout retranchés derrière le double rempart de leurs mœurs et de leurs institutions nationales, professant une religion exclusive, parlant un idiome réputé barbare, et repoussant comme une souillure toute relation sociale avec les hommes qui n'étaient pas de leur sang. On pouvait dire d'eux au XII[e] comme au I[er] siècle :

Romanas autem soliti contemnere leges,
Non monstrare vias nisi sacra colenti,
Quæsitum ad fontem solos deducere verpos.
(Juvénal, *sat. XIV*, *v. 10.*)

La seconde cause du mépris public qui s'attache au nom de Juif, fut l'humiliante pauvreté à laquelle étaient condamnés la plupart de ces infortunés. Exclus par les lois [1] des emplois honorables, ils étaient contraints d'embrasser des professions avilissantes et peu lucratives. Confinés dans d'infects réduits, couverts de haillons, souvent en proie à des maladies hideuses et inconnues à l'occident, ils ne se montraient dans les rues que pour mendier leur pain, ou rechercher avidement l'occasion d'un gain sordide.

Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem
(Juvénal, *sat. IX*, *v. 372.*)

Judæi quorum cophinum fanumque suppellex.
(Id., *sat. III.*)

Pour se soustraire au fléau de l'indigence, il ne restait aux Juifs qu'une seule voie, celle du commerce. Ils la suivirent universellement. Il existait même une loi spéciale qui obligeait tous les Juifs habitant les côtes de la Syrie ou de l'Egypte d'embrasser cette profession. Mais le négoce était, aux yeux des peuples guerriers, une œuvre servile et dégradante. Les commerçants, dans une

[1] Samaritanos neque militiam capessere concedimus, neque ad civilem administrationem accedere neque postulare in judicio, neque postremo in consortium disertissimorum assumi rhetorum, neque adolescentes instituere. (*Novel. 144, cap. 2 de Samaritanis.*)

loi du code Théodosien, sont assimilés aux esclaves, aux cabaretiers et aux femmes de théâtre.

Or, cet avilissement antérieur des Israélites les rendit bientôt inaccessibles au sentiment de l'honneur et de la délicatesse. Dès ce moment, il n'y eut plus de frein qui les empêchât de se livrer à cette cupidité sordide, qui parut être sous tous les climats le trait caractéristique de leur physionomie. L'agiotage, l'altération des monnaies, les fraudes de tout genre, le parjure, furent pour eux comme autant d'industries qu'ils exploitaient ouvertement.

Ecce negas, jurasque mihi per templa tonantis;
Non credo.

(Martial, *liv. XI, ép. 95.*)

L'usure était une profession qu'ils exerçaient avec une sagacité inouïe et suivant l'énorme latitude que laissaient à cet égard les lois de cette époque. Martial nous fait du Juif usurier un portrait qui pourrait convenir à la nation entière.

Mais ce qui contribua le plus à rendre les Juifs odieux et à attirer sur eux ces représailles sévères dont nous trouvons des vestiges dans les chroniques du moyen-âge, ce fut le commerce des esclaves auquel ils se livrèrent avec d'autant plus de prédilection que cet infâme trafic était repoussé par l'Evangile.

Moïse avait défendu à l'Israélite de réduire son frère en esclavage; mais les commentateurs de la Misna avaient décidé que le chrétien n'était point frère de l'Israélite, et le Thalmud provoquait ouvertement le ressentiment des enfants de Jacob contre les enfants du *cruel royaume d'Edom*.

Chaque année les marchands juifs portaient leurs pas vers la Gaule et la Germanie pour fournir des esclaves à la capitale du monde. Ils amenaient surtout un grand nombre de jeunes Bretons, qui se vendaient pour échapper à l'esclavage des Pictes et des Scots.

Dans ces excursions, les Juifs séduisaient quelquefois par ruse ou entraînaient par violence des femmes, des enfants et des jeunes filles qu'ils transportaient à Rome pour les offrir aux désirs des voluptueux patriciens.

Or tous les monuments contemporains nous disent d'une voix unanime que, en haine du christianisme, les Juifs soumettaient ces esclaves aux traitements les plus outrageux, et les légendes de cet âge nous montrent les saints rachetant dans la Bretagne ou la Gaule les esclaves que les Juifs avaient acquis pour les revendre en Italie.

En vain les évêques réclamèrent de toutes parts contre ces atrocités, en vain la législation s'arma d'un glaive sanglant pour les réprimer (Cod. *Ne christianum mancipium. De Judæis et Cœlicolis*), le Juif se tenait caché dans l'ombre et parvenait le plus souvent à se dérober à la vigilance du magistrat. C'était une guerre réglée où la ruse luttait contre la force, et dans ce conflit chaque particulier se croyait autorisé, dans l'occasion, à s'armer du glaive de la vindicte publique à laquelle il était persuadé que le Juif parviendrait à se soustraire par ses parjures ou ses maléfices.

La force légale finit par triompher, et la vengeance qu'elle exerça ne fut pas sans barbarie. Mais le souvenir des indignes violences auxquelles s'étaient portés les Juifs avait formé dans les traditions populaires une empreinte si profonde, que ce n'est peut-être pas à une autre origine qu'il faut faire remonter la terreur panique qu'inspire

encore aujourd'hui le souvenir de l'ogre et de sa mystérieuse férocité.

A ces deux causes de l'universelle exaspération contre les Juifs s'en joignait une troisième.

Lorsque le commerce languissait, lorsque toutes les supercheries avaient été éventées, la faim, qui est une mauvaise conseillère, poussait les Juifs à chercher de nouvelles ressources dans les pratiques exécrables de la magie.

Il faut remarquer que cet ignoble trafic ne se fit pas seulement à la faveur des ténèbres du moyen âge, mais aussi sous le plus beau soleil de la civilisation romaine. Horace, Martial, Juvénal firent de vains efforts pour flétrir la sombre influence que donnait aux Juifs une superstition populaire. Les empereurs ne furent pas moins impuissants. Plusieurs fois ils expulsèrent de Rome les Juifs et les astrologues. Mais l'opinion, plus forte que la loi, ne tardait pas à rapporter ces édits. Les Juifs rentraient en foule et trouvaient leur antre nocturne assiégé par une foule de personnages de tous les rangs, auxquels ils vendaient au prix de l'or le fruit de leurs abominables prestiges.

Qualiacumque voles Judæi somnia vendunt.

(Juvénal, *sat. VI*, v. 546.)

Il n'est pas difficile de croire qu'habitués à faire trafic de tout, les Juifs mirent leur funeste influence au service de toutes les passions. Ils se firent les ministres officiels des vengeances cachées et des jalousies secrètes, les complices occultes des empoisonnements, des incendies et des forfaits les plus révoltants.

Ce soupçon vague qui plane toujours sur le crime ne s'attachait point seulement aux pas du Juif coupable; mais il formait comme une auréole lugubre qui environnait cette race abhorrée. Partout l'enfant d'Israël était considéré comme l'organe de l'enfer avec lequel il entretenait des relations sacriléges.

C'est pourquoi dans les calamités publiques dont l'origine n'était point manifeste, on croyait atteindre sûrement l'auteur du mal en dévouant à tous les anathèmes ceux qui étaient sur la terre les représentants et les ministres avoués de Satan.

Nous devons ajouter qu'à l'époque de la réprobation universelle des Juifs, ce fut l'Eglise qui étendit sur eux le manteau de sa protection pour les dérober au courroux des princes ainsi qu'au ressentiment et aux préjugés des peuples.

Que l'on nous pardonne cette digression; notre critique ne trouvant dans le Mémoire nulle matière à son exercice, a dû nécessairement se jeter en dehors.

Au reste la Société académique a exprimé assez formellement son désir relativement à l'impression du Mémoire. En applaudissant à ce désir la commission souhaiterait qu'une nouvelle demande fût adressée à l'auteur du Mémoire afin de le prier d'adjoindre à ce fragment les détails qu'il nous promet sur la sorcellerie en Savoie. Cette matière ayant été traitée par M. le Secrétaire perpétuel dans un Mémoire destiné à l'impression, les travaux des deux savants auteurs seraient mis en regard; ils s'éclaireraient mutuellement et jetteraient un grand jour sur une des questions les moins étudiées et les plus obscures de notre histoire.

ÉTUDES

SUR

L'AMENDEMENT DES TERRES

PAR M. CHARLES CALLOUD

PHARMACIEN, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS.

Lu dans la séance du 24 juillet 1851.

Une des plus importantes tâches de l'agriculture est de maintenir dans une terre cultivée, en principes producteurs, l'équivalent du produit que l'on en retire. Généralement on prend plus au sol qu'on ne lui rend, et c'est ce défaut d'*équilibre entre la substance et le produit* qui fait que nos terres ne donnent plus ce qu'elles pourraient donner, si on l'avait maintenu. Cependant, par la simple observation de la constitution des terres, en raisonnant les modifications qu'une végétation continue leur fait nécessairement subir, en tenant compte des pertes et des moyens réparateurs à la disposition de l'homme, on peut

se former une méthode de culture et d'amendements périodiques qui permettrait d'établir, à peu de chose près, l'équilibre désiré.

Toutefois, tant de causes viennent entraver ce système [1], quelque rationnel qu'il soit, qu'on ne peut s'attendre à le voir en application parfaite. L'établissement de l'équilibre entre les principes producteurs du sol et les produits enlevés ne saurait être maintenu sur une grande étendue. Telle terre auparavant stérile ne devient productive que parce que telle autre longtemps fertile s'appauvrit. Ce n'est qu'au détriment d'une autre qu'une terre gagne et augmente son rapport, en ce sens que, pour s'améliorer, elle lui enlève, sous forme d'engrais, une certaine quantité de son produit. On a très rarement lieu d'observer des terres foncièrement si riches qu'elles puissent longtemps se passer de réparations autrement que par les moyens mécaniques, comme le *bêchage* et le *labour;* la plupart ont toujours besoin en outre d'être amendées pour rapporter. Des productions qu'une ferme exporte à vingt ou trente lieues, il ne lui est rien rendu en échange par engrais à une telle distance; l'engrais compensateur dont elle a besoin, elle est obligée de le retirer dans sa circonscription même ou dans son voisinage, et, de quelque part qu'il vienne, c'est un déplacement préjudiciable au champ ou à la prairie qui l'a fourni. Il en résulte évidemment une *perte* dont le progrès devient une cause de stérilité. Par ce motif, les contrées riches et fertiles qui, parce qu'elles exportent beaucoup et alimentent de grandes cités, s'appellent des *greniers*,

[1] Liebig, *Lettres sur la Chimie*, XXII, Introduction à la chimie organique.

sont exposées à perdre ce titre avantageux. Aussi est-ce là une considération dont se préoccupe vivement l'économie agricole.

La couche de terre cultivable comprend rarement plus d'une épaisseur de six à sept décimètres, et encore le soc d'une charrue n'atteint pas cette limite. Les principes substantiels contenus dans cette fraction du sol y sont donc en quantité déterminée, et la quantité en doit diminuer par le fait de végétations et de récoltes successives, car le commerce en déplace une grande partie en les exportant sous forme de grains, de légumes et de bétail. Cette diminution se fait en principes organiques et inorganiques, en quelques sels minéralisateurs du terrain, essentiels à la végétation. Par les engrais ordinaires, on porte sur les terres une suffisante quantité de principes organiques; ce qui manquerait serait en quelque sorte complété par l'atmosphère pourvue abondamment d'aliments gazeux; mais il n'en est pas ainsi des principes inorganiques. Ceux que les récoltes ont enlevés ne sont pas toujours rendus dans le même rapport; c'est de leur perte continue que vient la rupture de l'équilibre dans le sol; ce sont ces éléments inorganiques, ces sels minéraux qu'il importerait de lui fournir périodiquement, en quantité équivalente pour lui assurer une constante fertilité. A ce sujet, comme amendement, comme moyen compensateur, les cendres et les os, qui sont des dérivés fixes de produits terrestres, doivent être d'une valeur inestimable.

Pour bien apprécier l'emploi de cet engrais minéral, pour se convaincre de son importance, il n'y a qu'à se faire une idée de la composition des terres et du rôle que la physiologie fait jouer pendant la végétation aux divers principes qui les constituent.

Les terres arables sont composées du détritus de végétaux pourris qu'on appelle *humus*, et de diverses matières minérales désagrégées qui forment la terre *meuble*, la terre proprement dite. Ce mélange de matières minérales et d'humus constitue donc toute terre végétale.

La détérioration des roches quartzeuses, feldspathiques, calcaires, le dépôt des matières minérales en dilution dans les eaux, la dissolution des squelettes osseux des animaux de générations perdues et des espèces vivantes, depuis l'animalcule microscopique jusqu'au quadrupède géant, ont formé la terre et lui ont fourni les éléments minéraux que les plantes assimilent à leurs organes, à leurs tissus, pendant la végétation. Mais les sels alimentaires *privilégiés* des végétaux, comme les silicates alcalins (silicates de soude et de potasse) des micas et des feldspaths, comme les phosphates terreux naturels (apatite), et ceux des ossements détruits (phosphates de chaux et de magnésie), sont en quantité moindre comparativement aux autres composants de la croûte terrestre, l'argile marneuse, l'argile ferrugineuse et manganifère, la silice libre, la magnésie et les nombreuses variétés du calcaire.

Ces sels minéraux, après diverses réactions qui les amènent à l'état soluble dans le sol humide, absorbés par les spongioles radicales, sont destinés à donner aux organes des végétaux la solidité et la consistance ; quelques-uns paraissent aussi leur servir d'aliment stimulant, comme le sel dans la nourriture ordinaire de l'homme.

L'humus, résidu de matières végétales désorganisées, qui ont subi une décomposition sous l'influence destructive de l'air humide, concourt à développer l'organisme du végétal et à le nourrir. A l'état d'acide humique, qui

est sa limite de décomposition, il se combine aux alcalis du sol et passe ainsi dans les végétaux. [1] A l'état de terreau, comme corps poreux, il aspire et retient les gaz de l'air, et par sa combustion lente, mais incessante, sert de plus à augmenter la masse des gaz nécessaires pour substanter les plantes.

Les chimistes qui, par des expériences nombreuses et variées, par des analyses organiques d'une exactitude irréprochable, ont créé la science de l'agriculture et éclairé la physiologie, s'accordent à reconnaître, pour l'entretien de la végétation, le concours indispensable des éléments minéraux, des gaz de l'air, des gaz dégagés des matières végétales et animales putréfiées, notamment l'acide carbonique et l'ammoniaque, de l'eau, de la chaleur et de la lumière solaire.

La combustion des végétaux, la respiration des animaux, les matières végétales, en pourrissant à l'air, donnent à l'atmosphère du gaz carbonique, d'où vient la majeure partie du carbone que la plante absorbe et s'approprie sous l'influence des rayons chimiques de la lumière, et qui, avec les éléments de l'eau, forme le ligneux et les autres produits hydrocarbonnés, gomme, amidon, sucre, etc., qu'elle fournit à l'alimentation.

Les matières animales, en se décomposant aussi à l'air humide, en se putréfiant, dégagent également de l'acide carbonique et de plus du gaz ammoniaque, d'où sont formés, par suite de métamorphoses remarquables, opérées pendant la vie du végétal, les substances les plus nutri-

[1] SOUBEIRAN, *De l'action de l'humus dans la végétation*, Mémoire couronné par la Société centrale d'Agriculture de Rouen. (*Journal de Pharmacie et de Chimie*, 1850.)

tives pour l'homme et pour les animaux, l'albumine, la fibrine, la caséine, la légumine, toutes matières richement azotées, qui, en se décomposant à leur tour à l'air humide, redonnent de l'acide carbonique et de l'ammoniaque.

En résumé, dans les plantes comme dans les terres, il n'y a que des matières organiques, susceptibles de transformation, et des matières minérales, fixes, indestructibles; une *matière mobile*, qui a sa source dans l'atmosphère et dans les résidus végétaux; une *matière fixe* assimilable, qui est en provision dans le sol; toutes deux ayant part à la construction de l'organisme: association vitale, représentée par les êtres organisés, mais dont l'une, la *matière mobile*, admirablement distribuée par les lois du Créateur, se trouve toujours uniformément répandue pour les besoins de la vie, et dont l'autre, la *matière fixe*, reste à la disposition de l'homme, mais que l'homme imprévoyant déplace et trafique sans compensation pour le champ confié à ses soins.

Nous en trouverons d'abord une preuve dans cette analyse grossière qui se fait chaque jour dans un foyer: on brûle du bois, une plante; la *matière organique mobile*, décomposée par le feu, s'en va dans l'air en vapeurs gazeuses; la *matière minérale fixe* reste: c'est la cendre.

La présence de la cendre après la combustion indique assez le choix que fait une plante des sels minéraux du sol; elle résume assez une cause d'appauvrissement et de stérilité, si elle n'y est pas reportée; elle est un argument assez fort, assez concluant pour cette maxime si antique et si vraie, qu'il faut *rendre à la terre ce qui vient de la terre*.

Nous ne pouvons oublier que nous retirons par le canal

de la plante une part de notre propre substance de la terre ; la religion, dans une de ses solennités, nous le rappelle, quand elle stigmatise notre être, « en posant sur nos fronts une poussière symbolique.[1] » Nous ne pouvons donc ignorer que c'est de cette matière minérale, de cette cendre qui se trouve contenue dans les diverses parties des végétaux dont les animaux se nourrissent, que proviennent les sels pétris dans leurs chairs musculaires et leurs tissus, les os et toutes les ramifications de la charpente osseuse. Si on observe ici les fonctions importantes des os et des sels dans l'organisme de l'animal, on concevra conséquemment, par analogie, le rôle non moins intéressant des cendres dans l'organisme de la plante.

Quoique, dans l'étude phytologique des plantes, le physiologiste ne saurait y désigner un amas de matières inorganiques, affectant un système particulier, analogue au système osseux, on ne peut douter de la coopération des matières fixes qui s'y trouvent à l'élaboration des produits immédiats des végétaux, aux obstructions observées dans les tissus cellulaire et vasculaire[2] ; on ne peut douter, comme le fait si judicieusement remarquer M. Liebig, que la concentration des *phosphates* dans les semences ait pour fonction de présider à la formation des substances albumineuses, où elles abondent particulièrement. On attribue la solidité, la rigidité des tiges et des branches à la présence de la silice, de la soude, de la potasse, de la chaux, de la magnésie et d'autres oxydes métalliques. Le dépôt de ces matières minérales dans les

[1] DUMAS, discours d'ouverture, 1846.

[2] DUMAS, discours d'ouverture.

végétaux agirait alors comme un *ciment* qui lierait les molécules organiques. Peut-être encore est-ce à une affluence de silicates de soude et de potasse, comme à une espèce de verre organisé, que certaines plantes doivent leur nature fragile et cassante, et que les nervures aciculaires des équisétacées et du limbe dans les feuilles de quelques graminées et cypéracées font éprouver à nos organes, quand on les touche, l'impression d'un instrument tranchant.

En laissant de côté toute idée théorique sur ce sujet de physiologie végétale encore obscur, ne peut-on pas d'ailleurs s'appuyer sur des expériences positives, qui démontrent à l'évidence la nécessité des matières du règne minéral dans l'alimentation végétale? Ces expériences ont été faites dans les conditions les mieux circonstanciées par des expérimentateurs habiles. Nous les trouvons rapportées dans le mémoire du célèbre professeur de Giessen sur les assolements. « Dans du verre pilé, dans du sable blanc traité préalablement par l'eau régale, puis lavé soigneusement à l'eau distillée, on a planté quelques semences de vicia faba, de phaseolus vulgaris, des pois, de l'orge, de l'avoine et du tabac. Ce sol de sable pur et de verre fut entretenu dans un état constant d'humidité. Les plantes levèrent, mais avec moins de vigueur qu'en pleine terre; quelques-unes purent porter des fleurs qui ne fructifièrent pas, car ces plantes se flétrirent peu après la floraison. N'ayant pas trouvé dans le sable et dans le verre l'aliment minéral nécessaire, elles ne vécurent qu'en rapport de la faible quantité de la substance terreuse de leurs semences, et durent périr après l'avoir épuisée dans leur croissance. Aussi l'analyse des cendres des feuilles, des racines et de la tige n'y indi-

quait que la quantité des principes inorganiques de leurs graines. Ces mêmes graines semées dans un sol factice, dans les mêmes conditions précédentes, mais pourvu d'alcali, de chaux, de magnésie, de silice et d'acide phosphorique, ont présenté toutes les périodes d'une belle et régulière végétation. »

Si les principes minéraux n'avaient pas des fonctions importantes dans l'alimentation végétale, la plante, le seul des êtres organisés, pourrait vivre de l'air, ce qui ne saurait être démontré. Certes, la théorie qui place dans l'atmosphère la source unique de la matière normale employée pendant la vie, restituée après la mort, qu'une force vitale réunit et façonne, qu'une force opposée désunit et simplifie, système de destructions et de reproductions éternelles, serait propre à satisfaire, si les corps gazeux seuls suffisaient à former les principes sanguifiables; si le rôle de la matière inorganique était démontré nul ou accidentel dans la végétation; si elle expliquait autrement que par l'admission fictive d'une création physiologique la présence du soufre et du phosphore dans les combinaisons protéiques, du soufre, du phosphore et de l'acide phosphorique dans le blanc et le jaune de l'œuf, dans la substance cérébrale; du manganèse, du fer dans les globules sanguins; des alcalis dans le sang, qu'ils fluidifient; du calcaire fluoruré et phosphaté dans les os et l'émail des dents; du calcaire uni aux acides carbonique et phosphorique dans les coquillages et dans le test des crustacés, matières passées du sol dans la plante, de la plante dans l'animal, matières non gazéifiables et que l'air ne contient pas. Non, l'intelligence n'est pas satisfaite dans l'acception de cette opinion, qui se trouve faussée dans le détail des faits; elle

conçoit le cercle de la production et de la provision de la matière moins resserré, moins restreint; elle comprend, pour l'ordre vital de tout ce qui végète et respire, un concours complexe, tiré du milieu même où s'opère le travail de la vie.

Pas plus que les stéatites et les terres bolaires peuvent servir de nourriture réparatrice à certains peuples de la Chine, pas plus que la seule *matière fixe* fournie par le minéral, la seule *matière mobile* fournie par l'atmosphère ne peut constituer ni substanter l'organisme vivant, qui se résume dans l'*association essentielle* de l'élément minéral et de l'élément gazeux. Donc, l'intervention de la matière minérale dans la nutrition végétale est nécessaire et doit être liée aux mêmes lois qui président à l'organisme.

Si donc on admet ici comme probante la présence du minéral; si, d'une autre part, on considère sa fixité prononcée et la gazéification de la *matière mobile*, qui permet, en raison de la condensation des vapeurs, de la dilatation des gaz, des raréfactions atmosphériques et du mouvement terrestre, de la trouver uniformément distribuée sur une surface illimitée, au moins dans les moyennes régions atmosphériques du globe, on concevra qu'en partant d'un lieu donné, après la mort des êtres soit végétaux, soit animaux, elle s'y trouve aussitôt ramenée; tandis que le minéral, un des composants de ces mêmes êtres organisés, non volatilisable, mais susceptible de déplacement et n'étant pas soumis à une loi constante de compensation naturelle, y laisse un vide; dès lors une perte s'ensuit, une condition de nutrition, de vitalité s'y trouve troublée. On admet au nombre des éléments minéraux essentiels à la végétation les alcalis, l'acide phos-

phorique et des bases terreuses, toutes matières fixes. Qu'arrive-t-il, que doit-il arriver quand ces matières fixes sont exportées, déplacées sous forme de grains, de légumes et de bétail? Que devient le cadavre de ce bœuf, de ce cheval qui va périr à une grande distance de la terre où il est né, où il a pris tout son accroissement? On l'a vu, la matière *mobile* qui entre dans la composition des organes est restituée à l'atmosphère en émanations gazeuses, et les vents en remuant l'air et les nuages, en condensant les vapeurs, l'y ramènent en quantité équivalente. Mais la matière minérale *fixe* y reviendra-t-elle? M. Dumas, dans un magnifique discours prononcé devant le brillant auditoire de l'Ecole de Médecine de Paris, en exposant un système de chimie organique, semble avoir statué sur cette question vitale. « Une mouche, dit-il, y pond ses œufs; des milliers de larves apparaissent, puisent leur subsistance dans les chairs putréfiées; puis des milliards d'insectes ailés, dispersés dans les champs, périssant à leur tour, y laissent leurs squelettes, et la terre retrouve ainsi ces *alcalis*, ces *phosphates* qu'elle a fournis aux animaux de stature colossale. »

Devant cette rotation présentée par un savant aussi illustre, le doute devrait disparaître; cependant le retour de la matière fixe, fertilisante d'une terre au réservoir d'où elle était sortie organisée, ne nous paraît pas établi. Cette observation ingénieuse ne saurait être considérée que comme exprimant un fait général qui se résume ainsi : *L'impérissable matière ne fait que se disséminer en changeant de place*. Mais la question d'économie locale n'est pas résolue : on conçoit aisément qu'une compensation ainsi établie, amenée accidentellement, toujours irrégulière, est insuffisante ; elle ne représentera en outre

qu'une faible proportion de la masse qui reste perdue pour le milieu d'où elle est sortie, et qui profitera à d'autres terres, à des terres lointaines. Pour la récupérer, il faut la main de l'homme, car c'est lui qui en dispose ; il doit y pourvoir par l'application intelligente des *amendements périodiques*, en multipliant peines et efforts : un décret immuable l'a voulu ainsi pour étendre le ressort de son intelligence, appeler son génie et susciter son industrie, sans quoi, il ne saurait avoir le cachet d'un homme civilisé. C'est cette question d'économie appliquée qui a spécialement rapport aux localités appauvries que nous avons en vue de traiter ici.

La substance des os dont la nature a pourvu la terre comme d'un élément indispensable à la vie de l'animal et de la plante, n'y est point en quantité illimitée ; elle est bien moindre comparativement aux autres composants de l'écorce terrestre, car les phosphates en roche sont rares, et les dépouilles éparses des animaux anciens qui ont disparu dans une catastrophe dont le globe porte partout l'empreinte, sont reprises par d'autres générations d'animaux. Mais il est une considération moins élevée, qui nous touche de plus près, car elle est locale ; en y restant indifférent, on s'expose à compromettre l'aisance et le bien-être d'un pays tout entier : c'est que la substance des os devient toujours plus pauvre dans nos terres cultivées, parce qu'on en enlève plus qu'on en rend par les procédés ordinaires de fumure. C'est un fait certain.

Nous trouverons la démonstration de la vérité dans le résultat des analyses, nous la trouverons aussi dans l'observation et dans l'histoire.

On a vu des terres dont la fertilité fut longtemps pro-

verbiale, et produisant aujourd'hui à peine pour alimenter quelques pauvres familles qui les cultivent en les arrosant de leurs sueurs, et qui ne s'attachent à ce sol rebelle que par le seul attrait des souvenirs traditionnels. Il y a eu des contrées qui durent être bien belles autrefois, car elles renfermaient des villes très grandes et très populeuses; qui durent aussi être bien fertiles, car des populations heureuses et puissantes y attestaient l'abondance et le bien-être. L'étendue de pays depuis les côtes de la Lybie jusqu'à la chaîne du Taurus dut être dans cette condition avantageuse. On sait que ces provinces comprises sous les noms de Galilée, de Phénicie et de Syrie, furent longtemps le rendez-vous des opulents de Rome et de la Grèce, qui allaient y chercher des jouissances qu'ils ne trouvaient pas chez eux. Aussi ces hommes luxueux étaient-ils attaqués par des austères moralistes de Rome, qui ne craignaient pas de les flétrir dans des critiques violentes. Ces provinces les plus belles de l'empire, qui excitèrent l'envie de tant de conquérants, ne présentent plus guère aujourd'hui de l'intérêt que par leurs souvenirs antiques. Les contrées de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine, où il n'y avait qu'un peuple pasteur, agriculteur et commerçant; les lieux où furent Ninive, Tyr, Babylone, Samarie et Jérusalem, n'offrent plus à l'œil du voyageur étonné que des espaces nus et pelés. Ce n'est plus que dans les gorges des montagnes, près des rivières, dans les portions de vallée encore arrosées par des fleuves célèbres, qu'on trouve groupées les rares populations de ces déserts. Et la noble terre de la Grèce, terre classique de l'idéal et du beau, où tant de poètes inspirés par le spectacle séduisant d'une belle nature, en reflétèrent les beautés dans les chants magni-

fiques qu'ils nous ont transmis, dans ces odes où sont peintes avec tant grâce les riantes végétations des terres, des vallons et des monts de leur patrie, pendant longtemps si grande et si prospère, quel aspect offre-t-elle aujourd'hui? Que dit de l'ancienne Messénie, une des plus riches provinces du Péloponèse, *le pèlerin de Grèce et de Judée?* « Des cités, des monuments, des arcs, des ruines se montraient çà et là dispersés sur le tableau champêtre..... Ce beau pays présentait ainsi du haut de l'Ithome et du péristyle du temple d'Homère une corbeille de verdure de plus de huit cents stades de tour. » Et aujourd'hui? « Les lauriers-roses et les gatiliers, qui croissent dans le lit desséché des ruisseaux, décorent presque seuls ces solitudes jadis si riantes et si parées, maintenant si nues et si tristes. » Aujourd'hui? « Partout le silence, l'abandon et l'oubli. [1] »

Dans cette ruine immense de pays si mémorables que le voyageur contemple avec un mélange de peine et de stupeur, que le poète voit avec un œil humide, l'économiste y voit une leçon...

Il interroge ces terres devenues inertes, il demande : Est-ce au fléau de la guerre qui a pesé sur ces contrées, qui a mutilé des bras nécessaires; est-ce à l'avilissement des peuples tombés dans la dégradation; est-ce à la

[1] CHATEAUBRIAND, *Martyrs*, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Les observations de ce célèbre voyageur ont été faites en 1806. Depuis la restauration hellénique, le mouvement de ce pays a changé; j'ai consulté plusieurs voyageurs qui ont visité la Grèce dès 1830, et tous m'ont rapporté leurs observations en ce sens que l'aspect général de la contrée est triste, stérile et aride.

L'historien juif Josephe décrit la Galilée, la Judée et la vallée de Jéricho comme des contrées privilégiées par l'abondance et la variété des produits agricoles, et aujourd'hui elles sont d'une stérilité affreuse.

barbarie qui est venu *camper* sur ces terres enchanteresses, qu'il faut attribuer cette révolution, cette transformation effrayante? Si ce sont là les causes de la dénudation de ces contrées, leur fertilité n'aura été que suspendue, le sol n'aura pas changé, et alors on peut espérer, dès qu'il sera remis en culture, qu'il se parera comme dans les beaux jours de Périclès et d'Octave.

Mais on peut présumer avec plus de raisons que le sol, par suite de l'épuisement occasionné par une série de cultures mal appliquées, a fini par manquer des éléments producteurs, qu'il ne contient peut-être plus actuellement une provision d'alcalis et de phosphates suffisante pour l'obtention d'une végétation productive, et que c'est ce défaut de fertilisants minéraux, de la perte desquels les anciens colons n'ont pas tenu compte, qui a amené l'appauvrissement des terres et partant la misère, une des causes probables des déchirements politiques et de la décadence de ces grands peuples de l'antiquité.

On ne saurait prétendre que le seul fait de révolutions continuelles, des invasions successives, puisse dépouiller brusquement des terres de si grande étendue de toute espèce de végétations. L'abandon des terres pour cause de manque de bras n'a pas pour conséquence immédiate leur anéantissement. Qu'arrive-t-il alors? Aux productions de la civilisation succèdent les productions de la barbarie. Une terre de prairies et de céréales, signe certain du voisinage de peuples civilisés, qu'on abandonne dans toute sa fécondité, se couvre bientôt ou de grandes herbes impérissables, comme dans les savanes d'Amérique, ou d'arbres, ou de bois, toutes végétations annonçant le seul concours de la nature, et qui n'attestent pas moins la richesse du sol. En effet, qu'on laisse dans nos

contrées un champ en jachère pendant une trentaine ou une quarantaine d'années ; on ne sera pas étonné, après ces trente ou quarante ans, de le trouver converti en bois. Là où on voyait de belles moissons de seigle et de froment, on verra le chêne, le pin, le châtaigner, ou toute autre végétation à l'état sauvage. Et cependant ce champ aura été abandonné, oublié, personne n'y aura touché. Des circonstances fortuites y auront amené ces arbres à l'état rudimentaire ; leurs semences se seront peu à peu développées, les sujets auront grandi, ce qui n'eut point eu lieu, si le sol de ce champ n'avait pas conservé les éléments de nutrition nécessaires.

On a des exemples bien frappants de cette transformation de terres cultivées en bois, en forêts. Qu'on se porte sur le sol du Mexique. Ce vaste et beau pays, avant la conquête espagnole, était habité par des peuples civilisés, amis de l'agriculture et des arts. Il avait subi plusieurs révolutions, et celle opérée par les Castillans, toute cruelle qu'elle ait été, ne fut pas la plus terrible. Les Astèques avaient donc succédé à la domination toltèque et chichimèque. Les principes de guerre de ces peuples antiques n'étaient pas ceux que nous avons ; pour eux, il s'agissait de détruire des ennemis tant qu'il restait un seul individu debout ; et ainsi, après des luttes acharnées, de malheureuses populations disparurent, et souvent avec elles leurs habitations et leurs domaines.

On a découvert au milieu du siècle dernier, dans l'État de Chiappa, au sein d'une vaste forêt, des ruines dont l'étendue comprend l'enceinte de Paris d'aujourd'hui. Ces ruines imposantes, connues sous le nom de ruines de Palenque, et désignées par les Indiens sous le nom de *Casas de piedra*, qui paraissent appartenir à une antiquité

reculée, ne portent pas les caractères de l'architecture mexicaine. L'histoire ne dit rien sur l'origine et l'existence d'une cité si grandiose, et les naturels, qui n'oublient pas leurs traditions, n'ont pu éclairer les longues recherches faites à ce sujet.[1] Mais ce n'est pas là ce qui nous occupe; nous n'avons qu'à constater un fait qui vient à l'appui de l'opinion que nous émettons relativement au dépérissement des sols par les pertes occasionnées par une culture irrationnelle : c'est que cette ville anéantie fut grande et habitée; c'est qu'elle dut être entourée de campagnes bien cultivées pour fournir à la subsistance de sa nombreuse population; c'est que la ville et la campagne ont perdu leur forme et leur aspect; c'est qu'au milieu des ruines et autour des ruines, dans une immense circonférence, il existait au siècle dernier et qu'il existe encore aujourd'hui une forêt impénétrable.

Il y a donc là ce qu'on ne saurait trouver auprès des ruines des anciennes Tyr, Babylone, Palmyre, Messènes, Sparte, cités qui aussi furent grandes et très peuplées, et qui ont disparu en ne laissant que des restes de colonnes, des débris de porphyre et de marbre attestant leur grandeur passée, en ne laissant autour d'elles qu'une nudité désolante, signe de l'anéantissement du sol.

On doit justement s'étonner d'un pareil délabrement du sol de quelques provinces de l'ancienne Grèce et de l'Asie-Mineure, quand on songe que les anciens avaient en grand honneur l'agriculture, qu'ils entendaient très bien l'art de fumer les terres, qu'ils disposaient d'ailleurs, sans frais, de troupeaux d'esclaves pour les pénibles travaux des champs. Mais, dans leurs sys-

[1] Gabriel Lafont, *Voyages dans l'Amérique espagnole*, t. Ier.

tèmes de culture entachés de ridiculités et d'absurdités fabuleuses [1], ils ne procédaient que par empirisme ; et, par des habitudes empiriques, on marche en aveugle jusqu'à ce qu'on trouve ou la déception, ou la détresse. Nous démontrerons tout à l'heure que les divers procédés de fumure usités alors, comme ceux que l'habitude fait exclusivement employer aujourd'hui, ne suffisent pas ni ne peuvent suffire à la compensation entière des pertes qui résultent des récoltes. Il est hors de doute qu'il y eut aussi anciennement, comme trop fréquemment aujourd'hui dans les villes populeuses, les mêmes coutumes déplorables : dilapidation de ce qui est propriété des terres, perte des dérivés de la consommation, lesquels étaient jetés dans les eaux des fleuves et allaient des fleuves à la mer.

Il n'est pas indifférent non plus de tenir compte ici des opérations mécaniques usitées anciennement dans la culture des champs. Pline nous dit à cet égard quelque chose de bien significatif : « En Syrie aussi, on ne trace que de légers sillons tandis que le plus ordinairement en Italie huit bœufs attelés à une charrue épuisent tous leurs efforts. »

Cette différence de système de labour a été incontestablement avantageuse aux terres de l'Italie ; elle leur a assuré une continuité de fertilité que des milliers de récoltes n'ont pas intervertie, parce que, le sol ayant été habituellement remué profondément, le partage des principes substantiels du terrain opéré sur une plus grande

[1] On peut en prendre une idée par ces lignes :
« Pestem a milio atque panico, sturnorum passerumve agmina, scio abigi herba, cujus nomen ignotum est, in quatuor angulis segetis defossa, mirum dictu ! ut omnino nulla avis intret. » Pline, *Hist. nat.*, l. XVIII.

masse a été conséquemment peu sensible ; ce qui a dû en retarder l'épuisement. [1]

Toutefois la campagne de Rome est généralement nue et dépouillée ; on ne trouve de belles végétations que sur le littoral de la mer et surtout dans les terrains d'alluvions formés par le dépôt des eaux ocracées du Tibre. Les terres des environs de Naples ne sont ensemencées qu'après deux ans de jachère et quelques labours préparatoires. Il faut tenir compte aussi, pour les cas de fertilité remarquables, de la condition d'un terrain volcanique, de la proximité d'un cratère d'où s'échappent des cendres fertilisantes, qui se répandent fort loin dans les terres.

Nous sommes portés à penser, d'après des observations naturelles, d'après des faits historiques, d'après des considérations spéculatives qui ne manquent pas des caractères de vérité, que la cause de la détérioration des terres cultivées anciennement a été le résultat d'une série de cultures irrationnelles, qui a amené la perte des éléments minéraux *assimilables*, comme les *phosphates* et les *alcalis*, dont la présence est indispensable pour l'entretien de la végétation. Pour avoir le dernier degré de certitude de ce que nous avançons, il n'y aurait plus qu'à faire l'examen, l'analyse chimique exacte de ces terres autrefois si productives et aujourd'hui inertes, et c'est ce que nous proposons avec empressement aux recherches des savants, dans le double but d'éclairer sur un point aussi important et l'économie politique, et l'économie agricole.

A cette opinion ne pourrait-on pas rapporter une des

[1] Syria quoque tenui sulco arat, quum multifariam in Italia octoni boves ad singulos vomeres anhelent. (*Hist. nat.*, lib. XVIII.)

causes principales de l'émigration des peuples, comme on est porté à baser le maintien du chiffre des populations sur l'état de la prospérité agricole? M. Liebig a dit: « Une chose à remarquer, c'est que les graminées dont l'homme a tant besoin le suivent comme une bête domestique. » Cette jolie observation du savant professeur de Giessen conduit à une considération fort importante, c'est que, si les graminées recherchent le voisnage de l'homme, l'homme aussi recherche partout le terrain qui leur est propice, car le choix n'est pas indifférent. Les semences des graminées qui forment la base de la nourriture de l'homme veulent un fonds de silicate alcalin et de phosphates, sels minéralisateurs du sang, de la matière du cerveau, de la chair et des os. Quand ce fonds essentiel vient à s'épuiser, il faut transporter ailleurs son champ de céréales.[1] Par l'emploi bien raisonné des engrais, on retarde l'épuisement d'une terre, c'est à dire on prolonge sa fécondité; mais, pour obtenir ce résultat, il faut tant de soins, tant d'attentions, et l'homme impatient se soumet si difficilement aux rigueurs de l'économie qui le gênent dans ses habitudes, qu'il se sent toujours porté là où il croit trouver l'abondance. La Germanie, pendant que la Grèce et l'Asie-Mineure prospéraient sous tous les rapports, était couverte de forêts presque dans toute son étendue. Les mâles peuplades qui l'habitaient ne se souciaient pas de travailler aux terres; la chasse, la pêche, les fruits, les produits du bétail, les racines tendres des végétaux, suffisaient à leur subsistance. Cet état de cho-

[1] C'est ce qu'on observe en Amérique après le défrichement des terres que les colons veulent exploiter. Après avoir épuisé le terrain par une série de récoltes, ils transportent la culture sur des terres neuves où il y a un fonds abondant.

ses dura jusqu'à l'affaiblissement de l'empire romain, alors que vint l'émancipation chrétienne. Il y eut dès lors un frottement remarquable de la barbarie et de la civilisation au lent profit de cette dernière. Des communautés monastiques s'établirent au milieu des bois et jusque dans les lieux inaccessibles, avec mission d'instruire, de fraterniser et de coloniser. Après des peines inouïes, les hommes généreux qui les composaient parvinrent à faire connaître l'usage du pain aux barbares au milieu desquels ils s'étaient implantés. On ne saurait suivre sans le plus grand intérêt cette civilisation adolescente des peuples de la Germanie.......

Des siècles se sont succédé, le défrichement a été organisé, les bois ont été abattus, les forêts se sont circonscrites pour faire place à des milliers de villes, à des universités, à des prairies et à des champs superbes. Aujourd'hui, on y voit un mouvement qui est certainement plus grand, plus animé qu'il ne le fut il y a deux mille ans dans toute l'Asie-Mineure. La population s'est accrue considérablement, et le pays se trouve encore dans de bonnes conditions pour la prospérité agricole. Que se passe-t-il cependant? L'Allemand, qui a trouvé que ses terres ne rendent pas suivant son attente, qui voit que ce n'est que par des soins gênants qu'il retire une récolte avantageuse [1], apprend qu'il y a sur un autre continent des terres d'une exploitation plus facile; il sait qu'il existe ailleurs une grande contrée couverte de forêts, sur

[1] M. Liebig rapporte que, dans beaucoup de localités, on a établi non-seulement dans les villes et les villages, mais encore sur le bord des chemins publics, des urinoirs pour recueillir les urines des passants.

La même pratique a lieu en Chine, où il y a de plus des lois pénales contre ceux qui perdraient des matières réversibles aux terres cultivées.

une étendue égale à une triple Allemagne; il sait qu'il y trouvera un sol riche et fécond pour longtemps; séduit par l'appât de l'abondance, il se laisse ébranler; l'amour de la patrie ne le retient plus; il se résout à s'expatrier, emmène des frères, des proches, des amis, et va fonder sur les bords de l'Ohio et du Mississipi, en Pensylvanie ou au Texas, des colonies agricoles ou des établissements industriels.

Déjà plusieurs tribus y ont passé et seront suivies par d'autres. Ce qu'on appelle le *trop-plein* des populations de certaines contrées du continent européen s'y porte annuellement par caravanes. Qui peut prévoir quand cesseront ces émigrations transatlantiques?

De ces observations, il y a un fait à constater et des conséquences à tirer. Voilà que l'Allemagne, dont le sol a été identique sous plusieurs rapports avec celui même des parties centrales des Etats-Unis, se trouve déjà avoir perdu de sa fertilité première; une portion jeune et vigoureuse de sa population, au lieu de s'adonner à faire revivre la fécondité des terres épuisées, exploitation à la vérité difficile, quoiqu'elle soit certainement praticable par les secours réunis de la science, de l'industrie et de l'art, ou bien à doubler les productions des terres en culture, chose humainement possible, se sent découragée par la perspective des peines à essuyer, des sacrifices à faire, des concessions à demander, et se tourne du côté de l'Amérique comme vers une terre promise.

Si l'on veut remonter à la cause première de cette diminution déjà si sensible de fertilité de quelques contrées germaniques, on n'a qu'à considérer les immenses exportations de gros bétail, de chevaux, qu'il s'y fait depuis longtemps. « L'or qu'il en résulte, comme dit

M. Cazeaux, ne profite pas aux terres; il est réservé aux embellissements des villes, à la construction des palais, des monuments, des villas; bien au contraire, il servira à sacrifier de belles campagnes qui seront transformées en bosquets, en jardins anglais..[1] » Ajoutons encore la part qu'a prise cette nation belliqueuse à toutes les grandes luttes du continent depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. Un grand nombre de plaines de la Flandre, de la Belgique, de l'Italie supérieure, ne semblent-elles pas devoir une surabondance de fertilité aux chevaux de bataille que les Allemands y ont laissés? Quels tas d'ossements sont restés sur les champs de Bouvines, de Fleurus, de Denain, de Valmy, de Jemmapes, de Rivoli, de Marengo!

De tous ces mouvements politiques et commerciaux, tant de fois réitérés sans compensation locale, il est résulté pour ces terres, autrefois types de fécondité, un énorme déplacement des principes fixes du sol, de ces principes minéraux *physiologiques, pris électivement par les végétaux*, dont la quantité, il faut bien se le persuader, n'est pas illimitée dans les terres en culture. Ces déplacements sans échange pour le sol sont évidemment préjudiciables, et c'est ce qui se pratique dans toutes les contrées agricoles avec une imprévoyance funeste, dont on éprouvera les effets après l'accumulation des années. C'est donc ici le cas d'appliquer aux terres exploitées l'utile système de la *localisation de l'équilibre* par les amendements périodiques.

Essayons de démontrer, par le calcul tiré des analyses, la provision de *phosphates* apportée par le fumier de ferme,

[1] *Encyclopédie nouvelle.*

lors de la fumure triennale d'un journal de terrain, environ le tiers d'un hectare.

Les excréments de cheval et de bêtes bovines perdent en poids de 75 à 80 pour cent par la dessication, et 100 parties desséchées laissent par l'incinération 24 à 26 parties de sels inorganiques, dont 4 à 5 seraient la part des phosphates, ce qui établit un rapport de 9 dixièmes à 1,2 pour cent. Cent kilogrammes de ces excréments contiendraient environ 1 kilog. de sels phosphatés.

D'après M. Petzhold, la paille laisse en résidu, après la combustion, 5,275 pour cent; la quantité de phosphates y serait pour près de 1 seizième : il y en aurait environ 1 kilog. par 300 kilog. de paille sèche.

Nous ne mettons pas ici en compte les urines des animaux d'étable, car la quantité de phosphates qu'elles contiennent est nulle ou si minime qu'elle peut être négligée.

Si pour fumer un journal (30 ares) pour la semature de 4 cinquièmes d'hectolitre de froment, on emploie en fumier[1] de 600 à 650 kilog. excréments, 900 kilog. à 1,000 kil. paille, et 2,500 kil. urines, on sera censé y avoir porté 9 kil. de *phosphates* ou principes terreux des os.

D'après les analyses de MM. Petzhold et Rammelsberg, le rapport des phosphates de la paille aux phosphates de la semence, est comme 1 à 5, ce qui porte à près d'un kilogramme la quantité de phosphates contenue dans un hectolitre de froment.

On récolte par la semature de 4 cinquièmes d'hectolitre

[1] Cette quantité m'a été indiquée approximativement par des cultivateurs exercés, elle représente 75 quintaux, je la crois même plus élevée que celle qui s'y porte ordinairement.

de blé, dans nos meilleures terres de Savoie, de cinq à cinq et demi hectolitres et 900 à 1,000 kil. de paille.[1]

On a porté sur ce journal de terrain tant en fumier qu'en semences, à la première semature, 10 kil., et à la seconde, après la récolte du trèfle, en semences seulement, 1 kil., en tout, 11 kil. de phosphates; et on en a retiré par les deux récoltes 17 kil., dont 6 kil. en paille et 11 kil. sous forme de semences. Il y a donc une différence de 6 kilogrammes; ces 6 kil. de phosphates manquant à l'engrais porté ont dû être pris au sol qui, s'il avait été dépourvu de ce sel essentiel, aurait certainement moins produit.

Sur cette quantité de phosphates enlevés au sol, les 6 kil. de la paille destinée à servir de litière retourneront au champ; mais les 11 kil. représentés par le blé retiré y retourneront-ils? Admettons que la moitié de la récolte soit consommée dans la famille sur les lieux mêmes, admettons, ce qui a lieu heureusement dans les petites localités, que les dérivés de cette consommation (matières stercorales et urines) reviennent encore au champ, il n'en restera pas moins vrai que *cinq kilog. de phosphates*, vendus sous forme de grains, auront été déplacés après le cours de trois ans, et perdus pour cet espace limité d'un journal. La ruine du terrain deviendrait imminente dans la période d'une génération, ou le terrain ne produirait plus qu'en rapport de l'engrais porté, si on n'avait soin, suivant la méthode des assolements, de remplacer la culture d'une céréale par des productions

[1] C'est le rapport ordinaire de la plaine de Rumilly, qui est une terre silicio-argilo-calcaire; on y trouve beaucoup de débris de coquillages fluviatiles.

bien moins avides de sels phosphatés, comme les plantes fourragères légumineuses, comme le trèfle, la luzerne, etc., mais encore cela n'amène pas l'équilibre réel; c'est ce qui se pratique généralement dans toute exploitation rurale, toujours d'une manière empirique et par cela même imparfaite.

Les anciens ne procédaient pas différemment. On voit dans Pline, Columelle, Virgile, qu'ils savaient varier la culture, quoiqu'il soit permis de penser que les connaissances agricoles étaient moins étendues que de nos jours. En plus du fumier de ferme, ils employaient la lie des vins et des huiles, les boues fétides des corroyeurs, les résidus des tanneries, les cendres végétales pour les arbres fruitiers et pour la vigne; cependant, les excréments des animaux de l'étable n'étaient pas toujours reportés sur les terres; dans beaucoup de localités, où il y avait pénurie de bois, on les faisait dessécher pour s'en servir comme combustible.

On se rend bien compte de l'insuffisance du fumier de ferme pour la compensation des *phosphates*, en considérant qu'il ne représente en fait que le produit ultime et partiel d'une prairie ou d'un champ converti en prairie. Le bétail qu'on élève, qui, pour son accroissement, a consommé tant de foins et tant de paille, emporte au loin, quand il est vendu pour le besoin des villes, une énorme part de la richesse minérale de la prairie, notamment en substance osseuse. Ensuite, les dérivés de la consommation du bétail, les matières fécales et les urines humaines, le plus puissant des engrais, sont-ils toujours rendus à leur destination? ne se trouvent-ils pas si improprement et en quantité ou perdus cu déplacés?

Et quand on songe en outre aux pertes irréparables

de tant de sels substantiels emportés dans les torrents et les rivières, quand les eaux des pluies *lessivent* nos terres, on peut s'étonner qu'elles ne soient pas rapidement appauvries. Et le dommage s'opère doublement par la dissolution des sucs extractifs végétaux et des sels et par le transport mécanique des parcelles minérales!

Quand les eaux pluviales, tombant sur des terres montueuses, inclinées, grossissent le plus modeste ruisseau et changent ses eaux limpides en courant limoneux, on ne se douterait pas que ce ruisseau qu'on aime pour la fraîcheur bienfaisante qu'il répand dans son parcours sinueux sur les terres, où il trouve dès sa source des touffes d'herbes, des bouquets de bois qui l'abritent, trahit le champ d'où il sort, par où il passe, en en charriant des parcelles qu'il doit déposer bien loin; on ne se douterait pas qu'il a mission de créer des régions nouvelles et de resserrer le bassin des mers. Eh bien! de quelque manière qu'on l'envisage, cette observation est vraie. Nous la trouvons vraie aux bouches des grands fleuves atterries, au Delta, aux barrages du Nil, et pour un lieu plus rapproché de nous, aux embouchures du Rhône. Que sont devenus ces bancs de sable de la Camargue jadis submergés? des rizières qui prospèrent, de très belles prairies et des champs mêmes dont on rapporte des merveilles de fertilité. On y bâtit des villages, bientôt des villes : tout cet espace est une place prise à la mer, c'est le grain du ruisseau apporté depuis des siècles.

Si ces pertes naturelles sont insensibles dans le cours de plusieurs générations, il n'en est pas moins réel qu'elles deviennent incalculables dans la masse des temps. Rien, dans l'état présent, ne peut réparer ces pertes de nos terres montueuses. Les eaux pluviales apportent au sol

l'ammoniaque et l'acide carbonique de l'air qui réagissent sur les sels terreux et les rendent solubles ; il s'en écoule une grande partie par les fleuves dans l'immense bassin des mers. La mer nous rend le sel de cuisine, et c'est là tout l'échange qui s'opère pour le transport incessant des matériaux solubles du sol ; la potasse, les phosphates ne nous sont pas rendus. Il est vrai qu'on peut les reprendre par la consommation des poissons marins ; mais, dans l'état actuel de nos communications, cette consommation ne se fait et ne peut se faire que par les populations riveraines ou peu éloignées de la mer. Le commerce pourrait cependant nous procurer des moyens de compensation en nous en envoyant les débris, et mieux encore, le précieux engrais trouvé dans les îlots de la côte du Chili, provenant de la consommation des poissons par les oiseaux de mer ; mais certaines dispositions financières usitées par les gouvernements, la distance et la cherté des transports, ne permettent pas qu'ils arrivent en pleine mesure jusqu'à nous.

Une preuve irréfragable du dommage fait par les pluies, c'est la fertilité maintenue dans les contrées favorisées par un ciel toujours serein. Là, il est vrai, le rayonnement d'une terre échauffée amène, chaque nuit, de rosées si abondantes que, d'après le récit des voyageurs, on n'en a pas d'idée dans nos climats ; mais cette eau, disparaissant le jour sous l'influence des rayons solaires et successivement revenant la nuit par le rayonnement terrestre, n'ayant pas le temps de s'écouler et de charrier les sucs nourriciers du sol, est limitée au seul besoin de la végétation. C'est pour cela qu'on dit de ces terres perdant peu et par suite coûtant peu de frais de culture, qu'elles rendent d'elles-mêmes. Dans les pays plats, il

n'y a aussi de pertes sensibles que celles occasionnées par les récoltes, les pluies n'y exercent que leur action bienfaisante ; la couche alumineuse du sol inférieur ne permettant pas l'infiltration ultérieure des eaux, celles-ci reviennent à la surface, et par leur abondance même n'ont d'inconvénient réel que celui de l'inondation Au retrait de ces eaux par l'évaporation, les sucs extractifs, les sels minéralisateurs restent uniformément déposés à la surface du sol.

Ces faits de pertes de matières salines, de phosphates terreux par les récoltes, l'homme des champs, le cultivateur intelligent doit les prendre en considération ; contre tant de causes accidentelles, météorologiques qui semblent conspirer contre lui en débilitant ses nombreux efforts et accroissent cruellement sa peine, il doit opposer tous les moyens réparateurs à sa disposition.

Que doit-il faire ? que peut-il faire ? Une voix unanime d'agronomes, d'économistes distingués, la science et plus encore l'expérience lui indiquent de ne procéder, dans la pratique du premier des arts, que d'après des méthodes raisonnées. L'économiste lui pose un système d'amendement périodique, basé sur le calcul des pertes, tant pour le sauver de la ruine de sa terre que pour en augmenter le rendement. Il lui prescrit de s'appliquer à l'emploi des matières inorganiques nécessaires à la végétation, dont la déperdition va toujours croissant, dont le déplacement se fait *sans retour local* dans le commerce des denrées agricoles, comme *les alcalis et les phosphates,* sels qu'il trouvera abondamment dans les cendres et dans les os. Nous allons voir qu'il lui serait permis de les utiliser même économiquement dans des proportions considérables.

Les cendres dont on dispose dans les villes proviennent presque toutes du combustible apporté des montagnes, exclusivement du bois de hêtre, et ce sont les meilleures, les plus riches en phosphates et en alcalis. Personne n'ignore qu'après certain usage domestique auquel il conviendrait de renoncer dans l'intérêt agricole, elles sont rejetées et perdues. [1] Sans être lessivées, de quelle utilité ne seraient-elles pas pour les prairies qui ne reçoivent pas d'autres engrais que l'ammoniaque et l'acide carbonique de l'air et les sels amenés par de faibles irrigations? Mille foyers, dans un seul mois d'hiver, n'en fournissent pas moins de 14,000 kilogrammes (280 quintaux). [2] Il suffit de remarquer que 100 kilogrammes de cendres de bois sont l'équivalent des matières minérales contenues dans 2,000 kilogrammes (40 quintaux) de foin. [3]

Naturellement, pour donner à ces cendres une meilleure destination, il faudra renoncer à une coutume vrai-

[1] Déjà plusieurs cultivateurs, depuis quelques années, savent apprécier la valeur des cendres pour l'amendement des prairies; il serait à désirer que cette pratique rationnelle fût tout à fait popularisée. Leur emploi, en somme, est plutôt négligé que méconnu. Combien d'ouvrages d'agriculture en ont depuis longtemps conseillé l'usage! Mais une fort mauvaise raison prévaut sur les meilleurs conseils qui puissent être donnés à ce sujet. On se persuade généralement qu'il en faudrait des masses, que celles dont on dispose dans la maison donneraient des résultats insignifiants, parce qu'elles ne sont pas en quantité, et que par-dessus tout *elles sont plus propres à la lessive.* Le commerce devrait en organiser la vente en gros; on irait tout aussi bien aux magasins de cendres qu'on va aux dépôts de plâtre cuit.

[2] Cette quantité ici indiquée d'une manière générale résulte d'une expérience que j'ai faite dans un mois d'hiver de 1848, par laquelle j'ai constaté un rendement de cendres représentant le poids de 14 kilogrammes 370 grammes.

[3] LIEBIG, *Chimie appliquée à l'agriculture*. Lettres sur la chimie, XXV.

ment préjudiciable à l'agriculture. La chose utile dans les cendres pour le blanchissage du linge, c'est la potasse et la soude qu'elles contiennent; le commerce aujourd'hui livre ces alcalis à bas prix, et on peut dire que celui qui vendrait ses cendres pour acheter de la potasse trouverait son avantage. Rigoureusement, les cendres du bois qu'on brûle appartiennent en propre à l'économie forestière; mais, si on fait attention qu'elles ont une source inépuisable dans les conditions minéralogiques du sol de nos forêts, on peut prétendre à ce qu'elle en fasse aux terres cultivées un complet abandon. Le calcaire de nos montagnes contient toujours une certaine quantité d'alcalis; aussi, quand on veut dans les officines dissoudre la chaux caustique pour préparer l'eau de chaux, est-on obligé de rejeter les premières dissolutions alcalisées par la soude et la potasse. La silice, la magnésie, les oxydes ferro-manganiques n'y font pas non plus défaut. Les coquillages, les fossiles et sans doute les myriades d'infusoires qui s'y trouvent, y attestent une provision abondante du sel générateur des os. Cela expliquerait pourquoi le hêtre, dont la cendre est si riche *en phosphates et en alcalis*, se plaît tant sur les flancs de nos montagnes.

L'emploi des os pour amender une terre et lui assurer un produit constant n'est pas moins recommandé; car, dans les os, on dispose d'un *élément des végétaux* nécessaire, compensateur, réparateur. Comme les cendres, ils ne peuvent être retirés en abondance que des centres populeux, où affluent les productions agricoles sous forme de denrées et de bestiaux, là où se fait l'abattage sur une grande échelle. Pour faciliter la reversibilité aux terres de la plus grande part de cette quantité d'os en-

gloutie dans les villes, il faut nécessairement que l'industrie vienne au secours de l'art agricole, en cherchant à en faire, au profit des champs, une branche importante de commerce; pour la réaliser, il faut le concours des hommes éclairés, qui savent en apprécier la véritable destination, et peut-être, comme un moyen efficace, une direction spéciale émanant des conseils communaux.

Dans les terres même éloignées, il est possible d'en utiliser une grande quantité trouvée sur les lieux mêmes. Il n'est pas rare à une ferme de perdre annuellement quelques animaux de l'étable, qu'on enterre après l'équarrissage. Après la destruction des chairs, qui a lieu assez rapidement, les os restent tout entiers dans la fosse et pour longtemps. Leur dissolution en effet est très peu sensible, et on sait qu'ils peuvent traverser des siècles sans perdre de leur forme et de leur texture. Ne serait-il pas plus convenable de les retirer après un certain temps et de les disperser en poussière dans les champs avec la terre environnante, imprégnée des sels alcalins et ammoniacaux provenant de la décomposition des chairs? Nous avons vu qu'un hectolitre de froment contient environ un kilogramme de *phosphates*. Combien de kilogrammes représentent les ossements d'un bœuf, d'une vache, d'un cheval? Les os d'un de ces animaux pourraient presque suffire seuls pour assurer deux récoltes abondantes sur l'étendue d'un journal (30 ares). Cette considération ne doit-elle pas engager à ne pas négliger de les recueillir avec soin partout où ils gisent inutilement? Quand même il ne serait pas possible d'en réunir une grande quantité, le peu qu'on posséderait ajouté, bien broyé, en supplément au fumier de ferme, en augmenterait la puissance productrice.

En Belgique, dans les Flandres, en Normandie, où les os ont un emploi nettement lucratif, où l'industrie s'en empare pour la fabrication de la gélatine et pour les raffineries, il semblerait que ces os, propriété de la terre, soient perdus pour elle ; mais il n'en est point ainsi : là, des sociétés agricoles réclament les résidus des fabriques, les charbons d'os qui ont servi à décolorer les sucres, pour rendre ces restes encore précieux à leur destination naturelle.

L'importante utilité du *système des amendements périodiques*, par l'emploi méthodique des os et des cendres végétales, basé sur le calcul des pertes, repose, comme nous avons essayé de le démontrer, sur des observations économiques, sur des faits historiques effrayants et sur des considérations de physiologie et de chimie végétales. Nous en avons fait un résultat d'économie pour les contrées agricoles, nous en faisons une proposition *vitale* pour le maintien de leur prospérité.

Ce n'est point à titre d'*engrais appliqué* que nous proposons le système des amendements périodiques, mais à titre de *restitution locale* des éléments minéraux assimilables du sol, déplacés dans le commerce des productions des terres, dont il est aisé de tenir compte ; ce sera donc de faire recouvrer *localement* par le commerce, en substance, ce que les besoins de la consommation font exporter et déplacer des exploitations rurales.[1]

[1] J'avais essayé, pour l'intelligence de l'application de ce système, de faire une table comparative de la somme des pertes des éléments inorganiques occasionnées par les diverses récoltes; si je ne la place pas ici, c'est que je tiens qu'un travail de ce genre, pour ne pas être défectueux, ne doit pas être fait isolément et serait plus recommandable en émanant d'une commission savante. Cette œuvre serait non moins utile que le

Il serait impossible, sans troubler toute relation agricole commerciale, que l'éleveur imposât matériellement le bétail vendu pour retirer de l'acheteur, sous forme de redevances, une part des ossements. Non : c'est ici une branche de commerce qui doit se créer au profit de l'agriculture, sur des bases larges, proportionnelles à la consommation dans les centres populeux.

Qu'il s'élève des magasins de cendres! qu'il se crée des établissements de poussière d'os! que des hommes généreux et vrais amis de l'art agricole les encouragent et les protégent! Et le cultivateur qui porte ses denrées à la ville, une fois instruit et pénétré de l'utilité de ces dérivés de produits terrestres, ira les chercher comme il va déjà aux dépôts de gypse pour y acheter un excellent fertilisant des prairies.

Si nous appelons sur une matière qui intéresse économiquement tout un pays l'attention des conseils communaux et des comices, c'est pour éviter que des industriels avides exploitent l'incurie d'une contrée qui, restant indifférente sur la valeur agricole des cendres et des os

travail de MM. Boussingault et Payen sur la détermination de la somme d'azote dans les divers engrais. Mais on peut en prendre une idée préparatoire dans les ouvrages de chimie appliquée à l'agriculture de MM. Liebig et Girardin de Rouen. Du reste, le remarquable mémoire de M. Violette sur les charbons de bois, qui vient d'être publié récemment dans les *Annales de Chimie et de Physique*, indique que les appréciations des cendres, après la combustion des végétaux, données précédemment, ne sont pas en tout point exactes.

L'agriculture est une affaire vitale de l'époque; le génie appliqué à la culture a besoin d'une direction active. Il est temps que l'art agricole devienne un art éminemment libéral, et que les gouvernements lui passent une part des amples encouragements décernés aux industries manufacturières.

dont elle disposerait, les livrerait et les déplacerait encore pour en retirer un bénéfice indirect.

Le mal est indiqué, le dommage révélé ; il faut trouver le remède, arrêter cette déperdition incessante ; il faut que l'industrie appliquée à chercher une matière utile qui se perd, passe dans les masses comme un véritable progrès, comme une heureuse conséquence de la civilisation.

Un jour viendra peut-être que l'agriculture pratique, abandonnant des méthodes empiriques, sera exercée d'après les lois de la science, qui fait dans ce but si utile des progrès remarquables. Le cultivateur pourra alors amender, nourrir sa terre comme il sait nourrir son bétail suivant le profit qu'il a en vue. Cet étonnant avantage, il le devra à la chimie, qui, analysant et sa terre et ses productions, saura déterminer ce qui manque à l'une et ce qui convient aux autres. Dans l'état présent de la science, on ne peut rien encore généraliser. On sait toutefois d'une manière positive que, pour la culture des céréales et pour toutes les plantes dont la partie spécialement utile est la semence, il faut nécessairement dans le sol de l'acide phosphorique et des bases terreuses : ce serait le cas de l'emploi des os ; que, pour les plantes qu'on utilise en herbe, qu'on ne laisse pas fructifier, comme pour les prairies, l'acide silicique, les alcalis et une certaine quantité de phosphates sont indispensables : c'est ce qu'on trouve particulièrement dans les cendres.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE MÉDECIN DAQUIN

PAR LE DOCTEUR GUILLAND FILS

Lue dans la séance du 6 février 1851.

Si les sociétés savantes sont surtout recommandables pour la protection impartiale qu'elles accordent aux travaux contemporains, elles doivent ensuite leur plus grande sollicitude à la mémoire de ceux qui servirent et illustrèrent la patrie. Aussi, dès que l'Académie m'eut fait l'honneur de m'agréer dans son sein, songeant combien j'avais peu de titres à cette haute distinction, j'ai pensé lui offrir pour mon premier tribut l'esquisse d'une vie glorieuse pour notre Savoie et particulièrement pour Chambéry.

Mon choix n'a pas été difficile. A cette distance favorable, où les choses et les hommes revêtent leurs proportions véritables, — à cet instant fugitif d'opportunité biographique, où les souvenirs personnels et une tradition récente font que l'histoire est encore du souvenir ; — à quelque cinquante ans derrière nous, vivait à Chambéry

un médecin, qui fut à la fois savant distingué, praticien habile, citoyen zélé ; — et sans dépasser sa large compétence, écrivit sur les questions les plus diverses, et fut activement mêlé à toutes les choses utiles d'une époque opérante, initiatrice et originale. — C'était le docteur Daquin.

Sa longue et affectueuse bienveillance pour mon père avait dès longtemps signalé son souvenir à ma prédilection. Auteur du premier traité complet publié sur les eaux d'Aix, prédécesseur de Pinel dans l'étude philosophique de la folie, contemporain et ami de Jean-Jacques Rousseau, administrateur de la commune et du département durant les années les plus difficiles de la Révolution, — la variété et l'importance de ses travaux, la gravité des événements au milieu desquels il vécut, m'ont fait espérer qu'un aperçu de sa biographie ne serait pas sans intérêt.

Joseph Daquin était né à Chambéry le 14 janvier 1732 [1], dans la maison qu'il habita toute sa vie, et où est aujourd'hui le bureau des hypothèques. Sa famille avait donné à la magistrature des membres distingués; et Claude Daquin, l'un de ses ancêtres, fut auditeur des comptes en 1608, et conseiller du duc Charles-Emmanuel Ier. [2]

[1] Registres des naissances de la paroisse de Saint-François, déposés à la cure de la métropole.

[2] Grillet. Malgré de fréquentes inexactitudes, son *Dictionnaire* est encore le recueil le plus complet sur les hommes et les institutions de notre Savoie. Son article sur Daquin est reproduit plus ou moins exactement dans les diverses biographies et bibliographies françaises et italiennes. — Il y a une patente du 28 septembre 1627 portant « défense de poursuivre noble Claude Daquin pour le titre qu'il prenait, attendu les services de son père et de ses frères. »

A Turin, où commencèrent ses études médicales, Daquin entendit Somis, Brouardi, et suivit au Valentin les démonstrations botaniques de Donati. Il y prit son doctorat le 23 juin 1757, et passa ensuite à Montpellier, auprès du célèbre Fizes : puis, imprégné de l'esprit hautement philosophique de cette grande école, il se rendit à Paris, où enseignaient Bidault, Ferrein, l'apothicaire Rouelle, Bernard de Jussieu et Antoine Petit, lequel agréa plus tard la dédicace de l'un de ses ouvrages. — La rédaction soignée des leçons de ses maîtres indique l'élève studieux. Je retrouve parmi ses manuscrits une thèse soutenue sous la présidence de Bidault, et dédiée, selon le religieux usage de ces temps, *D. O. M.*, *virgini deiparæ*, *et sancto Lucæ*, *orthodoxorum medicorum patrono*.

Il revint à Chambéry vers 1762. Sa bonne éducation, ses connaissances étendues, non moins que sa supériorité dans son art, le firent aussitôt apprécier. Cinq ans s'étaient à peine écoulés, qu'il était déjà médecin de l'Hôtel-Dieu ; il remplit jusqu'à sa mort ces honorables fonctions. (Registres des hospices.)

Sa première publication médicale parut en 1773 : c'était l'*Analyse des eaux thermales d'Aix en Savoie.* [1] — Jugées déjà par les Romains dignes de leurs somptueuses constructions, gratifiées par nos princes, vers la fin du siècle dernier, du grand établissement royal actuel, objet sous l'empire français des plus vastes desseins, ces sources sont devenues aujourd'hui, grâce à des études multipliées et approfondies, grâce aussi à de splendides embellissements, le point de mire de la mode, de la

[1] Chambéry, chez Gorrin ; 185 pages in-8°.

science et des plus brillantes spéculations. Et dès longtemps tout ce qui touche à leur prospérité est une question vitale pour les médecins et pour les économistes savoisiens. Daquin l'avait bien compris; il aborda ce sujet avec génie, avec amour : son nom restera dans l'histoire de nos thermes.

Ne nous arrêtons pas à la partie chimique de son ouvrage. Ecrite au moment où cette science entrevoyait pour la première fois l'étude des eaux minérales, elle fut sans doute remarquable pour l'époque; et dans l'appréciation de ce nouvel instrument fourni à l'art de guérir, Daquin sut prévoir ses services, sans tomber dans les exagérations qui signalèrent plus tard certaine école médicale. Toutefois, son *Analyse* était destinée à vieillir en peu d'années; elle devait être effacée bientôt par d'autres travaux, qui à leur tour ont disparu devant le laborieux et savant ouvrage de M. Bonjean.

Mais ce qui n'a pas vieilli d'une heure, ce que Daquin a pu reproduire presque sans modification trente-cinq ans plus tard, ce qui n'a pas été surpassé, ni même égalé, — c'est son *Hygiène du baigneur*, c'est *l'Analyse clinique des eaux d'Aix*, c'est ce que j'appellerai son *hydraulique médicale*. — A cette époque, où rien encore de vraiment pratique et de complet n'avait paru sur Aix, Daquin entre dans les plus délicates indications sur les aliments, les boissons, les promenades, le mode de vivre du malade. Ses avis sont marqués en général au coin d'une observation sage et minutieuse. On y trouve cependant quelques exagérations : telle, par exemple, la proscription du *café*, qu'il ne tolère que dans certains états maladifs, une ou deux fois la semaine, et seulement à titre de médicament. Nous ignorons aussi jusqu'à quel point le *riz* offrirait chez

les rhumatisants les avantages spéciaux sur lesquels insiste notre auteur... — Traçant d'une main expérimentée et ferme la nosologie thermale, Daquin s'inscrit contre le préjugé qui ne veut pas qu'on *mouille la goutte*. Il détermine le moment où les *paralysies apoplectiques* deviennent du ressort des eaux. Il distingue les *phthisies* qu'elles empireraient de celles qu'elles peuvent enrayer. En un mot, si l'on retranche quelques assertions trop absolues sur les purgatifs au début de la cure, sur l'emploi des eaux sulfureuses dans les maladies vénériennes, tout ce chapitre classe Daquin à côté des Bordeu, des Bertrand[1], de ces rares auteurs qui ont écrit sur les eaux minérales en grands praticiens et en médecins philosophes.

Alors qu'une grotte, divisée en deux par un pan de toile, composait l'établissement d'Aix, Daquin pressentit tout ce qui a fait ensuite notre richesse, notre désir ou notre regret. — Esprit actif et initiateur, il embrasse et combine dans son esprit les trois modes d'agir de l'eau minérale : son action mécanique, physique et chimique. Il parle le premier des *boues* et des *vapeurs ;* — il conseille les bains à haute température ; — il tire les frictions de l'oubli immérité où elles étaient tombées ; — il demande une *buvette* spacieuse, comme celle que Baden possède aujourd'hui. Il établit la supériorité des bains de natation ou piscines qui ne devaient être introduits que soixante ans après. Il propose trois bassins gradués, l'emploi de l'eau d'alun pour la douche, celui de l'eau minérale refroidie en vase clos pour les mélanges, l'utili-

[1] N'était sa date trop récente, nous aimerions ajouter à ces noms celui du docteur Andrieu, professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, auteur de : *Essai sur les Eaux-Bonnes*. Agen, 1847.

sation de l'eau thermale pour une filature... Rompant pour la *douche*, avec la routine traditionnelle, il tient compte de la longueur du tuyau, du diamètre de la colonne, de sa division et de sa chute, de la fixité du membre et de sa direction par rapport à celle de l'eau : devinant ainsi ces innombrables modifications qui, plus tard, entre les mains ingénieuses des trois Despine, devaient faire de nos douches un remède unique par sa malléabilité et sa puissance, un modèle admirable et (de l'aveu des spécialistes étrangers) non encore imité. (DONNÉ, *Journal des Débats*, 23 août 1850.)

Aussi, quand en 1780 Victor-Amé voulut doter Aix d'un grand établissement, il composa le comité qui devait en étudier les plans des deux chefs d'artillerie et du génie, de ses premiers médecin et chirurgien, et de Daquin. — Sous ces inspirations, Robilante, élève du comte Alfieri, traça un dessin magnifique; mais on se ligua outre-monts contre un projet si avantageux à la Savoie, et l'administration des finances se chargea de le réduire à de plus modestes proportions.

En 1808, Daquin donna une deuxième édition de son livre.[1] — Depuis la première, Joseph et Ch.-Antoine Despine, Socquet et Bouvoisin avaient écrit sur Aix. Daquin fit lui-même justice de sa chimie; il rectifia tout aussi loyalement le conseil erroné de *médicamenter les eaux* pour la boisson; mais il persista dans son anathème contre le *café*.[2] — Il critiqua certaines modifications au

[1] *Des Eaux thermales d'Aix;* 2me édition, revue et augmentée, par J. Daquin; 369 pages in-8°. Chambéry, chez Cléaz, 1808. — Elle est dédiée aux malades; la première l'avait été au roi.

[2] On raconte que le docteur ne prêchait pas d'exemple, et durant le blocus continental, il dut à l'amitié du préfet Poitevin-Maissemy de n'être point privé de ce doux poison.

plan de l'établissement, introduites par l'architecte en dépit des hommes de l'art, et rendit en passant un affectueux hommage au zèle et au bon esprit du directeur des bains d'Aix, le docteur Desmaisons. — Il parla des affections de l'âme durant l'usage des eaux avec sagacité et profondeur. Il s'éleva contre le luxe antihygiénique des tables d'Aix, et spécialement contre les vins étrangers mal à propos préférés aux bons vins du pays. — Il recommanda le massage que l'expédition d'Egypte venait de rapporter à l'Occident... — J'aimerais m'attarder encore sur cette grande et riche page des œuvres de notre auteur : mes études favorites m'y retiennent par un attrait particulier ; mais il est temps d'abandonner ces doctes écrits, par lesquels Daquin ramenait à nos thermes les étrangers qu'en avait écartés la rivalité des médecins genevois.

Passons trois années, et nous le trouverons employant une ardeur presque égale à discréditer la fontaine de la Boisse. [1] — On a peine à comprendre aujourd'hui la chaleur et la ténacité de cette lutte. Maintenant, en effet, la minéralisation de cette source est un fait reconnu, mais réduit à sa juste valeur. — Notre laborieux chimiste, M. Saluces, a établi en 1830 qu'un kilogramme d'eau de la Boisse contenait dix-huit centigrammes de carbonate de fer. — En septembre dernier, dans le bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, M. Mortillet, étudiant les terrains de la Boisse, a distingué géologiquement l'*eau minérale* qui filtre à travers une assise de sable fin incrustée de *nodules ovoïdes de fer*, des autres eaux isolées de celle-ci, par l'*argile à foulon*, et qui

[1] Source ferrugineuse à deux kilomètres de Chambéry, sur la route de Belley.

forment dans la couche de *gravier* et dans celle de *terre rouge* deux étages de sources distincts de l'inférieur. — Enfin, les médecins de Chambéry, s'inscrivant tous ensemble en tête de la pétition dressée à Chambéry par l'un d'eux, afin d'obtenir l'établissement de trottoirs complantés le long de la route de la Boisse, ont ainsi manifesté leur adhésion à l'emploi de cette source, tout en contribuant à doter notre ville de sa plus belle promenade.

Mais au temps où écrivait Daquin, la chimie, armée seulement de quelques réactions peu significatives, ne pouvait éclairer suffisamment la religion du consciencieux docteur. D'autre part, les exagérations prodigieuses des partisans de la source, leurs réclames incessantes, irritaient la verve de cet esprit sévère, de cet ennemi juré de tout charlatanisme.

Aussi, quand parut la *Lettre* du proto-médecin Fleury[1], Daquin, aidé du pharmacien Sylvoz, en publia la réfutation.[2] Il défia la chimie de lui démontrer le fer; et le comte de L'Hôpital lui répondit par un enjeu de cinq cents louis.[3] — Daquin cita ceux que l'eau n'avait point guéris; mais un athlète nouveau descendit dans l'arène : un professeur de rhétorique, l'abbé Panisset[4], anathématisa,

[1] *Lettre sur les vertus des Eaux ferrugineuses de la Boisse, écrite à M. Potot*, etc., par M. Fleury, etc. — Une seconde édition, augmentée d'*Observations*, parut chez Lullin en 1778 (20 juillet). — Elle contient l'*Annotation sur les annonces attribuées au collége de médecine de Lyon*, la *Lettre de M. Potot*, sur le même sujet. (32 pages in-8°).

[2] *Analyse des prétendues Eaux ferrugineuses de la Boisse*, par Daquin. Chambéry, chez Lullin et Gorrin, 1777 (28 juillet); 35 pages in-8°. — Elle est suivie de la *Lettre du docteur Despine à Daquin.*

[3] Ce pari est annoncé à la fin de la lettre de M. Fleury, 2me édition. — D'autres paris moins considérables l'avaient précédé.

[4] *Boessia salutifera*, poème latin et français. Chambéry, 24 janvier 1789. Gorrin. 16 p. in-8°, sans nom d'auteur. — Cette brochure, que je n'ai retrouvée que dans la précieuse bibliothèque de M. le président Guillermin, a pour épigraphe ces paroles de l'évangéliste : *Fons aquæ salientis in vitam.*

en vers latins et français, ceux

Dont la bouche jalouse articule le faux
Pour tâcher d'avilir les précieuses eaux...
C'est à la piété, aux âmes innocentes,
Que j'ouvre avec plaisir mes sources bienfaisantes.
Tout est pour la vertu : le jour et la santé.
Loin d'ici le forfait, l'horrible impiété !..

Tandis que Daquin se débattait sous cette malédiction rimée, Chambéry s'était passionné pour la découverte qui devait l'enrichir. — Le conseil de ville organise une enquête sur les effets de ces eaux (29 août 1777). Les réponses transmises par les médecins paraissant s'accorder avec la renommée, l'intendant général ordonnance une somme de 1,036 livres pour restaurer la fontaine. Aussitôt la ville délibère qu'on abrégera le délai d'adjudication ; et le lendemain, repoussant l'enchère trop lente à son gré, elle veut procéder d'office. — Bientôt après, on vote l'élargissement et la rectification du chemin de la Boisse (4 et 11 février 1778). Grâce à son zèle pour la naïade, le syndic de Chambéry, un marquis de Thônes, se dispose à passer à la postérité,

.... plus grand que les Titus...
Vir Tito major, jugi quoque dignior œvo.

Puis, comme l'enthousiasme allait croissant, et les dépenses parallèlement, l'intendant se voit obligé de restreindre la ferveur consulaire aux frais de pure conservation. Ce qui n'empêche pas que la Boisse ne continue de figurer à l'ordre du jour deux ou trois fois par mois. — Une commission municipale assiste, en juin 1778,

aux opérations analytiques du chimiste Boisset, qui reçoit, le 21 juillet suivant, *une pièce d'argenterie aux armes de la ville, du prix de* 130 *livres*. — On vote l'acquisition du terrain, et l'on obtient une ordonnance royale d'expropriation que le Sénat enregistre (1 et 22 juillet 1778).

Cependant les buveurs arrivaient de l'étranger, et les *pères de la cité*

Dictaient dans leur amour des décrets équitables
Pour ménager à tous des logements sortables...

Mais voici que la faculté lyonnaise s'émeut du départ de ses malades; son collége médical se divise en deux camps; et les journaux de Berne et d'Avignon, les presses de Lyon et de Chambéry, retentissent des éclats de la joûte scientifique.[1]

Vers la fin de 1782, la ferveur publique tiédit sensiblement. La réclame éleva de temps en temps la voix

[1] *Lettre contenant l'analyse des Eaux de la Boisse, pour servir de réponse à la brochure de M. Fleury*, par Chastaignier. Lyon, 1778. Regnault, 46 pages in-8°.

Lettre contenant l'histoire et un essai d'analyse des Eaux de la Boisse, par Boisset fils, pour servir de réponse à la brochure de M. Chastaignier; avec cette épigraphe de Beaumarchais : « Moins obligé d'avoir du talent « parce que j'ai du courage, la nécessité d'écrire contre un homme puis- « sant est mon passeport auprès des lecteurs. » Turin, Briolo, 1779; 69 p. in-8°.

Analyse des Eaux de la Boisse, par Tissier, maître en pharm. de la ville de Lyon. — Chambéry, chez Gorrin (8 mars 1779); 30 p. in-8°.

Observations sur la nature et les propriétés des Eaux de la Boisse, par Lyonne fils, chirurg. major au régiment de Maurienne. — Chambéry, chez Gorrin (2 avril 1779); 23 p. in-8°. — Cet écrit se distingue par sa modération et son ton impartial.

Gazette de Monaco, *Courrier d'Avignon*, n° 47 de 1778.

Gazette de Berne, du 15 mai 1778, n° 43.

sous le nom du *Solitaire de la Cassine* : Daquin y répondit par les *Réflexions d'un Cosmopolite*[1] ; et dans ses diverses publications postérieures, il n'omit aucune occasion de lancer un trait contre l'infortunée naïade, qui ne méritait en définitive « ni cet excès d'honneur, ni cette ignominie. »

Daquin interprétait largement la science médicale : tout ce qui pouvait s'y rattacher devenait l'objet de ses recherches. Les influences de l'atmosphère et des astres sur les phénomènes de la santé et de la maladie, captivèrent spécialement son attention. Il ne cessa de tenir journellement des notes destinées à asseoir la constitution météorologique de son pays ; et quelques-uns de nos concitoyens se souviennent d'avoir vu, en traversant la place de Lans, ses instruments de physique suspendus à l'air sous sa galerie de bois peint. Il fut choisi pour faire dans ce département les observations météorologiques ordonnées dans tout l'empire, et consigna ses résultats dans les Annuaires du Mont-Blanc : ans XII, XIII et XIV. Il s'en servit aussi dans sa *Topographie de Chambéry*, et en tira la majeure partie des *notes* insérées dans sa *Traduction de Toaldo*.

Toaldo, professeur d'astronomie et de géographie à Padoue, avait écrit un ouvrage sur l'influence des astres, des saisons et des changements de temps, appliqué aux

[1] *Réflexions d'un Cosmopolite sur les réflexions du Solitaire de la Cassine, relativement aux Eaux de la Boisse.* In-4°, 1786. — Chambéry, chez Gorrin.

Réponse à l'article Littérature de la Feuille d'avis, *n° dernier au Solitaire de la Cassine.* In-4°, 1786. — Chambéry, chez Gorrin. — Je n'ai pu me procurer ces deux écrits ; ils sont mentionnés dans un manuscrit contemporain que possède l'avocat T. Chapperon.

usages de l'agriculture, de la médecine, etc. Cette publication d'un météorologiste connu fit sensation. Daquin entra en correspondance avec l'auteur, et traduisit sa deuxième édition imprimée en 1781.[1] Indépendamment de la valeur intrinsèque de ce travail, soit par son exactitude, soit par le dévouement scientifique qu'il suppose, certaines circonstances vinrent lui donner un retentissement que l'auteur n'avait pas prévu.

L'enseignement de la théologie appartenait alors à Chambéry aux Dominicains. Les tendances jansénistes de cet ordre célèbre, et quelques scandales individuels avaient fini par amener une guerre sourde entre eux et notre clergé si remarquable en tout temps pour l'intégrité de sa doctrine et la pureté de ses mœurs.[2] — Or, il advint que l'abbé Chevalier ayant apposé son *visa* de censeur à la traduction de Toaldo, le père Caffe avisa certaines *notes* du traducteur, où l'*esprit de la nouvelle philosophie se montrait*, disait-il, *à découvert*... Sur quoi il refusa son approbation. — Ce blâme implicite de la conduite du censeur forma naturellement un grief nouveau, qui, s'ajoutant à tous les autres, fit éclater la querelle.

Dans une *Lettre d'un ecclésiastique français*, adressée le 8 octobre 1788[3], *à Mgr de Chambéry*, l'écrivain (qui

[1] *Essai météorologique*, etc., par Joseph Toaldo Vicentin. — Nouv. édition, traduite de l'italien par Daquin. — On y a joint la traduction française des *Pronostics d'Aratus*, traduits du grec en italien par M. Antoine-Louis Bricci, de Vérone. — Chambéry, chez Gorrin, 1784; in-4° de 317 pages.

[2] François Deville, chanoine de la Sainte-Chapelle, à Chambéry, a publié : *Préjugés légitimes contre le jansénisme*, etc.; 1786. — Brochure à laquelle le grand Arnaud répondit. (Grillet.)

[3] Je n'ai pu voir cette première lettre, mais sa date résulte d'un passage de la seconde, p. 96.

n'était autre que le prieur des Dominicains de Grenoble), se plaignit amèrement d'une coalition cléro-épiscopale, composée de MM. Rey, Lapalme, Guillet, Garrin et Chevalier, et organisée dans ce diocèse contre trois religieux de son ordre. « Leurs adversaires, écrivait-il, « étaient des molinistes et des sectateurs de l'infâme « morale des Jésuites..: L'abbé Lapalme, supérieur du « séminaire, s'était permis un auto-da-fé de divers livres « de piété français... Le censeur avait repoussé de la « frontière les pieuses et savantes productions de Port- « Royal... Enfin, les religieux persécutés avaient avec « raison désapprouvé des notes toutes païennes... »

La réponse ne se fit pas attendre; et comme de ce coté-ci on ne jugeait pas à propos de compromettre la dignité épiscopale, la signature porta le pseudonyme de *Moses, rabbin de la synagogue d'Amsterdam.* [1]

Là-dessus, nouvelle lettre de l'ecclésiastique français[2]: les sujets de plainte n'avaient fait que se multiplier.

« Par décrets définitifs obtenus de Turin, l'un des « Dominicains avait été exclu des Etats comme Français. « Le professeur de théologie avait été destitué. Le troi-

[1] *Réponse à la lettre d'un Ecclésiastique français écrite à Monseigneur de Chambéry, à l'occasion des Notes du traducteur de Toaldo.* — La date est placée par erreur, dans Grillet, en 1784; elle a dû paraître en nov. 1788, d'après les dates de la première et de la seconde lettre, et d'après les premières lignes de celle-ci.

[2] *Seconde lettre d'un Ecclésiastique français, pour servir de réponse à la lettre du soit-disant rabbin d'Amsterdam domicilié à Chambéry.* — In-12, sans indication au titre; elle est signée J. B. P. V. P. D. D. D. G., et datée de Grenoble, le 15 janvier 1789. Elle porte à la fin la note suivante : « S'il s'imprime quelque réponse à la seconde lettre de cet ecclésiastique français, l'auteur est prié d'en envoyer un exemplaire au sieur Brette, libraire, place St-André, à Grenoble. » Cette lettre m'a été communiquée par mon ami le professeur Rabut, secrét.-adj. de l'Académie.

« sième, bibliothécaire, avait subi le même sort; et tous « deux, d'ordre de la Cour, avaient dû sortir de Chambéry.[1] — Le comte Curti, avocat fiscal général, avait « prohibé la *Lettre* de l'ecclésiastique et laissé vendre la « *Réponse* du rabbin. Il avait même, ajoutait le Domi« nicain, violé le secret des lettres adressées aux gens « suspects de jansénisme. » — Il ne m'a pas été possible de retrouver la deuxième *Réponse* du rabbin. (Elle est mentionnée dans le manuscrit de M. Chapperon.)

Ces choses se passaient en 1789, et déjà l'orage révolutionnaire grondait à l'horizon... Mais, rétrogradons de deux années, et nous trouverons Daquin éditant un travail, où devait plus spécialement briller son vif amour pour son pays et toute la variété de ses connaissances.

Les topographies sont rares : peu de villes ont la leur, même parmi celles qui surpassent Chambéry en importance et en population. Cela ne doit pas étonner; de tels ouvrages touchent à tout : hygiène, mœurs et coutumes, administration, mines, agriculture, industrie, commerce. Dans sa *Topographie médicale de Chambéry*, Daquin ne fut pas au-dessous de son entreprise; et la Société de médecine de Paris lui décerna un *jeton d'or*, avec le titre de correspondant.[2] — Il avait déjà écrit pour ses concitoyens dans un *Mémoire sur la recherche des causes qui*

[1] Le P. Caffe avait été relégué à Annecy, le P. Saillet à Montmélian. C'est là que ce dernier continuait son jeûne miraculeux dans une cellule qu'il s'était fait édifier contre le mur de l'église, qui en garde encore les vestiges : jusqu'à ce qu'enfin l'avocat général, ayant fait surprendre certains poulets rôtis que de pieuses âmes transmettaient nuitamment à l'anachorète, celui-ci fut envoyé à la citadelle de Turin.

[2] *Topographie médicale de la ville de Chambéry et de ses environs*. Daquin. — Chez Gorrin, à Chambéry (6 juin 1787), 152 p. in-8°.

entretiennent les fièvres putrides à Chambéry (Lullin, 1774, p. in-8°), et dans plusieurs passages de ses publications antérieures. Cette fois, il entreprit de réunir, sous un titre commun, tout ce qui pouvait améliorer leur condition physique, et il fit précéder ses conseils d'un aperçu statistique sur la Savoie.

L'agriculture, qui est notre véritable et première industrie tient dans son livre une assez grande place. Cette science ne lui était pas étrangère. L'agriculture et la médecine puisent ensemble aux mêmes sources : toutes deux filles de l'observation, toutes deux appuyées sur la physique, l'histoire naturelle et la chimie, elles demandent à leurs adeptes certaine communauté d'études et de tendances. Et la plupart des médecins aiment à chercher dans l'agriculture un utile délassement, une douce diversion à leur attristant et pénible ministère. La première publication de Daquin avait été une *Lettre* adressée, en 1771, *aux amateurs de l'agriculture.* Cette lettre, que j'ai vainement fait chercher dans la bibliothèque de la ville, à la Chambre d'agriculture et de commerce et dans les archives du ministère de l'agriculture, mérite cependant une mention, puisqu'elle donna lieu à la création presque immédiate de la *Société d'agriculture, des arts et du commerce de Chambéry*. Daquin en fut, dès 1773, secrétaire perpétuel. [1]

[1] Parmi les fondateurs de cette première association agricole savoisienne, on rencontre un nom mêlé dès longtemps à tout ce qui intéresse notre pays, celui d'A.-B. Costa. On remarque aussi Villat, connu par d'importants travaux sur notre statistique agricole; François-Joseph de Conzié, Burdin, etc. En 1775, Victor-Amédée III concéda à cette société le titre de *royale*, et voulut que son nom figurât en tête de la liste de ses membres. (Grillet, I, 194.) Il lui fit un don de 50,000 livres. Verneilh prétend (p. 412) que la somme ne passa pas le Montcenis. Le manuscrit

Dans sa *Topographie*, Daquin indique les vices principaux de notre culture : déboisements irréfléchis, mauvais assolements, excès de sarrasin, absence de bons vétérinaires... — Le mûrier, dont la culture est redevenue de nos jours une innovation, était en honneur chez nous en 1787. A chaque mois de mai, tous les propriétaires quittaient la ville pour aller élever leurs vers. Les soies savoisiennes, grâce à la préférence qu'elles obtenaient sur le marché lyonnais, formaient, dès le milieu du XVIII[e] siècle; notre plus lucrative exportation.

Alors comme aujourd'hui, l'industrie languissait en Savoie; et l'une des principales causes en était cette prévention maladroite qui s'acharne, chez nous, contre les produits indigènes. Notre pays cédait à vil prix ses matières premières, pour les racheter ensuite grevées d'une main-d'œuvre élevée. Daquin s'attristait de voir les chanvres, auxquels notre sol convient si bien, aller recevoir leur façon en Dauphiné. Et nous, tandis que l'on tisse à la porte de Chambéry des toiles qui rivalisent avec celles de Voiron, nous n'avons pas encore désappris la route des fabriques étrangères.

Mais il est temps d'aborder la partie fondamentale du livre, l'hygiène publique et privée. Sachons gré à Da-

de M. Chapperon dit, au contraire, que ce don amena la dissolution de la société, parce que ses membres s'en prévalurent pour refuser le payement des cotisations annuelles. Quoi qu'il en soit, la société s'éteignit au bout de huit ans environ ; elle avait puissamment contribué à répandre l'industrie séricole par la distribution gratuite de mûriers élevés dans ses pépinières. — Sous le gouvernement français, il se reforma à Chambéry une *Société libre d'agriculture*. Daquin en fut membre. Elle a publié en 1808, par l'intermédiaire de A. Marin, son secrétaire perpétuel, ses *Observations sur la nouvelle répartition de la contribution foncière*. — Lyon, chez Maillet, petit in-8°.

quin d'avoir pu former des états complets des naissances, mariages et décès durant sept années. Notons aussi que nos hôpitaux offraient dès lors les résultats les plus avantageux, puisque la mortalité n'y était que de 1 pour 100.

Daquin déclara possible la réduction de la mendicité : c'était à cette époque une idée hardie. Il signala diverses améliorations matérielles qui suivirent sa motion plus ou moins rapidement : suppression des moulins intra urbains, afin de régulariser l'écoulement des eaux, abaissement des remparts, prohibition des sépultures dans les églises, propreté des allées, etc. — Il avait aussi dénoncé l'insalubrité particulière du faubourg Maché, que les dépenses faites dès lors n'assainiront malheureusement pas.

Dans l'hygiène privée, il s'éleva contre toutes les causes factices qui abaissent chez nos populations le haut type sanitaire concédé par la nature : répugnance coupable à appeler l'homme de l'art dans les accouchements, oubli de l'allaitement maternel, sevrages tardifs, négligence à soumettre les enfants à l'inoculation, emploi des corps de baleine, vie sédentaire des jeunes personnes amenant les pâles couleurs, prédominance de certains aliments vermineux, et aussi du café au lait, qui, selon lui, multiplie les maladies putrides; abus du tabac à fumer, propageant les apoplexies et les diverses affections du cerveau... — Parmi ses avis, quelques-uns exercèrent une réelle et salutaire influence; mais plusieurs n'ont malheureusement rien perdu de leur actualité.

Quant aux mœurs et aux coutumes, il faut l'entendre blâmer la disproportion croissante entre les fortunes et les dépenses, principalement celle de la table; protester contre la mode irraisonnée des vins étrangers, contre la multiplication des cafés, et déplorer la diminution sen-

sible de la gaîté nationale en proportion de l'accroissement de toutes les sortes de luxes.... Mais en tous ces points, nous avons tellement renchéri sur nos aïeux, que nous comprenons difficilement comment ils motivaient de telles admonitions.

Comme la plupart des œuvres de notre auteur, cette publication eut l'honneur d'une polémique. Un anonyme piémontais attaqua la *Topographie* dans la *Biblioteca oltremontana*. Dans cet écrit, où percent à travers d'assez pauvres plaisanteries l'envie individuelle et la jalousie nationale, le critique fut réduit à chercher matière dans quelques accessoires. La *Défense* [1] fut vigoureuse, mordante : si bien que l'anonyme, poussé à bout, se démasqua dans un second libelle, signé du docteur Bellardi et du comte Félix de St-Martin. [2] On était en 1788 : Daquin persiffla le savant grand seigneur ; il y eut un reflet de Beaumarchais dans sa piquante ironie, et il finit par lui conseiller d'être « Mécène plutôt que Juvénal, étant plus fait pour l'un que pour l'autre. » Quant au docteur, il lui demanda la topographie de Turin. [3]

Nonante-un commençait : entraînant la génération dans son tourbillon fatal, la révolution s'apprêtait à ravir

[1] *Défense de la topographie médicale de Chambéry, par Daquin, son auteur, contre un article du t. XII, p. 260, d'un journal italien intitulé:* Bibl. oltrem. ad uso d'Italia. — Chambéry, chez Gorrin (29 janv. 1788);

[2] *Osserv. botan. con un saggio d'appendice alla flora pedemontana, del medico L. Bellardi, indirizzate al s^r conte F. San Martino, sopra alcune piante nominate nella Topogr. med. di Ciamberi e sua difesa.* — Torino, Prato, 1788.

[3] *Réponse à la Lettre de M. le comte F. de Saint-Martin, et aux Observat. botan. de M. L. Bellardi*, etc., par Daquin. — Chambéry, Gorrin (1er mai 1788); 47 p. in-8°.

aux savants leurs fructueux loisirs. Mais Daquin étudiait encore... Du sein de notre petite ville, Daquin émettait une idée nouvelle : — de cette idée date la création de la médecine aliéniste ; — à cette création, Pinel, dix ans plus tard, attachait son nom.[1]

Certes, celui qui médite le beau livre de Pinel sur l'aliénation, se sent peu porté à l'accuser de plagiat : toutes les conditions de supériorité absolue s'y présentent avec une telle évidence, que la froide critique fait place à l'admiration. Mais le travail de Daquin resta-t-il inconnu à Pinel ? « Les sentiments qui animaient ces deux hom- « mes de génie, dit le docteur Duclos[2], étaient trop « naturels pour qu'on ne puisse pas leur accorder de les

[1] *La Philosophie de la Folie*, par Daquin. —Chambéry, Gorrin, 1791 ; 106 p. in-8°.

Traité médico-philosophique sur l'Aliénation mentale ou la Manie, par Pinel. — Paris, 1801.

[2] Ces lignes étaient à peine écrites, qu'une mort prématurée enlevait le docteur Duclos à ses amis et à son œuvre. La Providence, qui se réserve de couronner les vies utiles et vertueuses, ne lui a pas accordé de voir debout l'asile de Chambéry pour les aliénés. Cet établissement, qui fut la passion et le tourment de son existence, perpétuera sa mémoire et enrichira notre patrie. — Pour nous, ses confrères, nous l'avons perdu au moment où il allait vivre parmi nous, et nous laisser apprécier plus fréquemment cette instruction pratique, cette modestie sincère, cette expansion chaleureuse, d'où naissait le charme de son entretien. — Le docteur Duclos n'a vécu que quarante-cinq ans ; il en a consacré vingt à l'étude des aliénés et de leurs hospices. Ses relations avec les plus célèbres aliénistes de France lui avaient gagné leur affection aussi bien que leur estime. Naguère encore, nous entendions son éloge de la bouche de MM. Dugast (de Dijon), Girard de Cayleux, Parchappe (de Rouen). — Il laisse : *Études médicales sur quelques établissements d'aliénés de France ; — Mémoire pour servir à la création d'un nouvel asile d'aliénés en Savoie ;* 1846. — Un manuscrit sur la *Législation des Aliénés*, et beaucoup d'autres notes précieuses. (Ce dernier travail a été publié depuis par les soins de M. le chanoine Tournier, ami du défunt et confident de sa pensée.)

« avoir manifestés à l'insu l'un de l'autre. » — Et cependant on a peine à croire que la première édition de Daquin, imprimée en langue française et aux portes de la France, ait été ignorée de Pinel, de cet auteur érudit, qui cite dans son livre tout ce qu'ont fait ou écrit les anciens et ses contemporains, qui n'omet pas même un Florentin, le docteur Chiarruggi, imprimé en Toscane en 1794. — Pourquoi Pinel, qui, dans le cours de son ouvrage, attribue le nom de *manie* à une espèce particulière d'aliénation, a-t-il incorrectement intitulé son livre : *Traité médico-philosophique sur la Manie ?* N'est-ce point qu'il avait dans son esprit le titre si naturel de Daquin : *Philosophie de la Folie*, mais qu'il reculait devant une conformité compromettante ? — Et n'est-on pas en droit de le juger avec sévérité, quand on le voit s'obstiner dans son silence sur Daquin, après avoir reçu la dédicace de sa seconde édition (1804), et ne le nommer nulle part dans ses œuvres postérieures. [1]

Aussi les aliénistes étrangers à la France insistent-ils sur la priorité de l'auteur savoisien. Je visitais, en 1842, l'hospice des aliénés, à Reggio ; le docteur Galloni me montrant cet établissement, l'un des plus remarquables de l'Italie : « Votre patrie, me dit-il, devrait une statue à l'illustre Daquin, prédécesseur de Pinel. » — Ce vœu du savant Italien s'accomplira, nous l'espérons, lors de l'érection du nouvel asile pour les aliénés : Daquin, Foderé et Duclos ont leurs places marquées sous le pérystile de ce monument.

[1] Voy. son *Nouveau Traité sur l'Aliénation*, 1809 ; sa *Clinique de la Salpêtrière*, 1807 ; les diverses éditions de sa *Nosogr.*, 1798, 1807, 1810. — Il faut lire aussi l'intéressant article de notre estimable compatriote, le docteur Caffe, dans son *Journal des Connaissances médicales*, année 1838.

Reportons-nous à cette époque de surexcitation scientifique et sociale qui préparait la Révolution. La fraternité humaine, qui n'eût jamais dû s'appeler que Charité, accomplissait une évolution nouvelle sous le nom de *philanthropie*. John Howard humanisait les prisons et améliorait les hôpitaux. — La médecine devenait plus positive et plus affectueuse à la fois au contact de l'esprit mathématique, expérimental et philosophique du siècle : elle saluait avec orgueil la naissance d'une psychologie physiologique. — Le sentiment de la dignité humaine se révélait sous des formes nouvelles ; la philosophie s'infusait en toutes choses et en toutes sciences : prélude séduisant que devait troubler bientôt la malice des uns, la faiblesse des autres et l'enivrement de tous.

C'est en ce moment solennel que deux hommes, ingénieux par l'esprit et par le cœur, songeaient à appliquer au traitement de la folie les progrès de leur art. Mais Pinel était à Paris, au milieu des douze cents aliénés de Bicêtre et de la Salpêtrière, parmi les savants, les philosophes et les bibliothèques, au foyer intellectuel du monde. Quelques années de retard lui avaient donné Esquirol sur les *Passions, causes de maladie*, Fodéré (an VIII), Percfect, Darwin, Crighton et plusieurs autres... — Daquin, au contraire, dix ans plus tôt, au fond d'une vallée des Alpes, dans une petite ville, seul pour son œuvre, méditant en face d'une cinquantaine de malades, dans l'ancien cloître de nos Mineurs Observantins, soulevait solitairement le voile d'un art nouveau. — Aussi, y eut-il à notre avis plus de mérite, sinon plus de gloire, à être Daquin à Chambéry, que Pinel à Paris.

La première édition de la *Philosophie de la Folie* parut, avons-nous dit, en 1791. Mais déjà en 1787, Daquin

avait déposé au bas d'une page de sa *Topographie* cette phrase grosse d'avenir : « La médecine ne s'est occupée jusqu'ici que des moyens physiques de traiter les fous ; elle a négligé ceux qu'on pourrait tirer de la philosophie, et certainement il y aurait beaucoup à dire sur ce point. » (Page 115.)

Quand Daquin écrivit son livre, les aliénés étaient enfermés dans des cachots infects, maintenus avec des chaînes, domptés par les coups : après les avoir saignés, purgés et douchés, on les oubliait ; on croyait avoir fait assez, quand on les avait mis hors d'état de nuire à la société. Tel était leur sort dans tous les hospices. — Exceptons cependant, pour l'honneur de la charité chrétienne dont nous prononcions le nom tout à l'heure, certains asiles dirigés par des communautés religieuses, celui de l'ordre de Malte, celui de Bethleen à Londres, de Sarragosse en Espagne, et, tout près de nous, celui des Augustins à Pontcharraz. Là, on retrouvait quelques traces des douces et habiles méthodes indiquées par Celse et Cœlius-Crurelianus, et employées dans certains temples de l'antique Egypte.

Daquin réclama la bienveillance de la société envers des malades confondus avec les coupables ; il lui demanda de travailler efficacement à réparer des maux souvent causés par elle. Il osa déchaîner ces furieux ; il les entoura de propreté et de soins, d'air pur et de lumière. A l'aveugle routine, il substitua une sage spécialisation des remèdes. Prévoyant « qu'une *maison d'aliénés* est le plus puissant instrument de guérison de la folie, qu'elle a une action physique et morale sur les malades, » il réclama pour eux une architecture particulière. — A des infirmités morales, il opposa un traitement moral : la

persuasion, l'heureuse influence du travail, le spectacle salutaire de l'ordre et de la nature, le doux empire de la musique.

Pinel et Daquin offrent dans leurs deux ouvrages une conformité frappante de principes et de vues, et des inductions involontaires naissent à chaque page du parallélisme soutenu de leurs assertions. — Toutefois Pinel juge de plus haut l'utilité en médecine de la psychologie et de la cránoscopie ; il entre dans les détails administratifs et économiques avec toute l'autorité d'une vaste expérience. Daquin, de son côté, apprécie plus nettement les moyens pharmaceutiques ; et il est encore aujourd'hui cité pour cette appréciation.[1] Il peut aussi revendiquer ses considérations favorites sur l'influence de la lune chez les maniaques, son originale idée sur l'âge de *maturité nationale*, et sa conception vraiment hipocratique du *tempérament factice*, immuable et de longue durée, qu'acquièrent les fous.

A la fin de son ouvrage, Daquin pose et résout, par une négative formelle, la question de savoir *si le suicide est un acte de folie*. « Le suicide, conclut-il, n'est pas un fou, mais un lâche ; il n'est pas un héros, ni un esprit-fort : il n'y a rien au monde au-dessous de lui. » — Un tel jugement, s'il ne mérite pas une application absolue, nous prouve du moins que Daquin soumettait inflexiblement au contrôle de sa libre et droite critique ses auteurs les plus chéris.

Vient ensuite une espèce de hors-d'œuvre sur les systèmes en médecine, sur les études et les débuts du médecin, sur ses rapports avec le public, sur l'utilité de

[1] *Répertoire général des Sciences médicales*, et autres.

l'anatomie et sa popularisation. Citons quelques lignes de cet homme, qui pressentait l'avenir et voulait toujours que la science fût moralisatrice : « L'anatomie humaine devrait faire une des parties essentielles de notre éducation.... Croit-on qu'une légère notion de cette science ne serait pas aussi utile et bien préférable à mille futilités dont on se tourmente à meubler la tête des enfants.... Quand même nous n'aurions qu'une connaissance superficielle de notre corps, nous éviterions alors les excès en tout genre...., et il en résulterait une amélioration assurée dans notre physique et dans nos mœurs. » — Tout ce chapitre se lit avec plaisir : écrit avec cette chaleur qui anime toutes ses pages, mais d'un style plus correct et moins inégal que d'ordinaire, il respire à un haut degré ce dévouement à l'humanité, cet amour de la science, ce sentiment élevé de dignité professionnelle, qui caractérisaient Daquin dans sa conduite et dans ses écrits.

Mais tandis que Daquin ouvrait si dignement l'honorable série des aliénistes Savoisiens [1], la révolution frappait à sa porte, et venait lui demander d'autres dévouements dans un ordre nouveau. — Le 17 décembre 1792, Chambéry élisait pour la première fois ses officiers municipaux. Trente années de services médicaux indistinctement rendus aux riches et aux pauvres, tant de publications avantageuses à son pays, des connaissances aussi variées que profondes, un esprit sage et indépendant à la fois : tout recommandait Daquin à ses concitoyens. Acclamé par 343 suffrages, son nom sortit le deuxième

[1] Foderé, à Strasbourg; Bouché, à Nantes; Cerise, à Paris; Dianand et Duclos, dans notre pays.

de l'urne électorale. Genin l'avait précédé : venaient ensuite Sancet, Mansord, Balmain et les autres.

Désireux de suivre Daquin à travers des temps si difficiles pour un administrateur, j'ai dépouillé la série relative des procès-verbaux de l'Hôtel-de-Ville, cette mine si féconde, si intéressante et presque encore vierge. A chaque page j'ai retrouvé le nom de cet homme de bien, aussi scrupuleux exécuteur de son mandat civique que laborieux soutien de la science et de son art. — Ici ses fonctions de bibliothécaire le font déléguer pour tout ce qui concerne ce précieux dépôt. [1] — Plus loin, il trace les modèles pour le dénombrement de la population. — Il régularise la profession des sages-femmes, et fait approuver la proposition du docteur Rey pour leur instruction. — Il est commis pour toutes les questions de voirie et de police médicale ; il fait repaver la rue couverte, obtient le décret contre les sépultures dans les églises, exerce les fonctions de conservateur des hôpitaux. — Il contrôle le régime des prisonniers avec une humanité périlleuse, et fait adopter pour eux un plan alimentaire. — Il défend avec une parfaite indépendance l'enseignement des religieuses de Sainte-Ursule ; il fait un rapport sur l'éducation primaire des deux sexes, et son plan, approuvé par la commune, est adressé au département.

C'est ainsi que, sans sortir de sa sphère naturelle, Daquin travaillait, comme officier municipal, à tout ce qui intéresse la santé publique, l'instruction et la statistique. Mais en dehors de son rôle officiel, il fut encore plus recommandable pour bien des actes de généreux

[1] La bibliothèque publique de Chambéry fut ouverte en 1785, sous la direction du chanoine Bazin du Chesney et du docteur Daquin.

dévouement envers les victimes de la politique. — « Dans ces temps orageux, dit un manuscrit contemporain, il résista courageusement à toute idée contraire à l'humanité; soutint les malheureux et les prisonniers, et se conduisit en de graves circonstances avec toute la sagesse possible.... » — Daquin sortit de la municipalité aux élections du 15 brumaire an IV, au moment où ne suffisaient plus le zèle véritable, l'indépendance de caractère et les connaissances administratives, et où la révolution, débordée par elle-même et donnant au patriotisme une définition nouvelle, poussait aux affaires des *patriotes* d'un nouveau genre.

Cependant Daquin ne rentra pas entièrement dans la vie privée : à l'organisation de l'école centrale du Mont-Blanc, il fut nommé professeur d'histoire naturelle. Il exerça aussi les fonctions de président du conseil d'administration et de police de l'école, et celles de directeur du Jardin-des-Plantes. — « Du temps de Rousseau, dit Verneilh[1], il avait été question d'un jardin botanique... Ce projet, voté par Jean-Jacques dans sa jeunesse, s'était réalisé jusqu'à un certain point lors de l'institution des écoles centrales. Un Jardin-des-Plantes avait été formé à Chambéry, et, par une singularité remarquable, la direction en avait été confiée à un ancien ami de Jean-Jacques et son compagnon d'herborisation, M. Daquin. » Ils avaient en effet étudié ensemble la flore de nos montagnes (*Déf. de la Topog.*, p. 25); et plus d'une fois,

[1] *Statistique générale de la France, départ. du Mont-Blanc.* — Paris, chez Testu; 1808, in-4°.

parcourant les Beauges[1], ils avaient abrité leurs haltes sous le chaume des Daquin, à Thoiry.

Ce serait une intéressante histoire que celle de notre instruction publique durant la révolution française. On y verrait briller un instant plusieurs institutions que notre âge sue à relever : chaires de physique et de chimie expérimentale, laboratoire, jardin botanique, cours d'histoire naturelle...., et peut-être de cette étude comparative jaillirait quelque utile enseignement.

Dans cette école, qui compta plus de 300 élèves, et fut l'une des plus florissantes de la République, Daquin eut pour disciples Antoine Replat, directeur des mines; l'architecte Claude Pellegrini, l'agronome Joseph Marin, les deux Saint-Martin, le botaniste Bonjean, le docteur Sonjeon, médecin divisionnaire en chef sous l'empire; le docteur Rey Aimé, chirurgien de nos hôpitaux, professeur de chirurgie, vice-président de l'Académie royale de Savoie....

Le manuscrit des *leçons* de Daquin, dont je dois à M. Genin la communication, se compose de six épais in-4° entièrement écrits de sa main, et n'est pas le moindre monument de sa remarquable activité. Il comprend la zoologie, moins les poissons et les reptiles; la botanique et la minéralogie. — L'histoire de l'homme occupe à elle seule l'un des volumes : c'est la partie la plus soignée et la seule vraiment originale. La question des races y est traitée *in extenso*, et résolue dans le sens biblique. Une comparaison entre l'intelligence et l'instinct sert de transition à l'étude des quadrupèdes, où les détails sont

[1] Riches et belles montagnes au centre de la Savoie, entre Chambéry, Annecy et Albertville.

tirés de Buffon, quoique le plan soit déjà celui de Cuvier. — La botanique réclamant une prédilection spéciale, revient annuellement avec l'une des autres parties. Elle est exposée d'après la méthode de Linnée ; celle de de Jussieu, bien que sa supériorité fût déjà reconnue, était encore à l'état d'essai. — Mais un reproche fondamental à faire à tout le cours, c'est qu'il n'est nullement *localisé*, et l'on y chercherait en vain ces détails intéressants, ces applications usuelles qu'offraient au professeur nos roches et nos grès, nos ardoises, nos lignites et nos tourbes, nos mines, la zoologie et la botanique de nos montagnes.

Daquin enseigna régulièrement pendant les six années que dura l'école centrale, « heureux, — pour emprunter ici la judicieuse appréciation de M. Raymond (le père)[1], — heureux de s'être associé à ces hommes estimables et laborieux qui, sur tous les points de la France, ont lutté avec courage au sein des tempêtes politiques, pour arracher à l'ignorance et à la barbarie la génération naissante, pour préserver d'une ruine complète les restes des anciens édifices, et préparer ainsi les matériaux destinés aux nouvelles constructions.... »

Les années s'accumulaient sur Daquin sans ralentir son ardeur. — C'est en 1801 qu'il écrivit sa *Lettre sur la*

[1] *Comptes-rendus des cours de l'École centrale du Mont-Blanc durant l'an X.* — Bien qu'imprimés à Chambéry en deux formats, ces comptes-rendus ne sont pas complets à la bibliothèque de la ville.... Les nombreuses lacunes qu'offre encore notre bibliographie nationale, malgré le zèle de M. le bibliothécaire actuel, font vivement désirer qu'un appel soit adressé, dans l'intérêt de notre histoire, à tous ceux qui possèdent quelque publication savoisienne non inscrite au catalogue de la bibliothèque.

Vaccine, et qu'il remplit les fonctions de secrétaire du comité central établi pour sa propagation. En 1804, il rééditait la *Philosophie de la Folie*, et commençait la publication de ses *Observations météorologiques*. — Membre du conseil de recrutement, il remplit durant trois années ces fonctions délicates avec une intégrité exceptionnelle. — Il fut appelé, vers la même époque, à faire partie du Conseil général du département, et y porta cette capacité variée, cette activité consciencieuse qui le rendaient partout éminemment utile.

En janvier 1809, dans les *Étrennes religieuses*, almanach publié à Lyon, parut un article anonyme sur *la Religion toujours attaquée et toujours défendue*. L'auteur s'adressait particulièrement à la dernière forme de l'incrédulité, la physiologie matérialiste ; et classant sous cette bannière Helvétius, Cabanis, Gall, de Tracy, il leur opposait les médecins spiritualistes. — La forme de cet écrit semblait au premier abord inoffensive pour Daquin. Toutefois, comme sa prédilection pour le système de Gall [1] était bien connue de l'auteur des *Étrennes* [2], Daquin eut quelque droit de s'émouvoir de la leçon qu'on avait prétendu donner « aux crânologistes et aux hommes avides de ce misérable genre de nouveautés. » Admirateur du célèbre Cabanis, il s'indigna de voir juger par un trait de caricature le grand ouvrage des *Rapports du physique et du moral*, digne sans doute d'une critique plus sérieuse. Daquin avait soutenu la doctrine de la liberté morale et la responsabilité légale du suicide ; il

[1] Voy. son *Cours d'Histoire naturelle* et la *Philosophie de la Folie*.

[2] L'abbé Bigex, supérieur du grand Séminaire, plus tard archevêque de Chambéry.

s'était montré dans toutes les occasions spiritualiste, religieux même. Si connu par toutes ses publications, il s'étonna justement de n'être point cité parmi les médecins défenseurs des saines doctrines. Bref, il releva vivement le gant; et dans ses *Quelques mots aux Étrennes*, il négligea trop souvent de réfuter le fond pour quereller la forme.

Son antagoniste répliqua par la *Conversation d'un jour*[1]; mais, s'irritant à son tour, il ne tint pas compte de l'âge de Daquin, de son honorable caractère et de la réserve commandée par l'anonyme. Il se répandit en insinuations piquantes contre un adversaire qu'il désignait presque nominalement, s'exposant à dénaturer ses assertions à la faveur du dialogue, et lui jetant malignement à la face une pompeuse apologie du docteur Socquet.[2] — Cette fois, Daquin voulut se donner le double avantage de la courtoisie et de la modération. *La Conversation d'un siècle*[3] vint clore la bouche à « sa très jeune et très enfantine sœur cadette; » et toute la brochure fut comme son titre, une plaisanterie sans fiel. L'anonyme lui avait fait une mauvaise chicane parce qu'il adressait ses *Quelques mots* aux *Étrennes;* Daquin lui cria : « Démasquez-vous! il faut bien que je parle au livre, puisque l'auteur se cache.... » Et il finit en proposant *saint Socquet* pour figurer au calendrier à côté de saint Luc.

Ainsi finit cette dispute de plumes, qui n'avait pas altéré, du moins ostensiblement, les rapports des deux

[1] *La Conversat. d'un jour dans une ville du départ. du Mont-Blanc, en supplément aux Étrennes religieuses de* 1809. (Sans indication.)

[2] Le médecin Socquet, professeur de physique et de chimie à l'école départementale du Mont-Blanc, auteur de plusieurs ouvrages.

[3] Brochure in-8° de 63 pages; février 1810. (Sans indication.)

écrivains ; car l'anonyme, s'étant malencontreusement brûlé le pied au plus fort de la querelle, recevait chaque jour la visite du docteur ; qui était alors médecin du séminaire, et s'inquiétait peu des conséquences possibles de son indépendance de langage.

Agé de quatre-vingt-un ans, Daquin voulut donner encore un gage à la science et à ses compatriotes ; il traduisit le grand traité de Sacco sur la *vaccination*. [1] Ce fut sa dernière œuvre : une affection dont il portait depuis quelque temps les signes avant-coureurs, une fluxion de poitrine, l'enleva en peu de jours, le 11 juillet 1815, à quatre-vingt-trois ans. [2] — Il conserva jusqu'au dernier moment cette égalité philosophique, cet enjouement aimable qui étaient dans son caractère, et s'éteignit avec calme au milieu des consolations de l'amitié et des secours de la religion.

Désintéressé dans l'exercice de sa profession, Daquin mourut pauvre. Il avait consacré trente mille francs à composer sa bibliothèque, qu'il appelait ingénieusement *sa campagne*. Outre les auteurs de médecine, elle contenait les voyages, les philosophes et les poètes. On y remarquait le grand traité d'Alibert *sur les maladies de la peau*, avec son magnifique atlas, — la splendide publication géographique de Humboldt, — la belle édition de Buffon, et plusieurs autres ouvrages qu'on ne rencontre d'ordinaire que dans les bibliothèques publiques, ou chez les riches, amis des sciences. — Daquin éprouvait une

[1] *Trattato di Vaccinazione*, etc., *del dottore Luigi Sacco*. — *Milano, tip. Mussi ;* 1809. — Trad. en Français par Daquin. Paris, 1813, in-8°.
[2] Registre des décès de Notre-Dame de Chambéry, conservé à la cure de cette paroisse.

joie naïve à déballer les envois de ses libraires, et humait avec toute la sensualité du bibliomane l'odeur caractéristique des livres neufs. — Il avait aussi réuni d'assez belles collections : ses minéraux furent acquis par l'ingénieur Brun, et ont passé des mains de ses héritiers à notre Société d'Histoire naturelle.

Daquin s'était rendu familiers les philosophes de son siècle. Il rapportait de cette fréquentation quelque chose de la tournure frondeuse et tranchante de leur esprit ; mais ce vernis tout extérieur n'altéra jamais ses convictions religieuses : il croyait et pratiquait. Au jeudi-saint de chaque année, cet homme, chez qui tout revêtait une teinte piquante d'originalité, endossait régulièrement certain habit rouge-brun indispensablement réservé pour cette solennité ; puis il descendait à la librairie voisine, et de là, un livre de prières sous le bras, se rendait à la communion. Après quoi, il restituait au libraire son livre, et rentrait pour serrer l'habit rouge-brun jusqu'à la pâque suivante.

Daquin fut lié d'amitié avec le docteur Rey père, avec Salteur-Balland (Jean-Baptiste)... Fidèle à toutes ses affections et leur digne appréciateur, il aimait à consulter ses amis, et « éprouva (ce sont ses expressions) combien il est doux d'en avoir de vrais dans toutes les occasions de la vie. » — Il fut recherché par tout ce que Chambéry possédait d'esprits cultivés et d'hommes éminents, et entretint correspondance avec un grand nombre de célébrités étrangères. — Dans sa conversation incisive et variée, il entrait une forte dose de cette causticité qui ne vient pas du cœur, et qui forme un trait assez ordinaire du type de ses concitoyens. Son ton et ses manières respiraient cet antique parfum de bonne société, que

l'on ne connaîtra plus bientôt que par tradition. — Sa tenue était toujours irréprochable, recherchée même. Par ce soin de sa personne et par son goût pour les exercices du corps[1], non moins que par son invariable sobriété, il prolongea jusqu'à la fin de sa vie le charme d'un extérieur naturellement agréable. Ses yeux avaient gardé leur feu spirituel, sa bouche son sourire doucement railleur, ses traits leur fine découpure : seulement sa taille élevée s'était courbée à la suite d'une chute de voiture.

Sa pratique était circonspecte sans timidité, ferme sans obstination préconçue. Contre l'habitude des érudits, il se gardait des systèmes « comme de l'arme la plus dangereuse, comme d'un moyen bien reconnu de tuer méthodiquement les malades. » Il se moquait plaisamment des médecins « qui s'empressent d'adopter les nouvelles théories, et se comportent à la manière des élégants et des élégantes, se piquant d'être les premiers à suivre les nouvelles modes ; car la mode règne aussi dans les sciences, et la médecine a bien les siennes.... » — Il voulait que le praticien fût instruit en physiologie, qu'il eût attentivement suivi les hôpitaux, et contrôlé dans les amphithéâtres les enseignements de la maladie par les révélations du cadavre. Mais il savait s'éclairer par la science sans jamais perdre de vue la *nature*. Médecin hipocratiste, c'est à elle qu'il attribuait, dans les maladies aiguës, la plus grande partie des guérisons, n'en accordant qu'une petite part au médecin, une plus petite encore aux médicaments. (*Folie*, p. 255.) Plus

[1] Il avait passionnément aimé le jeu de paume, et il lui était arrivé de faire la partie du comte d'Artois.

on connaît les forces de la nature, plus on se sent disposé à respecter son autonomie, sans la gêner par une médication intempestive. Aussi Daquin repoussait-il la polypharmacie de son siècle ; il attaquait vivement « tout ce fatras de drogues, tout cet appareil de formules dont on étouffe les pauvres malades. » Il se fiait moins aux produits de la pharmacie qu'à la douce influence des consolations morales, et il prédit l'avénement prochain d'une thérapeutique plus simple et plus rationnelle. (*Folie*, p. 262.)

Daquin eut deux nobles sortes d'orgueil, celui de sa profession et celui de la patrie : personnellement il sut rehausser son mérite par sa modestie ; et devancier de Pinel, il déclara que « l'ouvrage de son collègue était d'un maître, et le sien d'un écolier ! » — D'une susceptibilité presque farouche en ce qui touchait à la dignité de l'art, il fut vivement hostile à ceux qui ne partageaient pas entièrement ses honorables scrupules. Ainsi disposé, et vif jusqu'à l'emportement, il se fit plus d'un ennemi. Cependant il était bon confrère : l'assurance modeste, les prévenances affectueuses l'attiraient et le ramenaient aisément ; il savait apprécier une opposition consciencieuse et décente. — Il aimait les jeunes gens, et se plaisait à les guider en des excursions botaniques, qu'interrompait joyeusement un frugal déjeuner.

Daquin avait compris les avantages de l'association ; il la prisait et l'encourageait sous toutes ses formes. Il prit l'initiative d'un *Casin littéraire* pour la jeunesse de Chambéry. Jaloux de voir maintenir intacte cette dignité de rapports publics et confraternels, caractère distinctif du corps médical de Chambéry, il avait désiré et tenté

l'établissement d'une *Société médicale savoisienne ;* mais la réalisation de ce projet était réservée à notre âge. — Mêlé à toutes les institutions utiles de la patrie, il fut en outre le correspondant actif des principales Sociétés savantes de l'étranger : de la Société royale de Médecine de Paris, de celle de Montpellier, de l'Athénée de Lyon, de l'Académie impériale de Turin, de la Société d'Agriculture de la même ville, et de l'Académie italienne.

Malgré l'absorption qu'opère sur l'homme public la multiplicité des obligations extérieures, et sur le savant les quotidiennes sollicitations de l'étude ; malgré la dispersion de sentiments qu'occasionnent au médecin les exigences variées de la clientèle ; malgré, dirons-nous encore, l'égoïsme proverbial du célibat, Daquin sut faire toute sa vie leur large et bonne part aux devoirs et aux affections de la famille. — Avec des revenus qui se bornaient à peu près aux gains irréguliers de la pratique, il fit longtemps les frais de l'entretien de ses deux sœurs devenues infirmes. — Sa mère ayant été frappée de paralysie à soixante-treize ans, il la conduisit aux eaux d'Aix ; il y surveilla tout son traitement avec une pieuse sollicitude, et c'est sous les inspirations de l'amour filial qu'il recueillit les matériaux de son traité sur Aix.

Tel fut l'homme distingué dont j'ai essayé de retracer le souvenir. Son nom restera dans la science de l'Aliénation et dans celle des Eaux minérales. Sa patrie, qu'il a servie et honorée, lui gardera sa reconnaissance et la mémoire du cœur.

RECENSEMENT

DES

ALIÉNÉS EXISTANTS EN SAVOIE

EN 1850

PAR Mgr ALEXIS BILLIET

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

Après avoir pris la résolution de former, dans les environs de la ville de Chambéry, un grand établissement d'aliénés, l'administration de l'hospice du Beton a dû s'occuper des proportions à donner à ce nouvel édifice pour l'approprier à sa destination, celle d'y réunir tous les aliénés du duché de Savoie dont le repos public pourrait exiger la réclusion. L'élément fondamental de cette question consiste à connaître le nombre des aliénés qui existe ordinairement dans toute la Savoie. D'après le désir que le Conseil général de Charité nous en a manifesté, nous avons entrepris d'en faire le recensement. Nous nous sommes adressé pour cela à tous les Curés des diocèses de Chambéry, d'Annecy, de Tarentaise et de Maurienne. Nous les avons priés de nous indiquer le nombre des aliénés actuellement résidants dans leur

paroisse, le nombre des aliénés de chaque paroisse admis à l'hospice du Beton, et le nombre des aliénés de chaque paroisse retirés ailleurs qu'au Beton, autant qu'ils pourraient en avoir connaissance, avec recommandation spéciale de ne porter sur leur tableau que les aliénés proprement dits, et non les crétins ou idiots. Pour ne pas donner trop d'étendue au tableau général que nous en avons dressé, nous ne présenterons ici le résultat des renseignements que nous avons obtenus, que par mandements, avec la population de chaque mandement, d'après le recensement que le gouvernement a fait faire en 1839.

PROVINCE DE SAVOIE-PROPRE

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Chambéry	30,205	34
Aix	13,744	13
Albens	11,025	7
La Rochette	8,847	10
Le Châtelard	12,451	7
Les Échelles	9,770	13
La Motte-Servolex	11,060	12
Montmélian	11,280	11
Pont-Beauvoisin	9,069	4
Ruffieux	5,870	4
Saint-Genix	7,846	8
Saint-Pierre d'Albigny	7,753	5
Yenne	9,965	14
Totaux	148,865	142

Moyenne de la Savoie-Propre : 1 aliéné sur 1,048 hab.

PROVINCE DE MAURIENNE

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Aiguebelle.............	10,099	4
Chamoux..............	7,775	8
La Chambre............	10,587	5
Lanslebourg............	6,376	9
Modane................	5,402	4
Saint-Jean de Maurienne..	15,617	11
Saint-Michel............	6,488	10
Totaux....	62,344	51

Moyenne de la Maurienne : 1 aliéné sur 1,222 habitants.

PROVINCE DE HAUTE-SAVOIE

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Albertville.............	15,335	10
Beaufort...............	7,424	10
Faverges...............	10,034	3
Grésy-sur-Isère.........	8,950	4
Ugines................	8,015	7
Totaux....	49,758	34

Moyenne de la Haute-Savoie : 1 aliéné sur 1,463 habit.

PROVINCE DE TARENTAISE

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Aime	10,394	6
Bourg-Saint-Maurice	11,871	9
Bozel	7,825	8
Moûtiers	16,598	18
Totaux	46,688	41

Moyenne de la Tarentaise : 1 aliéné sur 1,138 habitants.

PROVINCE DE GENEVOIS

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Annecy	23,163	13
Duing	11,364	14
Rumilly	16,763	5
Saint-Julien	18,677	16
Seyssel	9,983	6
Thônes	11,844	9
Thorens	8,211	7
Totaux	100,005	70

Moyenne du Genevois : 1 aliéné sur 1,428 habitants.

PROVINCE DU CHABLAIS

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Abondance	6,258	1
Douvaine	9,742	10
Evian	12,255	9
Le Biot	7,738	5
Thonon	19,715	16
Totaux....	55,686	41

Moyenne du Chablais : 1 aliéné sur 1,358 habitants.

PROVINCE DU FAUCIGNY

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Annemasse	11,614	15
Bonneville	15,974	13
Cluses	9,814	4
La Roche	8,738	5
Reignier	9,885	1
Saint-Gervais	11,596	8
Saint-Jeoire	11,425	5
Sallanches	10,204	7
Samoëns	6,401	5
Taninges	8,141	5
Totaux....	101,792	68

Moyenne du Faucigny : 1 aliéné sur 1,496 habitants.

RÉSUMÉ

PROVINCES	POPULATION	ALIÉNÉS
Savoie-Propre	148,865	142
Maurienne	62,544	51
Haute-Savoie	49,758	34
Tarentaise	46,688	41
Genevois...............	100,005	70
Chablais	55,686	41
Faucigny	101,792	68
Totaux....	565,138	447
Moyenne : 1 aliéné sur 1,264 habitants.		

On voit, par les tableaux qui précèdent, qu'en 1850 le nombre total des aliénés du duché de Savoie est de 447. D'après le recensement de 1839, la population de ces mêmes provinces étant de 565,138, il y aurait ainsi un aliéné sur 1,264 habitants.

Pour nous assurer si le nombre des aliénés est partout proportionnellement égal, nous avons réuni dans un tableau séparé quinze des mandements les plus montueux, soit ceux du Châtelard, de St-Jean de Maurienne, de Saint-Michel, de Modane, de Lanslebourg, de Beaufort, de Bozel, du Bourg-Saint-Maurice, de Thônes, de Sallanches, de Saint-Gervais, de Taninges, de Samoëns, d'Abondance et du Biot. Dans ces quinze mandements la population est de 135,616, le nombre

des aliénés de 108, soit de 1 sur 1,255 habitants, résultat à peu près égal à celui de 1 sur 1,264 ; ce qui prouve que le nombre des aliénés n'est pas proportionnellement plus grand dans les montagnes que dans le reste de la Savoie.

Nous avons réuni dans un second tableau les onze mandements de la Savoie qui sont principalement sujets aux infirmités du goître et du crétinisme. Ce sont ceux de la Rochette, de Chamoux, d'Aiguebelle, de la Chambre, de Saint-Jean de Maurienne, de Saint-Michel, de Grésy-sur-Isère, d'Albertville, de Moûtiers, d'Aime et de Bozel. Dans ces onze mandements la population est de 118,515, et le nombre des aliénés de 94, soit de un sur 1,260, résultat identique avec celui de toute la Savoie.

Nous avons réuni dans un troisième tableau les douze mandements les plus bas de ce duché : ce sont ceux de St-Genix, du Pont-Beauvoisin, des Échelles, d'Yenne, de Chambéry, d'Aix, d'Albens, de Rumilly, de Montmélian, de la Motte-Servolex, de la Rochette et de Saint-Pierre d'Albigny. Dans ces douze mandements la population est de 147,327, le nombre des aliénés de 136, soit de un sur 1081, ce qui est un peu au-dessus de la moyenne générale de la Savoie.

Dans un quatrième tableau nous avons réuni toutes les villes et bourgs de ce duché, soit celles de Chambéry, des Échelles, du Pont-Beauvoisin, de Saint-Genix, d'Yenne, d'Aix, de Rumilly, de Montmélian, de Saint-Pierre d'Albigny, de la Rochette, d'Aiguebelle, de Saint-Jean de Maurienne, de Saint-Michel, de Modane, d'Albertville, de Beaufort, de Moûtiers, du Bourg-Saint-Maurice, d'Annecy, de Thônes, de la Roche, de Bonne-

ville, de Cluses, de Sallanches, de Thonon et d'Évian. La population totale en est de 82,976, et le nombre des aliénés de 77, soit de 1 sur 1,077 habitants.

Il paraîtrait donc, d'après ces tableaux, 1° que le nombre des aliénés est à peu près proportionnellement le même, soit dans les pays de montagnes, soit dans les vallées exposées au goître et au crétinisme, que dans tout le reste du duché; 2° qu'il est sensiblement plus grand soit dans les villes, soit dans les mandements les moins élevés. Nous ne présentons cependant ce résultat que comme un premier aperçu. Des observations faites ailleurs sur une plus grande échelle pourront le contredire ou le confirmer.[1]

[1] Dans le diocèse d'Aoste, la population actuelle est de 78,097, et le nombre des aliénés de 53, soit de 1 sur 1,473 individus.



TABLEAU STATISTIQUE

DES

INSCRITS RÉFORMÉS POUR GOITRE

EN SAVOIE

PENDANT SIX ANS, DE 1843 A 1848

PAR Mgr ALEXIS BILLIET

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

PROV.	MANDEMENTS	POPULATION	INSCRITS	RÉFORMÉS
SAVOIE-PROPRE	Chambéry	30,205	1,885	8
	Aix.............	13,744	890	4
	Albens..........	11,025	792	2
	La Rochette......	8,847	583	22
	Les Échelles	9,770	632	1
	Le Châtelard.....	12,431	829	0
	Montmélian......	11,280	744	2
	La Motte-Servolex.	11,060	761	10
	Pont-Beauvoisin..	9,069	646	3
	Ruffieux.........	5,879	538	1
	Saint-Genix......	7,846	613	6
	St-Pierre d'Albigny	7,733	448	8
	Yenne	9,965	724	3
	Totaux....	148,865	9,925	70

PROV.	MANDEMENTS	POPULATION	INSCRITS	RÉFORMÉS
MAURIENNE	Saint-Jean........	15,617	887	84
	Aiguebelle........	10,099	517	99
	Chamoux..........	7,775	499	27
	La Chambre.......	10,587	581	65
	Lanslebourg......	6,376	415	5
	Modane...........	5,402	309	40
	Saint-Michel.....	6,488	352	30
	Totaux....	62,344	3,558	347
Hte-SAVOIE	Albertville.......	15,335	971	59
	Beaufort..........	7,424	486	12
	Faverges..........	10,034	601	10
	Grésy-sur-Isère...	8,950	660	32
	Ugines...........	8,015	595	9
	Totaux....	49,758	3,313	122
FAUCIGNY	Annemasse.......	11,614	848	10
	Bonneville.......	13,974	999	19
	Cluses...........	9,814	786	22
	La Roche........	8,738	622	9
	Reignier.........	9,885	659	8
	Saint-Gervais.....	11,596	704	14
	Saint-Jeoire......	11,425	831	5
	Sallanches.......	10,204	745	18
	Samoëns.........	6,401	446	2
	Taninges........	8,141	594	0
	Totaux....	101,792	7,234	105

PROV.	MANDEMENTS	POPULATION	INSCRITS	RÉFORMÉS
TARENTAISE	Moûtiers..........	16,598	1,047	71
	Aime	10,394	1,144	62
	Bourg-St-Maurice.	11,871	793	24
	Bozel.............	7,825	493	33
	Totaux....	46,688	3,477	190
GENEVOIS	Annecy..........	23,163	1,736	20
	Duing...........	11,364	815	3
	Rumilly	16,763	1,236	7
	Saint-Julien.......	18,677	1,432	5
	Seyssel	9,983	744	9
	Thônes...........	11,844	823	3
	Thorens.	8,211	679	12
	Totaux....	100,005	7,465	59
CHABLAIS	Abondance........	6,258	472	1
	Douvaine	9,742	748	21
	Évian	12,255	702	15
	Le Biot...........	7,758	503	1
	Thonon...........	19,713	1,270	16
	Totaux....	55,686	3,695	54

Nombre des Réformés pour Goître sur 1,000 Inscrits, en six ans, de 1843 à 1848.

Nos	MANDEMENTS	RÉFORM	Nos	MANDEMENTS	RÉFORM
1	Le Châtelard..	0	27	La Roche.....	14,4
2	Taninges.....	0	28	Ugines.......	15,1
3	Les Échelles..	1,5	29	Faverges.....	16,6
4	Le Biot......	1,9	30	Thorens......	17,6
5	Abondance...	2,1	31	St-Pred'Albigny	17,8
6	Albens.......	2,5	32	Bonneville....	19,0
7	Montmélian...	2,6	33	St-Gervais....	19,8
8	Ruffieux.....	2,7	34	Évian........	21,3
9	St-Julien.....	3,5	35	Sallanches....	24,1
10	Duing.......	3,6	36	Beaufort.....	24,6
11	Thônes......	3,6	37	Cluses.......	27,9
12	St-Jeoire.....	3,6	38	Douvaine.....	28,0
13	Yenne.......	4,1	39	Bourg-St-Maur.	30,2
14	Chambéry....	4,2	40	La Rochette..	37,7
15	Aix.........	4,4	41	Grésy-sur-Isèr.	48,4
16	Samoëns.....	4,4	42	Aime........	54,1
17	Pont-Beauvois.	4,6	43	Chamoux.....	54,1
18	Rumilly......	5,6	44	Albertville...	60,7
19	St-Genix.....	9,7	45	Bozel........	66,9
20	Annecy......	11,5	46	Moûtiers.....	67,8
21	Annemasse...	11,7	47	St-Michel.....	85,2
22	Thonon......	12,0	48	St-Jean-de-Mne	91,5
23	Reignier.....	12,1	49	La Chambre..	111,8
24	Seyssel......	12,1	50	Modane......	129,4
25	Lanslebourg..	12,1	51	Aiguebelle...	191,4
26	Motte-Servolex	13,1			

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION

EXISTANT A SAINT-JEOIRE

PRÈS DE CHAMBÉRY

PAR M. FRANÇOIS RABUT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE NATIONAL DE CHAMBÉRY

Lue dans la séance du 6 juillet 1850.

Il y a deux ans environ, on a abattu un pan de muraille qui formait un angle très aigu avec le presbytère de Saint-Jeoire, et l'on a mis à découvert une grande inscription gothique, encastrée dans le mur de cette maison. Peu de jours après, j'arrivai dans cet endroit pour copier une autre inscription qui se voit au-dessus de la porte du même presbytère, et je fus très agréablement surpris d'en trouver deux.

Après les avoir transcrites l'une et l'autre, je m'appliquai à faire de la première un *fac-simile* que je viens mettre aujourd'hui sous les yeux de l'Académie avec quelques notes. (Voyez la planche.)

Cette inscription est gravée en creux sur quatre pierres juxtaposées, dont les joints se sont un peu élargis; les

lettres ont six centimètres environ de hauteur ; et sur une cinquième pierre longue et étroite, qui surmonte les quatre autres, a été taillée une corniche qui, à raison de son peu de relief, paraît avoir été destinée à orner plutôt qu'à protéger la légende, dont voici le texte sans abréviations :

Hanc . domum . fecit . fieri . venerabilis . dominus . johannes . martini . de . scalis . canoninus . prioratus . sancti . georgii . in . sabbaudia . et . scriba . tam . in . missalibus . gradualibus . responsoriis . et . aliis . libris : anno . Domini . millesimo . quingentesimo . primo : Idem

Johannes . Martini .

Ces deux derniers mots *Johannes Martini* sont placés au-dessous de l'inscription comme une signature, et leurs deux initiales sont liées comme dans la plupart des seings modernes.

La première lettre de la légende est fleuronnée, entourée d'une sorte de cartouche et posée sur deux lignes, comme dans les manuscrits ; l'on voit encore des fleurons à la signature et à l'*I* du mot *Idem*.

Cette inscription est intéressante sous plusieurs rapports. Et d'abord elle fait connaître un artiste savoisien, un calligraphe vivant à une époque où de semblables artistes commençaient à devenir rares (1501). Il se nommait Jean Martini; sa patrie est indiquée : il était des Echelles, *de Scalis.* C'était un chanoine du prieuré de Saint-Jeoire en Savoie ; et, comme les moines du moyen âge qui transcrivaient des livres profanes aussi

bien que des livres ecclésiastiques [1], il s'occupait non-seulement d'écrire des graduels, des missels et des antiphonaires, mais encore divers autres livres. Un autre mérite du monument dont il s'agit, c'est de nous donner la date certaine d'un édifice qui, à la vérité, était bien loin d'être somptueux, mais dont les débris assez nombreux, disséminés dans les constructions modernes, doivent être étudiés avec soin, parce qu'ils peuvent servir de points de comparaison pour fixer la date d'un monument où l'on trouverait les mêmes détails artistiques.

Mais ce qui rend notre inscription bien intéressante sous un point de vue particulier qui m'a déterminé à la copier exactement et à la faire connaître, c'est qu'elle est un spécimen du talent du chanoine Jean Martini, qui a transmis à la postérité un autographe durable. Ce fait rendu indubitable par la signature finale que précède le mot *Idem* (le susdit), est encore confirmé par les fleurons et la forme de quelques lettres, qui ressemblent bien plus aux caractères et aux ornements des manuscrits qu'à ceux employés dans les légendes gravées sur la pierre à cette époque. Jean Martini a donc tracé lui-même cette inscription ; ce qui la rend très curieuse.

Il en est de même de celle qui est au-dessus de la porte d'entrée du presbytère, sur la pierre qui sert de chambranle ; elle est également gravée en creux et se trouve en partie sur la surface perpendiculaire de la pierre, en partie sur un chanfrein assez large. Cette petite

[1] . . . . . tum ut libros ecclesiasticos, quo eorum esset semper copia, tum alios, qui ad litterarum humaniarum studia necessarii essent describerent. (DUCANGE, *Gloss.*, verbo *Scriptores*.)

[illegible]

[illegible] cette légende ait été modifiée. [illegible] une profonde con- [illegible] des [illegible], les [illegible] les bâtiments de [illegible] l'histoire n'y perd rien, [illegible] des deux pièces qui [illegible] petit, les chevaux [illegible]

[illegible] pour accompagner cette [illegible] petit monument [illegible] l'existence de [illegible] qui y [illegible] Les [illegible] un champ [illegible] blanches; mais, par exemple, [illegible] en creux. [illegible] en relief. On voit [illegible] de la tête, du buste et des extrémités [illegible] par des simples traits [illegible] quelque chose de [illegible]. Une pierre [illegible] quelque temps [illegible] l'église de [illegible]

Hac · domu · fecit fieri venerabil · dns · iohannes · mar
tini · de · scalis · canonicus · prioratus · scti · geor
gii · i · sabbaudias · scriba · tam · i · unisalibz · gradua
libz · responsoriis · z · aliis · libris · [illegible]

Dns
Martini

Inscription existant sur un mur du Presbytère de St Jeoire près de Chambéry.

NOTICE

SUR

UNE DALLE FUNÉRAIRE

EXISTANT DANS L'ÉGLISE DU BOURGET

PRÈS DE CHAMBÉRY

PAR M. FRANÇOIS RABUT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE NATIONAL DE CHAMBÉRY

Lue dans la séance du 8 avril 1852

La bienveillance avec laquelle l'Académie a accueilli les communications que j'ai eu l'honneur de lui faire au sujet de quelques inscriptions existant en Savoie, m'engage à détacher aujourd'hui du recueil d'épigraphie savoisienne dont je m'occupe, un monument inédit du quinzième siècle, et à lui en présenter le dessin et la description.

C'est une dalle funéraire, que l'on voit maintenant au milieu de l'église du Bourget, où elle a été placée depuis quelques années seulement. Je l'ai choisie de préférence à toute autre, parce qu'elle m'offre l'occasion de parler des constructions mutilées d'un ancien prieuré, sur lequel il ne nous a presque rien été transmis.

Le prieuré du Bourget, près du lac et du château de ce nom, fut fondé en 1050 par Humbert I[er], comte de

Savoie [1], et augmenté par les successeurs de ce prince. [2] Il appartint dès lors, jusqu'en 1570, aux religieux de l'ordre de Cluny, et à cette époque il fut réuni aux pères Jésuites de Chambéry. [3] Besson et Grillet ne nous apprennent rien de plus sur ce couvent.

Au siècle dernier, les Jésuites ayant été renvoyés de nos États, leurs biens furent donnés quelque temps après aux Frères-Mineurs conventuels de Chambéry, quand ceux-ci cédèrent leur église et leur couvent pour en faire l'évêché et la cathédrale de cette ville. Le prieuré du Bourget fut compris dans cette donation, demeura au pouvoir des Franciscains jusqu'en 1792, et fut vendu alors comme bien national. Au rétablissement du culte, l'église du prieuré devint l'église paroissiale du bourg ; mais le couvent resta propriété particulière.

Une des premières choses qui frappent la vue de l'archéologue lorsqu'il entre dans cette église, c'est le grand nombre d'écus armoriés d'*or au chevron de sable*, que son œil découvre aux clefs de voûte, aux consoles, aux chapiteaux et aux vitraux. (Il les verrait aussi sur le jubé, si le jubé n'avait été détruit assez récemment.) [4]

[1] Guichenon, *Hist. gén.; Preuves*, p. 5 et 6, édit. de 1778.

[2] id. id., id., *passim*.

[3] Besson, *Mém. pour l'hist. ecclés.*, p. 321 ; — et Grillet, *Diction. histor.*, t. Ier, p. 180.

[4] Ce jubé, un des derniers qui ait subsisté dans notre Savoie, existait encore il y a vingt-cinq ans ; il était orné de nombreuses sculptures en mollasse et en pierre, peintes et dorées. On a placé autour du chœur, où l'on peut les voir aujourd'hui, les scènes de la vie de Jésus-Christ qui le décoraient. D'autres sculptures en pierre et en bois, provenant du même monument, se détériorent et pourrissent dans le passage qui mène à la crypte. C'est là que j'ai retrouvé les armes dont je viens de parler. J'ai vu aussi, dans cet endroit, des peintures sur pierres plates dans le même style que celui des sculptures.

En pénétrant dans la crypte, il y rencontre les mêmes armes. S'il se rend ensuite dans les bâtiments qui appartenaient autrefois aux religieux Bénédictins, elles lui apparaissent en plus grande quantité; il les retrouve sur le manteau de la vaste cheminée, au-dessus de toutes les portes, à toutes les arcades du cloître. Mais l'endroit où on les trouve encore plus multipliées, tantôt découpées sur le chêne au milieu de dentelles délicates, tantôt taillées avec énergie dans la pierre dure ou peintes sur la mollasse sculptée, est une petite chapelle sépulcrale au-dessous de laquelle existe encore un caveau, et qui est située dans l'angle formé par le chœur de l'église et l'un des côtés du cloître. La dalle ciselée qui fait le sujet de cette notice a été découverte dans cette chapelle il y a une vingtaine d'années environ, par le propriétaire des bâtiments du couvent. Celui-ci l'a donnée au curé, qui l'a fait mettre au milieu de l'église, où elle est parfaitement en vue, mais malheureusement trop exposée aux injures quotidiennes de la chaussure des paroissiens.

On voit sur cette pierre un squelette qui n'est pas entièrement décharné; il est placé dans un édicule gothique. Sous ses pieds est figuré un dallage : les mains croisées sur le ventre tiennent chacune un philactère qui se développe en remontant le long du buste jusqu'au-dessus des épaules.

Sur l'une de ces banderolles on lit les premiers mots du psaume 50 : MISERERE MEI DEUS, avec la date 1482. — Et sur l'autre, ce verset du Livre de la Sagesse : CONSUMMATUR IN BREVI SIT TRANSIT GLORIA MUNDI.

Autour du sujet principal a été gravée la légende suivante, interrompue par des écussons placés aux quatre angles de la dalle :

(Un écu.) HIC . JACET . ODDO (un écu) DE . LUYRIACO . HUJUS . ECCLESIE . PRIOR . CAPELLE . ISTIUSQUE . FUNDATOR. (un écu) CLAUSTRI . DONATOR . QUOQUE . (un écu) HEDIFICATOR . EJUS . NOSTRE . PRINCIPALIS . ECCLESIE . ANIMA . REQUIESTAT . IN . PACE . AMEN .

Les écus qui partagent cette légende ont été mutilés. Ils n'offrent qu'une aire en creux, assez profonde comparativement, qui contenait probablement des incrustations aux émaux des armes de Luyrieux, les armes répandues avec tant de profusion dans les bâtiments du prieuré. Quoi qu'il en soit, l'héraldiste n'y perd rien, car il retrouve sur les bases des deux piliers qui soutiennent l'édicule gothique dont on a déjà parlé, le chevron de cette maison que le graveur y a tracé en forme d'ornement.

Le *fac-simile* que j'ai fait pour accompagner cette Notice complètera la description de ce petit monument et montrera mieux l'ordonnance des divers objets qui y sont représentés. Les teintes plates indiquent un champ plus bas que les parties blanches ; ainsi, par exemple, les lettres de la grande légende sont gravées en creux, et celles des banderolles sont en relief. On voit aussi que les détails de la tête, du buste et des extrémités du squelette sont indiqués par de simples traits assez légers.

Je dirai d'abord quelque chose du sujet figuré sur la tombe d'Oddon de Luyrieux. Une pensée d'humilité exprimée par ce prieur quelque temps avant sa mort, peut l'avoir fait choisir au lieu de son portrait vivant, comme on le voit dans l'église de Lémenc, sur la pierre sépulcrale du bénédictin Jean Martin, décédé à peu près à la

même époque.[1] On pourrait encore, comme l'a fait M. de Gingins-la-Sarraz en décrivant un monument analogue[2], trouver l'explication du choix de ce sujet dans les mœurs pieuses de ces temps où l'on cherchait à montrer le néant des grandeurs humaines par le contraste du corps de l'homme tel qu'il devient dans le tombeau. Ces sujets, qui ont sans doute servi d'introduction aux danses macabres, étaient fréquemment employés sur les tombes du quatorzième et du quinzième siècle. Millin nous apprend que « les anciennes églises en étaient remplies ; » il ajoute que « le grand nombre de corps saints et d'ossements bénis exposés dans les églises à la vénération des fidèles, avaient accru les occasions de voir ces objets dégoûtants et diminué la répugnance qu'ils devaient inspirer... » Il donne le dessin et la description d'une tombe assez semblable à la nôtre, qu'il a rencontrée dans la commanderie de Saint-Jean de l'Isle (Seine-et-Oise).[3] Le cadavre, de grandeur naturelle et à demi rongé par les vers, tient dans les mains jointes sur le bas-ventre un philactère ; un autre philactère sort de la bouche et porte ces vers :

si depourveu es du peril de mort
et toi vivant n'a point faict penitence
dampné sera sans te faire aucun tort
au feu d'enfer sans aucune allégeance.

[1] 1495 au lieu de 1480. Voy. ma *Notice sur quelques inscript. funér.*, dans les *Mémoires de l'Acad. de Savoie*, 2e série, t. Ier, p. 150 ; — et p. 12 des exempl. à part.

[2] *Notice sur le monum. sépulcral découvert à la Sarraz (c. de Vaud)*, par le baron F. de Gingins-la-Sarraz ; broch. in-12. Lausanne, 1840.

[3] MILLIN, *Ant. nat.*, vol. III, p. 12 ; pl. IV, n° 4.

Revenons à notre monument savoisien.

Relativement à la valeur artistique de cette page singulière, il est assez difficile de prononcer si l'on se reporte à l'époque où elle a été faite, époque où le respect pour les cadavres n'avait pas encore permis aux peintres et aux sculpteurs de faire des études consciencieuses d'anatomie, et l'on doit trouver là une grande excuse aux imperfections de notre ciselure. Je ferai remarquer que, sur plusieurs parties du squelette, par exemple le cou, les pieds et les mains, on aperçoit des muscles et même des ongles, comme si le corps était encore intact, ou comme s'il n'était qu'écorché dans ces endroits; tandis qu'ailleurs, à la tête, aux bras, aux jambes, etc., ce sont les os nus que l'on aperçoit, et je ferai observer que ce mélange de myologie et d'ostéologie, qui contribue beaucoup à l'originalité du sujet, pourrait être bien moins l'effet de la volonté de l'artiste que le résultat de son ignorance de la vraie configuration ostéologique des parties qu'il a représentées charnues. Les ossements des saints exposés dans les églises, qui étaient alors les seuls modèles, n'étaient jamais que des fragments de squelettes, et le plus souvent des têtes ou des fémurs. Aussi peut-on voir que ces parties sont les moins mal faites dans le dessin de la tombe du Bourget.

Les découpures de la niche gothique qui entoure le squelette sont délicates; l'artiste a su donner une apparence de saillie au fleuron supérieur de l'arcade trilobée; les petites tourelles crénelées et percées de meurtrières en forme de croix ajoutent à l'effet et donnent une valeur archéologique à cette construction figurée. [1] Si les

[1] Peut-être ont-elles été placées là pour rappeler la noble origine du défunt.

petites colonnes sont moins bien, leur ténuité peut s'excuser par le défaut d'espace ; et le dallage en pierre, quoique empreint de cette irrégularité, type de l'époque où il a été tracé, est très bien mis en perspective.

Les phylactères sont dirigés avec habileté et variété, et, bien que d'une forme différente, ils contribuent admirablement à la symétrie du sujet. L'un d'eux contient un renseignement très précieux, la date 1482, qui est certainement celle de la mort d'Oddon de Luyrieux. Cette date est aussi celle du monument tumulaire, à qui elle donne une grande valeur ; et si on la rapproche de la légende principale, l'intérêt qu'elle présente s'accroît bien davantage, puisqu'elle fait connaître l'âge de plusieurs anciennes constructions.

La légende *miserere mei deus*, qui se lit sur le même phylactère, était fréquemment employée au quinzième siècle sur les monuments de ce genre. On la voit à Chambéry, sur une banderolle qui sort de la bouche de Mathieu de Morine, dans la peinture où il est représenté à genoux sur son monument funéraire, qui est dans la cathédrale de cette ville. [1]

Je n'ai pas encore rencontré l'autre devise, tirée du Livre de la Sagesse : *Consummatur in brevi sic transit gloria mundi*. Quoique l'on ait développé le phylactère autant que possible, en le faisant passer adroitement sous le bras, les abréviations y sont nombreuses et les lettres serrées, à cause de la longueur du texte, ce qui en rend la lecture difficile au premier aspect. On y remarque que le *c* est remplacé par un *t* dans le mot *sic*. Ce fait se reproduit dans le mot *requiescat* de la grande légende.

[1] Voy. ma Notice déjà citée, page 7.

J'arrive à cette légende qui borde la pierre et qui mérite une plus grande attention. Elle nous apprend d'abord que la dalle où elle est gravée recouvrait la tombe d'Oddon de Luyrieux, prieur du Bourget. La famille de Luyrieux était une illustre famille du Bugey, dont plusieurs membres ont rempli des charges très honorables à la cour de Savoie. Guichenon en a donné la généalogie dès l'an 1100. [1] Cette famille a donné, dans le quinzième siècle, trois prieurs au couvent du Bourget :

Aynard de Luyrieux, qui fut ensuite pourvu, en 1450, du prieuré de Gigny en Comté, par Amédée VIII, alors cardinal de Sainte-Sabine et légat du pape. [2]

Oddon, celui dont nous avons retrouvé la tombe, qui était neveu du précédent, et qui lui succéda très probablement dans les fonctions de prieur. C'était le dixième enfant de Lancelot de Luyrieux, bailli de Savoie, gouverneur de Nice, et de Renaudine de Salins, que Lancelot avait épousée en 1419. Né en 1430 environ, il n'avait, quand il mourut en 1482, qu'une cinquantaine d'années.

Et un autre Oddon, neveu du précédent, petit-neveu du prieur Aynard, enfant de Guillaume de Luyrieux et de Jeanne de Luyrieux, mariés par dispenses en 1443. [3] Le titre de prieur du Bourget semblait être inféodé aux cadets de cette famille.

Les armes des Luyrieux étaient bien celles que l'on voit si nombreuses sur les constructions du couvent du Bourget : d'*or au chevron d'azur ;* elles avaient pour supports *deux anges au naturel*, supports bien propres à être reproduits dans un édifice religieux ; aussi les voit-on

[1] *Hist. de Bresse et Bugey*, cont. de la 3e part., page 142.
[2] id. id. page 144.
[3] id. id. page 145.

en divers endroits de l'église et du cloître. Il n'en est pas de même du cimier : *un dragon d'or clariné d'argent*, et de la devise : *Belle sans blâme*, qui a été remplacée aux vitraux du chœur par celle-ci : *Laus Deo Patri*, autour des armes de notre prieur, placées des deux côtés d'un panneau aux armes de Savoie. [1]

L'existence de trois prieurs de la famille de Luyrieux, jointe à la présence des armes de cette maison dans les différentes parties du prieuré, laisserait quelque incertitude sur l'époque précise de ces constructions, si le reste de la légende que nous étudions ne venait trancher la question d'une manière certaine, en restreignant à une durée peu considérable le temps pendant lequel ces édifices ont été construits. Oddon y est désigné comme le fondateur de la chapelle où se trouvait la dalle, *istiusque capelle fundator*, les nombreux détails d'ornementation dont cette chapelle a été revêtue acquièrent, quoique mutilés, une grande valeur à cause de la certitude de leur âge. Ils pourront servir de points de comparaison

[1] Les armes de Savoie que l'on voit sur ce vitrail sont figurées dans un écu incliné surmonté d'un casque, avec cimier et lambrequins. Le champ de l'écu, la croix et le fond du vitrail sur lequel se détachent les armoiries, tout est diapré. Ces armes sont celles d'un prince souverain de Savoie; elles sont plus anciennes que les vitraux qui les entourent. L'archaïsme du dessin et l'éclat du verre indiquent un vitrail du quatorzième siècle. La forme de ces ornements héraldiques est exactement celle des ornements figurés sur les sceaux et sur les monnaies des comtes de Savoie qui vivaient dans ce siècle. Il faut voir dans cette représentation le souvenir de la libéralité d'un des princes qui ont habité le château du Bourget. Ce panneau, qui ornait très probablement une des fenêtres de l'ancienne chapelle des religieux Bénédictins, a été utilisé et employé, par économie ou par reconnaissance, dans une des fenêtres de l'église construite par le prieur Oddon de Luyrieux; et comme il était trop petit pour remplir la nouvelle baie, on l'a flanqué, à droite et à gauche, des armes plusieurs fois répétées du noble prieur.

Un prince de la maison de Savoie a été prieur du Bourget : c'est Edouard de Savoie, fils de Philippe d'Achaïe, qui fut ensuite évêque de Belley en 1366 et archevêque de Tarentaise; mais ce n'est point à lui qu'il faut rapporter les armoiries dont il s'agit, qui sont les armes pleines de Savoie, tandis que les princes de Savoie-Achaïe les brisaient.

avec d'autres monuments ornés dans le même genre.[1]

Il en est de même des cloîtres, dont le prieur Oddon a doté son couvent, *claustri donator quoque*. Mais il n'a fait faire que la partie inférieure de ce cloître ; c'est là seulement que sont sculptées les armes de sa famille. Il ne faudrait pas lui attribuer la galerie supérieure qui existe encore intacte sur un des côtés. On voit sur les piliers de cette galerie, qui est construite à plein cintre avec une certaine profusion d'ornements, mais avec peu de goût, les armes d'une famille célèbre de la Savoie : l'aigle des Montmayeur, dont le nom est écrit au-dessus de chaque écusson de la manière suivante : MONT : MEYER :

On trouve enfin, en poursuivant la lecture de la grande légende, un bien plus grand titre à la gratitude des religieux du Bourget envers Oddon de Luyrieux, dans ces mots : *hedificator ejus nostre pr. e.* L'artiste arrivait à la fin de l'espace sur lequel il traçait la légende, et il ne devait pas omettre la formule indispensable : *Anima requiescat in pace amen*. Aussi les abréviations sont plus nombreuses, et les deux dernières semblent, au premier instant, devoir embarrasser le lecteur ; mais on les comprend bien vite quand on jette un coup d'œil dans l'église, où les armes d'Oddon de Luyrieux sont si souvent reproduites. Pour moi, je n'ai pas hésité à lire : *hedificator ejus nostre principalis*[2] *ecclesie*, et je n'hésite pas à

[1] Cette chapelle sert aujourd'hui de grange ; elle est surmontée en partie d'une petite tribune qui a une ouverture grillée sur l'intérieur de l'église, et qui a été construite un siècle plus tard, par le prieur Bertrand de la Balme, ainsi que l'indiquent ses armes taillées sur la porte de cette tribune. Les armes de cette maison, que l'on trouve sculptées dans d'autres endroits du prieuré, étaient *de gueules à la bande d'argent bordée d'un filet d'or, accompagnée de six bésants en orle.*

[2] *Principalis ecclesia* était synonyme, dans ce temps-là, de *major ecclesia*, ou de *baptismalis ecclesia*, ou de *parrochialis ecclesia*. — Voy. Du Cange, v° *Ecclesia principalis*.

communiquer cette leçon. Un signe abréviatif bien différent de tous ceux qui sont employés dans le même monument surmonte le dernier *e*, et autorise à y voir l'indication d'un mot entier. Il fallait, je le répète, laisser la place de la formule en quelque sorte sacramentelle, dont on a même retranché un mot : *cujus*, ou *hujus*, ou *ejus*.

Cette interprétation est la première qui m'est venue à la pensée, et dom Tassin a dit : « La première idée de l'archéologue est toujours la meilleure. » Mais il y a mieux que cela. On trouve la preuve du fait avancé en examinant attentivement les édifices mentionnés dans la légende, ou les débris qui en subsistent encore aujourd'hui. On acquiert alors la certitude que l'église du Bourget n'a pu être élevée par le neveu homonyme et le successeur de notre prieur Oddon ; car les moins experts reconnaîtront au premier aspect que l'église a été bâtie avant le cloître, que ce dernier a été appuyé contre elle, et qu'une portion du côté qui touchait à l'église a été facilement démolie sans que celle-ci ait été le plus légèrement endommagée.

Il est très probable aussi que la chapelle où a été trouvée la dalle funéraire a été construite après le cloître, et qu'ainsi chapelle, cloître, église, tout a été bâti l'un après l'autre, en sens inverse de l'énumération faite dans le texte que nous expliquons. Cet ordre dans la légende n'est probablement pas le résultat d'un accident. Peut-être a-t-on voulu aller du plus récent au plus ancien en même temps que l'on allait du plus petit au plus considérable. [1]

[1] En examinant la pierre et les portions de la légende contenues sur chacun de ses côtés, on pourrait encore penser qu'elle était placée de

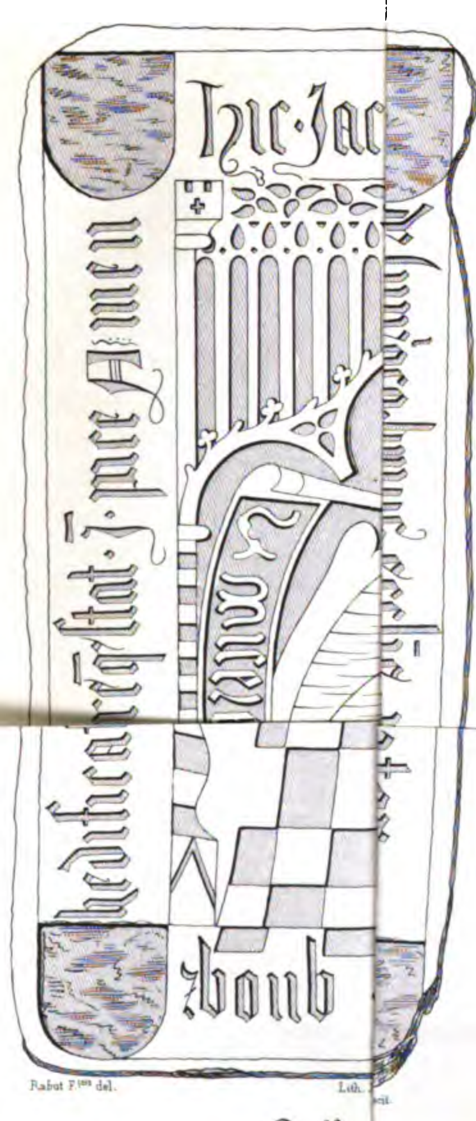
En résumé, la pierre tumulaire d'Oddon de Luyrieux nous fait connaître sa générosité et la date de sa mort (1482).

Elle nous donne la date certaine de l'église du Bourget, de la crypte, des vitraux et des autres ornements de cette église, du cloître, de la chapelle sépulcrale et d'une grande partie du couvent (le milieu du quinzième siècle, de 1455 à 1475 environ).

Elle nous fournit, dans le style du sujet principal qu'elle représente, dans les détails d'architecture qui l'accompagnent, dans la forme des lettres et les abréviations des légendes qui y sont gravées, des données nombreuses propres à déterminer l'âge d'autres monuments à date inconnue et à en faciliter l'intelligence.

Elle mérite donc à plusieurs titres d'être conservée avec soin. Il serait à désirer que l'Académie, prenant l'initiative d'une pensée utile à la science, priât M. le curé du Bourget de faire dresser cette pierre contre un des murs de l'église; contre celui, par exemple, qui est mitoyen à l'église et à la chapelle où cette pierre a été trouvée.

manière à ce que la partie où est mentionné le cloître fût tournée contre lui, et que celle où l'église est citée fût tournée contre cet édifice. (Voy. la planche.) C'est un fait que je n'ai pu vérifier malgré mes questions au propriétaire, M. Burnier, notaire, qui a mis la plus grande complaisance à me fournir tous les renseignements que je lui ai demandés, et à me montrer les restes du prieuré, qu'il respectait avec soin. Cet homme affable et intelligent, est mort, jeune encore, ces temps passés, et sa propriété, mise aux enchères, va passer en d'autres mains.



Rabut F.res del. Lith. ... ecit.

Dalle

Existant dans l

près de


UNIV. OF MICH.

NOTE

SUR LES

PLANTES PHANÉROGAMES

qui aiment exclusivement le voisinage des habitations de l'homme

PAR M. AUGUSTE HUGUENIN

Professeur d'Histoire naturelle au Collége national de Chambéry.

Dans le règne animal, certaines espèces recherchent le voisinage de l'homme. Dans le règne végétal, il y a des plantes qui croissent exclusivement, ou du moins avec une certaine prédilection, dans les environs des maisons. Je n'ai pas l'intention de parler des plantes qui sont cultivées dans les jardins. L'action de l'homme s'étend sur tous les règnes de la création; il cultive les plantes pour son agrément ou pour l'utilité publique, soit dans des serres, soit dans des terrains préparés. Cette culture est du ressort des jardiniers, dont l'art est traité dans des ouvrages spéciaux.

Dans cette note, je me suis proposé, en premier lieu, de faire connaître quelles sont les plantes phanérogames

que j'ai vues, pendant plusieurs années, croître spontanément et de préférence autour des habitations de l'homme, et, en second lieu, de développer autant que je le pourrai les causes d'un tel phénomène.

Mes observations se borneront à la Savoie.

Il serait à désirer que d'autres botanistes fissent des observations analogues dans d'autres pays, pour pouvoir ensuite comparer les résultats, qui seraient certainement intéressants. J'ai souvent réfléchi sur ce phénomène pour en connaître les causes ; mais j'avoue que je n'ai pas réussi de manière à enlever tout doute.

Il est un fait connu que le plus grand nombre des plantes choisissent le lieu où elles croissent selon la nature du terrain, sec ou humide, qui leur convient, et cela indépendamment des influences que peuvent exercer sur elles le climat et la lumière. Il y a des plantes qui ne végètent que dans des terres calcaires, d'autres qui prospèrent exclusivement dans les terres argileuses : les unes aiment la sécheresse, les autres l'humidité. Nous voyons plusieurs espèces croître seulement à l'ombre des bois ou abritées par des rochers ; d'autres, au contraire, aiment les endroits exposés au soleil et battus des vents. Mais tous ces agents de la vie organique n'expliquent pas pourquoi l'on voit quelques plantes croître de préférence dans les environs des maisons. Ce qui influe sur la végétation en tout lieu doit influer aussi dans le voisinage des maisons, où la nature du terrain est la même que celui du pays qui l'environne, et où, comme partout, se trouvent des localités humides ou sèches, où le climat est le même, et où enfin les mêmes effets des rayons solaires se reproduisent.

Une autre question très importante, c'est la dispersion

des graines. Le vent, les rivières, les avalanches, les oiseaux transportent à de grandes distances les semences des plantes, et sont la cause qu'elles vont occuper peu à peu de nouvelles terres, voyageant même d'une province à une autre. L'homme aussi transporte involontairement certaines graines d'un lieu à un autre. Cela a lieu en ramassant la litière dans les bois, en transportant le fumier dans les champs ou dans les prés, comme aussi dans le transport des marchandises, soit par terre, soit par mer. Ainsi, l'*Erigeron Canadense. L.* nous est venu de l'Amérique, et maintenant il couvre nos campagnes. Dans les lazarets des ports de mer, on voit souvent des plantes exotiques qui y vivent un certain nombre d'années; mais les différentes manières dont les semences sont transportées dans des pays éloignés n'expliquent pas pourquoi certaines plantes ne se trouvent que dans les environs des villages.

J'ai cherché la cause de ce phénomène, et je ne saurais la trouver ailleurs que dans les modifications résultant de l'habitation simultanée des hommes et des animaux domestiques dans les mêmes lieux fixes. Je parlerai un peu en détail des agents qui modifient, du moins en partie, les éléments nécessaires à la vie des animaux, c'est-à-dire la terre, l'eau, l'air et la chaleur.

Les différentes qualités de terre existent dans la nature indépendamment de toute action de l'homme. Cela ne peut pas se dire de l'*humus*, résultat des substances animales et végétales en décomposition, qui sont le principe d'où les plantes tirent leur nourriture.

Dans la formation de l'humus, l'homme joue un rôle en partie actif et en partie passif : actif, en portant les différents engrais dans les champs et les prés; passif, en

exploitant les bois et en y plantant d'autres essences d'arbres. Si nous remarquons ce que l'on jette hors des maisons, nous trouverons plusieurs particularités qui influent sur la qualité de l'humus. Les balayures, les décombres des bâtiments, les lavures découlant des cuisines et les liquides de la fosse au fumier, lesquels coulent sur les pentes, pénètrent les terres environnantes. Les animaux domestiques, comme les poules, les dindons, les canards, les porcs, rôdent autour des habitations et engraissent le terrain de leurs excréments. Les débris qui proviennent de l'aire où l'on bat le blé et où l'on broie le chanvre, le marc de raisin, sont autant de fumiers particuliers.

Les eaux qui s'écoulent des fontaines ont aussi quelque influence sur la végétation autour des maisons. Ces fontaines reçoivent ordinairement l'eau d'une distance plus ou moins grande par des canaux ou tubes de bois ou de plomb. Il est possible que l'eau reçoive de ces tuyaux des propriétés particulières. A la campagne on a coutume de laver le linge dans le bassin des fontaines et d'y écurer les ustensiles à l'usage domestique. De là s'ajoutent à l'eau des substances qui peuvent servir de nourriture à certaines plantes. Les résidus provenant de la teinture, du tannage, d'une fabrique d'eau-de-vie, forment autant d'engrais différents.

Ce troisième agent, enfin, ce sont les exhalaisons. Je veux parler de celles qui sortent des écuries, des fosses à fumier et de la fumée des cheminées, laquelle, quelquefois retenue par le vent, envahit tout le pays. Ces exhalaisons et la fumée modifient aussi le degré de température de l'air.

Les murs abritent certaines plantes des vents piquants

et contribuent à maintenir un peu le degré de température, ce qui arrive aussi par la réverbération des rayons solaires.

Toutes les influences expliquées sont certainement les causes probables que quelques plantes prospèrent exclusivement dans le voisinage des habitations, mais on parviendra difficilement à trouver quelle est celle qui agit sur chaque plante en particulier.

Voici la nomenclature des espèces que j'ai observées en Savoie. J'ai suivi le *Prodromus* de M. de Candolle et le *Nomenclator* de Steudel.

Je me suis formé l'idée du voisinage en supposant un cercle autour des maisons dont le rayon mesuré depuis la dernière habitation jusqu'à la périphérie ne dépasse pas trois cents pas de longueur. Plusieurs des plantes notées ci-après ne s'étendent pas même jusqu'à l'extrémité de la distance que j'ai tracée. Je marquerai ces plantes d'un *. D'autres, au contraire, se trouvent aussi au-delà de la limite indiquée, et celles-ci sont marquées de deux **. Il est possible que plusieurs des plantes dont je parle se trouvent aussi à une certaine distance de toute habitation humaine, parce que la nature, dans l'immensité de son sein, trouve mille analogies qui nous sont inconnues ; mais il sera cependant vrai que ces plantes sont plus abondantes dans la circonférence que j'ai tracée.

Catalogue des Espèces.

** Ficaria ranunculoides. *Roth.*
** Ranunculus repens. *L.*
Chelidonium majus. *L.*
Fumaria capreolata. *L.*
— officinalis. *L.*
Cheiranthus Cheiri. *L.*
Sisymbrium officinale. *Scop.*
Alliaria officinalis. *Andrzej.*
** Reseda lutea. *L.*
** — luteola. *L.*
** Malva sylvestris. *L.*
** — rotundifolia. *L.*
** Portulaca oleracea. *L.*
* Sempervivum tectorum. *L.*
Saxifraga tridactilites. *L.*
Æthusa Cynapium. *L.*
Sambucus nigra. *L.*
— Ebulus. *L.*
Erigeron canadense. *L.*
Tanacetum vulgare. *L.*
Matricaria Chamomilla. *L.*
** Senecio vulgaris. *L.*
Onopordum Acanthium. *L.*
Lappa major. *Gaertn.*
— minor. *Dc.*
— tomentosa. *L.*
Lapsana communis. *L.*
Chondrilla muralis. *Lam.*
* Sonchus oleraceus. *L.*
* — asper. *Vill.*
Hieracium Jacquini. *Vill.*
Antirrhinum latifolium. *Mill.*
Linaria Cymbalaria. *Mill.*
Echium vulgare. *L.*
Solanum nigrum. *L.*
* Hyosciamus niger. *L.*
* Veronica hederifolia. *L.*
Glechoma hederacea. *L.*
Lamium maculatum. *L.*
— purpureum. *L.*
Ballota nigra. *L.*
Verbena officinalis. *L.*
Amaranthus retroflexus. *L.*
* Chenopodium hybridum. *L.*
* — urbicum. *L.*
* — album. *L.*
* — polyspermum. *L.*
* — Vulvaria. *L.*
Atriplex patula. *L.*
— hastata. *L.*
** Rumex alpinus. *L.* (Dans le voisinage des châlets.)
Polygonum aviculare. *L.*
Euphorbia peplus. *L.*
Mercurialis annua. *L.*
Urtica urens. *L.*
— dioica. *L.*
* Parietaria erecta. *Koch.*
* — diffusa. *Koch.*
** Panicum sanguinale. *L.*
** — ciliare. *Retz.*
** — glabrum. *Gaud.*
** Setaria viridis. *Beauv.*
** — glauca. *Beauv.*
** Poa annua. *L.*
** Bromus sterilis. *L.*
** — tectorum. *L.*
** Triticum repens. *L.*
** Hordeum murinum. *L.*

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE CHARTREUSE DE VALLON

EN CHABLAIS

AVEC DES CHARTES INÉDITES
ET DES ÉCLAIRCISSEMENTS RELATIFS A LA FAMILLE SOUVERAINE
DES
SIRES DE FAUCIGNY

PAR M. LÉON MÉNABRÉA

Les monastères ont joué, au moyen-âge, un rôle tellement important, ils occupent une si large place dans les annales des XIe, XIIe et XIIIe siècles, qu'on ne saurait rechercher avec trop de soin tout ce qui les concerne. Sans les titres conservés dans les archives des monastères, l'histoire manquerait souvent de ses premiers jalons ; ses bases les plus essentielles lui feraient défaut. Je parle surtout pour la Savoie qui, jadis, était fractionnée en un grand nombre de juridictions diverses. Si, en effet, nous connaissons les généalogies de nos maisons princières, les séries de nos évêques, ou si, du moins, l'on peut espérer de combler les lacunes qu'elles présentent,

c'est en majeure partie à ces titres précieux que nous le devons ; les obituaires des couvents, les petites chroniques qu'il arrivait fréquemment aux moines d'écrire, renseignent parfois l'historien sur des événements d'un haut intérêt, ou sur des personnages remarquables dont le souvenir s'était effacé. Mais c'est principalement sur la condition des populations rurales pendant les différentes périodes du régime féodal, condition à l'égard de laquelle il existe aujourd'hui tant d'erreurs et de préjugés, que les chartes des monastères pourraient jeter un grand jour, si l'on voulait les approfondir.

En 1846, peu de temps après avoir publié dans les Mémoires de l'Académie royale de Savoie ma Notice sur l'abbaye d'Aulps qui était, comme on sait, située en Chablais, ayant eu l'occasion de faire une nouvelle course dans ce magnifique pays, je fus assez heureux pour y découvrir une quantité inespérée de documents inédits et notamment un recueil presque complet des titres de l'ancienne chartreuse de Vallon, la plupart originaux, les autres consistant en des copies authentiques faites à une époque reculée.

Il existe certainement en Savoie, en Chablais surtout, des monastères dont la monographie serait de nature à offrir un intérêt plus puissant, plus entraînant que celle qui fait l'objet de ce petit travail ; la célèbre abbaye d'Abondance, par exemple, avec ses traditions qui remontent jusqu'à saint Colomban, avec les hommes éminents qu'elle a produits, avec ses privilèges, ses immunités, sa juridiction quasi-souveraine, avec la population de sa vallée évidemment d'origine burgunde, et au sein de laquelle les coutumes germaniques se sont maintenues si longtemps, cette abbaye, dis-je, aurait

sans doute mérité la priorité. Toutefois, j'ai pensé qu'en attendant que tous les matériaux nécessaires pour traiter ce sujet aient pu être réunis, l'Académie voudrait bien accueillir favorablement la Notice que je soumets aujourd'hui à son appréciation.

A une époque telle que la fin du XIe siècle, où le prosélytisme monastique n'était en quelque sorte que l'expression d'un des plus impérieux besoins de la société, celui de se dégager de la barbarie des âges précédents en ouvrant de nouvelles carrières aux travaux de l'intelligence, à la culture des arts, et surtout à l'étude approfondie de la religion, qui est la première des sciences, la fondation d'un ordre religieux ne pouvait manquer d'avoir un immense retentissement. C'est ce qui arriva pour l'ordre des Chartreux fondé par saint Bruno, en 1084, avec l'assistance de saint Hugues, évêque de Grenoble. A peine les pieux solitaires étaient-ils en possession des âpres montagnes au milieu desquelles s'élève de nos jours la Grande-Chartreuse, que leur vie austère, partagée entre le travail, la prière et la contemplation, leur avait attiré de nombreux et illustres visiteurs, qui répandirent dans tout le monde chrétien la réputation de ce glorieux institut. Bientôt la foule des disciples devint si considérable, que la maison-mère dut songer à créer des filles, suivant l'expression usitée alors, c'est-à-dire à fonder d'autres maisons soumises à sa juridiction. C'est ainsi qu'en peu de temps le Dauphiné, le Lyonnais, le Bugey et la Savoie se peuplèrent de chartreuses.

Une des plus anciennes est sans contredit celle de Vallon; on n'en connaît guère que cinq ou six qui aient été fondées avant elle, et encore ne s'agit-il que d'une antériorité de quelques années.

Quiconque a traversé le Chablais a pu remarquer, du côté opposé au lac, une série de gorges plus ou moins abruptes, plus ou moins profondes, formées par les contreforts des hautes et sourcilleuses montagnes qui dominent tout le pays, et qui, s'entassant les unes sur les autres, vont s'appuyer, à sept ou huit lieues en arrière, sur les flancs gigantesques du Mont-Buet et du Mont-Blanc. C'est dans une de ces gorges, appelée la solitude ou le désert de Vallon, *eremus Valonis*, qu'en 1136 ou 1137, un frère Hugues, auquel des documents postérieurs donnent le titre de prieur de Vallon, vint s'établir avec quatre ou cinq autres religieux. Il est probable qu'à l'exemple de saint Bruno et de ses disciples, ces humbles solitaires se construisirent d'abord de petites cases isolées, en terre ou en bois, où ils se livraient aux pieuses pratiques de l'ordre: une case plus grande leur servait de chapelle; les aumônes suffisaient à leurs besoins. Cette vie était, comme on le voit, tout-à-fait précaire; et de là il y avait loin à un établissement solide, lorsque d'importantes donations vinrent donner à ce monastère naissant des chances décisives d'avenir.

La première de ces donations faite en 1138 prouve la puissance autant que la piété des trois illustres familles qui y concoururent; je veux parler des familles de Langin, de Ballaison et de Cervenc, dont les manoirs se dressaient à peu de distance de la retraite sauvage choisie par Hugues et ses compagnons.

L'origine des sires de Langin a toujours été regardée comme remontant à une ancienneté indéfinie, et comme allant se perdre dans la nuit des temps. Un écrivain qui avait compulsé beaucoup d'archives, Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, en parlait en ces termes en

1659 : « Cette famille, dit-il, est si anciennement noble, « que, quand il n'y aurait des titres authentiques pour « les preuves de sa splendeur, il suffirait de porter les « yeux sur les hautes tours et masures de son château, à « moitié de la montagne de N-D.-des-Voirons. Si Dieu « veut que je puisse bien éclore mon dessein de l'histoire « commune de la noblesse de Savoye, j'espère de faire « voir que cette maison de Langin va de pair au moins « avec les plus anciennes et illustres races. »[1]

Les sires de Ballaison passaient généralement pour être, selon les expressions du même auteur, un rameau du grand arbre de la race ducale de Bretagne.[2] Il est possible que la ressemblance de leurs armoiries avec celles des princes bretons ait donné lieu à ce sentiment. Quoi qu'il en soit, ces seigneurs, riches et hautement alliés, jouèrent pendant quelque temps un rôle assez remarquable dans l'histoire de la contrée qu'ils habitaient. Ils s'éteignirent vers le commencement du XVIe siècle.

Bien que les sires de Cervenc fussent, par l'illustration et la fortune, un peu inférieurs aux précédents, opinion qui n'est, du reste, fondée que sur la rareté des documents qui les concernent, la part qu'ils prirent à la fondation de la chartreuse de Vallon, l'ancienneté du titre qui constate cette œuvre pieuse, prouvent qu'ils occupaient un rang distingué parmi les grands tenanciers du Chablais.

Dans la donation de 1138, Girold de Langin, Pierre de Ballaison et Pierre de Cervenc, ainsi que les frères et neveux des deux premiers, abandonnent irrévocable-

[1] *Pourpris historique de la maison de Sales*, p. 149.
[2] *Pourpris hist.*, p. 180.

ment à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et à l'ordre des Chartreux, la propriété et possession du désert de Vallon, avec toutes ses appartenances et dépendances. L'acte dressé à ce sujet nous apprend quelles étaient alors les limites de ce désert. Au levant, elles comprenaient l'alpe ou montagne à pâturages appelée Oël; de là, passant par les sommités des monts, elles se dirigeaient vers le nord jusqu'à une autre alpe dite Vallonnet, qu'elles embrassaient dans leur circuit; elles descendaient ensuite au bord d'un ruisseau qui coule entre cette même alpe et l'alpe du Riflon, suivaient du levant au couchant le cours de ce ruisseau, et allaient s'appuyer au midi sur le torrent du Bevron, qui roule au fond de la vallée, et qui séparait en ce temps-là le désert dont il s'agit du territoire des sires de Faucigny.[3]

Comme la plupart des chartes que j'aurai à citer émanent de ces puissants seigneurs (les sires de Faucigny), véritables princes possédant de vastes domaines, ayant de nombreux vassaux et exerçant tous les droits de la souveraineté proprement dite, sous la suprême juridiction des empereurs d'Allemagne, qu'elles servent encore en plusieurs points à compléter ou éclaircir leur généalogie, je dirai ici quelques mots qui feront connaître ce qu'ils étaient aux XIe et XIIe siècles.

Ainsi que j'espère le prouver à l'évidence dans un ouvrage que, peut-être, je publierai plus tard, le pays

[3] Documents, n° I. Il est à remarquer que dans cet acte les seigneurs de Langin et de Ballaison ne donnent à l'ordre des chartreux que le désert de Vallon, *eremus Valonis*, et non tout ce qu'ils possédaient à Vallon; car autrement on ne pourrait pas expliquer les deux chartes rapportées dans l'Appendice aux documents, nos V et VI.

qu'on appelle aujourd'hui le Faucigny ne fut jamais, soit sous Charlemagne, soit sous les rois de Bourgogne, qu'une fraction innommée du grand comté de Genève, *pagus genevensis*. Ce pays, dont on est allé chercher les titres politiques jusque dans l'antiquité, parmi des prétendus *Focunates* qui existaient bien loin de là, tire son nom d'un fait très simple: il le doit exclusivement aux sires de Faucigny, de même que le Dauphiné doit le sien aux Dauphins de Vienne. L'usage voulut qu'on se servît du mot Faucigny pour indiquer le territoire possédé par ces seigneurs. On sait, du reste, que ceux-ci avaient emprunté leur nom au château de Faucigny, berceau de leur race. J'ajouterai que la charte précédemment citée de 1138 est, à ma connaissance, la plus ancienne de celles où la dénomination de Faucigny semble être employée dans le sens qu'on lui attribue de nos jours, là où elle dit : *Fluvius autem Bevronis transiens per mediam vallem dividit territorium de Fulciniaco à territorio Valonis.*

Une donation faite par Guy, évêque de Genève, à l'abbaye de Cluny, le 2 septembre 1119, nous fournit les premiers traits de l'arbre généalogique de la maison de Faucigny. Dans cet acte, le donateur, qui appartenait à cette illustre famille, recommande à Dieu, conformément au style alors en vigueur, l'âme de son aïeul Emérard, celle de son père Louis et de sa mère Tetberge, de son frère Guillaume et de sa belle-sœur Utilie, et enfin de ses cinq neveux, Rodolphe, Louis, Raymond, Gérard, évêque de Lausanne, et Amédée, évêque de Maurienne.[4]

[4] Cette charte a été publiée, d'abord par Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, cent. I', n° IV; puis par Besson, *Mém. pour l'hist. ecclés. de la Savoie*, preuves, n° XIII. La généalogie indiquée dans ce document est

Emérard, indiqué ici comme tige de la famille dont il s'agit, vivait sous Rodolphe-le-Fainéant, dernier roi de Bourgogne; il était contemporain du comte Humbert (l'Humbert-aux-Blanches-Mains de nos chroniques), source incontestée de la maison régnante de Savoie. [5]

L'existence simultanée des trois prélats que mentionne le document précité, lesquels occupaient des siéges tout-à-fait rapprochés les uns des autres, est une preuve non équivoque de l'influence que les sires de Faucigny exerçaient dans nos contrées. Du reste, Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, en parlant de l'évêque Guy, n'hésite pas à déclarer que la naissance de ce pontife était fort grande selon les hommes : *Fuit hic magnæ, secundum seculum, nobilitatis.* [6] La chronique de l'ancienne cathédrale de Lausanne exprime la même idée en ce qui concerne l'évêque Gérard, dont elle indique la filiation immédiate, en disant qu'il avait pour père Guillaume de Faucigny, surnommé le Sage : *Filius W. sapientis de*

confirmée en partie et complétée par deux autres chartes imprimées à la suite de la présente Notice (Appendice aux documents, nos I et II). On y voit figurer, outre Guillaume de Faucigny et ses trois enfants, savoir, Rodolphe, Louis, et Gérard qui n'était point encore évêque de Lausanne, un personnage appelé Savin ou Saywin, qui se dit fils d'un Augeron de Faucigny, que je présumerai volontiers avoir été frère de Guillaume.

[5] Le père dom Hilaire Leyat, dans son ouvrage manuscrit intitulé: *Tableau généalogique de la maison de Faucigny*, parle, d'après le témoignage de certaines personnes qui avaient exploré les archives de l'abbaye de Saint-Maurice en Vallais, d'une charte existante dans ces archives, suivant laquelle un Emérard, qui probablement est le même que celui dont il est ici question, et sa femme Aalgirt, auraient reçu, à titre d'échange, de Burchard, archevêque de Lyon, frère du roi Rodolphe et abbé du monastère susdit, plusieurs terres situées dans le Chablais actuel, qui alors faisait partie du grand comté de Genève.

[6] *De miraculis, lib. I, cap. XXIV.*

Fucinie.[7] Enfin l'on voit, par les nombreuses donations de l'évêque Amédée à l'église de Maurienne, que ce prélat devait appartenir à une famille des plus opulentes et des plus renommées.[8]

Tout ceci est confirmé par l'alliance que la maison de Faucigny avait contractée, déjà à cette époque reculée, avec la très puissante maison des comtes de Genève. Tetberge, en effet, après le décès de Louis, son époux, s'était remariée au comte Gérold, dont elle avait eu un fils appelé le comte Aymon, ce qui explique pourquoi Pierre-le-Vénérable, continuant à discourir de Guy, énonce qu'il était frère de ce prince.[9]

Il paraît que longtemps avant la mort de Guillaume, laquelle est postérieure à 1124, Rodolphe, l'aîné des cinq fils de ce seigneur, avait pris en main, probablement à cause des infirmités de son père, le gouvernement de la seigneurie de Faucigny. Je dis seigneurie, car, malgré leur puissance, les sires de Faucigny ne portèrent jamais d'autre titre que celui de seigneurs, *domini*; ce n'est qu'après l'extinction de leur race que la province, qui tire d'eux son nom, reçut la qualification de baronie; celle de principauté est d'invention récente, et n'a aucune espèce de fondement historique. Or, ce Rodolphe

[7] Cette chronique, qui est en tête du cartulaire de l'église de Lausanne, a été publiée, pour la première fois, en 1840, par M. le professeur Matile, de Neuchâtel; on la trouve maintenant dans le tome IV des *Mémoires de la Société d'hist. de la Suisse romande.*

[8] Voyez Besson, p. 287.

[9] *Nam cum esset frater Aymonis comitis....* Cette énonciation qui, interprétée d'une manière absolue, pouvait donner lieu à des erreurs, est expliquée par la charte de fondation du prieuré de Chamonix, où Guillaume et Amédée, frères germains de Guy, sont désignés comme frères utérins d'Aymon. Voy. Besson, pr., n° VIII.

dut, à raison de sa position, jouer un rôle de quelque importance dans les querelles féodales qui remuaient alors nos contrées; les documents qui font mention de lui sont pourtant fort rares. Nous le voyons, en 1094 environ, assister à la fondation de l'abbaye d'Aulps par Humbert II, comte de Maurienne.[10] Il confirme, vers l'année 1121, une donation qu'un sire d'Aix, appelé Gauthier, avait faite au même monastère d'une terre située proche du château de Cessens, en Albannais.[11] Il intervient, en 1124, à un traité célèbre conclu entre Aymon, comte de Genève, et l'évêque de cette ville, au sujet des nombreuses usurpations que ledit comte avait commises sur la juridiction temporelle du clergé; ce traité nous apprend qu'alors Guillaume était encore vivant, puisqu'il fut convenu que l'archevêque de Vienne lui enverrait son légat afin de l'engager à faire l'abandon de certains droits qu'il avait aussi usurpés au préjudice de l'Eglise.[12] On retrouve enfin Rodolphe s'entremettant, peu de temps ensuite, pour la pacification des différends existants entre l'évêque de Sion et le comte de Savoie, Amé II.[13]

[10] Besson, pr., n° X.

[11] Appendice aux documents, n° X.

[12] Spon, *Hist. de Genève*, preuves, n° I.

[13] Manuscrit de dom Leyat. Dom Leyat, dont j'ai déjà cité l'ouvrage (voy. ci-dessus, note 5), était contemporain de l'évêque Charles-Auguste de Sales, qui en parle avec éloge dans son *Pourpris hist.*, p. 183. On voit qu'il a eu connaissance de la plupart des chartes que je publie aujourd'hui, lesquelles proviennent en majeure partie des archives de Vallon, d'Aulps et de Bellevaux, et qui servent de principal appui à la généalogie des seigneurs de Faucigny. Un autre religieux, dom Luc de Lucinge, a fait de nombreuses additions au manuscrit de dom Leyat. Les copies de ce manuscrit sont fort rares, et, ce qui est à plaindre, offrent entre elles de fréquentes discordances.

Impossible de dire en quelle année Rodolphe mourut; son décès est toutefois antérieur à 1138. Sa postérité fut non moins belle que celle de son père: il laissa six enfants mâles : Aymon qui lui succéda, Ponce (le bienheureux Ponce), abbé de Sixt; Arducius, évêque de Genève ; Rodolphe, surnommé l'Allemand ou le Teutonique ; Guy et Raymond. [14]

Aymon, comme on le verra tout-à-l'heure, continua la race des sires de Faucigny. Ponce, par sa piété, ses vertus et l'abondance de ses bonnes œuvres, mérita les honneurs de la béatification.[15] Arducius, défenseur intrépide des droits de son Eglise, mena la vie agitée des prélats du moyen-âge. [16] Rodolphe, qui avait épousé la fille de Guigues de Domène, l'un des plus illustres bannerets du Graisivaudan, *nobilissimus miles*, fils de Ponce Aynard, chef de la célèbre famille dauphinoise des Mont-Aynard, fut, dit-on, du nombre des grands vassaux qui, en 1157, accompagnèrent en Italie l'empereur Frédéric Barberousse, et qui assistèrent avec lui à la diète de Roncaglia. Son séjour parmi les Impériaux, déjà avant ce temps, lui avait sans doute valu le surnom précédemment indiqué: *Rodulfus de Fulciniaco cognomento Alamant* [17] ;

[14] L'existence de ces six enfants mâles (et non de cinq, comme on le croyait) est attestée par la charte imprimée ci-après (Appendice aux documents, n° VII), où ils sont tous cités, à l'exception de Ponce, dont la filiation est établie par d'autres titres.

[15] Voy. *La vie du vénérable serviteur de Dieu, Ponce, premier abbé de Six*, par Jean de Passier, chanoine régulier et sous-prieur de ce monastère.

[16] Spon, *Hist. de Genève*, t. I, p. 15 et suivantes.

[17] L'alliance de Rodolphe l'Allemand avec la maison des Aynard est constatée par une charte que Salvaing a publiée dans son ouvrage intitulé : *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux*, p. 485. Une autre

de ce seigneur descendaient les sires de Graisy ou Graisier et les sires de Lucinge.[18] Les documents nous manquent sur Guy. Pour ce qui est de Raymond, il donna naissance à la branche des sires de Thoire, qui se sont éteints il y a peu d'années.[19]

A l'époque où vivait Aymon, le premier nommé des six enfants de Rodolphe, sire de Faucigny, l'idée de récupérer les Lieux-Saints et de se venger de l'insuccès des précédentes croisades fermentait encore dans tous les esprits. L'éloquente voix de saint Bernard venait d'appeler les princes chrétiens à une nouvelle expédition d'Orient. Amé III, comte de Savoie, fut un de ceux qui mirent le plus d'empressement à prendre la croix; et après lui, une infinité de seigneurs, parmi lesquels figuraient en première ligne Aymon de Faucigny et son fils aîné appelé Rodolphe.[20] Pour subvenir en partie aux frais énormes que devait entraîner cette guerre d'outre-mer,

charte fort curieuse, que l'on trouve ci-après (Appendice aux documents, n° VIII), nous apprend que la femme de ce Rodolphe s'appelait Emma, et qu'elle survécut à son mari. Déjà, en 1151, ce seigneur portait le surnom d'Allemand: *Rodulfus Alamandus testis*, Besson, pr., n° XIV. Il était encore vivant en 1178: *Rodolfus Teutonicus testis*, Besson, pr., XXXV.

[18] De Guillaume, fils aîné de Rodolphe, les sires de Graisy, et de Rodolphe, son fils cadet, les sires de Lucinge auxquels fut inféodée la Sénéchallie ou Sénéchaussée de Faucigny, qui leur attribuait des droits assez singuliers. Quelques-uns des traits de cette double descendance, qui ensuite se subdivisa, sont indiquées dans les n°s VII, XII et XIII de l'Appendice imprimé à la suite de cette Notice.

[19] Documents, n° XV.

[20] C'est sur la foi d'une chronique manuscrite citée par l'historien Philibert de Pingon, dans un ouvrage inédit intitulé: *Sabaudæ historiæ, libri XII*, dont l'original existe aux archives du royaume, que l'on a avancé (chose d'ailleurs très vraisemblable) qu'Aymon de Faucigny avait participé à la croisade prêchée par saint Bernard.

Amé III s'était fait remettre par la puissante abbaye de St-Maurice-d'Agaune, en Chablais (aujourd'hui en Vallais), une table d'or pesant 65 marcs, enrichie de pierres précieuses, provenant des dons des empereurs et des rois, *tabulam auream magni honoris et pretii.*[21] Après la mort de ce prince, qui avait eu lieu en 1149, à Nicosie, capitale de l'île de Chypre, Humbert III, son fils, dut se mettre en devoir de restituer au monastère susdit la valeur de la table en question; quelques difficultés ayant surgi, des compositeurs amiables eurent mission de les aplanir; les évêques de Sion et de Lausanne, ainsi qu'Aymon de Faucigny, qui était du nombre des arbitres, parvinrent à terminer ce différend.[22]

Déjà longtemps avant son voyage de Terre-Sainte, Aymon avait donné des preuves de cette piété fervente qui se traduisait chez lui par des libéralités incessantes envers les établissements religieux. Une pensée civilisatrice, on ne saurait le nier, se rattachait alors à ces sortes de bonnes œuvres. Car, partout où un monastère s'élevait, surtout au sein de nos montagnes, on voyait la vallée se peupler, le sol se défricher, le torrent se diguer, les routes serpenter sur les flancs des rochers; là où l'on ne rencontrait naguère qu'une solitude, un désert, *eremus*, *desertum*, une église s'était dressée, et au pied

[21] Les prêts d'argent et de joyaux que les monastères firent alors aux seigneurs furent très nombreux. Si, comme je l'espère, je publie un jour quelque notice sur l'abbaye d'Abondance, je ferai connaître les chartes curieuses qui se rapportent à un prêt de ce genre qui fut fait vers la même époque par cette abbaye à un banneret appelé Humbert de Divonne.

[22] Les actes dressés à ce sujet, en 1150, mal copiés par Guichenon, ont été réimprimés par MM. Cibrario et Promis : *Documenti, sigilli e monete*, p. 64 et 67.

de l'église un village avait échelonné ses toits de chaume. Les Chartreux, qui choisissaient de préférence, pour lieu de retraite, les contrées alpestres, mettant à profit les vastes pâturages dont ils se trouvaient ordinairement possesseurs, firent faire des progrès incontestables à l'art si éminemment utile d'élever les bestiaux et de tirer parti de leurs différents produits. Dans le silence de la cellule, plusieurs d'entre eux s'occupaient à transcrire et à historier ces bibles, ces missels, ces livres pieux, qui font aujourd'hui notre admiration; travailler au maintien, au développement de certains ordres monastiques, c'était en ce temps-là contribuer au progrès de la civilisation elle-même.

La donation des sires de Langin, de Ballaison et de Cervenc aux ermites de Vallon, n'aurait peut-être pas permis à ces religieux de fonder en cet endroit quelque chose d'évidemment stable, si le sire de Faucigny ne leur eût fait des libéralités tellement amples, qu'on le regarda dès lors et à juste titre, comme le véritable fondateur du monastère dont il s'agit, ainsi qu'en font foi, du reste, les expressions d'un document que je citerai tout-à-l'heure, et que l'attestent ces mots : *Hic verus domus nostre fondator fuit*, qu'on lit dans une copie faite au XIVe siècle des chartes émanées de ce prince.

Par la première de ces chartes, qui est de 1138, Aymon (*donnus Aymo*, qualification honorifique) transmet aux moines de Vallon l'alpe ou montagne de Foron, avec tout son versant méridional, de telle manière que, dès lors, ces mêmes moines furent maîtres de la vallée entière, tandis que, auparavant, elle ne leur appartenait que d'un côté seulement. A raison de cette importante donation, les Chartreux firent cadeau au donateur

d'un cheval de guerre qu'ils avaient acheté 190 sols genevois d'un banneret appelé Emon de Boège.[23] La famille de ce seigneur était fort illustre; plusieurs de ses membres figurent parmi les bienfaiteurs du monastère dont je retrace ici l'histoire.[24]

Ceci, comme on le voit, se passait avant qu'Aymon songeât à passer en Orient. A son retour de Terre-Sainte, ce prince, rendu à ses pacifiques préoccupations, voulut fonder une nouvelle chartreuse au centre de ses possessions; il s'adressa dans ce but aux anciens disciples de saint Bruno, qui, en 1151, lui envoyèrent sept religieux, lesquels, sous la conduite d'un saint homme appelé Jean, d'origine espagnole, formèrent le noyau de la chartreuse du Repausoir, située sur une des hautes montagnes qui dominent la vallée de l'Arve.[25] Or, dix années ensuite, Aymon, tournant derechef ses affections vers le monastère de Vallon, lui fit don d'une étendue considérable de pâturages et de forêts par l'entremise de son frère Arducius, évêque de Genève, de son fils aîné Rodolphe et de sa femme Clémence, qu'on suppose issue de l'antique race des sires de Briançon, en Tarentaise.[26]

[23] Documents, n° II.

[24] Voici à cet égard le résumé de deux chartes que j'ai entre les mains : *Notum sit quod Thomas de Boegio canonicus gebennensis filius quondam donni Petri de Boegio militis........... in manu Aymonis prioris de Valone............. renunciavit omnibus rationibus super eleemosina quam pater suus predictus et fratres sui fecerunt domui Valonis........... Actum anno m° cc° lxvij°. — Notum sit quod nobilis vir Petrus de Boegio miles consensu Leonete uxoris sue Jacobi Vullielmi Aymonis Henrici et Rodolfi filiorum suorum confirmavit omnes donationes et venditiones quas Vullielmus de Boegio olim pater suus et Petrus miles olim avunculus suus fecerunt domui Valonis......... Actum anno m° cc° lxxij°.*

[25] Besson, pr., n° XXIV.

[26] Documents, n° III.

Puis, en vertu d'un acte subséquent, il conféra à ces mêmes maisons du Repausoir et de Vallon, dont il se dit l'humble fondateur après Dieu, *quas ipse post Dominum fundaverat*, un droit universel de pacage sur toutes les terres appartenant à sa juridiction immédiate, à l'exception de celles dont il avait précédemment cédé le parcours à l'abbaye de Sixt. [27]

Cette abbaye, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, est encore du nombre des établissements religieux qui durent leur existence à Aymon. Fondée en 1144, dans une des vallées les plus sauvages du Haut-Faucigny, elle sut y attirer une population vigoureuse, à l'aide de laquelle elle exploita pendant un long espace de temps les mines de fer qui s'y trouvaient, et qui n'ont été abandonnées que de nos jours. [28]

On doit croire qu'Aymon passa de vie à trépas peu après 1161, car je ne sache pas que nous ayons de lui des documents postérieurs à cette époque. Il eut cinq fils, Rodolphe, Henri, Guillaume, Aymon et Marchis, et une fille du nom d'Aléyde qui vécut dans le célibat.[29]

Rodolphe (Rodolphe II), successeur d'Aymon, laissa peu de traces de son existence[30]; il mourut sans enfants. Son frère Henri l'avait déjà remplacé en 1171.

Malgré les donations considérables qui viennent d'être

[27] Documents, n° IV.

[28] *Mém. de l'Acad. royale de Savoie,* tome XII. — *Compte-rendu.*

[29] Cette filiation résulte notamment d'une charte de 1178, rapportée par Besson, pr., n° XXXV. Jean de Passier, dans son ouvrage ci-dessus cité, note 15, parle d'Aleyde comme ayant fondé, proche de Sixt, une maison de recluses où elle termina ses jours.

[30] Le manuscfit de dom Leyat, revu par le père Luc de Lucinge, cite de lui un document de 1168.

énumérées, la chartreuse de Vallon, bien que comptant déjà trente ans de vie, ne pouvait pas se considérer encore comme à l'abri des chances de dépérissement qui menaçaient d'ordinaire les monastères naissants. C'est pour cela que, dans un acte de 1170 à 1172 environ, l'abbaye d'Aulps, ayant abandonné à nos religieux, gratuitement et en vue de Dieu, tout ce qu'elle possédait sur les versants de Vallon, se réserva formellement la faculté de reprendre les biens faisant l'objet de ce don, si jamais l'ordre de saint Bruno venait à ne pas se maintenir en cet endroit. On voit par ce document que ce fut alors seulement que notre chartreuse fit bénir son cimetière. Arducius, évêque de Genève, oncle du sire de Faucigny, procéda à cette pieuse cérémonie en présence d'un grand nombre de personnages ecclésiastiques et laïques accourus exprès pour y assister, et parmi lesquels on remarquait Girold de Langin et Pierre de Cervenc, premiers bienfaiteurs de la maison dont il s'agit. Le prélat, se conformant au rite solennel usité en ce temps, prononça l'anathème contre tous ceux qui oseraient à l'avenir inquiéter les dévots cénobites dans l'exercice de leurs droits ; l'assemblée à genoux, joignant ensuite sa voix à celle du célébrant, exprima son adhésion en prononçant les paroles consacrées : *Fiat, fiat, fiat !* [14]

Il est à remarquer ici qu'au moyen-âge les cimetières avaient, pour les couvents, beaucoup d'importance, à cause des élections de sépultures que l'on y faisait, et à raison desquelles les moines percevaient, à titre d'oblations, des sommes plus ou moins considérables, suivant la condition des défunts. A une époque où le désordre

[14] Documents, n° V.

s'était introduit dans l'administration des biens de l'église, il arriva souvent que ces oblations qu'on désignait ordinairement par le mot *cimiteria*, transformées en redevances fixes, furent, à l'exemple des dîmes, engagées ou aliénées à des laïques, ce qui constituait un abus que les saints canons et les conciles s'efforcèrent toujours de réprimer.

Henri de Faucigny, frère et successeur de Rodolphe, ne se montra point, comme on le verra tout-à-l'heure, aussi favorable aux monastères que l'avait été son père, le pieux Aymon. C'est sans doute un peu pour prévenir les persécutions qui les menaçaient ou pour repousser celles dont ils avaient déjà été l'objet, que les religieux de Vallon obtinrent, en 1184, le 12 des calendes de janvier, du pape Lucius III, une bulle datée de Vérone, où ce pontife les confirme dans la possession de tout ce qui peut leur être parvenu, ou leur parviendra à l'avenir, par les largesses des rois, des empereurs, des princes, des fidèles ou autres moyens légitimes quelconques, en précisant les limites de leur territoire juridictionnel, et en inhibant à tout autre monastère d'acheter des terres ou d'élever des édifices à une distance moindre d'une demi-lieue de ces mêmes limites. [52]

Je disais qu'Henri de Faucigny n'avait pas suivi l'exemple de son père dans sa conduite à l'égard des maisons religieuses instituées ou dotées par ses ancêtres. Jaloux des biens que ceux-ci leur avaient donnés, il prétendit les reprendre, et usa de moyens violents pour arriver à ce but. La persécution commença contre le prieuré de Contamines : elle fut longue. Cette antique et

[52] Documents, n° VI.

riche communauté, qui dépendait alors de l'abbaye de Cluny, était sur le point de succomber, quand Arducius, évêque de Genève, qui vivait encore, intervint auprès de son neveu, afin de faire cesser ce conflit affligeant. Sur sa prière, Henri tint à Sallanches un plaid solennel, auquel assistèrent les principaux seigneurs du pays, *majores*, et où, moyennant quelques réserves, le prince renonça à ses prétentions. [53]

La chartreuse du Repausoir, fondée, ainsi qu'on l'a vu, par Aymon, avait eu également avec Henri des luttes fort vives au sujet d'importants pâturages dont celui-ci demandait la restitution ; mais, grâce à de puissantes interventions, le sire de Faucigny, qui, du reste, était sincèrement pieux, dut abdiquer ses exigences et reconnaître ses torts. [54]

Les ermites de Vallon eurent à subir à leur tour, de la part de ce seigneur bizarre, la peine des bienfaits qu'ils avaient reçus. Sur le refus des religieux de relâcher certaines terres provenant d'anciennes donations, il les chassa de leur couvent, et se mit de vive force en possession d'une partie de leurs biens. C'est alors qu'Aymon de Briançon, archevêque de Tarentaise, s'interposa dans ce démêlé. Il fit tant que le prince, changeant tout-à-coup de sentiments, et son esprit de convoitise se transformant en un profond repentir, déclara se désister de ses injustes entreprises, et implora devant Dieu le pardon de ses erreurs. Afin de perpétuer le souvenir de cette espèce d'abjuration, une charte fut dressée ; un grand nombre de personnes y intervinrent comme témoins ; là, s'adres-

[53] Besson, pr., n° XXXV.
[54] Charte de 1185, citée par dom Leyat.

sant aux Chartreux de Vallon, à qui il donne le titre de vénérables seigneurs, Henri leur prodigue les expressions du respect le plus humble, du dévouement le plus vif; il promet de les défendre à l'avenir contre quiconque prétendrait les inquiéter; il les prie d'oublier ses déportements, et fixe au prochain dimanche des Rameaux le terme avant lequel il les remettra en possession de leur maison. « Je serai présent, dit-il, quand ils arriveront, « et je les recevrai en toute humilité, révérence, dévo- « tion et satisfaction. » Cet acte assez curieux nous apprend que l'archevêque de Tarentaise était cousin du sire de Faucigny, ce qui porte à croire que Clémence, mère d'Henri, appartenait à la célèbre et redoutée famille des sires de Briançon, en Tarentaise. [35]

Henri mourut, selon toute apparence, vers l'année 1197; il avait épousé une demoiselle de haut lignage que les documents désignent du nom de comtesse de Clermont, *comitissa de Claromonte*, ou simplement celui de comtesse, *comitissa*, et que l'on présume issue des comtes de Genève. De ce mariage naquirent deux enfants mâles, Guillaume et Aymon, et une fille, Béatrix, qui fut mariée à Berlion, vicomte de Chambéry. [36]

Guillaume (Guillaume II) devait être fort jeune quand il succéda à son père, car une charte de l'an 1200 nous le montre placé alors sous la tutelle de l'évêque Nantelme. Sa qualité de pupille ne lui permit pas de faire de grandes libéralités aux monastères. Du reste, il vécut peu.

[35] Documents, n° VII.

[36] Le père Luc de Lucinge a parfaitement développé cette partie de la généalogie de la maison de Faucigny.

Aymon (Aymon II) était déjà, en 1208, maître de la seigneurie de Faucigny. C'est en effet cette année-là que, par un acte solennel, il confirma toutes les donations que ses ancêtres avaient faites à la chartreuse de Vallon. [37] Ce prince, aussi religieux que brave, eut une longue et glorieuse carrière; et, quoique engagé dans la plupart des affaires politiques de son temps, il trouva le moyen de faire beaucoup de bien aux monastères. [38] On croit qu'il mourut en 1254; l'obituaire de l'abbaye de Sixt fixe au 30 janvier le jour de sa mort, sans indication d'année, comme c'était assez généralement l'usage : *XXX januarii obiit Aymo de Fucigne canonicus noster.* [39] Il laissa trois filles : Agnès, qui apporta en dot la seigneurie de Faucigny à Pierre, comte de Savoie; Béatrix, qui fut mariée à Etienne de Thoire, sire de Villars; Léonor, qui épousa Simon de Joinville, sire de Gex; et en outre un bâtard appelé Aymon. [40] On sait que de l'union d'Agnès avec le célèbre comte Pierre, celui-là même qui conquit le pays de Vaud, et reçut de nos chroniqueurs le surnom de Charlemagne, naquit une fille unique, Béatrix, la-

[37] Documents, n° VIII.

[38] Documents, n°s IX, XII; Appendice, n° VII.

[39] A cette époque, les princes se faisaient volontiers recevoir chanoines dans les chapitres dont eux ou leurs ancêtres avaient été les fondateurs ou les bienfaiteurs. Je dois faire remarquer ici que le passage cité de l'obituaire de Sixt, au lieu de se rapporter à Aymon, seigneur de Faucigny, pourrait fort bien n'être relatif qu'à son fils naturel appelé aussi Aymon; l'absence du mot *dominus* me porterait à le croire.

[40] L'existence de ce bâtard résulte du testament du comte Pierre, publié par Guichenon, *Hist. de Savoie*; on y lit cette clause : *Aymonem de Fuciniaco committimus sorori sue domine Fuciniaci quod ei provideat competenter.* Ce personnage fut, à ce qu'il paraît, le chef d'une branche dite de Faucigny, dont on retrouve des traces jusqu'au commencement du xve siècle.

quelle, à son tour, transporta le Faucigny dans la maison des Dauphins de Vienne, qui possédèrent ce pays pendant plus d'un siècle.

Revenons à la chartreuse de Vallon.

Ce monastère, bien qu'enrichi par les libéralités des sires de Faucigny, n'avait point été établi, ainsi qu'on a pu le remarquer précédemment, sur le territoire de ces seigneurs; la solitude au milieu de laquelle Hugues et ses compagnons étaient venus se fixer en 1136 appartenait, comme on l'a vu, aux sires de Langin, de Ballaison et de Cervenc, feudataires de la maison de Savoie, qui, de toute ancienneté, possédait la partie du comté de Genève connue aujourd'hui sous le nom de Chablais. Or, les princes de cette maison qui, selon une politique traditionnelle et constante, dont ils ne s'écartèrent jamais, ne négligeaient aucune occasion, si minime qu'elle fût, de s'étendre ou de s'affermir, devaient naturellement prendre des mesures pour que la chartreuse de Vallon n'échappa pas à leur suzeraineté. C'est précisément dans ce but que le comte Thomas, aussi célèbre par ses hauts faits militaires que par ses importantes acquisitions, passa avec le monastère dont il s'agit l'acte ci-après, daté de l'octave de Pentecôte, 1222.[41]

Ce prince donne aux Chartreux tout ce qu'il possède à Fessy, au débouché de Vallon, depuis la route existante au milieu de la vallée jusqu'au sommet de la montagne; il leur accorde en outre le droit de parcours sur un assez vaste territoire. Cela toutefois sous deux conditions : la première, que la maison-maîtresse du monastère, laquelle, à ce qu'il paraît, n'était point encore construite,

[41] Documents, n° XIV.

sera bâtie sur le sol assujéti à la supériorité féodale du donateur; la seconde, que celui-ci et ses successeurs seront et resteront à perpétuité avocats ou avoyers de ce même couvent, qui s'interdit expressément la faculté de choisir d'autres protecteurs en ce qui concerne les biens faisant l'objet de la donation ou ceux qui pourraient avoir à l'avenir une provenance semblable.

Je dirai en passant qu'à l'époque où eut lieu l'acte dont je viens de parler, les avoueries transformées en de véritables fiefs transmissibles par voie de succession ou d'aliénation avaient depuis longtemps cessé de constituer pour les maisons religieuses une source de sécurité et de protection. Comme elles conféraient généralement certains droits à ceux qui les possédaient, elles étaient devenues, au contraire, une source incessante d'abus, d'exactions, de persécution et de tyrannie. Ceci est sans application aux rapports qui existèrent entre les comtes de Savoie et la chartreuse de Vallon, laquelle ne compta parmi ces princes que des bienfaiteurs. Mais il est tellement vrai qu'alors les monastères mettaient les avoyers au nombre de leurs plus cruels adversaires, qu'ils avaient souvent recours à des stipulations formelles ou à des contrats interposés, afin d'empêcher que les personnes pieuses qui leur faisaient quelques donations pussent jamais se croire investies d'une semblable qualité. [12]

Placée décidément sous la suzeraineté de la maison de Savoie, la chartreuse de Vallon put, grâce à la faveur dont elle jouissait auprès de l'illustre dynastie, arriver à un certain degré de splendeur. C'est dès cette époque, en effet, qu'on la voit, à l'exemple de plusieurs autres mo-

[12] Documents, n° XI.

nastères et de toutes les familles seigneuriales de nos contrées, exercer, dans les limites de son territoire, une véritable juridiction, soit en matière civile, soit en matière pénale, sauf quelques restrictions que je ferai tout-à-l'heure connaître au lecteur.

Deux mots d'explication sur ce point.

On sait que les fiefs doivent principalement leur origine à ces nombreuses concessions de terre que les chefs des populations germaines qui envahirent l'empire romain, et notamment chez nous les rois burgundes, faisaient aux leudes ou fidèles qui avaient bien mérité d'eux. Ces concessions ou bénéfices, *beneficia*, car c'est ainsi qu'on les nommait, conféraient à ceux qui les obtenaient, surtout lorsqu'elles étaient accompagnées de quelque office, de l'office de comte par exemple, non-seulement la jouissance matérielle du territoire concédé, mais encore l'exercice de la plupart des pouvoirs publics dans ce même territoire [45], et entre autres le droit de justice qui constituait une source abondante de revenus, à cause de la législation toute fiscale existant alors. De simplement temporaires qu'ils étaient d'abord, les bénéfices ne tardèrent pas à devenir héréditaires et susceptibles d'être transmis en totalité ou en partie à des tiers, par voie de donation, de vente, de sous-inféodation. Les sous-inféodations qui, en général, avaient lieu moyennant des conditions diverses, donnèrent naissance à cette variété presque infinie de fiefs dont les jurisconsultes ont cherché, mais souvent en vain, à déterminer la nature, à re-

[45] A l'exception de ce qu'on appelait les droits régaliens, tels que le droit d'exploiter les mines, d'établir des péages, de battre monnaie, etc., pour lesquels il fallait toujours une concession spéciale du souverain.

connaître ou fixer les règles, soit suivant les coutumes, soit suivant les lois écrites. Parmi les droits incorporels attachés au sol, le droit de justice, le plus fructueux, le plus important de tous, fut sans contredit celui qui subit les plus nombreux, les plus étranges fractionnements, d'où est née la division sommaire des justices seigneuriales en hautes, moyennes et basses.

Ainsi que nous l'avons vu pour la chartreuse de Vallon, la plupart des monastères devaient leur existence aux donations des seigneurs. En vertu de ces donations, faites ordinairement sans réserve et en contemplation de Dieu seul, *pro Dei amore*, les donataires se trouvèrent naturellement investis et de la propriété du sol et des droits dérivant de cette propriété. Ceux de ces droits qui aujourd'hui n'appartiennent qu'à la puissance souveraine, les monastères se crurent surtout fondés à les exercer, lorsque par l'effet des concessions susdites ou d'acquisitions à tout autre titre, ils se virent maîtres d'un territoire proprement dit, d'une circonscription, d'un district, quelle que fût d'ailleurs son étendue; ils durent arriver à ce résultat comme conséquence nécessaire des principes sociaux alors en vigueur. On conçoit, du reste, que, pour un grand nombre d'entre eux, ce n'est qu'insensiblement et à la suite d'une possession tenace, défendue pied à pied, tendant toujours à s'accroître et souvent obligée de plier sous les exigences des intérêts rivaux, qu'ils parvinrent à se constituer, comme ils l'étaient presque tous au XIIe siècle, en de véritables seigneuries exerçant, selon la diversité des lieux, des pouvoirs politiques et civils plus ou moins amples, et occupant dans la hiérarchie féodale un rang plus ou moins élevé.

On comprend, d'après ce qui précède, qu'il serait difficile de préciser l'époque à laquelle notre chartreuse se trouva en pleine jouissance de sa juridiction; on voit toutefois, par une charte de 1278, que Philippe, comte de Savoie, reconnaissait alors ladite juridiction comme légitime et dûment acquise.[44]

Il est certain qu'aux XIIIe et XIVe siècles les Chartreux de Vallon rétribuaient un juge laïque qui connaissait en première instance de toutes les contestations existantes entre individus demeurant dans le territoire du monastère; ce juge s'intitulait : *Judex dominorum religiosorum prioris et conventus Valonis.* Voilà pour les matières civiles.[45]

Quant aux matières criminelles, la juridiction des religieux comprenait tous les délits passibles de peines non corporelles; elle embrassait aussi le droit d'exiger le montant des transactions ou compositions pécuniaires alors en usage, même à raison des crimes les plus graves; mais dès qu'il s'agissait de prononcer une peine corporelle, principalement celle du dernier supplice, le juge du couvent devait remettre le coupable au juge-maje du Chablais qui faisait justice.[46]

Je dois ajouter qu'outre le juge dont je viens de parler, la chartreuse de Vallon entretenait plusieurs fonctionnaires subalternes, tels que sergents, sautiers, métraux, puis un officier appelé corrier ou courrier, *corerius*, *correarius*, espèce de procureur fiscal chargé de poursuivre la répression des délits et de veiller au maintien des prérogatives de la communauté.[47]

[44] Documents, n° XIX.
[45] Documents, n° XXIV.
[46] Documents, n°s XIX et XXV.
[47] Documents, n°s XX et XXI.

Pour atteindre plus sûrement ce dernier but, les moines de Vallon ne se firent pas faute d'invoquer l'appui des souverains pontifes. De nombreuses bulles de protection leur furent accordées par le Saint-Siége à différentes époques: par Lucius III, en 1184 (nous l'avons déjà citée); par Clément IV, en 1272 et 1279; par Jean XXII, en 1318. Dans l'une d'elles, les évêques de Lausanne sont constitués conservateurs des priviléges de Vallon, *judices seu conservatores privilegiorum Valonis.*

Ces bulles étaient singulièrement utiles à nos religieux pour repousser les attaques presque incessantes dirigées contre eux. Parmi les adversaires du couvent figuraient les châtelains d'Allinge et de Thonon, qui, par esprit de rapine, se portaient de temps en temps à des excès tels, que souvent le prince dut intervenir pour les faire cesser[48]; mais cette intervention n'aboutissait ordinairement qu'à un simple répit; la guerre ne tardait pas à recommencer. C'est ainsi qu'en 1410, ces avides officiers continuaient à contester à la chartreuse une partie de sa juridiction, en prétendant que ses droits en matière pénale se bornaient à la répression des infractions commises dans l'enceinte cloîtrée du monastère, et devenaient sans valeur, passé la porte dite de Rassiez. Ayant adressé un recours à Amé VIII, comte de Savoie, ce prince, par lettres-patentes du 10 juillet, déclara que la juridiction dont il s'agit s'étendait à tout le territoire du couvent; il confirma les moines dans le plein exercice de leur autorité judiciaire, en expliquant qu'au moyen des juges et autres officiers qu'ils auraient nommés et institués, ils pouvaient administrer la justice, tenir des assises, décerner les tutelles

[48] Documents, n° XXII.

et les curatelles, procéder à des informations sur les infractions commises dans leur ressort, recevoir les compositions des délinquants, etc., sous la réserve en faveur du souverain, des cas où il écherrait d'appliquer une peine corporelle, ou bien où il s'agirait de la punition de quelque étranger.[49]

Tout en se donnant beaucoup de peine pour repousser les agressions des châtelains d'Allinge et de Thonon, les Chartreux de Vallon avaient parfois à s'opposer aux injustes prétentions et souvent même aux attaques de leurs propres sujets, témoins les criées ou proclamations qu'ils faisaient faire assez fréquemment dans le but d'arrêter ces coupables tentatives. Le droit de chasse fut surtout, à la fin XIII[e] siècle, l'objet d'une contestation sérieuse entre les religieux et les habitants d'une localité appelée la Cluse, située sur le territoire du monastère. Après bien des débats, les parties convinrent de s'en référer à l'arbitrage d'un jurisconsulte habile, frère Cyméric, prieur de la chartreuse d'Oujon.[50] En vertu de ce compromis, ledit frère Cyméric se rendit à Vallon, procéda à une enquête juridique, et, par une sentence convenablement motivée, déclara les Chartreux légitimes possesseurs du droit contesté, et inhiba aux habitants de la Cluse de chasser désormais sur les terres du couvent sans la permission du prieur.

La chartreuse de Vallon eut encore de longs procès à soutenir contre les habitants de la commune de Lullins, qui prétendaient se soustraire à d'antiques redevances;

[49] Documents, n° XXV.

[50] La chartreuse d'Oujon dans le pays de Vaud. Le cartulaire de cette chartreuse, qui appartenait à Mgr Billet, archevêque de Chambéry, vient d'être publié dans les *Mémoires de la Société d'hist. de la Suisse romande.*

contre le prieuré de Bellevaux [51]; contre l'abbaye d'Aulps, etc.

J'ai extrait des pièces de ce dernier procès deux titres assez curieux, qui indiquent de quelle manière se faisait alors, probablement selon les usages burgondes, ce qu'on appelle la dénonciation du nouvel œuvre. L'abbaye d'Aulps, après de nombreux essais d'usurpation sur le territoire de la chartreuse de Vallon, s'était enhardie au point de vouloir construire une maison dans je ne sais quel endroit de ce territoire A peine le nouvel œuvre avait-il été entrepris, qu'un certain nombre de religieux, ayant à leur tête frère Jean, courrier du couvent, précédés de la croix et de l'eau bénite, se transportèrent sur les lieux en litige où se trouvaient deux moines d'Aulps, précédemment cités à y comparaître. Là, frère Jean prononça un discours approprié à la circonstance; prenant ensuite trois petites pierres, il les lança une à une contre les travaux déjà hors de terre en disant : « Je « vous dénonce le nouvel œuvre par le jet de cette pre- « mière pierre, puis par le jet de cette seconde, puis par « le jet de cette troisième; je vous requiers, en consé- « quence, de cesser ce travail qui est attentatoire à nos « droits. » [52]

La chartreuse de Vallon se maintint dans un état de prospérité remarquable jusqu'en l'année 1536, époque à laquelle les Bernois s'emparèrent du Chablais. Les religieux furent alors dispersés. Rétablis après que ce pays eût été restitué aux ducs de Savoie, ils ne purent jamais

[51] Le prieuré à Bellevaux de l'ordre de saint Benoît, proche de Lullins, en Chablais, était fort ancien (Voy. Appendice aux documents, n[os] V et VI). Il fut, en 1699, uni aux Barnabites de Thonon.

[52] Documents, n[os] XX et XXI.

récupérer leur antique splendeur: ils finirent par être réunis aux chartreux de Ripaille.[53]

Je disais en commençant qu'un des avantages que pouvait procurer à l'historien ou au chroniqueur l'étude des chartes de nos monastères était de l'initier à la généalogie, aux faits publics ou domestiques d'un grand nombre de races féodales dont le souvenir est près de se perdre. Nous avons vu l'utilité de ces documents en ce qui concerne les sires de Faucigny; elle n'est pas moins grande en ce qui touche les familles de Langin, de Ballaison, de la Tour, de Boège, de Salaz, de Vosérier, de Saint-Jeoire, de Lullins, de Cervenc, de Sirace, de Rovoré ou d'Aulps, d'Allinge, de Compey, de Margencel, de Montfalcon, de Villette, d'Ardel, de Bracorans, etc., dont les fiefs couvraient une partie de nos contrées.[54]

[53] En 1669.

[54] Voyez encore les Documents de mon Mémoire sur l'abbaye d'Aulps: *Mém. de l'Acad. de Savoie*, t. IX.

DOCUMENTS

I

Premier établissement des Chartreux à Vallon, d'après une copie faite au XIVe *siècle du cartulaire de ce monastère.*

(1138 environ.)

Quoniam volubilitate temporum et decessione mortalium res bene geste nonnunquam oblivioni traduntur idcirco posterorum nostrorum memorie presenti scripto commendamus quando et a quibus fundatoribus heremus Valonis cepit ediffìcari.

Anno ab incarnatione Domini nostri m° c° xxx° viij°. Deo disponente et faciente Giroldus de Langino primus deinde Aymo Hugo et Amaldricus frater ejus. Thorencus et Anselmus Marceti cognati ejus. dederunt Deo et beate Marie et ordini Cartusie heremum Valonis cum omnibus appendiciis suis in perpetuum possidendam. Petrus quoque de Balleysone et Petrus de Cervenco. Cono etiam canonicus et fratres ejus de Balleysone videlicet Giroldus Brocardus Vuillelmus Anselmus et Humbertus nepos eorum. qui omnes hereditario jure eamdem heremum simul cum aliis possidebant. similiter dederunt Deo et beate Marie et ordini Cartusie fratribus in eodem loco servientibus predictam heremum cum omnibus appendiciis suis in perpe-

tuum possidendam. Hee autem donationes facte sunt in manu Hugonis prioris ejusdem loci et sociorum ejus qui primi eamdem heremum inhabitare ceperunt. Terminant autem supradictam heremum ab oriente alpis que vocatur Oel ad eamdem heremum pertinens. Inde pertransit terminus per summitates montium qui terminant a aquilone eamdem heremum usque ad alpem que vocatur Valonnet similiter ad eamdem heremum pertinentem. Ab alpe vero Valonnet extenditur terminus versus aquilonem usque ad rivulum qui transit inter eamdem alpem et alpem Riflonis ruens ad occidentem in amnem Bevronis. Tota autem possessio vel territorium heremi Valonis pertinens ad dominos de Langino et de Balleysone descendit usque ad fluvium Bevronis contra meridiem ibique terminatur. Idem autem fluvius transiens per mediam vallem dividit territorium de Fulciniaco a predicto territorio.

II

Aymon, seigneur de Faucigny, fait donation de l'alpe de Foron aux Chartreux de Vallon, moyennant un cheval acheté 190 sols genevois, d'Aymon de Boège.

(1138.)

Posterorum nostrorum memorie presenti scripto commendamus. Quod donnus Aymo de Fulciniaco pro salute anime sue et antecessorum dedit Deo et beate Marie et fratribus de Valone. alpem que vocatur Foronus. cum appendiciis suis in perpetuum possidendam. Habuit tamen pro hac donatione isdem donnus Aymo a fratribus de Valone equum emptum ab Emone de Boges. centum nonaginta solidis gebennensis monete. Dedit etiam predictus Aymo predictis fratribus de Valone dependentia montium in vallem Valonis ab alpe de Forun versus meridiem. usque occidentem quicquid sui juris

erat . et infra terminos domus Valonis continebatur . hujus donationis testes fuerunt hii . donnus Aymo qui hoc donum fecit . Falco dapifer . Rodulfus de Turre . Giroldus Dardel . Petrus de Boeges . Raimundus de Fulciniaco . Gaschetus . Hugo prior Valonis. in cujus manu hec donatio facta est . Arbertus procurator Valonis . Guido convèrsus . et quamplures alii .

III

Aymon, seigneur de Faucigny, agissant par l'entremise de son frère Arducius, évêque de Genève, de sa femme Clémence et de son fils Rodolphe, fait donation de l'alpe de Somènes aux Chartreux de Vallon.

(Après 1160.)

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus . quod donnus Aymo de Fulciniaco pro salute anime sue suorumque antecessorum dedit Deo et beate Marie et fratribus de Valone alpem que vocatur Somenes cum omnibus appendiciis suis. videlicet prata et juga et omnes pascuas ad ipsam alpem pertinentes . atque quoque cursus et decursus . in perpetuum possidendam . Hoc autem donum fecit isdem donnus Aymo predictis fratribus de Valone per manum fratris sui Arducii gebennensis episcopi . et uxoris sue Clementie . et filii sui Rodolphi . qui hujus donationis similiter donatores et testes fuerunt . Sunt autem et alii testes Guicardus prior de Repausatorio . Hugo prior de Valone in cujus manum hoc donum factum est . Arbertus ejusdem procurator. Bermundus prior Montisrivi . Villelmus Alberici decanus . Petrus de Boeges . Albericus de Salanchia . Giroldus de Vosorcio . Villelmus Seguinus . Raimundus frater Aymonis . Aymo dapifer . Amaldricus de Vileta . Adurnus presbiter . Riferius . Georgius . et quamplures alii .

IV

Autre donation d'Aymon, seigneur de Faucigny, aux chartreuses de Vallon et du Repausoir.

(Après 1160.)

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod donnus Aymo de Fulciniaco pro salute anime sue suorumque parentum dedit pascuas in omni terra potestatis sue domibus cartusiensibus . Valoni videlicet et Repausatorio . quas ipse beneficiis suis post Dominum fundaverat . exceptis illis pascuis que sunt à loco qui vocatur Enterth usque ad abbatiam de Sis quas prius eidem abbatie dederat . Divisit quoque donnus Aymo ipsas pascuas inter predictas domus Valonis et Repausatorii sicut fluvius qui vocatur Arva easdem determinat . ita ut ad aquilonem versus Valonem a ripa fluminis sint Valonis domus . et ab altera ripa versus meridiem sint domus Repausatorii . Huic facto interfuerunt isti . Falco dapifer . Rodulfus de Turre . Giroldus Dardel . Petrus de Boeges . Raimundus de Fulciniaco . Gaschetus . et Hugo prior Valonis in cujus manu totum factum est.

V

L'abbaye d'Aulps, agissant par l'entremise d'Arducius, évêque de Genève, abandonne aux Chartreux de Vallon tout ce qu'elle possède dans les versants de Vallon, avec clause de retour dans le cas où ces religieux viendraient à ne pas s'y maintenir: Arducius bénit ensuite le cimetière du couvent.

(Avant 1172.)

Ad malum oblivionis vitandum quod per primi hominis peccatum incurrimus . posterorum nostrorum memorie tradi-

mus . quod donnus Villelmus alpensis abbas cum suo conventu quicquid in valle Valonis sicut dependentia montium eandem vallem determinant habere vel calumpniari videbatur Deo et ordini cartusie et fratribus sub eodém ordine inibi Deo famulantibus perpetuo possidendum dedit. Tali tamen convenientia . ut si aliquando quod absit contingeret cartusiènsium ordinem in predicta valle non teneri . que sua esse videbantur sibi libera remanerent . Hujus rei testes sunt domnus Arduzo genevensis episcopus per cujus manum hoc donum factum est . unde et hanc cartam sigillo suo signari precepit . Petrus de Pochis monachus et Albertus conversus alpenses . Amaldricus cancellarius . Turumbertus decanus . Anselmus presbiter . Poncius clericus de Boeges . Giroldus de Langins. Villelmus Dardel . Petrus de Cervenc . Villelmus de Viu et fratres ejus Rodulfus et Cono . Arluinus et Stephanus filius ejus . Giroldus de Lulins . et Giroldus et Villelmus Dardel fratres . Hac itaque facta donatione cum isdem donnus episcopus in supra dicto loco Valonis cimiterium benedixisset . monachis . clericis et laicis qui ad dedicationem loci convenerant presentibus . auctoritate Patrís et Filii et Spiritus sancti . sub anatemathe omnes illos posuit . et a sancte matris ecclesie gremio omnino segregavit . quicumque aliquam injuriam vel inquetudinem fratribus in eodem loco manentibus inferre presumpserint . donec condignam satisffaccionem peregerint . omnibus laudantibus et respondentibus fiat fiat .

VI

Bulle du pape Lucius III en faveur des Chartreux.

(1174.)

Lucius episcopus servus servorum Dei . Dilectis filiis priori monasterii de Valone ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis inperpetuum religiosám

vitam eligentibus apostolicum convenit adesse presidium ne forte cujuslibet temeritatis incursus aut eos a proposito revocet aut robur quod absit sacre religionis infringat. Quapropter dilecti in Domino filii justis vestris postulationibus clementer annuimus et prefatum monasterium de Valone in quo divino mancipanti estis obsequio sub et beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communnimus. In primis si quidem statuentes ut ordo monasticus qui secundum Deum et beati Benedicti regulam atque institutionem cartusiensium fratrum in eodem monasterio institutus esse dignoscitur perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Preterea quascumque possessiones quecumque bona idem monasterium inpresentiarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontifficum largitione regum vel principum oblatione fidelium seu aliis justis modis prestante Domino poterit adhipisci firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant in quibus hec propriis duximus experimenda vocabulis. locum ipsum in quo prefatum monasterium situm est cum terminis inferius annotalis et aliis suis pertinentiis. qui termini sic distinguuntur. ab oriente ad meridiem et occidentem incipiunt in montem qui vocatur Oel. descenditque terminus per ruppem Radiorum et ascendit in montem Oblarum. et inde descendit per quemdam locum nomine Mornes in quemdam vallem que vocatur Froes de qua et ascendit per quosdam monticulos de quibus unus Acus vocatur latine et de iilo descendit in locum qui Bollum vocatur. et inde vertit se terminus per ruppem nomine Rovianni et per collum unum qui dicitur Cordum. et inde ascendit in verticem cujusdem montis qui latine Gabiosus vocatur descenditque de illo per ruppem unam nomine Erneruni et per summitatem montium usque es Molar super Demuam et inde ascendit in ruppem que appellatur Brey descenditque in Belmontem in Gembam et sic in amnem Bevronis in locum qui vulgo True vocatur. idem autem fluvius dividit vestra et secularium usque ad rivulum qui ruit contra pratum Millonis. et inde terminus Valonis vertit se ad aquilonem et

ascendit in unam ruppem que vocatur Chastellar et adhuc ascendit in aliam ruppem que est Inflonis de qua et descendit in fontem Prati ejusdem Inflonis et inde pertransit in alpem que vocatur Valoneth . et per summitates montium ascendendo usque dictum montem Oel . Sane laborum vestrorum quos propriis manibus ac sumptibus colitis sive de nutrimentis animalium vestrorum nullus a vobis decimas exigere aut extorquere presumat . liceat quoque vobis clericos vel laycos a seculo fugientes liberos et absolutos ad conversionem recipere et eos absque contradictione aliqua retinere . Inhibimus insuper vel nulli fratum vestrorum post factam in eodem loco professionem fas sit absque prioris sui licentia de eodem loco discedere . discedentem vero absque communium litterarum cautione nullus audeat retinere . Paci quoque et tranquillitati vestre paterna volentes sollicitudine providere auctoritate apostolica prohibimus ut infra clausuras locorum vestrorum nullus violentiam vel rapinam seu furtum committere ignem apponere hominem capere vel interficere audeat . Adjicientes quoque statuimus ut infra dimidiam leucam a terminis professionum quas habetis nulli religiosi liceat quomodolibet edificium construere vel possessiones acquirere unde quies vestra merito valeat perturbari . Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat prefatam domum temere perturbare aut ejus possessiones aufferre vel ablatas retinere minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura . Sálva sedis apostolice auctoritate . Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit secundo tertiove communita nisi reatum suum digna satisffactione correxerit potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat atque in extremo examine divine ultioni subjaceat . Cunctis autem eidem loco sua jura servientibus sit pax Domi-

ni nostri Jesu Christi quatenus et sic fructum bone actionis percipiant et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. amen. amen. Datum Verone xij° kal. januarii. indictione iij^a. anno incarnationis dominice m° c° lxxxiiij°. pontificatus vero anno iiij°.

VII

Henri, seigneur de Faucigny, à la prière d'Aymon, archevêque de Tarentaise, restitue aux Chartreux de Vallon les terres qu'il leur avait injustement enlevées.

(Entre 1179 et 1192.)

Venerabilibus dominis suis atque in Xpo dilectissimis et semper diligendis. J. Cartusie priori totique ejusdem loci conventui. et universis ordinis sui participibus. Henricus. Fulciniaci sincere devotionis et dilectionis affectum cum salute. Dominus. A. tarentasiensis. archiepiscopus karissimus consanguineus noster. et amicus intimus. super negocio illo de Valone nos convenit. et preces adeo devotissimas pro vobis effudit. quod eas pro imperiis reputamus. Omnique odio et rancore penitus cessante et pretermisso Dei amore et suis precibus me et mea sinceritati et religioni vestre humilis et devotus expono atque in ea dilectione in qua pater meus felicis recordationis erga vos et totum ordinem cartusiensem. se habuit. in eadem et etiam in majori si potero me constanter et firmiter noveritis permanere. Concilium quoque et defensionem vestram juxta vires meas in verbo Dei. et fide plenissima contra omnes ordinis vestri impugnatores promittimus. Si vero ex negligentia vel indignatione mea. aliquid incommodi sustinuistis. sciatis certissime quod nostrum adeo sencietis beneficium. quatinus illud penitus oblivioni tradetis. et insuper Dominum rogabitis ut anime mee et predecessorum meorum propiciare dignetur. Duas alpes de quibus conquestionem

fecistis supradicto. A. tarentasiensi archiepiscopo. vobis integrum restituo. defensionem et custodiam earumdem promittendo. de negocio. G. Boverii consilio ipsius prioris de Valone operabor. et defensionem meam prout sibi melius videbitur adhibebo. Diem qua redeant. iij. fratres prius ramos palmarum. certam prefigo. tunc enim per Dei gratiam in eorum domo presens adero. cum omni humilitate. reverentia. devotione. et satisfactione eos suscepturus. Omnia ista in manu domini tarentasiensis. me in bona fide promisi observaturum. In prensentia domini abbatis de Habundantia. et prioris de Pellonai et donni Pontii stamidiensis monachi. et donni Viberti capellani domini tarentasiensis. et magister Bosonis de Bossello. et domini Seguini fulciniacensis capellani et donni Villelmi Seguini. et V. villiei fulciniacensis. et V. villici dorliei. et Brocardi panaterii. et Petri de Petrina. et aliorum quamplurimum.

VIII

Aymon, seigneur de Faucigny, avec l'autorisation d'Antelme de Miolans, son tuteur, confirme les donations faites par ses prédécesseurs à la chartreuse de Vallon, et lui confère de nouveaux biens.

(1208.)

In nomine sancte et individue trinitatis universis ad quos presens scriptum pervenerit Aymo de Fulcinie eternam in Domino salutem. Universitati vestre notum facimus quod nos omnes donationes. et helemosinas et concessiones quas predecessores nostri fecerunt domui de Valone ratas esse volumus. et habemus. et sigilli nostri munimine cum sigillo Nantelini de Miolans tutoris mei cujus concilio et voluntate hoc factum est confirmamus. et venerabilem patrem nostrum. H. gebennensem episcopum rogavimus ut sigillum suum

apponeret ad perpetui roboris firmitatem . Providentes autem predicte domui ut de possessionibus a predecessoribus nostris sibi collatis . et a nobis confirmatis perpetuam pacem habeat . pro alpe que dicitur Visienna quam eidem domui Valonis absolute et sine aliqua retentione concessimus et confirmavimus . aliam alpem que vocatur Roeis Riferio de Sant Jorio ministeriali et nepotibus ejus donavimus qui omne jus quod in predicta alpe Visienna dicebatur se habere . et omnem querelam quam de ea faciebant habitatoribus de Valone in manu domini . H . gebennensis episcopi in jam dicte domus capitulo omnino et bona fide in pace dimiserunt et guerpiverunt . Hee scilicet donationes et helemosine et concessiones quas fecerunt predecessores nostri . que in sequentibus continentur :

Sont ici reproduites les chartes ci-dessus, nos II, III, IV, VII.

In fine istius scripti autentici quod fieri precepi ego Aymo dominus de Fulciniaco ut magis memorie commendetur promitto me verum amicum et fidelissimum defensorem supradicte domus de Valone . Hujus mee confirmationis donationis et concessionis facte in manu Laurentii prioris de Valone . et supradicti Riferii et nepotum suorum guerpitionis . testes sunt hii . Vullielmus capellanus episcopi gebennensis . Jarentius prior de Burgo . Petrus Savers canonicus gebennensis . Vullielmus Abraham prior de Tonone . Petrus sacrista . Giroldus procurator. Vullielmus. Falco. Nicholaus. Berengarius. Rodulfus . monachi de Valone . Stephanus . Boso . Poncius . conversi ejusdem domus . Petrus senescalcus de Alingio . et alius Petrus miles de Alingio . Guifredus miles de Fabricis . Petrus miles de Mastringio . Riferius de Sant Jorio . et R. nepos ejus . Giroldus de Perrina . Vullielmus de Chardenant . Petrus Martini de Geneva . Henricus de Granco . Guichardus de Alingio . P . clericus de Vallis . Gervasius Bochilot . et Rodulfus frater ejus . Vullielmus Figuez . Johannes salterius de Vernier et quamplures alii . Hoc factum est anno ab incarnatione Domini . m° cc° viij° mense januario . vij°. kal . februarii.

IX

Autre donation d'Aymon, seigneur de Faucigny.

(1218)

Notum sit tam presentibus quam futuris quod ego Aymo dominus de Fulciniaco dono et concedo in perpetuum domui de Valone pro remedio anime mee et antecessorum meorum unum modium frumenti singulis annis reddendum in decimis de Meucie. Hujus rei testes sunt Rodulfus de Gresie et filius ejus Rodulfus. et Petrus senescalcus de Alingio. Vullelmus de Buejo. Aymo ministerialis de Filingio. Boso capellanus de Fulciniaco. Jordanus capellanus de Chastellon. frater Poncius de Valone. Et ut donatio mea perpetuam firmitatem habeat. huic carte sigillum meum apposui. et dominum. A. gebennensem episcopum qui elemosinam istam laudavit. rogavi ut sigillum suum apponeret. Actum est hoc anno ab incarnatione Domini m° cc° xviij°. mense junio.

X

Donation faite à la chartreuse de Vallon par Béatrix, comtesse de Savoie.

(1219)

Anno dominice incarnationis. m. cc. xix. ultimo die marcii. In presencia infrascriptorum testium. dedit et concessit domina. B. comitissa Sabaudie domui de Valone cartusiensis ordinis. dimidium modium vini in plantata sua de Tornon annuatim pro redentione anime sue. voluntate et consensu filii sui. Thome comitis Sabaudie et marchionis Ytalie. et filiorum ipsius Amedei et Umberti. Ad hoc fuerunt testes

vocati . dominus Antelmus de Meolano . et dominus Ro . de Torton . et dominus Antelmus de Tornon . et sire Hote bastardus . et P. de Salins . et frater Poncius predicte domus . Actum fuit hoc aput Conflens in domo hospitalis de Jerusalem . Ego Dionisius notarius Thome comitis Sabaudie hanc cartam scripxi .

XI

Donation faite par Rodolphe de Fessy sur l'autel de Vallon, moyennant 19 livres genevoises comptées au donateur, avec l'approbation d'Aymon, seigneur de Faucigny.

(1221)

In nomine sancte et individue trinitatis cognoscant tam presentes quam posteri . quod Rodulfus de Feisie . dedit Deo et beate Marie et domui Valonis cartusiensis ordinis . et ejusdem domus habitatoribus tam presentibus quam futuris quicquid habebat ad Feisie . a strata videlicet que est ante ecclesiam de Feisie usque ad summitatem montium versus orientem . silicet terras cultas et incultas prata nemora pascua . et penitus omnia quecumque sui juris erant . vel fuisse possent probari in posterum . Hanc quippe donationem fecit dictus Rodulfus super altare Valonis . in presentia Aujonis tunc temporis prioris . et sciendum quod in donatione ista concessa sunt sepedicte domui quecumque dictus R . habebat a rivo de Dugnie usque ad rivulum de Grienje . sive in monte sive in plano ubicumque sint . Quapropter domus Valonis dedit eidem R . decem et novem libras gebennensis monete . et idem R . et Beatrix uxor ejus omni retractatione seu repetitione seu calumpnia remota . hanc donationem laudaverunt et concesserunt dicte domui Valonis quiete et pacifice in perpetuum possidendam . Preterea ne nominatus R . aut sui nomine advocatie de cetero domum Valonis in aliquo

inquietarent super donationem istam . idem R . in presentia . Aymonis domini de Fulciniaco constitutus omni jure quod in supradictis rebus habebat se divestivit et in manu domini Ay. de Fulciniaco tam feudum quam alodium tradidit et guerpivit . ita quod dominus Ay . de ipsis rebus tanquam de propriis ordinaret . aut cuicumque vellet habendas pleno jure in futurum concederet aut donaret . Postea vero dominus Ay . omnia ista dedit et concessit pro elemosina domui Valonis in perpetuum possidenda . quorum et omnium aliorum quorumcumque domus Valonis habet . promisit se custodem et defensorem ut rerum quas plus diligit propriarum . Hujus rei testes sunt . Jor . capellanus Castellionis . W . presbiter de Baslinssie . et P . senecalcus Alingii . et W . miles de Buegio et P . miles de Vosoirie . et A . miles de Turre de Castelion . et frater Poncius de Valon . et P . de Alingio scolasticus de Castellion . et R . de Lucingio . et R . filius ejus . W . de Gresie . Actum est hoc apud Castellionem . anno ab incarnatione Domini m° cc° xx° i° tercio idus marcii . et ut hec rata et illibata permaneant . ego Ay . dominus de Fulciniaco presentem cartam feci sigilli mei munimine roborari.

XII

Aymon, seigneur de Faucigny, confirme une donation que son père Henri avait faite autrefois à la chartreuse de Vallon.

(1221)

In nomine sancte et individue Trinitatis . sciant omnes et intelligant qui hanc cartam legerint vel audierint quod ego Aymo dominus de Fulciniaco . pro remedio anime mee et antecessorum meorum . donationem alpis Visienne . quam pater meus Henricus bone memorie fecit domui de Valone confirmo et corroboro prout melius possum . promictens etiam ut si quis pro alpe ista predictam domum molestare voluerit .

ego pro ea me opponam et pro ea respondebo et querelam si oborta fuerit pacificabo et pro posse meo defendam et manutenebo . et si quis eis injuriam fecerit meam reputabo . Et ut hec donatio sive eleemosina in perpetuum perseveret huic carte sigillum meum in testimonium appono . et volo et precipio ut Aymo episcopus gebennensis suum apponat. ut si qui post istam meam confirmationem seu eleemosinam . jam dictam domum inquietare presumpserint . eos per censuram ecclesiasticam ab infestatione sua cessare compellat . Hujus rei testes sunt Willielmus electus lausannensis . A . Prior Allionis . Bernardus de Lucingio . P . senescalcus de Alingio . Willielmus de Buegio miles . frater Poncius conversus de Valone . Actum ab incarnatione Domini anno m° cc° xxj° mense maio .

XIII

Aymon d'Ornay renonce entre les mains d'Aymon, seigneur de Faucigny, moyennant la somme de 10 livres genevoises comptée par les Chartreux de Vallon, à toutes ses prétentions sur certaines terres. Acte passé sous les ormes du château d'Allinge.

(1221)

Ego Aymo dominus de Fulciniaco notum facio universis tam presentibus quam futuris quod pro redemptione anime mee et parentum meorum donavi et concessi Deo et beate Marie et ordini cartusiensi et specialiter domui Valonis et ejusdem habitatoribus presentibus et futuris casale de au Rion cum omnibus appendiciis suis pleno jure in perpetuum possidendum . Sciendum quod Aymo de Ornay et uxor et filii ejus calumpniam quam supra dictum casale movebant vel movere poterant in manu mea remiserunt et guerpiverunt si aliquid juris in ipso casali vel suis appendiciis habebant vel habere videbantur totum libere et absolute donaverunt et concesse-

runt. Et ideo domus Valonis dedit eidem Aymoni decem libras gebennensis monete ut premissa remissio a se et a suis inconcussa in perpetuum conversetur. Sane Aymo de Fulciniano tam hujus donationis a se facta quam ceterarum omnium possessionum et bonorum domus Valonis se fore custodem et defensorem promisit et ut successores sui idem facere teneantur voluit et precipit. Hoc factum est in manu Aymonis prioris. testibus astantibus R. de Locingio. Willielmo de Buegio. R. de Sancto Jorio. Ruterio de Sant Jorio. fratre Poncio. Actum apud Alingium subtus ulmum. ab incarnatione Domini m° cc° xxi°. Et ut hec rata et inconcussa permaneant ego Aymo dominus de Fulciniaco presentem cartam feci sigilli mei munimine roborari.

XIV

Donation faite aux Chartreux de Vallon par Thomas, comte de Savoie, sous diverses conditions.

(1222)

Anno dominice incarnationis m° cc° xxij° in octavis Pentecostes. septimo anno octogesime secunde indictionis. in presentia infrascriptorum testium. dedit et concessit dominus Thomas comes Sabaudie. libere et pure Deo et ordini Cartusie et domui de Valone. pro redemptione anime sue et antecessorum suorum. quidquid habet apud Fessie. a strata que est in media valle superius tantum quantum distingunt termini eorum sive includunt vel durant. Tali vero conditione quod ipsi edificent et constituant magistram domum de Valone super eum et in feudo ejus et dominio et ipsi domini de Valone constituant comitem Sabaudie dominum et avocarium et custodem super domum suam et super omnes illas res quas de feudo suo habent in illo loco vel de alodio vel acquirerint. Idcirco predictus comes Sabaudie recepit in custodia et pro-

tectione sua predictam domum de Valone . cum omnibus re bus suis quas de feudo suo habent . aut allodio vel alio modo quod ipse rationabiliter protegere et custodire possit . et ipsi de Valone ponunt sub dominio comitis predicti quidquid alodii vel de feudo ejus acquirerint . et non vult comes quod nemo sit ibi avocatarius super feudum suum nisi ipse . super aliquam elemosinam que de feudo suo esset eis facta . Item dedit comes bestiis de Valone usum pascuorum a Drancia et lacu gebennensi superius versus domum eorum . Testes fuerunt Petrus Rabasta senecalcus . et Vifredus marescalcus de Montemeliano . et Vifredus Bertrant de Montmeliant castellanus Fisterne et Bartholomeus de Composta castellanus Alingii . et Sinfredus de Composta . et Aymo Marchisatus . et Girardus de Croso . Actum apud Chilon in castro . et ego Dionisius interfui et scripsi . Interfuit autem frater Poncius de Valon qui pro dicta elemosina multum laboravit et pro posse suo requisivit.

XV

Donation de Rodolphe de Thoire.

(1234)

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Rodulphus de Toria . pro remedio anime mee . et pro anima patris mei Raymondi de Fulciniaco . dedi et concessi unam caballatam vini puri in vinea mea de Mounant domui de Valone annuatim persolvendam . ut inde celebretur missa in domo Valonis . Et ut istud firmius habeatur presentem cartam in testimonium rei geste sigilli mei munimine roboravi . Actum anno Domini m° cc° xxxiv° apud Bossie mense decembris .

XVI

Turombert d'Allinge reconnaît une donation faite précédemment à la chartreuse de Vallon par son frère Pierre, sénéchal d'Allinge.

(1246)

Aymo divina permissione gebennensis episcopus . presentem paginam inspecturis . rei geste memoriam cum salute . Noveritis quod Turumbertus ecclesiasticus frater P. Senescalli de Alingio . in presentia nostra confessus fuit quod dictus P . frater ejusdem dedit in eleemosinam Deo et beate Marie de Valone et fratribus ibidem Deo servientibus . duas caballatas vini puri percipiendas annuatim in tempore vindemiarum in vinea sub Alingio que vocatur vinea de Lochy . in cujus rei noticiam . nos ad preces utriusque partis . sigillo nostro presentem cartam tradidimus sigillatam . Anno Domini m° cc° xlvi° .

XVII

Donation faite aux Chartreux de Vallon par Etienne de Sirace.

(1246)

Nos Aymo dominus Fulciniaci universis presentem paginam inspecturis eternam in Domino salutem . Noverint universi ad quos presens scriptum pervenerit tam moderni quam posteri . quod Stephanus de Siraz de Bona dedit et concessit Deo et prioribus beate Marie Valonis duas caballatas de vino puro in eleemosinam in perpetuum possidendam annuatim persolvendas apud Bonam in tempore vindemiarum in vinea del Chastellard que est sita in territorio de Chaplessi . Hec autem eleemosina facta fuit de voluntate et consensu nostro . Nos

vero ad preces utriusque partis in hujus rei memoriam et testimonium presentem paginam sigilli nostri munimine dedimus roboratam . Actum apud Bonam anno Domini m°. cc°. xlvj°. quarto kal . septembris .

XVIII

Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, fait donation à la chartreuse de Vallon de six charges de sel, à prendre chaque année en son puits de Salins.

(1252)

Nos Jehan cuens de Bourgongne et sire de Sallins faisons scavoir à tous ceux qui verront ces presentes lettres . que en pure et perpetual aumosne pour le remede de notre ame et de lame Ysabel notre femme et de noz pere et de noz mere et de noz antecesseurs . avons donne a la maison de Vallon et aus freres qui Deu y servent de lordre de Chartreuse de la dyocese de Geneve . six charges de grand sel en notre puys de Sallins a payer a lor ou lor commandement chescun an a la quinzaine de Pasques pour porter a leur maison . Et lesditz freres noz ont promis faire en anniversaire sollempnel chescun an en leur mostier . le lendemain de la nativité de Notre Dame . pour le remede des ames noz pere et noz mere et de nos antecesseurs tant que nous vivrons quapres notre deces a jours que nous mourrons . En tesmoingnage de laquelle nous avons mis notre seel pendant en ces presentes lettres . Ce fut fait lan de lincarnation de Jhus Christ qui couroit par mille deux centz et cinquante deux .

XIX

Reconnaissance de la juridiction de la chartreuse de Vallon par Philippe, comte de Savoie.

(1278)

Philippus Sabaudie et Burgundie comes ac marchio in Ytalia . universis has litteras inspecturis tam presentibus quam futuris . salutem et memoriam rei geste . Cum omnibus teneamur patrocinium nostrum et auxilium impartiri . eis potissimum providere debemus qui charitatis fervent operibus . et seculi vanitatibus spretis . divinis inveniuntur penitus obsequiis mancipari . Eapropter universitati nostre mandando et rogando precipimus quathenus charissimos in Xpo patres nostros fratres de Valone ejusdem ordinis diligere et manutenere curetis . eorum domos et familias et omnia jura contra omnem maliciam et calumpniam illibata penitus et secura . malefactores eorum conterere et punire . et benefactoribus favorem velitis impartiri . ut nullum sentiant prefate domus sub nostra et vestra protectione molestiam vel gravamen . sed auctore Domino de die in diem pacis percipiant incrementum . Ad hec sub pena omnium bonorum suorum districtissime prohibemus ne quis infra eorum terminos hominem capere . furtum seu rapinam sive maleficium committere vel homicidium facere aut presumere audeat . sive cum preda transire . aut homines ad ipsorum domos venientes vel ab eis redeuntes quomodolibet perturbare . ob reverenciam Dei et amoris nostri . et ipsorum religionem . infra illorum terminos non solum ipsi sed etiam alii plenam pacem habeant et quietem . Quia vero hi qui donaverunt eis possessiones . piscationes . venationem . avium captionem . ovium vel caprarum vel omnium domesticorum animalium pascua et transitum . infra eorum terminos . prohibuerunt sicut et in ipsorum privilegiis a sede romana sepius impe-

tratis continetur . nos quoque ad imitationem charissimi patris nostri domini Thome quondam Sabaudie comitis . eamdem prohibitionem auctoritate nostra perpetuo confirmamus . Et ut singula supraposita pleniorem habeant firmitatem . sigilli nostri munimine paginam presentem fecimus roborari . Actum est istud anno ab incarnatione Domini m°. cc°. lxx°. viij°. mense julii . apud Aquianum . xiij°. kal. augusti .

XX

Dénonciation de nouvel œuvre.

(1308)

Anno Domini m°. ccc°. viij°. indicione sexta . die veneris post festum beati Barnabe appostoli . in presentia mea notarii infrascripti ac testium inferius subscriptorum propter hoc specialiter vocatorum et rogatorum . constituti religiosi viri . frater Joannes correarius domus de Valone . frater Vulliermus de Myoncie vicarius . frater Jacobus de Megeveta . frater Petrus de Villar . frater Andreas de Boegio . monachi . dicte domus . frater Petrus Lambelle . frater Johannes du Biol . et frater Michael sutor . conversi . nomine suo . prioris et conventus de Valone ex una parte . Et fratres Johannes de Chissier et fratres Johannes de Exerto monachi de Alpibus ex altera . Ipsi monachi et conversi de Valone nomine suo et quo supra fecerunt denunciationes et inhibitiones cum cruce et aquabenedicta ut inferius sequitur in hunc modum sic dicendo . Frater Johannes de Chisse et vos frater Johannes de Exerto . vos de mandato et auctoritate abbatis et conventus domus de Alpibus . vi et violenter et contra Deum et justiciam et destrucionem tocius domus de Valone usurpando juridicionem nostram et pascua nostra perturbando infra limites et terminos nostros . videlicet in loco vocato ou Nan de la

Lanchi de la Faneres . modo de novo auctoritate vestra propria edifficatis facitis et construitis domum seu chavanam ibidemque tenetis bestias vestras animalia et sinditis nemora nostra et jurias nostras et cydulum facitis et alia tanta et talia contra voluntatem nostram quod esset longum narrare. frangendo insuper et perturbando libertates et franchesias nostras existentes de dominio et jurisdicione illustris viri domini Amedei comitis Sabaudie . Quare ex parte dicti domini comitis . prioris et totius conventus dicte domus de Valone . vobis omnibus et singulis in dicto edificio seu chavana operrantibus et vestrum cuilibet . in quantum plus forcius et expressius possumus . inhibemus ac etiam contradicimus nomine quo supra . ne vos vel alter vestrum et nominibus quibus supra . in dicto edifficio operemini et illud quod factum existit incontinenti destruatis et dissipetis . vobis nomine quo supra per trium lapidum perjectionem denunciando novum opus secundum quod in talibus extitit consuetum . item quod vos dictas bestias de infra limites et terminos nostros removeatis et removeri faciatis . nec de juribus predictis scindatis . offerentes vobis nomine quo supra exhibere et ostendere jurisdicionem et deceterum franchesias et libertates quas habemus in premissis loco et tempore competentibus . Actum in dicto loco de la Lanchi ubi ad hoc testes vocati fuerunt specialiter et rogati videlicet Ansermodus de Myoncie clericus . dictus Clame de Vellenanz. Jacobus de Fessie . Mermetus dictus Estarsous de la Mosery. Johannes Mallieti et ejus frater . et plures alii . Et ego Vifferius de Verneto imperialis aule notarius publicus qui in premissis omnibus interfui et hanc cartam rogatus scripsi subscripsi signoque meo signavi tradidi fideliter et complevi.

XXI

Dénonciation de nouvel œuvre.

(1310.)

Anno Domini m°. ccc°. x°. indicione octava idus maii . presentibus infrascriptis testibus frater Johannes corierius domus Valonis . frater Vulliermus vicarius ejusdem loci . frater Jacobus de Megeveta . frater Andreas de Bucy . frater Johannes de Bellavalle . et frater Michael conversus sutor . nomine suo domini prioris tocius conventus dicte domus . denunciaverunt et inhibuerunt fratri Johanni de Bernie et fratri Johanni de Lausanna monachis de Alpibus sic dicendo . Vobis de mandato et auctoritate abbatis et conventus domus de Alpibus vi et violenter contra Deum et justiciam et destructionem tocius domus de Valone usurpando juridicionem nostram et pascua nostra perturbando et infra limites et terminos nostros videlicet in loco qui dicitur li Lanchi de Fanyens edifficantibus fodientibus et extrahentibus frangendo et perturbando libertates nostras et franchesias existentes de dominio et juridicione illustris viri domini Amedei comitis Sabaudie . Quare ex parte dicti domini comitis prioris et tocius conventus dicte domus de Valone ne vos vel alterum vestrum in dicto loco edifficetis fodiatis et serpetis nec operemini denunciando vobis novum opus per jectum lapilli . iterum secundo novum opus per jectum lapilli . iterum tercio novum opus per jectum lapilli . ut a predictis cessetis et cessari penitus faciatis . Actum et datum in dicto loco Lanchie in presentia Rodulphi du Nierney . Mermerii filii Bosonis de Vus . Peroneti de Fontibus familliarium domini Hugonis Dalphini . Perissodi Sapientis . Mermerii Vernier de Fessier . pluriumque aliorum ad hec vocatorum et rogatorum . Et ego Peronetus de Duciaco in Thàrentasia clericus notarius publicus imperiali auctoritate hanc cartam rogatus scripsi et tradidi .

XXII

Le juge du Chablais et Genevois inhibe au châtelain d'Allinge et Thonon de troubler les Chartreux dans leur juridiction.

(1352.)

Sebastianus de Monteio judex in Chablasio et Gebennesio pro illustri principe domino Amedeo comite Sabaudie . castellano Alingii et Thononi aut ejus locumtenenti salutem. Veniens ad nos frater Boso prior domus de Valons ordinis cartusiensis nobis exposuit suo et nomine conventus dicte domus conquerendo quod vos certos homines dicte domus commorantes infra terminos confines et metas sue ecclesie Valonis in quibus ex concessione . et litteris illustris principis domini Amedei quondam comitis Sabaudie habent clamas et banna preter ultimum supplicium pro certis delictis per ipsos commissis ibidem pignorastis et ab eisdem bagna recuperastis . petens per nos idem prior sibi et dicte domui super hiis provideri de remedio opportuno . Quare vobis mandamus . quatenus dictis religiosis litteras predictas observetis . et si quid contra tenorem dictarum litterarum fecistis pignorando seu banna exigendo . illud in statum pristinum reducatis . recuperataque per vos ob causam predictam eisdem indilate restitui faciatis . et deinceps contra tenorem dictarum litterarum ipsos non ulterius molestetis . Datum Thononi die xve februarii . anno Domini m° ccc° lij° . Reddentur littere portitori.

XXIII

Extrait d'une sentence déclarative des confins du territoire de Vallon.

(1358.)

Nos Benedictus Bartholomei licentiatus in legibus . judex in Chablaisio et in Gebennensio pro illustri principe Amedeo

comite Sabaudie..... Termini autem sunt hii. Primo incipiunt a borea in monte qui vocatur Oel. et descendit terminus per rupem Radiorum et ascendit in montem qui vocatur Oubles. et deinde descendit per quemdam locum nomine Mones et vadit usque ad locum qui vocatur Froes et de dicto loco Froes ascendit per quosdam monticulos de quibus unus Acus subtus Crasz. et de illo descendit in Bollum de Somens. et deinde ascendit per rupem nomine Rovagny et per collum unum qui dicitur Cordum. et deinde ascendit in verticem cujusdem montis qui latine Scabiosus vocatur. descenditque de illo per rupem unam nomine Erlina et pertransit per summitatem montium usque el Molar super Dyumam. et deinde ascendit in rupem que appellatur Brey. et pertransit in capitibus Bellimontis descenditque in crucem de Genbaz et sic in agnem Brevronis in locum qui Tyne vocatur. et a loco qui vocatur Tyne usque ad rivulum qui ruit contra pratum Milonis. et inde terminus vertit se ad aquilonem et ascendit in unam rupem que vocatur Chastar et adhuc ascendit in aliam rupem sive montem qui vocatur Niflonis de qua descendit in fontem prati ejusdem Niflonis. et inde pertransit per summitates montium in alpem que vocatur Valonetz. et per summitates montium de monte in montem ascendendo usque ad supradictum montem Oel............... Inhibentes harum serie litterarum baglivo judicii terre Fucigniaci. castellano Castellionis ceterisque officiariis dicte terre etc. Datum in claustro monasterii domus Valonis. die ij mensis decembris anno Domini m° ccc° lviij°.

XXIV

Sentence rendue par le juge de la Chartreuse de Vallon.

(1360.)

Anno Domini m° ccc° lx° primo indicione viiija die duodecima mensis aprilis. In decimaria de la Clusa in assisis publicis

per nos Giredum de Boneto judicem dominorum religiosorum prioris et conventus Valonis. Super contestatione vertente inter Johannem Colon de Exerto ex una parte. et Jaquetum de les Poees nomine suo et Peronete filie sue quam habuit ab Agata uxore sua filia quondam Peroneti de Frassino ex altera. Existit ordinatum quod dictus Johannes Colon habeat et habere debeat de rebus super quibus agitatur questio. duas vacas. unam equam vocatam Moreta. tres oves. duas capras sibi datas per Mariam ejus uxorem sororem dicte Agate. Item duas cupas fabarum. duas ordei. duas avene. unam culotam provectam. duo lintheamina bona. unum pulvinal. que dicta Agata legavit dicto Johanni. Dictus vero Jaquetus regat et gubernet fideliter dictam Peronetam filiam suam et ejus bona et faciat inventarium de bonis infra decem a dicta presenti tam de mobilibus quam immobilibus. reservatis et salvis donationibus factis per dictas Agatam et Mariam dictis Johanni et Jaqueto quocienque de ipsis donationibus fiet fides. Datum et actum in assisis publicis sub sigillo nostro in testimonium premissorum.

XXV

Déclaration d'Amédée VIII, comte de Savoie, concernant la juridiction de la Chartreuse de Vallon.

(1410.)

Amedeus comes Sabaudie etc.

.... Orta siquidem questionis materia inter vos officiarios nostros Alingiorum et Thononi ex una parte et religiosos viros fratrem Johannem de Belloforti priorem et conventum ecclesie et domus Valonis ex alia. super eo videlicet quod dicti officiarii nostri nomine nostro dicebant et asserebant quod prefati religiosi nullam juridictionem habebant in et super eorum hominibus nisi cum delinquerint seu quasi et

reperirentur infra clausuras dicte domus et monasterii usque ad portam Rassie.............. Dicti vero religiosi ex adverso dicebant et proponebant quod ipsi sunt et fuerunt a tempore date cujusdam littere cujusdam largitionis eisdem facte per recollende memorie dominum Philippum tunc comitem Sabaudie presentibus annexe in possessione seu quasi exigendi et percipiendi per eorum officiarios paciffice et quiete omnes clamas et excheytas et banna hominum suorum existentium commorantium et delinquentium infra terminos sive metas domus sue ecclesie Valonis infra declaratos et designatos salva nobis et retenta justicia sub pena corporali de omnibus supradictis quando de jure per cognicionem contingerit corporaliter exerceri........... Quod cum olim fuisset debatum de dictis metis et terminis fuit facta declaratio per dominum Benedictum Bartholomei........... Dicentes etiam dicti religiosi quod ipsi consueverint per eorum judices clericos curie et mistrales exercere juridictionem extra dictam portam Rassie in quibuscumque locis infra terminos subscriptos super eorum hominibus per modum supra scriptum ac etiam tenendo assisas per eorum judices dando tutelas et curas pupillis et adultis et de eorum rebus et bonis faciendo inventaria et per clericos curie ipsorum faciendo formari et compleri processus contra eorum homines infra dictos terminos delinquentes seu quasi in casibus eis permissis ac etiam per eorum judices deffiniri dictos processus sive concordari aut componi et per eorum mistrales banna et clamas exigi et recuperari........ Quo circa nos comes visis et diligenter visitatis informationibus *(Déclaration conforme à la requête des religieux)*........... Salva tamen nobis et retenta justicia seu pena corporali........ Salvis etiam et retentis nobis mero et mixto imperio et omnimoda juridictione in et super quoscumque advenas delinquentes seu quasi infra dictos confines.

Limites vero sunt hic : *(comme dans la sentence de 1358 ci-dessus, n° XXIII, sauf, quant aux noms de localités, les variantes suivantes* .... Subtus Cranz.........Erlyena........ Gembaz........... Castellar........ Inflonis.)

Datum Thononi die x° mensis jullii anno domini m° ccc° x°.

APPENDICE AUX DOCUMENTS

I

Guy, Josserand et Torrenc, fils de Ruritius, seigneur de la Tour, font donation à l'abbaye d'Aulps de leur alleu de Mégevol : plusieurs membres de la famille de Faucigny assistent à l'acte.

(Avant 1102.)

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Nos fratres. ego scilicet. Vuido et Josseranus et Torrencus filii Ruritii de Turre laudante matre nostra. damus Deo et sancte Marie alpensi et domino Vidoni alpensis loci abbati et tam presentibus monachis quam ibidem futuris. allodium quod habemus in valle que Megevola nuncupatur tam pro redemptione animarum nostrarum quam omnium parentum nostrorum tam viventium quam defunctorum. et tamen aliquid de bonis alpensis ecclesie xv solidos accepimus. Hoc allodium his terminatur terminis. ex una parte a torrente que de Diuma descendit. ex altera parte ab aqua que Ressia nominatur. ex alia parte porrigitur usque ad locum quem Dorjonem indigene vocant. Hoc autem retinemus ibi ut si forte contigerit quod aliquis in predicto allodio forifaciat ad nos primitus recurrant et si penes nos facte injurie emendationem habere nequiverint nos cum eis ad conquirendam vindictam ubi libuerit pergemus. Preterea hoc inchartamus ut si alpensis locus destructus fuerit predictum allodium in nostro dominio revertatur sic tamen ut si iterum a monachis alpensibus reedificatus fuerit ad eos ea liberalitate quam supra scripsimus revertatur. Hoc idem retinemus ut nobis liceat in predicto allodio quoties libuerit venari. Hujus donationis sunt testes Vulliermus de Fulciniaco et filii ejus Rodulfus Giroldus et Ludovicus. et Rodulfus filius Othonis de Turre. Dodoz de Salatio. Sayvinus filius Augeronis de Fulciniaco.

II

Appendice à la donation précédente.

(Avant 1103.)

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Nos fratres ego scilicet Vuido et Josseranus et Torrencus filii Ruritii de Turre absolvimus monachis alpensis ecclesie tam presentibus quam futuris decimationes allodii nostri quod Megevola dicitur tam in agricultura quam in animalibus. Et hoc pro redemptione animarum nostrarum et parentum nostrorum facimus. Sunt testes Vulliermus de Fulciniaco. et filii ejus. Rodulfus. Giroldus. et Ludovicus. et Rodulfus filius Othonis de Turre. Dodo de Salatio. Sayvinus filius Augeronis de Fulciniaco.

III

Claude, seigneur de Salaz, fait donation de l'alleu de Dorjon à l'abbaye d'Aulps.

(Avant 1103.)

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Notum facimus presentibus et futuris quod dominus Dodoz de Salatio filius Mauricii. annuente matre sua Richalda. dedit allodium Dorjonis abbati alpensi Vuidoni et monachis ejus et successoribus ejus inperpetuum pro anima sua et patris sui. in omnes usus a monte Gembe usque in Megevelam. cum omnibus appenditiis suis tam in vallibus quam in montibus silvis pratis aquarumque cursibus. habeantque inde liberam potestatem monachi faciendi quecumque voluerint. Hujus rei testes sunt. Cono abbas nepos predicti Dodonis. Andreas monachus Sancti Michaelis. David prior alpensis.

IV

Donation de terres allodiales faite par Bonpair, fils de Valter, seigneur de Montfalcon, à l'abbaye d'Aulps.

(Avant 1113.)

In nomine sancte et individue Trinitatis. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Bonuspar filius Valterii de Montefalconis prout decet eum nobilitas sui generis annuente suprascripto Valterio et matre sua pro mercede eterne felicitatis pauperibus Christi qui sub norma beati Benedicti in Altiis degunt de beneficiis suis quatuor mansos impertivit. Duo igitur ex hiis continentur in loco qui vocatur Percussio Palmarum ultra alveum fluminis quod vocatur Richieria et est allodium ejus. Duo autem non Boniparis sed allodium domini Vidonis de Turre existunt. Ipse autem Bonuspar tenens supradictos mansos ex eo inde militabat. Interveniente viro eodem Bonopari dominus Vido pro anima sua duos predictos mansos supradictis fratribus Altiarum absolute tradidit. Habentur igitur isti duo mansus in portione Megevole in altera parte predicti fluminis siquidem omnis quantitas terre hujus extenditur ab allodio Dorjonis quod etiam dominus Dodo de Salatio dedit eisdem fratribus usque ad rupem que imminet predicto flumini que dicitur Trappa et usque ad mansum qui nominatur Sevilium. Hujus rei testes sunt. dominus Vido episcopus. Vulliermus de Crusilia. Amaldricus de Langino. Boso prepositus gebennensis. Valverius canonicus gebennensis. Hugo prior. Richardus monachus. Francus monacus.

V

Donation faite par les seigneurs de Ballaison au prieuré de Bellevaux.

(1138 environ.)

Donationem inperpetuum valituram et duraturam facimus pro redemptione animarum nostrarum fratribus apud Sanctum Johannem de Gebennis Deo servientibus nos fratres de Baleysone scilicet Cono canonicus. Vulliermus et filius meus Giroldus et omnes alii. Nantellinus et omnes alii. Ancelmus et filius meus Amedeus et omnes alii. Giroldus et filius meus Aymo et omnes alii. Humbertus nepos illorum. donamus atque laudamus predicte ecclesie Sancti Johannis evangeliste et Sancte Marie de Bellavalle domino Petro priori ejusdem loci quicquid habebamus vel habere videbamus apud valonem in montibus in planis in silvis in aquis in pratis in pascuis in vallibus. Quam donationem si quis filiorum sive parentum nostrorum infringerit vel infringere temptaverit cum Dathan et Abiron habeat portionem. Hanc laudationem fecerunt similiter filii Ludovici de Baleysone. Testes sunt Fulgerius prior Thononensis. Rolandus prior de Bellavalle. Nicholaus monachus. Cono presbiter. Brocardus secretarius.

VI

Donation faite par Giraud de Langin au prieuré de Bellevaux.

(1138 environ.)

Donationem inperpetuum valituram atque duraturam facio pro redemptione anime mee fratribus apud Sanctum Johannem de Gebennis Deo servientibus Giraudus de Langino dono

atque laudo predicte ecclesie Sancti Johannis evangeliste et Sancte Marie de Bellavalle domino Petro priori ejusdem loci et Rolando priori de Bellavalle. et ipsi dederunt de elemosinis ecclesie Sancte Marie de Bellavalle illi Giraudo cxxiij solidos. quicquid habebam vel habere videbar apud Valonem in montibus in planis in silvis in aquis in pratis in pascuis in vallibus. Quam donationem si quis parentum nostrorum infringerit vel infringere temptaverit cum Dathan et Abiron habeat portionem. Testes sunt Petrus prior Sancti Johannis. Rolandus prior de Bellavalle. Johannes monachus Sancti Johannis. Pontius monachus. Anselmus prior Fillinci. Vulliermus de Compesio. Petrus de Crusiliis.

VII

Donation d'Aymon de Faucigny à l'abbaye d'Aulps. Plusieurs membres de la famille du donateur interviennent à l'acte.

(1140)

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Quia labilis est hominum memoria ego Aymo de Fulciniaco volo scripto teneri donum quod feci Deo et beate Marie et ecclesie alpensi per manum domini Vulliermi ejusdem ecclesie abbatis. Notum igitur sit omnibus quod ego Aymo laudantibus fratribus meis Arducio gebennensi episcopo. Radulfo. Guidono. Raymondo dedi supradicte ecclesie absque ulla retentione perpetuo possidendam alpem que vocatur Dietma. insuper omnia pascua in omni terra mea tam in planis quam in nemorosis. ita ut monachorum alpensium quecumque animalia libere et absque ulla exactione pascantur ubicumque voluerint etiam porci absque passonagio. Volens etiam eorum quietem meis prodesse dedi et concessi ut ubicumque aliquid in omni potestate mea sive in agris sive in vineis sive in pratis possident omnino libere et absque ulla decimarum exactione

deinceps perpetuo possideant. Hujus donationis testes sunt. Radulfus frater meus. Raymondus patruus meus. Ludovicus de Conflens. Guillermus filius Guidonis de Lucingio. Petrus et Anselmus filii Pontii de Losserio. Petrus de Texeria et Petrus filius ejus. Guillermus de Sallanchia. Albericus frater ejus. et Saracenus. Actum est anno ab incarnatione Domini m°. c°. xl°.

VIII

Guillaume de Grésier, fils de Rodolphe de Faucigny (Rodolphe l'Allemand), du consentement de sa femme Agnès et de son frère Rodolphe damoiseau (Rodolphe de Lucinge), confirme en faveur de l'abbaye d'Abondance une donation faite à ce monastère par Emma, sa mère.

(1180)

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Ne per oblivionem bene gesta amittantur scripture commendanda sunt. Proinde omnibus notum fieri volumus quod Willelmus miles filius Rodulfi cognomente Alamant. quicquid in terra de Jussie quam terminat ex una parte villa que dicitur Carraz ex altera vero villa que appellatur Presingium habere videbatur. quam a Valterio milite de Crusilia Nicolaus de Presingio cum fratribus suis in feudum a priscis temporibus tenuerat. Deo et beate Marie in loco cui dicitur de Abundancia servientibusque in perpetuum possidendam cum pratis et arboribus per manum venerabilis Arducii gebennensis episcopi libere donavit. laudante et concedente matre sua Emma nomine ex cujus parte predictus Willielmus jure hereditario prefatam terram possederat. et laudante et concedente uxore sua nomine Agnes. et laudante et concedente fratre suo Rodulfo domicello. Et ut pacis et dilectionis firma teneretur pactio de bonis domus Abundancie jam dictus Williel-

mus iv libras bone monete gebennensis monete habuit. et frater ejus Rodulfus ij solidos . et Nantelinus miles de Arsenand iij solidos in cereis . Prima hujus doni laudata concessio facta est a matre sua Emma in villa que dicitur Marnaz die veneris sub arbore nuce et ab uxore sua Agnete . huic donationi testes habiti sunt . Girardus Carterius . Aymo de Blaisie. et Nantelinus de Arsenand . Secunde autem donationi et concessioni . a jamdicto Willielmo et fratre suo Rodulfo . Gebennis in manu gebennensis episcopi Arducii facte et in manu Giroldi abbatis abundantini . Testes legitimi affuerunt . Gaufridus abbas Altecombe . Joannes abbas Bonimontis . et Willielmus abbas de Cheyseriaco . Petrus de Tolnay canonicus abundantinus . Nicholaus conversus . et magister Willielmus de Marlens . et quicumque in prima donatione a dominabus apud Marnaz facta nominati sunt . Facta est autem hec charta Alexandro papa presidente . apostolatus sui anno xxi°. Frederico Augusto imperatore . luna xi[a].

IX

Aymon, seigneur de Faucigny, confirme les donations rapportées ci-dessus, n[os] I, II, III, IV.

(1188)

In nomine patris et filii et spiritus sancti amen . Ego Aymo dominus de Fulciniaco filius Henrici dona avi mei et fratrum suorum et aliorum nobilium virorum videlicet Boniparis filii Valterii Montisfalconis Vuidonis Josserandi et Torrentii filiorum Ruritii de Turre et Dodonis de Salatio laudo et confirmo que domui de Alpibus dederunt in territorium de Megevola in allodium . Hoc allodium his terminatur terminis . ab aqua que dicitur Servillium et a rupe que dicitur Trappa in longum usque ad montem de Gembaz a dextris et sinistris usque ad summitates montium . Hec dona predictorum nobilium .

rogatu Vullielmi novi abbatis et fratrum suorum . pro remedio anime mee et antecessorum meorum . sub protectione et defensione mea suscepi taliter ut si aliquis aliquando aliquid forifecerit ad me recurrant et ego pro viribus meis ultor existam . Hec dona predictorum nobilium laudo et confirmo et sigilli mei impressione corroboro et testes idoneos pono videlicet Radulfum de Gresie et Radulfum filium ejus et Radulfum de Toirii et Petrum senechalcum de Alingio Vulliermum Boegio et Girardum vicedominum et duos fratres Radulfum et Riferium de Sancto Jorio villicos meos . Actum est hoc anno ab incarnatione Domini m°. c°. lxxxviij°. indictione vj^a epacta xx^a. Clemente summo pontifice . Frederico imperatore.

X

Gautherin, seigneur d'Aix, donne à l'abbaye d'Aulps une terre sise proche du château de Cessens, in pago albanense.

(1121 environ.)

In nomine Domini ego Galterinus de Aquis dono Deo et beate Marie alpensi ac domino Warino ejusdem ecclesie abbati terram quamdam que vulgo quondam Furnalus vocabatur et nunc Comba vocatur sitam in pago albanense in monte castri illius quod vulgo Sexent nuncupatur pro anima mea et omnium antecessorum meorum et filii Galterini . Rodulfus de castro fulciniaco cum uxore et patre et fratribus et filiis laudavit .

XI

Thomas, comte de Savoie, approuve une donation faite au prieuré de Bellevaux, par Girold, seigneur de Margencel.

(Entre 1188 et 1233.)

Ego Thomas maurianneensis comes laudo et concedo elemosinam vineam videlicet quam dominus Giroldus de Margencel dedit domui de Bellavalle in proprium allodium omni tempore.

XII

Rodolphe de Lucinge, du consentement de Marguerite, sa femme, et de Guillaume et Aymon ses fils, rétrocède à l'abbaye d'Aulps certaines terres que ce monastère lui avait données.

(1229)

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris. quod dominus Rodulfus de Lucingio miles. consensu et voluntate uxoris sue Margarite et filiorum suorum Villielmi et Aymonis. dimisit et concessit libere et quiete domui alpensi post obitum suum quicquid dicta domus eidem Rodulfo dederat in loco qui dicitur Chastelar itaquod eadem domus alpensis dictum locum libere habeat et eo utatur prout libuerit post decessum ejusdem Rodulfi et etiam antea si forte dimiserit locum illum. Hoc autem factum est in manu Petri abbatis alpensis. apud Lucingium. anno Domini m°. cc°. xxix°.

XIII

Accord entre l'abbaye d'Aulps et les fils de Rodolphe de Thoire, au sujet du rachat de certaines dîmes.

(1235)

Ego P. abbas alpensis cisteriensis ordinis notum facio universis. quod cum ego accepissem jamdudum decimas quas filii domini Rodulfi dicti de Thoria habebant intra Clusas pro quinquaginta libris gebennensis monete sicut in litteris super hoc confectis plenius continetur. ego promisi venerabili patri et domino. Aymoni. Dei gracia gebennensi episcopo. quod quoties dictas decimas voluerit redimere ante Pentechostem

proximam . denarios ab ipso recipiam semper libenter et hoc promisi domino jamdicto de mandato dictorum filiorum dicti domini Rodulfi de Thoria . qui promiserunt dicto domino episcopo quod si dictas decimas redimeret eorum fidejussores quos jam dederunt . dominum scilicet Vullielmum de Greysier et dominum Rodulfum de Lucingio ei darent qui eodem modo quo jam tenebantur ei tenerentur . Et in horum testimonium de mandato dictorum filiorum domini Rodulfi de Thoria sigillum meum apposui huic carte . et prior Repausatorii suum similiter de mandato ipsorum . Actum anno Domini m°. cc°. xxxv°. mense aprili . apud Viuz en Salaz .

XIV

Vente d'immeubles faite par Guillaume, Pierre, Rodolphe et Raymond de Bracorens à l'abbaye d'Aulps.

(1289)

Nos officialis curie gebennensis notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod coram Nicolao de Alingio notario publico jurato curie nostre a nobis ad hoc specialiter destinato cui quantum ad hoc vices nostras commisimus et committimus constituti Willelmus Petrus Rodulphus et Reymondus de Brescurens fratres filii quondam Girodi de Brescurens domicelli scientes et spontanei vendunt concedunt et tradunt titulo venditionis inperpetuum religioso viro Johanni abbati de Alpibus ementi et recipienti nomine et vice alpensis ecclesie et totius conventus dicti loci pro precio octo librarum decem solidorum bonorum gebennensium et octo cuparum boni bladi ad mensuram de Thonons...... *(Suit la désignation des biens vendus.)* Dantes cedentes et quitantes supradicti fratres venditores pro remedio anime sue et antecessorum suorum prefate ecclesie de Alpibus et ejus servitoribus valo-

rem que est in dictis rebus venditis supra precium superius declaratum . Juraverunt si quidem supra sancta Dei evangelia predicti fratres contra dictam venditionem donationem et quitationem de cetero non venire . Renunciando in hoc facto exceptioni dicti precis non habiti non recepti spei future traditionis doli mali rei et in factum in mense et inofficiose donationi et omni auxilio et beneficio tocius juris canonici et civilis........... Datum die martis ante festum beati Georgii. anno Domini m°. cc°. lxxxix°.



QUELQUES DÉTAILS

SUR LES CIRCONSTANCES

DE LA SUSPENSION D'ARMES

CONCLUE A CHERASCO

dans la nuit du 26 au 27 avril 1796

ENTRE LE GÉNÉRAL BONAPARTE ET LES COMMISSAIRES DU ROI DE SARDAIGNE

PAR

LE MARQUIS HENRI COSTA DE BEAUREGARD

ALORS COLONEL, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DANS L'ARMÉE PIÉMONTAISE

Lu à l'Académie, dans la séance du 7 juillet 1854, par M. le marquis Léon Costa de Beauregard, petit-fils de l'auteur.

Après les journées de Montenotte, de Cosseria et de Dego, qui préparèrent les rapides succès de Bonaparte, en renversant devant lui les premiers remparts de l'Italie, les troupes du roi de Sardaigne, réunies à Ceva, sous le commandement du général autrichien Colli, se trouvèrent complètement séparées de l'armée impériale, et dès lors elles durent tirer toutes leurs ressources d'elles-mêmes. Les sites qu'elles avaient à défendre étaient à la vérité très avantageux ; mais la force réelle de cette armée ne s'élevait pas à 25,000 hommes, et les armées françaises des Alpes et d'Italie, alors entièrement tournées contre ce corps isolé, avaient 96,939 hommes sous les armes, ainsi que le prouve le dernier grand rapport du ministre de la guerre Pétiet au Directoire exécutif.

A cette supériorité de nombre, si l'on ajoute l'ascendant que devaient donner au général français des troupes exaltées par plusieurs victoires consécutives, et la vigueur d'un plan offensif préparé longtemps d'avance et tracé des mains de Carnot, on s'étonnera moins de nos malheurs.

La funeste journée de Mondovi fit perdre au roi toute la partie du Piémont qui s'étend à droite de la Stura; les pertes qu'essuyèrent nos troupes dans cette occasion, et les garnisons qu'il fallut jeter dans les places fortes, réduisirent à 16 ou 17,000 hommes la force réelle en état de tenir la campagne. Telle était la situation de l'armée du roi lorsqu'elle se replia sur Fossano. Beaulieu venait d'écrire que, battu lui-même quatre fois dans cinq jours, il ne fallait plus compter sur son assistance, et qu'il se retirait sous Alexandrie. Le général Colli en même temps recevait de Turin l'ordre formel de ne pas compromettre l'armée, de couvrir la capitale et de proposer au chef de l'armée française une suspension d'armes, tandis que des plénipotentiaires qui venaient de partir pour Gênes traiteraient des préliminaires de la paix.

Bonaparte n'eut garde de rejeter une ouverture qui devait lui aplanir tant d'obstacles et lui épargner tant de lenteur dans l'exécution de son dessein de frapper d'un coup mortel la coalition en Italie.

Son premier aide-de-camp, Murat, apporta le 28 au soir, à Fossano, les dures conditions auxquelles le vainqueur consentait à suspendre le cours rapide de ses opérations contre nous. Ces conditions, présentées sous la forme d'un ultimatum, non-seulement obligeaient le roi à déposer les armes, mais le mettaient immédiatement et par le fait dans une dépendance dont il ne pouvait se tirer qu'en devenant l'allié de ses ennemis actuels.

Pendant que l'on controversait à Turin sur les propositions du vainqueur, Bonaparte, pour y donner plus de poids, fit un mouvement décisif; il porta rapidement trois têtes de colonnes sur Alba, sur Cherasco et sur Fossano. La prise d'Alba répandit l'effroi jusqu'aux portes de la capitale; l'arrière-garde de l'armée fut obligée d'évacuer Fossano. Un corps volant d'environ 2,000 hommes, sous le commandement du brigadier Brempt, ne se croyant pas assez fort pour s'y renfermer et y soutenir un siége, repassa sur la gauche de la Stura, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, et l'ennemi entra sans résistance dans la ville. Mais à peine la division de Brempt était-elle sur les hauteurs de Brà, qu'un courrier de Beaulieu vint annoncer que ce général s'était subitement décidé à dégager Cherasco, qu'il marchait avec la plus grande hâte, et que son avant-garde était déjà à Nice de la Paille.

Sur cet avis, le général Colli ordonna au corps de Brempt de rentrer dans Cherasco, et il se mit lui-même en marche avec toute l'armée pour l'y soutenir : mais il n'était plus temps : un moment d'indécision avait fait perdre cette place importante. Pour la reprendre, il aurait fallu l'assiéger. Beaulieu, informé que cette forteresse était au pouvoir des Français, rebroussa chemin, et l'armée du roi n'ayant plus un moment à perdre pour prévenir l'ennemi sur les collines de Montcalier, vint occuper le camp de Carmagnola.

Ce fut là que le marquis de Sommariva, aide-de-camp de S. A. R. le duc d'Aoste, apporta, le 26, à deux heures après midi, l'ordre exprès du roi de conclure la suspension d'armes. Le lieutenant-général baron de La Tour et le colonel marquis Costa, chef de l'état-major général de

l'armée de Colli, étaient désignés par S. M. pour remplir cette commission.

Ils partirent sur-le-champ pour se rendre à Cherasco auprès de Bonaparte. Le chevalier de Seyssel, capitaine dans Savoie-Cavalerie, se joignit à eux près de Sommariva. L'avant-garde ennemie s'étendait jusqu'au village de Sanfré; ses feux éclairaient la plaine et la colline, et ce fut à leur clarté que les commissaires s'avancèrent jusqu'à Brà. Là commandait le général Masséna, chef de l'avant-garde; ils en furent accueillis avec honnêteté, et passèrent avec lui trois quarts d'heure, employés à préparer une escorte de hussards, qui les accompagna jusqu'à Cherasco, jointe à celle qui les avait suivis du camp de Carmagnola. Ils arrivèrent dans la ville de Cherasco à dix heures et demie du soir et descendirent au quartier-général, établi dans le palais de M. le comte Salmatoris; aucune garde n'en défendait les abords, la maison était presque sans lumières, on ne voyait que quelques soldats endormis sur le seuil de la porte et sur les marches de l'escalier : point de chevaux, de fourgons ni de mulets d'équipage, point de domestiques. Le silence et le calme paraissaient régner dans le reste de la ville. Après quelques recherches et quelques moments d'attente parut un jeune homme attaché à l'état-major; il introduisit les commissaires du roi dans une chambre à recevoir, où était allumé un grand feu, et alla avertir le général de division Berthier, chef de l'état-major, qui ne tarda pas à paraître. Après s'être informé du sujet qui amenait les commissaires, il passa dans la chambre voisine où reposait le général en chef, et y resta enfermé avec lui plus d'une demi-heure. Enfin Bonaparte parut; il était en uniforme de général commandant et botté, mais sans

sabre, sans chapeau et sans écharpe. Son maintien était grave et froid ; il écouta en silence le préambule du général piémontais, et parut peu touché de l'onction qu'il s'efforçait de mettre dans son discours. Pour toute réponse il lui demanda s'il n'avait pas copie des conditions qu'il avait proposées ; si ces conditions n'avaient pas été acceptées purement et simplement par le roi ; et sur quelques plaintes de la dureté de ces mêmes conditions, il ajouta : « Depuis que je les ai offertes, j'ai pris Cherasco, « j'ai pris Fossano, j'ai pris Alba ; je ne renchéris point « sur mes premières demandes, vous devriez me trouver « modéré. »

Sur la crainte témoignée que Sa Majesté ne fût forcée peut-être, vis-à-vis de ses alliés actuels, à quelque mesure contraire à la délicatesse et à la loyauté [1], Bonaparte s'écria d'un ton solennel : « A Dieu ne plaise que j'exige « de vous rien de contraire aux lois de l'honneur ! »

Le général baron de La Tour s'efforçant de démontrer le peu d'utilité que l'armée française retirerait de certaines concessions exigées, et surtout du passage du Pô sous Valence, il répliqua avec un peu d'aigreur et d'ironie : « Ma république, en me confiant le commandement « d'une armée, m'a cru assez de discernement pour juger « de ce qui convient à ses intérêts, sans que j'aie à re- « courir aux conseils de mon ennemi. »

A part ce léger sarcasme, où son ton s'éleva et parut amer et dur, Bonaparte fut constamment froid, poli et laconique dans cette première partie de la conférence qui précéda la rédaction des articles.

[1] Le baron de La Tour parut craindre qu'on n'exigeât de lui de livrer le corps auxiliaire autrichien.

Il était près d'une heure après minuit ; il tira sa montre, et voyant que la discussion se prolongeait sans amener rien de décisif : « Messieurs, dit-il aux commissaires, « je vous préviens que l'attaque générale est ordonnée « pour deux heures, et que si je n'ai pas la certitude que « Coni sera remis entre mes mains avant la fin du jour, « cette attaque ne sera pas différée d'un instant. Il pourra « m'arriver, ajouta-t-il, de perdre des batailles, mais « on ne me verra jamais perdre de moments par con- « fiance ou par paresse. »

Il fallut se mettre à écrire ; les conditions de la suspension d'armes furent rédigées d'après la minute apportée à Fossano par Murat, à quelques développements et quelques différences près. A peine fut-on d'accord, que le chevalier de Seyssel partit pour Turin en toute diligence pour en porter la nouvelle au roi, et obtenir de S. M. l'ordre aux commandants des places de sûreté de les remettre aux troupes françaises. De son côté, Bonaparte expédia le contre-ordre de l'attaque générale qui devait avoir lieu dans la nuit. Tout le temps que durèrent les discussions il n'y eut dans la chambre que Bonaparte, Berthier et les commissaires du roi. Un jeune adjoint à l'état-major servit de secrétaire lorsqu'on en vint à la rédaction. Le général baron de La Tour ayant alors demandé du café, Bonaparte ordonna qu'on en cherchât dans la ville ; il tira lui-même deux tasses de porcelaine d'un petit nécessaire de voyage qui se trouvait sur un sopha avec ses armes ; mais n'ayant pas de cuillères à café, on servit des cuillères de cuivre jaune à l'usage des soldats.

Après la signature des articles parurent Marmont, Murat, le général d'Espinoi et deux ou trois officiers de

l'état-major. Les commissaires piémontais furent invités à passer dans la salle à manger, où sur une table chargée d'une multitude de flambeaux se trouvait préparé une espèce de déjeuner ou *médianoche*. La pièce du milieu était une jatte de bouillon de tablettes ; il y avait de plus deux ou trois plats de viande grossière prise vraisemblablement chez les vivandiers, quelques entremets fort médiocres et du pain de munition. Le plat le plus apparent était une pyramide de *gimblettes* que les religieuses de Cherasco avaient offertes au vainqueur à son arrivée. Plusieurs bouteilles de vin de l'Astesan garnissaient les grands vides de cette table.

Le repas dura peu ; la conversation devint ensuite plus intéressante : Bonaparte fut moins réservé dans ses discours et laissa échaper plusieurs traits pleins de sens et de force ; il parla des événements des jours précédents d'une manière fort ouverte. Il blâma lui-même l'attaque inutile et meurtrière du château de Cosseria, où il avait eu 900 hommes et trois généraux tués ou blessés, pour s'emparer d'un poste dont l'importance n'était que momentanée, qui devait tomber un jour plus tard, et contre lequel ses efforts furent vains. Il rejeta cette faute sur l'impatience où il était de séparer l'une de l'autre les armées autrichienne et piémontaise, auxquelles ce poste servait d'anneau de liaison. Il insista sur l'avantage de frapper à coups précipités un adversaire indécis et lent. Il dit qu'en 1794, commandant l'artillerie de la colonne du général Dumorbion, qui s'avança jusqu'à Dego, il avait conçu et proposé le même plan d'attaque qui venait de lui réussir si complètement dans les journées du 12 et du 16 mai ; mais que ce plan fut alors rejeté par un conseil de guerre. Il fit à ce sujet, sur les conseils de

guerre en général, des réflexions lumineuses, protestant que jamais rien ne serait décidé par cette voie dans une armée dont il aurait le commandement. « Un conseil de « guerre, dit-il, n'est convoqué que lorsqu'il s'agit de « prendre un parti lâche et d'en atténuer le blâme en le « partageant entre plusieurs. » Il releva les avantages de la vive impulsion qu'il avait su donner aux troupes françaises, de l'exaltation et de la confiance dont ses soldats étaient remplis. Il parla de la discipline qu'il exigeait d'eux, entre autres du châtiment d'un soldat coupable de violence envers une femme, et qu'il avait fait fusiller la veille.

Il parut surpris de la médiocrité de Beaulieu, et rendit justice à la valeur des troupes piémontaises ; il loua notre position de la Bicoque et nos deux mouvements du 17 et du 21, puis il ajouta : « Vous vous êtes tirés deux fois très « adroitement de mes griffes. » Il blâma l'usage des Autrichiens de surcharger d'équipages leurs armées, et pour prouver à quel point il avait su s'affranchir lui-même de tout embarras assujétissant, il passa avec un des commissaires [1] dans la chambre voisine, où il lui montra un mince porte-manteau qui composait tout son équipage, avec le nécessaire dont nous avons parlé, et la carte de Piémont par Borgogno. « J'avais bien plus de superfluités, « dit-il, pendant que j'étais simple officier d'artillerie que « depuis que je suis général commandant. » Ensuite il s'accouda sur le balcon d'une fenêtre pour voir naître le jour, et continua de causer avec le même commissaire pendant plus d'une heure ; il s'étendit alors de la manière la plus intéressante sur la position actuelle du Piémont,

[1] Le colonel Costa.

sur les changements nécessaires qu'amèneraient dans la politique de ce pays les événements de la guerre actuelle; il se montra assez instruit de son histoire et de ses intérêts. Il parla de la détermination fixe prise par lui, dès le moment où il avait été investi du commandement de l'armée d'Italie, d'accabler à tout prix le roi de Sardaigne, convaincu qu'il n'y avait pas d'autres moyens de le détacher de la cause des coalisés, et il blâma le nouveau gouvernement français de s'être aliéné ce prince et de l'avoir forcé, contre son propre intérêt, à se jeter sans réserve et sans condition dans les bras de la ligue.

Il dit formellement qu'en l'obligeant aujourd'hui à se séparer de cette même ligue, il croyait avoir frappé le coup décisif qui dissoudrait la coalition en Italie. « Monsieur de Beaulieu, ajouta-t-il, ne peut plus m'arrêter « jusque sous les murs de Mantoue ; il doit s'attendre à « avoir toujours dans les flancs mon armée victorieuse. » Il compara la manœuvre qu'il avait employée pour nous séparer des Autrichiens et pour battre successivement leurs troupes et les nôtres, au combat du plus jeune des Horaces séparant ses trois adversaires pour les affaiblir et les vaincre l'un après l'autre. Il présenta d'une manière effrayante les mesures qu'il avait prises d'ailleurs pour que sa proie ne pût lui échapper. Pendant que l'armée d'Italie traversant l'Appenin poussait les troupes sardes de front, l'armée des Alpes devait tomber sur leur flanc, débouchant à la fois par les vallées de la Maïra, de Vraïta et de Stura. Des explosions révolutionnaires devaient éclater de toutes parts dans l'intérieur. Il insista sur ce dernier point. « Votre pays, dit-il, est entièrement miné. » Et il ajouta qu'il avait trouvé à Gênes une somme de 700,000 liv. en numéraire, consignée par des révolution-

naires cachés, Lombards et Piémontais, à l'effet de favoriser les progrès de l'armée française.

Sur cela, le commissaire avec lequel il s'entretenait hasarda de lui dire : « Pourvu de tant de moyens, de « force et de génie, vous dédaignez sans doute des armes « aussi viles ; vous faites peu de fonds sur des traîtres, « et vous ne voudriez pas associer des scélérats à la « gloire de vos triomphes. »

Il sourit et répondit vivement : « Si le sort des armes « eût été favorable aux coalisés et que vous eussiez « pénétré en France, comme nous avons pénétré en « Italie, auriez-vous négligé de vous prévaloir du mé« contentement intérieur qui fermente partout dans nos « départements comme dans vos provinces ? Le droit de « la guerre, continua-t-il, n'autorise peut-être pas à faire « à son ennemi tout le mal qu'on peut lui faire, mais il « prescrit de ne négliger aucun des avantages qu'on peut « prendre sur lui pour l'abattre et le garrotter. »

En général, les discours de Bonaparte étincelaient de clarté ; ils étaient concis, nerveux, pleins de force et de raison, mais ils manquaient de chaleur et de sentiment. L'impression qu'on éprouvait auprès de ce guerrier si jeune, et dès son début si surchargé de gloire, était une admiration pénible. L'esprit était ébloui de la supériorité de ses talents, mais le cœur restait oppressé ; on cherchait vainement en lui des traits de cette magnanimité généreuse qui va au-devant de la confiance et qui forme le plus beau trait du caractère des héros.

Il fit au même commissaire différentes questions sur les ressources du Piémont, sur ses savants, sur ses artistes, et il était aisé d'apercevoir qu'il avait déjà reçu à cet égard des renseignements assez étendus. « J'avais envie,

« dit-il, d'exiger, dans le traité que nous venons de « conclure, un fort beau tableau de Gérard Dow, que « possède le roi de Sardaigne, et qui passe pour le chef-« d'œuvre de l'école flamande[1]; mais je n'ai su comment « placer ce tableau dans un armistice, et j'ai craint qu'il « n'y parût une nouveauté bizarre, surtout ayant la « forteresse de Coni pour pendant. »

Ses questions eurent ensuite pour objet la réputation dont jouissaient les gens en place à Turin, celle des généraux, leurs talents, leur âge, le caractère même du roi et des princes royaux, et il ne parut ni surpris ni blessé de ne recevoir que des réponses évasives. A propos de l'âge des généraux piémontais, il dit que lui-même, à cette époque, n'avait pas 27 ans encore, et que cependant il n'était pas le plus jeune des généraux en chef de la république, et il ajouta ces paroles remarquables : « Il est presque indispensable d'être jeune pour com-« mander une armée ; il faut, pour cette tâche éminente, « tant de bonheur, d'audace et d'orgueil ! »

Le général Alexandre Berthier, avec lequel le même commissaire s'entretint plusieurs fois dans le cours de cette longue et mémorable nuit, parlait avec plus de réserve que le général commandant ; il montrait dans ses discours plus de douceur et d'aménité, et faisait admirer un grand sens joint à beaucoup de lumières. Il parla de Bonaparte avec éloges, mais point en courtisan, et traita tous les autres sujets avec autant d'adresse que de simplicité apparente.

Salicetti parut à six heures ; le traité lui ayant été

[1] Le tableau de la *Femme hydropique*, qui depuis a été acquis au Musée du Louvre.

communiqué, il eut l'air d'en trouver les conditions trop modérées ; mais sous son masque sévère on démêlait sa joie d'un événement si favorable à l'accomplissement de ses desseins sur l'Italie.

A sept heures, le comte de Luzerne étant arrivé avec les ordres du roi, fut destiné à conduire à Coni la garnison française ; après quoi les commissaires repartirent pour Carmagnola. Bonaparte et tout son état-major les accompagnèrent jusqu'à leur voiture avec les démonstrations les plus amicales, un détachement de dragons suivit le carrosse jusqu'à Sanfré. Le jour éclairait alors les troupes au bivouac de l'avant-garde française, tout y présentait l'aspect du plus grand délabrement ; on n'y voyait point de canons, les chevaux y étaient rares, maigres, harassés ; mais le sentiment de la victoire réparait tout. Le maintien du soldat exprimait une espèce d'indifférence leste et gaie ; la vue d'un général parlementaire qui venait de traiter la paix semblait ne leur inspirer que peu d'intérêt et de curiosité. Il en était de même des officiers, dont les manières désinvoltes tenaient le milieu entre le cynisme moderne et l'ancienne courtoisie française.

Parmi les personnages qui avaient été en vue dans les différentes scènes qu'on vient de décrire, Bonaparte seul annonçait ces habitudes et cet air d'aisance que donne l'usage du grand monde. On ne s'attachera pas à peindre sa figure, son portrait est partout, et peu d'hommes célèbres ont été peints, gravés et modelés aussi souvent et avec autant de ressemblance. Ses cheveux châtains étaient liés en queue : il les portait sans poudre et descendant fort bas sur le front et les côtés de son visage ; ses yeux étaient rouges et fatigués ; il avait cette carnation égale et blême que les physiologistes attribuent aux tem-

péraments mélancoliques, et qui, suivant eux, est l'annonce des plus grandes facultés de l'âme. Enfin, comme on l'a déjà dit, il manquait entièrement d'aménité et de grâce. Son action et ses discours portaient toujours l'empreinte d'une fierté amère ; sa supériorité se faisait toujours sentir, toujours elle mettait mal à l'aise. Le colonel marquis Costa, auquel Bonaparte adressait un compliment flatteur en lui serrant et secouant la main à la manière des Anglais, au moment de leur séparation, rendit avec assez de vérité les sentiments pénibles qu'il avait éprouvés : « Général, répondit-il, que ne peut-on vous aimer « autant qu'on est forcé de vous admirer ! »

CONDITIONS DE LA SUSPENSION D'ARMES

ARRÊTÉE A CHERASCO.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

De Cherasco, ce 8 floréal.

1° Toutes les hostilités cesseront entre l'armée française en Italie et l'armée du roi de Sardaigne, à dater du jour où les conditions ci-dessous seront remplies, jusqu'à cinq jours après la fin des négociations qui s'entament pour parvenir à une paix définitive entre les deux puissances.

2° L'armée française restera en possession de ce qu'elle a conquis le long de la Stura, depuis Demont jusqu'à Alexandrie.

3° La ville et la citadelle de Coni seront remises entre les mains des troupes françaises, ainsi que la ville et la citadelle de Tortone, avec l'artillerie, munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvent.

4° Si la ville et la citadelle de Tortone ne pouvaient pas être remises de suite entre les mains des Français, on remettra provisoirement celle d'Alexandrie.

5° Les troupes françaises auront la faculté de passer le Pô à Valence. Les États du roi de Sardaigne, jusqu'à ce que les troupes autrichiennes aient évacué son territoire, seront regardés comme neutres, et le passage sera accordé à l'armée française pour aller en Lombardie et aller attaquer l'armée de l'empereur dans la position qu'elle se trouverait occuper.

6° Il sera accordé le passage par le chemin le plus court aux courriers extraordinaires et aides-de-camp que le général en chef de l'armée française voudrait envoyer à Paris, ainsi que pour le retour.

7° Toutes les troupes, officiers et équipages de guerre à la solde du roi de Sardaigne, qui font partie de l'armée autrichienne en Italie, seront compris dans ladite suspension. Le roi de Sardaigne gardera en ôtage les Autrichiens qu'il aurait dans son armée.

8° La citadelle de Ceva sera rendue, ou l'armée sera maîtresse de continuer le siége de cette forteresse.

Signé : BONAPARTE.



NOTE

SUR

LES COQUILLES PERFORANTES

DU BASSIN DE CHAMBÉRY

PAR M. L'ABBÉ VALLET

PROFESSEUR DE PHYSIQUE AU GRAND-SÉMINAIRE.

Les mollusques appelés *lithophages* ou *coquilles perforantes*, habitent, comme on sait, sur la plupart des rivages de la Méditerranée et de l'Océan ; les cavités cylindriques au fond desquelles ils vivent, sont pratiquées à la hauteur du balancement des marées ordinaires, de manière à recevoir chaque jour, à heure fixe, la provision d'animalcules et de substances nutritives nécessaires au développement de l'animal.

Le niveau d'habitation étant bien déterminé pour les *lithophages* de la faune actuelle, il devient très important d'étudier, au point de vue géologique, les traces qu'ils peuvent avoir laissées sur les couches de nos montagnes,

dans les époques antérieures, parce que les lieux où ces animaux ont vécu, étaient très certainement des rivages de mer.

Leur présence servira, par conséquent, à marquer le passage d'une formation à une autre, ou tout au moins à constater des faits géologiques d'un grand intérêt. C'est ainsi que les traces nombreuses laissées par les *lithophages* sur les colonnes du temple de Sérapis, à Pouzzoles, ont fait reconnaître que le sol de la Campanie a éprouvé durant l'époque actuelle un mouvement oscillatoire dont l'amplitude peut être évaluée à cinq ou six mètres.

Dans les environs de Chambéry, de nombreuses couches à *lithophages* ont été signalées par les géologues de la Savoie : au col du Mont-du-Chat, à Montagnole, à Saint-Saturnin dans le calcaire jurassique ; à Hautecombe dans le néocomien supérieur ; au Bourget, à la Motte, à Bissy dans les conglomérats tertiaires. Ces localités furent donc anciennement et à différentes époques des rivages de mer, les unes de la mer néocomienne, les autres de la mer tertiaire.

De là, des inductions pleines d'intérêt pour l'histoire géologique de notre pays. En effet, dans une des localités indiquées plus haut, à Hautecombe, près de la fontaine intermittente, on observe des bancs de calcaire à *chama* tout criblés de cavités cylindriques qu'habitaient autrefois les *lithophages*, et qui sont maintenant remplies par la matière siliceuse des bancs de molasse marine, placés immédiatement au-dessus ; c'était donc là un rivage de la mer au sein de laquelle s'est effectuée la sédimentation de la molasse ; les couches du néocomien supérieur s'élevaient déjà au-dessus des eaux, et sur

une zône de 2 ou 3 mètres, elles étaient peuplées de coquilles perforantes. De même, les vestiges innombrables que ces animaux ont laissés sur les galets qui composent les conglomérats du Bourget, de la Motte, de Saint-Thibaud de Coux[1], nous autorisent à supposer que ce rivage s'étendait à tout le versant oriental de la montagne qui ferme à l'ouest le bassin de Chambéry. Ces galets, en effet, n'ont pas une origine erratique, comme ceux des dépôts diluviens; leur nature minéralogique, leur forme arrondie, l'uniformité avec laquelle ils sont perforés sur toute leur surface, la position qu'ils occupent, tout porte à croire qu'ils se sont détachés des flancs de cette montagne, et que le lieu où ils sont tombés était une plage où ils ont été roulés et perforés, avant d'être enveloppés dans la matière sableuse qui leur sert de ciment.

Or, le même conglomérat et les mêmes galets se trouvent sur le revers occidental de la même montagne, un peu au-dessus du village d'Aiguebelette, et au pied d'une colline appelée *Terre-Rouge*, à cause des marnes tertiaires rouges dont elle est formée en grande partie.

Aiguebelette était donc aussi un rivage à la même époque, et, par conséquent, la montagne qui s'étend de Chanaz aux Echelles devait former une île étroite et allongée dans les eaux de la mer tertiaire, pendant que se déposaient ces assises puissantes de molasse qui remplissent les deux vallées longitudinales et parallèles situées à ses pieds.

[1] Dans cette dernière localité, le poudingue repose sur les couches de la craie blanche, qui ont été perforées par les *lithophages* comme les couches néocomiennes à Hautecombe.

C'est là un fait qu'une observation attentive ne permet pas de révoquer en doute, et qui suffirait seul, à défaut d'autres preuves, pour établir que le relief actuel de notre sol n'est pas le résultat d'un bouleversement unique, mais de plusieurs soulèvements ou affaissements qui se sont succédé à de grands intervalles. Car, si d'un côté il est démontré, par la seule inspection des galets et des rochers perforés, que le calcaire néocomien et à plus forte raison le jurassique supérieur qui constitue l'axe de la montagne d'Epine, étaient déjà soulevés à l'époque où se déposaient les terrains tertiaires, il n'estpas moins certain d'un autre côté que cette même montagne a éprouvé depuis lors un nouveau soulèvement, puisque les couches de molasse qui se sont déposées à ses pieds, dans une position à peu près horizontale, se trouvent aujourd'hui fortement redressées, et présentent dans quelques points une inclinaison de 50° et même de 60°.

L'étude des localités où se rencontrent les poudingues tertiaires m'a fait reconnaître que ces masses puissantes de débris correspondent toujours à une dégradation dans la montagne qui les domine. Ainsi, au Bourget, le néocomien supérieur manque sur une assez grande étendue; il en est de même à la Motte, à Vimines et à *Terre-Rouge*, sur le versant occidental de la montagne d'Epine.

On doit conclure de cette observation que, dans ces diverses localités, il s'est produit, vers la fin de la période crétacée, des éboulements considérables qui ont fourni les matériaux de la *brèche* de Vimines et des poudingues à *lithophages*.

Une dénudation semblable a eu lieu dans la partie de cette montagne, comprise entre Vimines et la Motte. Là,

sur une longueur d'environ 3 kilomètres, il y a absence complète de calcaire à *chama*, les marnes néocomiennes manquent elles-mêmes sur plusieurs points. Je crois qu'il faut rapporter cette dénudation à une époque plus rapprochée de nous que celles du Bourget et de *Terre-Rouge*, car il me paraît hors de doute qu'elle a fourni une grande partie des matériaux de la colline de Chamoux, à l'ouest de l'église de Bissy. Cette colline est formée par un conglomérat calcaire semblable à celui du Bourget, mais certainement plus récent, puisqu'il repose sur la molasse marine, tandis que ceux du Bourget et d'Aiguebelette sont placés à la base de nos terrains de molasse.

Au reste, ce n'est pas seulement durant les époques anciennes que les couches du calcaire néocomien se sont éboulées sur les flancs de cette montagne; l'époque actuelle nous offre plusieurs exemples de semblables dégradations. C'est ainsi qu'à Vimines, un plateau d'environ 3 kilomètres carrés est entièrement recouvert par les débris du calcaire à *chama*, dont l'absence se fait remarquer dans la partie correspondante de la montagne; le même fait se reproduit sur le revers occidental, à Aiguebelette et à Nances. Les bancs coralliens y ont été mis à nu et les parties sousjacentes du sol sont jonchées de débris néocomiens sur une étendue considérable. On n'observe au milieu de ces éboulis ni blocs erratiques, ni cailloux roulés, ce qui prouve que leur chute est postérieure au déluge. S'il en était autrement, le *diluvium*, si puissamment développé tout à l'entour, les eût infailliblement recouverts.

Les coquilles des *lithophages* se rencontrent rarement dans les poudingues du Bourget, de la Motte et d'Aigue-

belette ; à part quelques valves de *lithodomes* assez mal conservées, les cavités des galets ne renferment que du sable. Il n'en est pas de même dans le conglomérat de Bissy. Un grand nombre de cailloux perforés contiennent des coquilles parfaitement déterminables.

Ce dépôt remarquable a une longueur d'environ 2 kilomètres sur 1 de largeur, et une puissance de 50 mètres. Des lits de sable à grains très fins s'y trouvent intercalés çà et là ; parmi les galets quelques-uns atteignent le volume d'un mètre cube ; mais généralement ils sont beaucoup plus petits. Ils appartiennent pour la plupart aux roches néocomiennes de la montagne d'Epine. Les cailloux étrangers que l'on y rencontre sont des jaspes de différentes couleurs.

C'est principalement dans les galets de calcaire à *chama* que l'on rencontre de nombreuses coquilles de *lithophages ;* je suis parvenu à en mettre à découvert jusqu'à neuf dans un petit fragment de roche. Elles y sont dans un état de conservation remarquable. En général, les mollusques enfouis dans nos roches sédimentaires y sont mal conservées ; le plus souvent on ne trouve que le moule intérieur, et si le test de la coquille existe, ce n'est qu'à l'état cristallin ; mais celles qu'on trouve dans les galets de Chamoux ont le test parfaitement conservé, on y distingue encore nettement des stries en quelque sorte microscopiques.

Parmi les *lithophages* que j'ai pu détacher, deux seulement m'ont paru appartenir au genre *pholade ;* les autres appartiennent tous au genre *lithodome* (le *mythilus lithophagus* de Lamark), et présentent les mêmes caractères extérieurs que les espèces vivantes. Leur coquille est allongée, presque également arrondie aux deux

bouts, subéquivalve et très inéquilatérale; l'épiderme, encore visible sur quelques individus, est d'un brun foncé; toute la partie antérieure est striée longitudinalement, tandis que le reste de la coquille n'offre que des triées transversales très fines.

Les nombreux individus de ce genre que j'ai recueillis me paraissent avoir les mêmes caractères spécifiques; il n'y a entre eux que des différences de grandeur provenant sans doute d'une différence d'âge. Les plus grands ont de 40 à 50 millimètres de longueur sur 15 millimètres de largeur, et il s'en trouve qui ont à peine 10 millimètres de longueur sur 4 millimètres de largeur.

Il résulte de là que ces intéressants mollusques commencent tout jeunes à creuser la pierre et agrandissent peu à peu leur habitation à mesure que leur taille augmente. D'ailleurs il est aisé de s'en assurer par la seule inspection de leurs alvéoles dont le diamètre est plus petit à l'ouverture qu'à l'intérieur. Quelquefois l'ouverture de l'alvéole présente un diamètre qui ne dépasse pas 4 ou 5 millimètres; vous cassez la pierre, et vous trouvez dans l'intérieur de la cavité une coquille dont les valves ont de 8 à 10 millimètres de largeur. Ainsi donc, il arrive que l'animal, prenant son accroissement à mesure qu'il s'avance dans la roche où il veut établir sa demeure, se trouve bientôt privé de sa liberté par le fait même de sa merveilleuse industrie.

ESSAI

SUR

L'ÉROSION PLUVIALE

ÉTUDIÉE

DANS LE BASSIN D'AIX EN SAVOIE

PAR M. LOUIS PILLET

I

En parcourant les plateaux dénudés qui couronnent nos montagnes et nos collines calcaires, on reconnaît au premier coup d'œil les traces de l'érosion pluviale. Ce sont d'abord de simples *veines* à peine sensibles, qui rident la surface du roc ; puis les veines se réunissent en *sillons* allongés, qui se creusent en lignes droites et parallèles, dans le sens de la plus grande inclinaison. De distance en distance, les sillons sont coupés par des *crevasses* transversales, où s'engouffrent les eaux, pour se réunir en torrents dans les entrailles de la terre et y former les *cavernes*. Ce n'est pas tout encore : lorsque le plateau qui reçoit les eaux pluviales est horizontal,

l'eau y forme des *réservoirs* où elle reste stagnante. Exposées à une action corrodante plus prolongée, ces surfaces ne tardent pas à se creuser en *puits* verticaux, jusqu'à ce que l'eau y ait trouvé une issue, un écoulement inférieur.

Ainsi, *veines*, *sillons*, *crevasses*, *cavernes*, *réservoirs* et *puits*, tels sont les traits principaux du phénomène que je me propose d'étudier. Le sujet est neuf : cette qualité périlleuse sera ma seule excuse dans les erreurs qui auront échappé à mon inexpérience.

Après avoir tracé la *monographie* de l'érosion pluviale telle qu'elle se présente sous nos yeux, je tâcherai de l'étudier sous un aspect plus intéressant, dans ses rapports avec l'âge des montagnes et avec la grande catastrophe diluvienne. Sur ces deux points cependant, je me hâte de prévenir que je ne possède encore que des observations isolées, quelques aperçus rudimentaires. Si je les soumets à l'Académie, c'est plutôt pour indiquer la voie que je me propose de suivre et m'éclairer par la critique, que pour constater un résultat définitivement acquis.

II

L'érosion pluviale, dans le sens que je donne à cette expression, ne se produit que sur les roches calcaires compactes, à pâte fine et homogène, celles, en un mot, qui sont susceptibles de recevoir le poli du marbre.

Sur les roches friables et pulvérulentes, comme les tufs, les mollasses, les grès, les calcaires marneux du néocomien moyen, ou ceux de l'oxfordien, l'eau pluviale use la surface entière, mais ne creuse jamais de canaux.

Sur les rocs quartzeux ou feldspathiques, il se produit

au contact de l'air et de l'humidité une action chimique ; cette action, toutefois, ne présente pas les caractères de l'érosion mécanique, la seule que j'étudie aujourd'hui.

Les conglomérats se désagrègent, les schistes éclatent, les pâtes oolitiques, les calcaires grossiers ou lamellaires se corrodent de diverses manières ; mais aucune de ces substances ne présente les sillons et les autres produits caractéristiques de l'érosion pluviale.

Dans les environs d'Aix, théâtre de mes observations, les calcaires néocomiens à hippurites, dans le groupe crétacé, le corallien et l'oxfordien compacte, dans la série oolitique, sont les seuls qui m'aient présenté les traits de l'érosion bien caractérisés. Pour le calcaire à hippurites, on peut observer la cime du Grenier, celle de Nivolet ou de Margériaz, et, sans aller si loin ni si haut, la croupe de la petite colline qui domine la ville d'Aix. Le corallien se présente plus rarement à l'action des pluies ; on en trouve cependant quelques surfaces dénudées au Mont-du-Chat et à la montagne d'Hauterens. Quant à l'oxfordien, il est facile de l'étudier sur la colline de Lémenc, près de Chambéry.

La formation des grottes et des cavernes n'étant bien souvent qu'un accident, une conséquence de l'érosion pluviale, il est tout naturel que les trois terrains que je viens d'énumérer soient aussi ceux qui nous présentent le plus grand nombre de ces excavations. Ainsi, dans le calcaire à hippurites, nous avons les sources du Guiers, celles de la Doria, la grotte de Banges, etc., etc. ; dans le corallien celle des échelles, celle de Pierre-Châtel, celle du Mont-du-Chat, celle du Renard, au-dessus de Saint-Innocent, etc. ; dans l'oxfordien, celle des Fées, celle de Saint-Saturnin, etc. On oserait presque poser en

principe qu'ils sont, en Savoie, les seuls terrains à cavernes.[1]

Aux grottes on doit assimiler les abîmes que creusent à ciel ouvert les torrents sur leur passage. Nulle part nos rivières ne s'encaissent aussi profondément que lorsqu'elles coulent sur le calcaire à hippurites. On en a la preuve au défilé de Froh, à la cascade de Grésy, au Pont-du-Diable, en Bauges, au Pont-Vert, sous Montrottier, et enfin dans une localité bien plus renommée, à la Perte-du-Rhône.

III

Disons maintenant comment procède l'érosion pluviale. L'action de l'eau, dans ce phénomène, me paraît toute mécanique.[2] Quelques gouttes de pluie tombent sur la surface nue du roc ; on voit aussitôt que, soumises à une attraction capillaire, elles pénètrent dans les pores mi-

[1] Si l'on attribue le creusement des grottes à d'anciens cours d'eau souterrains, on est conduit tout naturellement à se demander comment plusieurs d'entre elles vont maintenant en s'enfonçant au-dessous du niveau de leur orifice. Telles sont celles de Bauges, de la Balme, etc. Cette disposition me paraît attester un soulèvement survenu après le creusement de la grotte. Il est remarquable que plusieurs grottes de ce genre se rencontrent dans des vallées d'écartement, formées depuis le soulèvement des Alpes occidentales, et correspondant à la direction du dernier soulèvement de nos montagnes. L'immensité de ces grottes nous donne la mesure de l'énergie et de la durée de l'action érosive pendant la période qui s'est écoulée entre le redressement de ces montagnes et leur dislocation.

[2] Je ne conteste pas l'existence d'une action chimique : l'eau, surtout lorsqu'elle est combinée avec l'acide carbonique, se charge de carbonate de chaux en traversant des couches calcaires : elle en est souvent saturée ; c'est alors qu'elle dépose des tufs ou des stalactites. Il est indubitable, en ce cas, qu'elle s'est combinée chimiquement avec la substance de la

croscopiques du carbonate de chaux. Par des infiltrations et des évaporations successives, et surtout par l'action des gelées, la pluie désagrège d'abord les particules les plus ténues, les entraîne dans les crues, pour recommencer son travail sur les molécules inférieures.

La surface devient dès lors plus rude au toucher, plus raboteuse. Si la roche contient des nodules ou des débris fossiles siliceux, comme ils sont respectés par l'érosion, ils forment bientôt saillie. Le calcaire lui-même, lorsqu'il est à l'état cristallin, offre plus de résistance à la désagrégation. Voici à ce sujet un fait consigné par M. Necker :

« La maison que j'habitais, dit-il, quand j'étais à « Genève, a été bâtie dans l'intervalle des années 1700 « à 1710 ; sur un des balcons sont des dalles d'un mar« bre commun gris, avec quelques petites veines blan« ches. On voit évidemment que ce marbre a été origi« nairement poli ; mais exposé, comme il l'a été depuis « 130 ans environ, aux injures de l'air, sa surface est

roche qu'elle a traversée. Mais ce travail me paraît infiniment moins actif que l'érosion due à une force purement mécanique. C'est cette dernière qui imprime surtout son cachet au phénomène de l'érosion pluviale.

L'action chimique est au contraire prédominante dans les éviers, les égoûts, les cuves de produits chimiques, partout où l'eau est chargée de substances acides. La corrosion alors ne présente plus le *facies* de l'érosion pluviale. Les parties molles sont attaquées les premières, la surface devient inégale, noueuse ; mais on n'y découvre ni sillons, ni puits.

Au contraire, les ruisseaux dont les eaux sont saturées de carbonate de chaux, et qui dès lors n'ont plus d'action chimique, produisent sur les roches encaissantes les mêmes effets érosifs que l'eau de pluie. Ces effets se proportionnent à la rapidité du courant et en quelque sorte au frottement de l'eau, plus qu'à sa composition chimique ; ils augmentent avec la pente et la rapidité du torrent, avec la pression qu'il exerce sur les parois calcaires, en un mot la force d'érosion se comporte comme un agent mécanique et en suit toutes les lois.

« devenue terne, et en même temps ses petites veines « spathiques, qui ont dû être jadis de niveau avec le « reste de la surface de ces dalles, forment maintenant « une saillie d'environ un demi-millimètre et plus : ce « qui prouve que, pendant cet espace de 130 ans, une « épaisseur de plus d'un demi-millimètre a été décom- « posée et enlevée sur la surface supérieure de ces dalles « de marbre. » (*Études géologiques dans les Alpes*, par L.-A. Necker.)

Cette observation peut être répétée sur toutes les dalles anciennes que l'on trouve sur nos édifices. Ce que je dis des veines s'applique aux fragments de zoophytes et de mollusques, qui entrent dans la pâte des calcaires : grâce à leur texture cristalline ou semi-cristalline, ils résistent mieux que la roche environnante à l'érosion des pluies. Aussi remarque-t-on tous les jours que les fossiles, invisibles au sortir de la carrière, ne tardent pas à se dessiner en relief sur les blocs exposés à l'action de l'air.

IV

Les aspérités nombreuses qui surgissent laissent entre elles des parties plus basses, où les eaux se réunissent comme dans des réservoirs. De là elles s'écoulent par un même orifice, en filet rudimentaire. Faibles à leur source, les filets se détournent au moindre obstacle et suivent une route errante, sinueuse. Par un frottement séculaire, usant le roc sur leur passage, ils y laissent ces petits canaux que j'ai appelés *veines*. Les veines en grossissant deviennent *sillons*.

Plus rapides et plus fiers, les sillons, dans leur cours de quelques mètres, se creusent un lit large et profond.

A mesure qu'ils avancent, ils réunissent un plus grand nombre de filets secondaires, qui, semblables à des affluents, leur apportent le tribut de leurs eaux. Leur marche, vagabonde à l'origine, devient de plus en plus régulière. Lorsqu'ils ont atteint un certain volume, bien différents en cela de nos grands fleuves, ils ne connaissent plus ni caprice, ni détour; n'obéissant qu'à la loi de la gravité, ils suivent mathématiquement la ligne droite du maximum d'inclinaison. C'est à raison de leur parallélisme et de leur régularité parfaite que je les ai désignés sous le nom de *sillons*.

Les sillons n'ont pas d'océan où verser leurs eaux. C'est d'ordinaire une profonde crevasse transversale, coupant à angle droit toute une rangée de sillons, qui en fait l'office. Ces crevasses, comme les veines spathiques, avec lesquelles elles sont souvent en relation, paraissent dues au fendillement de la roche lors de sa dessication, ou peut-être lors du soulèvement. N'ayant pas réuni encore un assez grand nombre d'observations sur leur orientation et sur les circonstances qui les déterminent, je me garde de formuler aucune hypothèse.

En approchant des crevasses, les sillons, jusque-là d'une profondeur régulière et uniforme, se creusent tout à coup. C'est sur l'angle vif que se rencontre toujours le maximum de l'érosion. Il en est de ces courants microscopiques comme des grandes cascades, dont les eaux corrodent toujours rapidement le roc qui leur sert de déversoir. C'est là, d'ailleurs, une loi mathématique : la force érosive étant proportionnelle au frottement, à la rapidité du courant, il est tout naturel que le roc soit entamé plus profondément là où l'eau se précipite vers une chute verticale. Cette circonstance, à mes yeux, est

une de celles qui démontrent que l'érosion est due à une action purement mécanique du courant.

Entre les sillons parallèles de l'érosion il reste des côtes saillantes qui forment comme une cannelure régulière sur toute la surface du roc. Quelquefois ces cannelures sont à leur tour attaquées par l'eau pluviale, qui en émousse d'abord les arêtes et s'y creuse ensuite des sillons secondaires perpendiculaires aux premiers. Après des siècles de ce travail la roche prend un aspect singulier ; on dirait un fac-similé en miniature de nos grandes chaînes granitiques, avec leurs cols et leurs vallées. C'est en petit le relief des hautes crêtes des Alpes ou des Pyrénées.

V.

Sur les surfaces peu inclinées, l'eau des réservoirs croupit stagnante jusqu'à son évaporation, sans donner naissance ni à des filets, ni à des sillons. Le fond de ces réservoirs s'imbibe plus profondément que les arêtes environnantes ; les actions lentes de la capillarité, de la dessication, de la gelée, tout se produit avec plus d'énergie sur cette surface circonscrite. Aussi ne tarde-t-elle pas à se corróder. Les particules détachées de la pierre forment un limon calcaire que recherchent les lichens d'abord, puis les mousses et les plantes les plus vigoureuses. Leurs racines, en entretenant l'humidité et en se glissant dans les interstices, accélèrent le travail de perforation. Enfin, après des siècles, une fissure se produit qui traverse le lit entier ; l'eau trouve un écoulement inférieur : le réservoir est devenu puits.

L'action de l'eau se produisant non-seulement sur le

fond submergé, mais sur les parois latérales imbibées en vertu de la capillarité, il s'ensuit que les puits vont le plus souvent en s'élargissant, à mesure qu'ils s'enfoncent davantage. Les canaux souterrains que les eaux se creusent s'agrandissent également et forment des galeries de communication d'un puits à un autre. Aussi n'est-il pas rare, lorsqu'on observe une surface où les puits sont rapprochés, de la trouver toute minée sous ses pieds, criblée comme la cire d'une ruche.

Les surfaces qui sont perforées par des puits ne présentent ordinairement pas de sillons. Leur horizontalité, la multiplicité des ouvertures où s'engouffrent les eaux pluviales ne permettent pas la formation de filets puissants et de long cours. Seulement les arêtes vives des puits s'émoussent comme celles des cannelures situées entre les sillons ; quelques filets secondaires qui y convergent y laissent l'empreinte de leur passage. On dirait alors un cirque de volcan éteint, dont les parois seraient ravinées par mille ruisseaux.

Dans la formation des sillons tout paraît obéir aux lois mathématiques de la pesanteur ; dans les puits, au contraire, tout est jeté comme au hasard. La roche est creusée là où elle s'est trouvée moins compacte, là où des aspérités fortuites de la surface ont retenu les eaux captives, là enfin où un caillou, une touffe d'herbe, un obstacle quelconque est venu former barrage. De là entre les deux phénomènes une différence naturelle. Quelle que soit la nature de la roche calcaire, les sillons, dans une inclinaison donnée, sont toujours disposés symétriquement ; ils paraissent dater d'une même époque, ils atteignent tous la même profondeur. Dans les puits, la date comme la position, tout est caprice ; à côté de ceux

dont la profondeur atteste l'antiquité vous en trouvez qui naissent à peine : vous surprenez en quelque sorte la nature dans son travail.

VI

Il me reste à préciser par quelques descriptions locales cette analyse jusqu'ici trop théorique.

La localité la plus propice pour les observations de ce genre c'est la colline qui domine Aix au sud-est. Elle est couronnée par un vaste plateau de calcaire dénudé, appartenant au néocomien supérieur à hippurites. La finesse du grain, la nature de la roche, l'étendue de la surface, tout concourt à en faire une localité classique pour le phénomène de l'érosion.

Ce qui donne surtout à cette localité une importance unique à mes yeux, c'est qu'elle nous fournit le moyen d'apprécier la durée de l'érosion pluviale, et par là de calculer la date bien nébuleuse encore du soulèvement de cette colline, et du système des Alpes occidentales dont elle est une dépendance.

On sait que sur la croupe de cette butte se trouvent d'anciennes carrières d'où sortent fort vraisemblablement tous les blocs employés à l'*Arc de Campanus*, au temple ancien qui fait aujourd'hui partie du château des marquis d'Aix, en un mot à tous les édifices de la période romaine. Aussi cette carrière a-t-elle toujours été désignée par la tradition sous le nom de *Carrière des Romains*.

Ce qui confirme cette tradition, c'est que le mode d'exploitation n'a rien de commun avec celui de nos carrières actuelles. On n'y a pas attaqué les couches par leur tranche, en les faisant sauter avec des mines ou avec

des presses. On reconnaît, au contraire, que les exploitants ont marqué sur le plat de la couche dénudée les dimensions des blocs qu'ils voulaient obtenir ; ils ont taillé au ciseau une rainure tout à l'entour, et y ont creusé des entailles plus profondes pour recevoir les coins de bois dont ils se sont servis, suivant toute vraisemblance, pour détacher le bloc. Une foule de pierres à moitié extraites se voient encore sur place ; on reconnaît les entailles de presque toutes celles qui ont disparu.

Ce procédé, la grandeur prodigieuse des blocs enlevés, la parfaite similitude de la pierre avec celle des monuments romains, composés précisément de blocs grossièrement équarris, de cette dimension et de ce calcaire à hippurites, tout nous autorise à fixer la date de l'exploitation de cette carrière aux premiers siècles de notre ère.[1] Comme en ces matières nous pouvons négliger impunément les fractions, nous admettrons que ce fait date de quinze à dix-huit siècles.

Or, en examinant attentivement les surfaces dénudées alors par l'enlèvement des grandes dalles, et surtout les angles vifs qui en sont résultés, on y peut signaler un commencement d'érosion pluviale, que j'appellerai, pour la distinguer, *érosion romaine*.

Connaissant la profondeur acquise par les sillons romains en quinze ou dix-huit siècles, connaissant d'ailleurs celle des sillons de l'érosion, que j'appellerai *primitive*,

[1] Il est à remarquer que, durant le moyen-âge, dès le troisième siècle de notre ère, il n'a été élevé à Aix aucune construction considérable en blocs de pierre. Dans les édifices de cette période on s'est borné à utiliser les débris des constructions romaines. Cette circonstance rend toujours plus vraisemblable l'âge que nous attribuons à l'exploitation de la *Carrière des Romains*.

parce qu'elle date du jour où la roche a été soulevée et exposée à la pluie, ne pourrait-on pas calculer la date approximative du soulèvement des Alpes? Tel est le problème que je me suis posé.

VII

Avant d'en aborder la solution, je dois rappeler quelques notions sur l'âge géologique de la colline d'Aix.

Cette colline n'est que le prolongement de la montagne de la Chambotte, surbaissée et déviée à l'est entre Grésy et Aix, se relevant sous le vignoble des côtes d'Aix, aux *Carrières romaines*, puis se perdant de nouveau sous les alluvions de Drumettaz, reparaissant à Voglans, se perdant encore, et enfin se relevant à Saint-Cassien, au sud de Chambéry, par Saint-Claude, Saint-Thibaud deCouz et Corbel, sous le nom de montagne d'Hauterens ou Othran. Si l'on examine avec soin cette direction et ces sinuosités, on reconnaît qu'elles sont parallèles à celles du Mont-du-Chat, dont la Chambotte n'est en quelque sorte que la répétition ou la reproduction sur une moindre échelle.

Sous le rapport lithologique, la parité n'est pas moins frappante. L'une et l'autre sont recouvertes par la molasse marine, et, dans des bassins circonscrits, par la molasse lacustre. Les grès verts, la craie et le nummulitique ne s'y montrent que rarement et par exception. Les fers oolithiques y abondent, le calcaire corallien y est largement représenté et y contient partout des couches remarquables de dolomie.

Dans la chaîne du Nivolet, au contraire, tout change, tout annonce un système différent. Les molasses y sont

remplacées par les tertiaires nummulitiques, qui recouvrent la craie blanche et le gault. Sous le néocomien, le corallien fait défaut ainsi que la dolomie. Sous l'oxfordien on ne retrouve, dans la chaîne du Nivolet, ni le kellovien, ni les oolithes.

Il paraît ainsi probable que, dès la période du lias, la région du Nivolet était bien distincte de celle du Mont-du-Chat et de la Chambotte. Elle émergeait tandis que l'oolithe et ensuite la mer kellovienne déposaient leurs couches au Mont-du-Chat. Elle était également hors des eaux durant la période corallienne. Mais en revanche les eaux du gault, de la craie, des océans nummulitiques et parisiens baignèrent la région du Nivolet sans atteindre celle de la Chambotte ; comme, plus tard, l'océan molassique, qui recouvrit cette dernière région, s'arrêta au pied du Nivolet.

Mais arrive la grande catastrophe qui met fin au dépôt de la molasse, c'est le redressement des Alpes occidentales. Ce cataclysme, si bien décrit par M. Élie de Beaumont, donne à toute la vallée d'Aix son relief actuel. Il relève le Nivolet à l'est, comme le Mont-du-Chat à l'ouest, et la colline de la Chambotte entre les deux autres. C'est de cette époque que date l'érection et la dénudation de la butte des Carrières romaines ; c'est dès ce jour que commença fort vraisemblablement l'érosion pluviale primitive que nous y avons signalée.

Dès lors une période indéfinie commence, durant laquelle se déposent les cailloux de la Bresse, les alluvions, les lignites. Après des siècles sans nombre, survient une dernière dislocation qui relève ces alluvions. Suivant M. Élie de Beaumont, c'est le soulèvement des Alpes orientales, du Mont-Ventoux, de l'Atlas, des Balkans,

du Taurus, du Caucase et de l'Hymalaya. Ce cataclysme se lie-t-il à la formation du diluvium, à une période glaciaire ?..... Ce sont là des questions bien obscures encore. Toujours est-il que le soulèvement de la butte d'Aix, contemporain de celui des Alpes occidentales, a précédé d'un nombre indéfini de siècles et la catastrophe diluvienne et l'apparition de l'homme sur la terre.

J'ai cru devoir exposer d'abord ces notions, quoique étrangères à mon sujet, pour prouver à tous que dans les supputations auxquelles je me livrerai il n'est rien qui puisse blesser ni les traditions historiques, ni les vérités révélées. Mon épopée se passe dans les âges héroïques du monde, pour ne pas dire dans les temps fabuleux.

VIII

Revenant aux Carrières romaines, je vais essayer d'y mesurer la profondeur des sillons de l'époque romaine, pour la comparer ensuite à celle des sillons primitifs. Afin d'éviter toute erreur résultant de la nature plus ou moins altérable de la roche, je choisirai mes types sur une surface où les sillons des deux époques se croisent et s'enchevêtrent entre eux.

Ce n'est ordinairement que sur l'angle vif, autour des excavations creusées pour l'exploitation des dalles romaines, qu'on peut reconnaître l'érosion presque microscopique de cette époque. Là le filet rudimentaire se précipite avec plus de vitesse et à la fois avec une pression plus grande sur la paroi, comme on voit les cascades user toujours plus rapidement le roc qui leur sert de déversoir. Au-dessous, l'eau glisse sur la face verticale sans exercer une pression sensible.

Mesurés sur l'arête, trois sillons romains m'ont donné les chiffres ci-après :

1°	Largeur, 7 millim.	—	Profondeur, 2 millim.
2°	— 6		— 8
3°	— 2		— 5

Si l'on prend une moyenne des profondeurs, on voit qu'elle serait d'environ 5 millimètres, soit dix fois plus considérable que celle que Necker observait à Genève sur une pierre exposée à la pluie depuis 130 ans. En supposant la dureté des roches identiques, on arriverait ainsi à attribuer plus de 1,300 ans à l'érosion romaine d'Aix. Mais ce calcul à vol d'oiseau ne peut aspirer à une précision mathématique, puisqu'il n'est pas démontré, en fait, que les pierres corrodées soient de même nature, que les conditions atmosphériques soient identiques, et que la force d'érosion soit en progression arithmétique régulière ; enfin les mesures prises l'ont été approximativement, à vue d'œil et sans instrument de précision.

Il est évident que, si le sillon eût servi à l'écoulement d'une nappe d'eau plus considérable, il eût dû être creusé bien plus profondément. C'est à cette cause que j'attribue les dimensions exceptionnelles d'un sillon romain qui sert de débouché à un bassin d'environ un mètre carré. Il a

1° Sur l'arête : largeur.............. 5 centimètres.
— profondeur .... 25 millimètres.

2° A 1 décim. au-dessous : largeur.. 9 centimètres.
— profondeur 15 millimètres.

3° A 25 centimètres il n'existe plus de sillon visible.

Cette érosion colossale, qui serait quadruple de celle que j'ai considérée comme normale, fournit un exemple des fluctuations qu'on rencontre en ces matières. Elle sera pour nous le maximum de l'érosion romaine.

Ce maximum lui-même n'est qu'un point à peine perceptible, lorsque nous le comparons à la profondeur des sillons primitifs. Sur l'arête, au point où les grands sillons primitifs viennent se précipiter dans les crevasses, on voit qu'ils ont creusé le roc à une profondeur de plus de deux mètres. Il est vrai que ce sont là des filets d'eau considérables, descendant du haut de la butte : les données ne sont ainsi point commensurables.

En cherchant des points plus favorables à l'observation, j'ai remarqué une espèce de dé ayant 50 cent. à peine de côté, et portant des sillons primitifs sur tous ses angles. Il était dès lors bien évident qu'il n'avait pu être creusé que par les eaux tombées sur sa surface. L'érosion pluviale y atteignait encore 25 cent. de profondeur, cinquante fois la profondeur des sillons romains moyens, dix fois celle du sillon maximum.

Si l'on considère que ce ne sont pas tant les profondeurs linéaires des sillons qu'on devrait comparer entre elles, mais les masses évidées qui sont comme les cubes des rayons, on arrive à des proportions effrayantes, pour l'antiquité comparée des deux érosions.

Mais gardons-nous d'asseoir des calculs sur des bases aussi mal assurées. Si le sillon primitif eût été creusé par le même filet qui a coulé dans le sillon romain, il eût fallu, il est vrai, pour l'ouvrir, un temps proportionnel aux volumes évidés, c'est-à-dire au cube des rayons. Mais connaissons-nous les quantités d'eau, avons-nous un moyen de les mesurer? Savons-nous si la nature des eaux, leur puissance dissolvante, la dureté de la roche, n'ont pas changé ; si les pluies torrentielles, éléments plus actifs de creusement ; si la température, les gelées, ont été les mêmes durant cette immense série de siècles ?

Renonçons donc à l'espoir de voir jamais un chiffre, même approché, nous marquer la date du soulèvement primitif, sur les seules données de l'érosion.

Mais en même temps reconnaissons que l'érosion nous donne le droit d'affirmer, sans crainte d'erreur, que les quinze à dix-huit siècles écoulés depuis l'extraction des dalles des carrières romaines, ne sont qu'une durée à peine appréciable auprès des siècles écoulés depuis le soulèvement de la colline d'Aix. Ce seul résultat est déjà assez remarquable en lui-même, pour que nous ayons à le noter, comme le premier pas dans une voie encore inexplorée.

Une dernière observation confirme la justesse de ces conclusions. Aux carrières d'Aix on voit des sillons primitifs qui ont été coupés pour l'extraction des dalles de la période romaine. Il est dès lors certain que, en aval des excavations, le sillon a cessé de recevoir les eaux supérieures dès le jour de l'enlèvement des dalles, soit dès une période que nous supposons de dix-huit siècles. Si l'action de l'érosion durant ces dix-huit siècles eût été considérable, il en résulterait que ces sillons, interrompus dans leur érosion, devraient être moins profonds que leurs voisins, où l'érosion a été continue. Or, l'expérience nous montre le contraire. J'ai mesuré un sillon qui a cessé de recevoir les eaux supérieures dès l'enlèvement des dalles romaines; sa profondeur variait encore entre 12, 14 et 30 centimètres. Elle est ainsi sensiblement la même que celle du dé observé ci-dessus.

Hâtons-nous de conclure de cet ensemble d'observations que le soulèvement de la butte d'Aix remonte à une antiquité qui effraye l'imagination. En face de ces myriades de siècles où notre regard se perd, comme en pré-

sence de la profondeur des cieux, nous sentons mieux la faiblesse de l'homme, cet atôme jeté, pour le temps comme pour l'espace, au milieu d'abîmes sans fond.

IX

Après avoir comparé la profondeur des sillons, pour en déduire la date du soulèvement primitif des montagnes du bassin d'Aix, il nous reste à chercher si nous ne pourrions pas, au moyen du même chronomètre, fixer la date des révolutions géologiques qui ont dès lors modifié la surface de la contrée. La seule révolution signalée dans cet intervalle est celle à laquelle se rattache le dépôt du *diluvium* et le transport des blocs erratiques.

Qu'on attribue le *diluvium* à l'invasion des glaciers, ainsi que l'enseignent des géologues éminents, ou qu'on n'y voie, avec M. Élie de Beaumont, qu'un simple dépôt des eaux agitées, toujours est-il que son apparition atteste une révolution considérable sur la surface du globe. Ce serait un cataclysme qui, aux yeux des glacialistes, aurait abaissé la température au point de permettre l'extension des glaciers. Ce serait le soulèvement des Alpes orientales et des chaînes parallèles qui, pour M. Élie de Beaumont, aurait bouleversé notre planète et entassé ces ruines colossales.

A l'invasion du diluvium et au transport des blocs erratiques se rattache un phénomène remarquable, le polissage de certaines roches. Si nous pouvions déterminer le point où en était l'érosion pluviale au moment où s'est produit le polissage, nous aurions la date du cataclysme diluvien, nous aurions résolu le problème.

En partant d'Aix pour se rendre à Annecy, après une

demi-heure de marche, vers le *Pont de pierre*, on rencontre la tête d'une route communale nouvellement ouverte, qui conduit dans les Bauges en remontant le Sierroz. Les travaux de terrassement de cette section de route, en août 1851, ont mis à nu, sur une longueur de 45 mètres, des rochers à fleur de terre, qui appartiennent au calcaire à hippurites du néocomien supérieur. C'est la couche même des Carrières romaines qui court de la Chambotte à Aix. Au moment où elle a été mise à nu, cette vaste surface était toute polie et striée. Elle était recouverte par une couche de diluvium, marne blanchâtre entremêlée de cailloux également polis et striés. Les couches, relevées vers l'ouest, plongent à l'est sous un angle de 10 à 15 degrés. Le rebord occidental, qui s'est trouvé vraisemblablement exposé à l'air, a perdu son éclat vitré, tout en conservant ses formes arrondies, indice d'un ancien polissage. En s'enfonçant à l'est, là où le diluvium intact est resté collé à la roche, le poli est miroitant comme celui du marbre le plus fin, et en même temps marqué des stries qui caractérisent ce phénomène. Je remarquai que les stries ne sont point dirigées de l'ouest à l'est, suivant la pente de la surface polie, mais dans le sens de la vallée, qui est ouverte du nord au sud. Je fis de vains efforts pour prendre sur le fait la formation de ces stries. Je soulevai avec soin des plaques de l'argile qui recouvre la surface polie, espérant y reconnaître les aspérités, qui ont fait l'office du diamant du lapidaire pour la production des stries ; mais tout a été inutile, soit que les corps soient trop menus, soit que la filtration des eaux ait accumulé les limons au contact de la surface polie et en ait écarté les cailloux, agents de polissage.

Un massif assez considérable s'élevait en forme de récif au milieu de la dalle polie, et l'on reconnaissait qu'il avait été soumis latéralement, des deux côtés, à la même action. Ce qui m'a frappé, c'est que du côté de l'ouest, sur sa face abrupte et verticale, il présentait non pas de simples stries, mais des cannelures diluviennes de deux centimètres de largeur sur cinq millimètres de profondeur. A ce point la roche était depuis longtemps exposée à l'air ; elle était en conséquence mate et dépolie. Je regrette de n'avoir pu constater l'existence simultanée des stries et des cannelures.

Le récif présentait une autre face abrupte du côté du midi. Circonstance remarquable ! elle n'était point usée par le polissage ; j'y ai recueilli des polypiers du genre *astræa*, qui se dessinaient en saillie sur la roche. Des trois autres côtés elle était polie, et les stries suivaient exactement les inflexions d'un courant qui serait descendu du nord vers le midi. Mais ce fait, qui serait peu en harmonie avec les études de M. Guyot sur la marche du terrain erratique dans notre vallée, ce seul fait n'est pas assez décisif pour ébranler la théorie du savant professeur de Neuchâtel.

Les cailloux de calcaire bleu foncé, qui abondent dans le diluvium de la vallée d'Aix, sont évidemment identiques avec ceux de la vallée de l'Isère, et trahissent la direction des courants qui les ont charriés du midi au nord. Mais ne pourrait-on pas supposer que le phénomène diluvien n'a fait que remanier les éléments préexistants, et que ce remaniement, pour le polissage et les stries, s'est exercé du nord au midi, dans la direction des grandes stries du nord de l'Europe ? Il y aurait là tout un vaste problème à étudier et à résoudre.

La roche polie de Grésy, la plus grande qui ait été observée dans notre vallée après celle de Montmélian, a disparu sous les coups des mineurs. Elle paraît se continuer sous les terres labourées, à l'est et au nord ; on en voit apparaître un lambeau près de la cascade de Grésy, à plus de 600 mètres de la roche du *Pont de pierre*. Pour en circonscrire l'étendue, il faut attendre que des occasions se présentent d'en faire une plus ample reconnaissance.

X

Pour revenir au sujet de ce Mémoire, je vais examiner quelles étaient, sur la surface polie, les traces de l'érosion pluviale.

Il n'y avait d'abord aucun vestige de sillons ; il est fort probable que jamais ils n'y ont existé. La surface presque horizontale est de celles où les eaux creusent des puits et ne forment pas des sillons d'érosion.

Les puits y sont nombreux et parfaitement caractérisés. Pour établir le niveau de la route, on a dû faire sauter quelques assises du roc. J'ai profité de cette occasion pour étudier la structure interne et la profondeur de l'un des puits. Il était ovale à son ouverture et avait 80 cent. de diamètre dans un sens et 30 cent. dans l'autre. Il traversait le premier lit en entier, épais de 80 centim. ; il pénétrait encore jusqu'à la moitié du lit inférieur. Sa profondeur totale était de 1 mètre et 10 cent. environ. Les parois internes n'étaient point lisses, mais rocailleuses et hérissées d'aspérités. Leur surface raboteuse, laissant pointer en saillie des tests de mollusques, des fragments de polypiers concassés, attestait l'action érosive

des eaux. Ce qui est à remarquer encore, c'est que ce puits était comblé d'une terre rougeâtre et forte, sans mélange de cailloux roulés, une terre sans rapport avec le diluvium blanchâtre qui recouvrait toute la surface polie.

Un peu au nord de ce puits, j'en notai un autre moins grand, de forme rectangulaire, et qui allait visiblement en s'élargissant à mesure qu'il s'enfonçait davantage, suivant la loi que j'ai énoncée pour les puits d'érosion. N'ayant pas assisté aux travaux qui l'ont fait disparaître, je n'en ai pu sonder la profondeur.

Tout autour de l'orifice les puits avaient été primitivement arrondis et sillonnés par l'érosion pluviale. Mais ces formes arrondies ont disparu vraisemblablement sous l'action des mêmes forces qui ont usé la roche, l'ont polie et l'ont striée. En effet, au lieu du galbe régulier à l'orifice du puits, on reconnaît au premier coup d'œil qu'il y a une courbe tronquée ; que depuis le creusement de cet orifice une couche superficielle épaisse de plusieurs millimètres a disparu, a été corrodée par l'effet du polissage.

Il y aurait témérité à asseoir une théorie sur ces seules données ; mais peut-être ne sont-elles pas indifférentes pour corroborer des inductions résultant déjà d'autres faits nombreux et concordants.

Ainsi nous avons vu aux Carrières romaines les sillons datant de dix-huit siècles n'atteindre qu'à une profondeur d'un demi-centimètre. Les réservoirs de la même époque ont une profondeur moindre encore, de deux millimètres environ, si toutefois on peut donner ce nom à des dépressions à peine sensibles sur la surface où furent les dalles romaines.

Si l'on admet que les mêmes agents atmosphériques, qui ont mis dix-huit siècles à creuser ces deux millimètres, ont formé un puits de 1 mètre et 10 centim. dans l'espace qui s'est écoulé entre le soulèvement des Alpes occidentales et le redressement de la chaîne orientale, on aura une indication, bien vague encore il est vrai, de la durée de cette période. Cette indication concourt avec la puissance des dépôts de l'alluvion ancienne, avec celle des lignites, avec tous les autres indices fournis par la géologie, à nous prouver la durée de la dernière époque, celle qui a précédé immédiatement l'apparition de l'homme.

Ici je m'arrête ; peut-être me suis-je déjà trop avancé. J'aurai atteint mon but, si j'ai indiqué un nouveau *chronomètre* naturel, à ajouter à ceux qu'a signalés avec une admirable perspicacité le savant Deluc. J'ai voulu seulement essayer un instrument bien imparfait encore, propre à mesurer la durée des âges géologiques ; j'ai tâché de montrer les services qu'il pourra rendre à la science, lorsqu'il se sera perfectionné entre les mains de plus habiles observateurs.



MÉMOIRE GÉOLOGIQUE

SUR LA

COMMUNE DE CHANAZ

PAR M. LOUIS PILLET

Conservateur du Musée géologique de la Société d'Histoire naturelle de Savoie

ET M. GIROD

Ancien Curé de Chanaz.

INTRODUCTION

Rien n'est plus facile, en géologie, que de bâtir des systèmes *à priori*. Assis tranquillement au coin de son feu, le faiseur de mondes pétrit *sa terre* à volonté, fait intervenir au besoin *comètes*, *soulèvements*, et en désespoir de cause, les *forces de la nature*. Il est bien malheureux si, en une couple d'heures, il n'a dérobé tous les secrets du Créateur.

Si cette méthode est la plus facile, il est aisé de comprendre qu'elle n'est pas la plus sûre ; c'est elle qui a jeté souvent sur la science un discrédit qui ne devait tomber que sur les auteurs de ces hypothèses romanesques.

Beaucoup plus longue et moins fleurie, la route opposée conduit seule au but. Il faut sonder en détail le

terrain, commune par commune, rocher par rocher; il faut des années de labeurs stériles, de courses de tous les jours et en tous sens, avant d'oser annoncer un résultat, bien pauvre en apparence, mais qui du moins sera toujours vrai, et ne sera pas renversé par la théorie du lendemain.

Pour ce travail obscur et persévérant, nul n'est mieux placé que le curé de campagne. Dans son horizon limité il peut étudier à loisir la nature, la succession des terrains qui entourent son presbytère, en scruter tous les détails. Pour la paléontologie surtout, ses courses multipliées, ses recherches patientes, sa scrupuleuse exactitude à noter les localités et les étages, le mettent à même de rendre les services les plus précieux. Qu'on imagine une contrée où chaque commune aurait son explorateur consciencieux qui en dresserait la monographie avec les listes de fossiles comme pièces justificatives à l'appui! Qu'il serait facile ensuite à l'œil exercé du voyageur de réunir ces feuilles éparses, de les compléter, de les corriger l'une par l'autre, et d'en composer l'histoire géologique de la province.

C'est à ce rôle modeste de pionnier de la géologie que s'est bornée notre ambition dans ce Mémoire sur la commune de Chanaz, localité classique pour l'étude des terrains jurassiques de Savoie. Nous avons adopté la terminologie et la classification de la *Paléontologie française* de d'Orbigny, parce qu'elle nous a paru plus complète et qu'elle répond aux derniers progrès de la science. Nous avons essayé quelques inductions sur la nature de chaque dépôt, distinguant avec soin les formations littorales de celles des eaux peu profondes et de celles qui accusent les hautes mers. Cette étude des niveaux an-

ciens nous a conduits naturellement à esquisser le relief de la contrée et les mouvements du sol à chacune des époques géologiques.

Manquant d'ouvrages complets pour la détermination des fossiles, nous ne nous dissimulons pas qu'il en résultera une lacune regrettable dans notre travail. Mais jaloux avant tout d'une probité rigide, nous ne donnerons comme déterminées, dans ce Mémoire, que les espèces qui nous sont parfaitement connues, nous bornant, pour les autres, à indiquer quelques désignations génériques.

Ce que nous désirerions, dans un cadre si restreint, ce serait de montrer que l'étude minutieuse et approfondie de la nature, bien que faite sur une petite échelle, présente encore de l'intérêt et amène des résultats précieux; ce serait d'encourager par là chacun à entreprendre des observations plus fructueuses encore sur les roches qui se rencontrent sous ses pas. Notre ambition serait d'avoir écrit la première page d'un itinéraire géologique qui, partant de Chanaz, s'étendrait successivement aux 630 communes de la Savoie.

TOPOGRAPHIE

Chanaz (bois de chêne) est assis sur la croupe du Mont-du-Chat, au point où il s'abaisse et se perd sous le lit du Rhône, pour se relever plus au nord, sous le nom de montagne du Colombier. La commune est bornée à l'ouest par le Rhône, à l'est et au nord par le canal de Savière, qui verse dans le Rhône le trop plein du lac du Bourget. Ce n'est que du côté du sud que Chanaz est en contact immédiat avec d'autres communes de Savoie:

Conjux et St-Pierre de Curtille, sur la cime de la montagne et sa pente est; Lucey, sur les bords du Rhône et le versant ouest.

Le Mont-du-Chat appartient à la chaîne du Jura; il en est un des derniers chaînons. Se rattachant d'un côté au massif jurassique du Colombier, il va, de l'autre, se relier au groupe mixte de la Grande-Chartreuse par les Échelles et St-Laurent du Pont. Du côté de l'est, il n'est séparé du premier contrefort alpin de Nivolet et de Grenier, que par la colline qui prend les noms de la Chambotte, de Corsuet, de Saint-Innocent, de Voglans et d'Hauterens, dernier représentant à l'est, limite extrême du groupe jurassique.

Comme le Jura, il a ses couches plongeant à l'est (dans les eaux du lac du Bourget) et se redressant contre l'ouest. Le degré d'inclinaison n'est pas uniforme; il présente, dans cette montagne, une bizarrerie qui étonne au premier coup d'œil : tandis que les couches supérieures plongent dans le lac presque verticalement, celles qui bordent le Rhône paraissent inclinées à peine de 30 à 35 degrés. C'est le même phénomène que Mgr Billiet a signalé depuis longtemps dans les calcaires de Lémenc, comparés à ceux de Mérande, comme encore dans les montagnes de Corsuet et d'Hautecombe. (*Aperçu géolog. sur les environs de Chambéry*, dans les *Mém. de la Soc. acad. de Savoie*, t. I, p. 130, année 1823.) Voy. encore sur ce phénomène, un autre Mémoire, t. VII, p. 199 du même recueil.

Cette disposition, justement appelée *en éventail*, s'explique facilement si l'on considère le plateau qui domine la montagne comme une section horizontale dans une voûte rompue ou échancrée sur son sommet. Pour la

rendre sensible à tous les yeux, nous représenterons une coupe de la montagne de Chanaz[1], avec section idéale suivant une ligne horizontale H—H.

D'après un travail inséré dans les Mémoires de l'Académie de Savoie (t. VII, p. 199), le Rhône aurait coulé autrefois par la vallée du Bourget, par Chambéry, Montmélian, Grenoble et le lit actuel de l'Isère. C'est à ce courant que seraient dus les puissants dépôts alluviens de la Motte et de la Boisse, près de Chambéry; enfin un cataclysme violent aurait affaissé la montagne à Chanaz et ouvert la route actuelle du fleuve.

Une autre hypothèse, développée dans les Bulletins de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, nous présente au contraire un courant parti du sud, alors que l'Isère n'avait point encore creusé son lit en aval de Grenoble, et déversant ses eaux dans le bassin de Chambéry, où il aurait déposé les lignites et les alluvions.

Ce serait sortir du cadre de cette monographie que de discuter les faits invoqués à l'appui de ces deux hypothèses contradictoires.[2] Nous aimons mieux les concilier

[1] Voy. la planche insérée à la fin du Mémoire, fig. 2.

[2] Mgr Rendu, qui fait couler le Rhône par Grenoble, fonde sa théorie sur une disposition fort remarquable qu'il signale dans les cailloux de la Boisse. Pour nous, si nous ne sommes pleinement convaincus, c'est qu'il nous a été impossible de reconnaître cette disposition, soit dans le lit des rivières actuelles, soit dans les cailloux de l'alluvion ancienne. La nature de ces cailloux, d'ailleurs, nous paraît indiquer plutôt une provenance méridionale.

Quant à M. de Mortillet, auteur de l'autre théorie, voici la preuve qu'il en donne : « Du côté de Bassens, le calcaire a été complètement « dénudé ; non-seulement l'alluvion ancienne, mais encore la molasse, « ont été balayées, ce qui montre que le courant arrivait et frappait de « ce côté. »

Nous ne pouvons croire que jamais la molasse ait existé sur le flanc de Bassens, comme dans tout le défilé qui s'étend de Chambéry à Montmé-

entre elles, en reconnaissant avec M. Élie de Beaumont, dont l'autorité est si grande en ces matières, que les eaux durent affluer à la fois du nord, du midi et par toutes les vallées latérales. « Les courants, dit ce géologue, « affluaient sans doute par les grands débouchés que « présente la vallée ; mais il en est en outre arrivé par « de petites vallées latérales. Celle, par exemple, qui « descend de la Thuile à Saint-Jean d'Arvey, offre en « plusieurs points un dépôt incohérent composé de ma- « tières triturées, de petits et de moyens fragments et « de blocs, parmi lesquels domine le calcaire compacte « gris ou noirâtre de certaines montagnes voisines, et « des blocs primitifs de l'intérieur des Alpes.

« Il paraît que le plan légèrement incliné que présen- « tait la surface des courants diluviens passait un peu au- « dessus des cols du Mont-du-Chat et du Mont-d'Épine, « qui isolent de part et d'autre la masse supérieure du « Mont-du-Chat. Ils couvraient ainsi à peu près en tota- « lité le barrage qui sépare aujourd'hui la basse Savoie « du département de l'Isère. » (*Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe* ; Paris, 1830.)

Il est probable que le col de Chanaz existait dès cette époque, et qu'il formait un étranglement dans la vaste nappe d'eau qui entourait de tous côtés les monts du Chat et du Colombier. L'identité des lignites et des alluvions des vallées de Novalaise et de Chambéry nous autorise à le conjecturer.

lian. C'est là une profonde échancrure qui s'est produite par l'écartement des deux cimes crétacées de Chaffardon et de Grenier. L'existence de la molasse dans ce défilé serait un prodige géologique ; son absence ne peut donc être invoquée comme le résultat d'un courant du sud au nord.

Ce col, d'ailleurs, ne porte les caractères ni d'une rupture violente, ni d'une lente érosion. C'est un affaissement de la montagne dont toutes les couches ont fléchi et viennent converger en plongeant sous le lit du Rhône. Le mollard de Vions, celui de Lavours et celui de la Vacherie de Lavours, restent comme les crêtes d'une ancienne montagne effondrée, noyés sous les cailloux de l'alluvion.

Cette dépression porte tous les caractères d'une rupture de la montagne dès son premier soulèvement, d'une *fracture congénitale*. Remarquons en effet qu'elle se rencontre en un point où l'axe de la montagne se change brusquement, ce qui a dû déterminer une de ces cassures si fréquentes dans le Jura, qui y sont connues des géologues sous le nom de *cluses*.

En résumé, à nos yeux, la cluse de Chanaz date du jour même du soulèvement du Jura, et tient aux causes mêmes qui ont déterminé l'inflexion de ce soulèvement.

Pour achever de dépeindre l'ossature du pays, ajoutons que des hauteurs de St-Pierre de Curtille jusqu'aux bords du canal de Savières, descendent en lignes parallèles plusieurs arêtes de rocs dénudés, dues aux roches plus résistantes : entre elles sont creusés, dans les roches plus molles, des rides couvertes d'une riche végétation. Ce sont ces divers gradins que nous avons à explorer comme les plus beaux types qui existent en Savoie des époques jurassiques et néocomiennes.

En décrivant les terrains de Chanaz, je commencerai par les couches les plus anciennes, qui s'y montrent à l'ouest sur les bords du Rhône, et je remonterai d'âge en âge jusqu'au néocomien supérieur (urgonien), qui termine la série.

Aussi ne parlai-je pas des terrains antérieurs à l'époque jurassique, ni même du lias, base de cet étage. Le lias se montre dans les départements de l'Isère et de l'Ain, à quelques kilomètres à l'ouest de Chanaz. D'un autre côté, il reparaît au pied des Alpes qu'il recouvre comme d'un vaste manteau. Mais, à Chanaz, il est enfoui sous les séries plus récentes, que je vais décrire.

TERRAINS BAJOCIEN ET BATHONIEN.

Si l'on suit les bords du Rhône, depuis la pointe nord-ouest de Chanaz jusqu'à Lucey et jusqu'au premier village de Jongieux, on les voit dominés par une haute falaise d'une roche silicéo-calcaire rude au toucher, parfois compacte, parfois arénacée ou feuilletée, presque toujours mal litée : c'est l'oolithe.

Ce nom, dû à la forme globulaire qu'affectent les particules composant cette formation, dans les points où elle a été étudiée pour la première fois (Dundry, en Angleterre ; Bayeux, en France), ce nom ne saurait être plus mal porté que par le calcaire de Chanaz, où l'on ne retrouve nulle part la texture oolithique. C'est là une preuve, entre mille, des inconvénients d'une terminologie basée sur le *facies*, toujours accidentel et local, des terrains.

Vers *la pointe de Chanaz* nous trouvons un sentier qui s'élève par une pente douce, et gravit l'escarpement qui domine le Rhône ; ce sentier nous fait passer successivement sur chacune des assises de l'oolithe. Aux premiers pas, on rencontre une roche grisâtre à l'extérieur et d'une teinte bleu foncé dans la cassure. C'est un dépôt arénacé, rude au toucher, entremêlé de bancs plus durs

qui se dessinent en saillie, comme des corniches, sur la falaise. La formation entière est pénétrée de grains siliceux ; en quelques points le silex forme des rognons irréguliers grisâtres qui rappellent les chailles de l'oxfordien.

Ce terrain est propice à la culture de la vigne ; aussi, en s'élevant, se trouve-t-on bientôt au milieu de vignobles appelés les *grandes* et les *petites Côtes*. A Culoz, au nord de Chanaz, où il occupe une vaste superficie, il fournit un vin dit de *l'Étoile*, à cause des nombreuses entroques étoilées qu'on recueille dans les vignes. A Lucey, dans la direction opposée, c'est encore sur les détritus de l'oolithe que croît l'excellent vin blanc d'Altesse, l'un des meilleurs que produise la Savoie.

Intercalées dans les dépôts arénacés, on trouve çà et là quelques couches à grains plus grossiers, composées de fragments concassés de mollusques et de débris de crinoïdes. Cette structure indique une côte agitée ou un courant sous-marin. On en voit un exemple en descendant la route du Mont-du-Chat. M. Alcide d'Orbigny en cite un autre à Culoz. « Ce qu'il y a de remarquable, » dit-il en parlant des terrains oolithiques bathoniens, « c'est « qu'à l'exception de Culoz, où les sédiments à gros « grains oolithiques annoncent un dépôt formé sur une « côte agitée, la nature fine des sédiments annonce, au « contraire, sous tous les points, des dépôts plus ou « moins tranquilles, comme ceux des golfes actuels ou « des grandes baies. » (*Cours élém. de Paléont.*; Paris, 1852.)

La puissance de toutes ces couches réunies est d'environ 150 mètres ; elles sont inclinées à l'est de 30 à 35 degrés.

Le terrain oolithique se compose de deux étages : l'oolithe inférieur (*calcaire à entroques*, ou *bajocien* de d'Orbigny), et la grande oolithe (dalle nacrée, calcaire à polypiers), terrain *bathonien* du même auteur. Les fossiles nous diront auquel de ces deux étages se rapporte la falaise de Chanaz.

Parmi les céphalopodes on y a recueilli les suivants, qui caractérisent le bajocien :

1°	Belemnites	sulcatus (Miller).
2°	Ammonites	subradiatus (Sow.).
3°	—	discus. (Sow).
4°	—	interruptus (Brug.).
5°	—	brongniartii (Sow.).
6°	—	polymorphus (d'Orbigny).
7°	—	Eudesianus (d'Orbigny).

Parmi les acéphales :

8° Lima proboscidea (Sow.).

Parmi les brachiopodes :

9° Hemithiris spinosa (d'Orbigny).
10° Terebratula sphæroidalis (Sow.).
11° Nombreux débris de crinoïdes.

Les suivants appartiennent au bathonien :

1°	Ammonites	planula (Hell).
2°	—	biflexuosus (d'Orbigny).
3°	—	bullatus (d'Orbigny).
4°	—	tatricus (Puch.).

D'après ces seules déterminations on est donc fondé à conclure que l'un et l'autre étage se trouvent à Chanaz, bien qu'on ne connaisse pas encore le point précis qui

les sépare. L'*hemithiris spinosa*, que d'Orbigny donne comme propre au bajocien, ne peut ici nous servir de guide ; elle se trouve en abondance, dans la formation entière, jusqu'au contact de la mine de fer. Nous voyons même, par une publication récente de M. Albin Gras, que, dans des localités du département de l'Isère, il l'a trouvée jusque dans le callovien.

L'abondance des fossiles dans cette formation, et surtout des mollusques acéphales (*solen*, *pinna*, *gervilia*, *pholadomya*, *panopæa*, *lima*, *pecten*, *ostrea*, etc.), nous démontre la proximité d'un rivage, nous décèle une formation côtière.

Nous en avons d'autres indices encore : ainsi on trouve souvent entremêlés aux débris de coquilles amoncelées des fragments de bois qui, après avoir flotté sur les eaux, ont échoué sur le rivage. Le Musée de Chambéry possède entre autres un fort bel échantillon de palmier venant de la falaise de Chanaz, et prouvant quelles étaient la température et la végétation de la Savoie à cette époque.

Dans la même localité on a recueilli un fragment d'os qui paraît avoir appartenu à un crocodilien : coïncidence bien naturelle, qui concorde à la fois avec le climat et la position côtière que nous avons assignée au bajocien de Chanaz.

Si, jetant sur les contrées environnantes un coup d'œil plus vaste, nous cherchons à en deviner la physionomie à cet âge géologique, nous arrivons aux inductions suivantes :

Pendant toute la période jurassique, la France était occupée par trois bassins séparés : l'Anglo-Parisien au nord, le Pyrénéen à l'ouest, et le Méditerranéen au sud-est, auquel appartient la Savoie. A chacun des âges de

cette période, les dépôts atterrissent de plus en plus le littoral des bassins ; les trois mers se resserrent ainsi peu à peu sans changer sensiblement d'assiette. Il en résulte que les nouveaux étages se déposent toujours en dedans des autres, sauf quelques perturbations exceptionnelles, dont cette notice nous offrira du reste des exemples.

La mer liasique méditerranéenne dès Lyon s'était étendue à l'est sur toute la région des Alpes. Bien plus resserrée, la mer bajocienne ne dépasse pas le Jura actuel. C'est un fait parfaitement acquis en géologie que, dans toute la région qui avoisine les Alpes, y compris le Nivolet, le Grenier et le massif de la Grande-Chartreuse, l'oolithe manque, et l'oxfordien repose immédiatement sur le lias. Chanaz est ainsi bien près de la limite extrême du rivage oriental des océans bajocien et bathonien. Les documents paléontologiques que nous avons recueillis viennent, nous l'avons vu, confirmer encore la position littorale de ce terrain. C'était, ainsi que le dit M. d'Orbigny, un golfe ou une grande baie, ou eaux dormantes. Quelques points seulement, comme Culoz, exposés aux vents et aux courants, portent des traces d'un dépôt *sur une côte plus agitée.*

TERRAIN CALLOVIEN

Arrivé au sommet du Mont-Poiset, on voit de grandes excavations pratiquées dans le roc, pour en extraire le minerai de fer oxydé hydraté. C'est la limite extrême du bathonien ; ce minerai est la première assise callovienne.

Il se montre déjà à Culoz, derrière le jardin du bureau de la douane ; il reparaît dans le village même de Chanaz,

sous le chemin qui conduit à Praille. On le suit de là à Poiset, derrière les granges, à la plantée Burdinat et Ponnet, à Orgevaz, aux Routes, sur une ligne qui se prolonge à Lucey, sous l'étang, au chemin de Vraisin, à Tomassetaz, au-dessus d'Aimavigne. On l'entrevoit encore à Billième, puis sur la route du Mont-du-Chat, dans la descente sur Yenne.

C'est en octobre 1840 qu'on en a commencé l'exploitation. M. Mol en a fait la première recherche pour les usines Frèrejean, d'abord dans le village ; puis, en mars 1841, au Poiset. Il ne fournit que 20 ou 25 pour 100 de métal ; mais il est employé avec avantage comme castine dans les hauts-fourneaux.

La roche a une texture oolithique bien prononcée. Certaines parties ne sont qu'un amas de grains arrondis que l'on prendrait pour du plomb de chasse, cimentés par un calcaire jaunâtre. Cette texture, très fréquente dans les dépôts de fer hydroxydé, paraît tenir au mode de formation de ces couches. Lorsque des sources ferrugineuses chaudes jaillissent sous une nappe d'eau, elles y déposent leur excès de fer oxydé, qui s'y précipite en globules. C'est ainsi du moins qu'on voit se former sous nos yeux des dépôts analogues dans les sources chaudes de Carlsbad.

Il faut se garder de considérer cette oolithe ferrugineuse comme un horizon géologique de quelque valeur. Rien n'est, au contraire, plus trompeur que cet indice. On trouve en effet des fers oolithiques dans la série presque entière des couches jurassiques ; et, pour n'en citer que quelques points :

Dans le lias toarcien,	à Saint-Rambert (Ain). à la Verpillière (Isère).
Dans le bajocien,	à Bayeux (type de cet étage).
Dans le callovien,	à Saint-Rambert (Ain). à la Voulte (Ardèche).
Dans l'oxfordien,	dans la Côte-d'Or, la Meuse, etc.
Dans le corallien,	au Mont-du-Chat (Savoie).
Dans le néocomien,	à S[t]-Innocent, Servolex, etc.

Comme tout ce qui tient au *faciès*, à la coloration ou composition des roches, ce n'est qu'un accident essentiellement variable.

A Chanaz, le callovien ne forme qu'une seule couche d'un mètre d'épaisseur. Si faible qu'elle soit, cette couche n'en a pas moins une haute importance par le minerai qu'elle fournit.

Les fossiles y sont nombreux et admirablement conservés. Le test est converti en peroxyde de fer et quelquefois en phosphate vert. On y a recueilli, entre autres,

Ammonites anceps (Reinecke).
— pastulatus (d'Orbigny).
— cristagalli (id.).
— hecticus (Hartm.).
— coronatus (Brug.).
— refractus (Haan).
— sabaudianus (d'Orbigny).
— tatricus (Pusch.).
— athleta (Phillips).
— hommairei (d'Orbigny).
— Herveyi (Sow.).
— Jason (Ziet.).
— Backeriæ (Sow.).
— macrocephalus (Schlot.).
— lenticularis (Phillips).
— eunula (Ziet.).

Les ammonites suffisent à elles seules pour déterminer l'âge de ce terrain avec la plus entière certitude. Elles sont entassées pêle-mêle avec un nombre prodigieux de mollusques habitants de toutes les zones des océans, et rayonnés de toute espèce : des bélemnites gigantesques, qui n'ont pu vivre que dans les hautes mers, des hamites, des ancylocéras, des nautiles, parmi les céphalopodes ; — des pleurotomaria et solarium gasteropodes ; — des acéphales sans nombre, pholadomya essentiellement littoraux, panopœa, etc. ; — des térébratules, des dysaster, des cidaris et des débris amoncelés de crinoïdes.

Cette confusion, ce mélange des coquilles littorales et flottantes paraissent indiquer assez clairement que ces animaux ne sont plus dans la station normale où ils ont vécu. Après leur mort, leurs dépouilles ont été amassées par le roulis et entassées sur le rivage.

Le peu d'épaisseur du callovien à Chanaz, la nature des fossiles qu'il contient, tout concourt donc à démontrer que nous avons là une lisière extrême de la formation callovienne. Suivant la loi que nous avons indiquée, elle est superposée régulièrement et en retrait sur le bathonien. Tandis que le lias couvre les Alpes, que le bathonien atteint à peine la vallée de Chambéry, le callovien, plus resserré encore, ne dépasse pas la ligne du Mont-du-Chat. [1]

Au-delà de cette ligne il couvre le département de l'Ain, où on le voit surtout à Saint-Rambert, Belley, Nantua ; l'Isère jusqu'à Grenoble ; le Jura, etc., et tout le surplus du bassin méditerranéen.

[1] Nous croyons, à la vue des fossiles des carrières de Lémenc, près de Chambéry, que c'est à tort qu'on les avait rapportées au callovien. — Les *aptychus*, qui y abondent, le *dysaster ovalis*, le *cidaris glandiferus*

TERRAIN OXFORDIEN.

Tout porte à croire qu'à la période callovienne succéda un de ces violents cataclysmes dont la géologie nous montre si souvent des exemples. Le rivage de Chanaz, et toute la Savoie émergée avant cette époque, s'abîma alors dans les eaux. La mer oxfordienne dut atteindre une profondeur énorme ; elle s'avança dès l'ancien rivage de Chanaz jusqu'aux hautes vallées des Alpes.

Ce cataclysme, qui sépare le dépôt du callovien des premières assises oxfordiennes, me paraît un motif nouveau de considérer ces deux étages jurassiques comme des formations tout à fait indépendantes.

Dès cette catastrophe jusqu'à la fin de la période oxfordienne il s'écoula un temps immense, à en juger par la puissance des dépôts oxfordiens. Ce sont eux qui forment le Nivolet, depuis sa base, vers Méry, jusqu'aux prairies qui dominent Mont-Basin ; la montagne de Joigny entière est oxfordienne, ainsi que presque tout l'escarpement de Grenier au-dessus de Chapareillan.

Dans cette masse énorme on a établi trois divisions ou étages, que nous allons étudier successivement dans notre commune de Chanaz.

et surtout les *amm. oculatus* et *cordatus*, me paraissent le classer irrévocablement dans l'oxfordien. Nous remarquerons seulement que l'*amm. anceps* du callovien s'y retrouve mêlé aux espèces de la période suivante; c'est peut-être ce qui avait engendré quelque confusion sur la date de ce terrain.

Cette rectification dans la classification de nos terrains nous permet de nous faire une idée parfaitement nette des phénomènes géologiques de Savoie, durant toute la période jurassique.

1er ÉTAGE OXFORDIEN. — *Calcaire à scyphia.*

Le calcaire à scyphia de Chanaz se compose de neuf couches ou bancs minces d'un calcaire compacte, noirâtre, bien lité, ayant entre ses lits des marnes bitumineuses. Son épaisseur ne dépasse pas cinq mètres, soit qu'on le mesure dans le village de Chanaz, sous les maisons Roux, Husson et Béard, soit qu'on le prenne à la fontaine d'Orgevaz, soit au Poiset, où il a été excavé pour l'exploitation des fers oxydés-hydratés du callovien.

Il doit son nom à la présence des spongiaires ou amorphozoaires qui y abondent. Ce sont des *Cribrospongia (tragos)*, des *Cnemidium*, des *Hippalimus*, des *Chenendopora (manon)*, débris d'une faune qui n'a pu vivre que dans les eaux les plus profondes.

Ces zoophytes sont mêlés à des ammonites, des bélemnites et des térébratules, tous hôtes des profondeurs de l'Océan, tous dans leur condition normale d'existence. On voit que cette génération a été surprise par la mort là-même où elle a vécu, et que dans ces abîmes insondables, rien n'est venu troubler sa tranquillité. Contraste étrange avec la couche callovienne située au-dessous!

Les ammonites, d'ailleurs, appartiennent toutes à la création oxfordienne. A Chanaz, on a recueilli l'ammonite *oculatus* et le *canaliculatus*, caractéristiques de l'oxfordien. Ce serait ainsi, à nos yeux, non pas un étage à part, caractérisé par une faune spéciale, mais un simple *habitat* paléontologique, une zone de l'oxfordien déposé dans les hautes mers, au-dessous du balancement des marées.

C'est à cet étage que nous rapporterions les calcaires

des carrières de Lémenc, près de Chambéry, où abondent les mêmes fossiles. Les spongiaires de Chanaz ne s'y rencontrent pas, il est vrai; mais au-dessus de la colline, et de là jusqu'à Verel, tout le monde a pu remarquer une couche pétrie de polypiers silicifiés, couche qui n'est pas sans analogie avec celles des scyphia calcaires de Chanaz.

2me ÉTAGE. — *Marnes oxfordiennes.*

Les marnes occupent la presque totalité de la formation oxfordienne. A Chanaz elles n'ont pas moins de 100 mètres d'épaisseur. On les rencontre à la carrière de Poiset, où elles recouvrent le calcaire à scyphia; elles forment le sol du vallon cultivé qui la domine, comme elles forment plus loin le coteau où s'étale le vignoble de Marestel.

A la base, c'est un calcaire argileux bleuâtre, friable, se délitant à l'air. Les fossiles y sont extrêmement rares et se réduisent à quelques ammonites, le *tortisulcatus*, *tripartitus*, *plicatilis*, et de rares térébratules.

Plus haut, vers le Bulle, le *facies* change: devenues plus compactes, les marnes se divisent en assises régulières. Les premières strates sont puissantes; en montant elles deviennent plus minces, mais en revanche elles sont d'une pâte plus dure et plus fine. Souvent les interstices sont noircis de matières bitumineuses. Ces calcaires sont bleu cendré à la superficie, mais d'un gris foncé dans la cassure. Les fossiles y sont à peu près les mêmes que dans les marnes.

Les assises compactes forment des escarpements raides et dénudés au village du Couloir, à la Teppaz, au Mont, sur les Granets, au Chapeau et à la Teissonnière.

3[me] ÉTAGE. — *Calcaire à chailles et dolomie.*

Les couches supérieures de cette formation, sur une hauteur de 20 mètres environ, présentent souvent des boules siliceuses (ou chailles) d'un blond roux à l'extérieur, bleuâtres ou violacées dans l'intérieur. Rien, d'ailleurs, n'est changé dans l'aspect et la nature du terrain ; cet étage n'est réellement que la continuation du précédent. Il ne s'en distingue que par la présence des chailles, dont il est difficile d'expliquer la formation. Pour les fossiles, on remarque encore que les échinodermes, et surtout les *cidaris*, *acro-cidaris*, *salenia* aux formes les plus riches et les plus variées, se rencontrent dans le calcaire à chailles plus que dans aucune autre assise jurassique.

Enfin cet étage est couronné par la dolomie, dont l'apparition marque la fin de la création oxfordienne. La dolomie de Chanaz a une texture arénacée, semi-cristalline, poreuse, criblée de fissures et de petites cavités. Sa cassure fraîche est blanche, quelquefois rose tendre. Exposée à l'air, la dolomie se couvre de cryptogames qui lui donnent une teinte noire et font ressembler ses masses bizarrement découpées à des ruines de constructions cyclopéennes.

Elle ne présente ordinairement aucune trace de stratification ; elle ne semble même pas former une assise régulière. Ce sont des blocs, des dykes jetés au hasard, ici de vingt mètres, là de quelques centimètres ; souvent même ils manquent totalement.

On la voit surtout au-dessus du Mont, au Mollard-Dardel, à Chanaz, au Château des Sarrazins, à Lucey.

et sur la route même du Mont-du-Chat, au sommet du plateau qui domine la montagne.

Elle est extrêmement pauvre en fossiles ; on n'y a trouvé que quelques bélemnites, quelques térébratules et échinides. A Billième, cependant, on a recueilli, dans un bloc détaché de dolomie, la belle vertèbre de *Saurien*, que possède le Musée géologique du Grand-Séminaire de Chambéry.

Coup d'œil sur l'ensemble du terrain oxfordien.

L'oxfordien, tel que nous l'avons observé à Chanaz, et en couches plus puissantes encore, couvre toute la vallée de Chambéry, ainsi que celle de l'Isère, depuis Grenoble à Albertville. Il y atteint une épaisseur énorme. Partout il est régulièrement stratifié, pauvre en fossiles, porte, en un mot, tous les caractères d'un dépôt accumulé paisiblement durant des siècles dans des eaux profondes et tranquilles.

L'Isère semble marquer, dans la basse Savoie, la ligne de séparation entre les montagnes oxfordiennes de Saint-Pierre d'Albigny et les collines liasiques de Montmayeur. M. le professeur Sismonda, auquel revient en grande partie l'honneur d'avoir débrouillé le chaos des terrains de Maurienne et de Tarentaise, croit cependant pouvoir signaler dans ces provinces des couches énormes appartenant à l'oxfordien. Comme il n'a pas indiqué encore de fossiles à l'appui de cette conjecture, nous nous bornerons à dire que, du côté des Alpes, la limite qu'a atteinte l'océan oxfordien n'est pas encore suffisamment fixée.

A l'ouest du bassin méditerranéen, M. d'Orbigny place

un littoral à Saint-Rambert, à Apremont, à la Latte, à Montange, près de Nantua, dans le département de l'Ain.

Il semble résulter de là que, comparé au précédent, ce bassin se serait transporté de l'ouest à l'est. A l'océan callovien, qui inondait la Bresse et avait son rivage oriental à Chanaz, aurait donc succédé un océan oxfordien recouvrant la Savoie entière jusqu'au pied des Alpes, et ne s'avançant, à l'ouest, que vers Saint-Rambert et Nantua, sur la frontière de la Bresse.

Ce déplacement, cette révolution, marquent le commencement de la période. La fin est marquée non moins nettement par l'apparition de la dolomie.

La dolomie de Chanaz n'a pas les caractères d'une roche métamorphique, n'est point le résultat d'une altération du calcaire par l'intrusion d'un élément magnésien, ainsi qu'on le remarque dans les dolomies alpines, au contact des anhydrites et des roches éruptives. Le carbonate de magnésie a dû se mêler dans les eaux et se combiner avec les sédiments au moment même de leur formation.

Ce qui rend le problème plus intéressant à étudier, mais à la fois plus difficile à résoudre, c'est que ce n'est pas à Chanaz seulement, mais dans la France, l'Angleterre et l'Allemagne presque entières, que la dolomie s'observe à cet âge de la série jurassique.

Par une coïncidence remarquable, c'est dans le voisinage de la dolomie qu'on a trouvé des montagnes de poissons surpris par une mort instantanée et ensevelis dans les feuillets du calcaire, d'où on les exhume aujourd'hui, conservés intacts comme des plantes dans un herbier. Les calcaires lithographiques, avec empreintes de poissons, de Solenhoffen en Bavière, et ceux de Ci-

rins dans le département de l'Ain, paraissent contemporains de la dolomie.

Ne pourrait-on pas supposer que, sur la fin de la période oxfordienne, une dislocation se produisit au fond des mers ; que les émanations de gaz magnésiens, en altérant la pureté des eaux, durent en asphyxier les habitants, et les ensevelir sous les débris accumulés par la commotion ?

Ce n'est là qu'une hypothèse, mais cette hypothèse nous explique assez bien comment la dolomie apparaît tout à coup, comment elle s'amoncelle irrégulièrement dans les bas-fonds ébranlés de l'Océan, et y entasse avec elle les débris de la création précédente.

Ajoutons, en terminant, que nous n'avons pas trouvé de traces de dolomie dans le Nivolet, le Grenier et toute cette chaîne alpine, où manque le corallien. Ne serait-ce pas là une présomption qui nous autoriserait à admettre que cette chaîne a surgi à cette époque, et que c'est à cette dislocation que seraient dues les émanations méphitiques dont les eaux d'alentour conservent l'empreinte ?

TERRAIN CORALLIEN.

Le corallien présente, à Chanaz, deux étages : à la base, des couches épaisses d'un beau calcaire blanc, sur une hauteur ensemble de 50 mètres. Au-dessus, est un calcaire grossier bleu à l'intérieur, roux à la surface, d'une hauteur à peu près égale. Étudions en détail ces deux séries.

1° CORALLIEN BLANC.

Immédiatement superposé à la dolomie, apparaît à Chanaz le corallien *à polypiers*, sur une hauteur de 10

mètres environ. Bien qu'il repose en stratification concordante sur l'étage précédent, il semble cependant relevé plus verticalement, par suite de l'inflexion que nous avons indiquée en tête de cette notice. Il se dessine en une série de croupes arrondies, séparées par des couloirs à pic, depuis la fontaine du Paradis, sur les bords du canal de Savière, le long du chemin d'Ambleloi, et au Tau, derrière la grange Granet.

Il ne contient que des caryophillés et des colomnaires.

Sur une hauteur de 23 à 24 mètres, vient ensuite un calcaire blanc éclatant, comme le précédent, et qui ne s'en distingue qu'en ce que les nérinées paraissent s'y trouver en abondance mêlées aux polypiers. Ce n'est ainsi qu'une station fossilifère et non un étage différent. On le suit pareillement depuis les bords du canal à la roche du Seujet, et la fontaine du Paradis jusqu'au champ derrière la grange Granet.

Plus pauvre en fossiles, mais identique pour le surplus, est le troisième sous-étage, que nous appellerons corallien oolithique, parce qu'il porte souvent cette texture. Parallèle aux deux précédents, sur une hauteur de 17 mètres, on le trouve à la grange Curtillet, sur les bords du canal, derrière le champ Granet, puis au champ Bandoche, sur le chemin de Saint-Pierre de Curtille, puis à Armofrède, près de l'église du Mont-du-Chat ; enfin il va former les quatre dents du Chat, appelées dans le pays, la plus haute, le Turioz, et les trois autres la Chervaz.

A Armofrède, vers la base de ce corallien oolithique, se rencontre un filon de fer hydroxydé. Il ne forme point, comme à Chanaz, une assise régulière, mais une simple poche allongée. On dirait le conduit d'une source ferru-

gineuse qui aurait saturé ses eaux dans le callovien de Chanaz ou de Billième, et, par une fissure de rocher, les aurait épanchées dans ce bassin corallien. La mine a été exploitée jusqu'en 1837, où un éboulement en a fermé l'entrée. On dit qu'elle rendait le 60 pour 100 de fer.

2° CORALLIEN ROUX.

Les roches blanches semi-cristallines du groupe précédent sont recouvertes par une formation d'un tout autre aspect. La pâte est mate ; imprégnée d'oxyde de fer, elle est bleu-grisâtre dans l'intérieur et rousse à la superficie. Elle se divise en strates régulières variant entre 1 mètre et 20 centim. d'épaisseur. Au premier coup d'œil, cette assise se distingue des inférieures non-seulement par sa couleur, mais encore par sa disposition à se rompre en crevasses abruptes, dont les parois représentent des gradins réguliers.

On en a un exemple saisissant au vallon des Grandes-Combes, cirque planté de châtaigners séculaires, entouré par une arête du corallien roux qui porte le nom de Mur de Greiset. Ce mur, ou plutôt cet escalier gigantesque, n'a pas moins de 50 mètres d'élévation.

Le calcaire roux existe au bord du canal, entre la grange Curtillet et Baba. On le voit plus au nord, au Champ-Franna, à Leïan, à l'ancienne église de St-Pierre de Curtille ; il se relève à Outex, où il forme avec l'horizon un angle de 60 degrés, et redescend sous l'église du Mont-du-Chat.

Les couches supérieures de cette formation se distinguent par leurs teintes plus foncées : bleu sombre dans la cassure et rouille à l'air. Leur texture est plus grossière

et presque oolithique. On peut leur assigner une épaisseur de 20 mètres.

Pour les fossiles, réduits à quelques polypiers, à des nérinées et à quelques bivalves dans les assises du corallien blanc, ils deviennent plus abondants et plus variés dans les assises du calcaire roux. On y a recueilli, à Saint-Pierre de Curtille, la *natica grandis*, des nérinées et des natices en assez grand nombre. A la montagne de Saint-Innocent on a trouvé des fragments d'un fossile bien caractéristique, la *pinnigena Saussurei* (d'Orb.), (*trichites* d'autres auteurs). Enfin, à Saint-Claude, au-dessus des sources de la cascade de Couz[1], ce terrain fournit des natices, des astartes, etc. Tous ces fossiles nous paraissent fixer avec la plus grande certitude la place du calcaire roux dans le corallien supérieur.

Coup d'œil sur l'ensemble du terrain corallien.

Ainsi que nous l'avons fait pour les formations précédentes, jetons maintenant un regard sur l'extension géographique du corallien, sur son histoire, c'est-à-dire sur les circonstances qui ont accompagné et suivi son apparition.

Le corallien, avec ses deux étages, se continue dans les montagnes du Jura, dans la Suisse et la lisière occidentale de la Savoie. Partout on a reconnu son double *facies*, le calcaire blanc à polypiers à la base, et les calcaires roux à astartes au sommet.

[1] Il nous paraît que c'est par erreur que ce terrain de Saint-Claude avait été rapporté au néocomien inférieur. (*Bulletin de la Société Géol.*, réunion à Chambéry, 1844, p. 17 et 18.)

Mais en marchant de Chanaz vers les Alpes, le corallien ne se retrouve plus, sauf dans la chaîne de la Chambotte et d'Hauterens. Plus loin, à Nivolet, à Grenier, il a disparu ainsi que la dolomie. Dans la chaîne alpine, le néocomien repose immédiatement sur les dernières assises oxfordiennes.

Nous avons indiqué déjà la dislocation que suppose cette particularité. Avant le dépôt du corallien, la chaîne de Nivolet a dû émerger, et c'est à cet événement que nous avons attribué la dolomisation des dernières strates oxfordiennes.

Les observations de MM. Quoi et Gaymard sur les récifs de madrépores de la mer Pacifique ont établi que les zoophytes ne s'implantent pas d'ordinaire sur les bas-fonds des océans, mais sur les rochers de 8 à 10 mètres au-dessous du niveau des mers.

En transportant cette donnée du monde actuel aux temps géologiques, nous serions amenés à conclure que la dolomie a formé des récifs de roche dure dans les eaux coralliennes peu profondes, et que sur ces écueils se sont assis les polypiers de Chanaz.

A quoi attribuer le changement qui s'opère ensuite dans la nature des dépôts, le passage du calcaire blanc aux assises rousses et grossières? Nous croyons pouvoir conjecturer que, si le calcaire blanc pur s'est formé à 8 à 10 mètres (dans la zone des polypiers) au-dessous du balancement des marées, l'autre est littoral ; sa pâte grossière indique des sables agglutinés sur le rivage, ses fossiles accusent pareillement une faune côtière. Enfin, plus on s'élève, plus le grain est grossier, plus le rivage s'approche de Chanaz.

C'est que, en effet, à la fin de la période corallienne,

Chanaz, comme la Savoie entière, était émergé, tandis que l'Océan jurassique déposait tout à l'entour, dans les départements de l'Ain et de l'Isère, ses derniers terrains. La mer kimmeridienne a recouvert la montagne actuelle du Colombier ; on en trouve des dépôts à l'ouest, à Oyonnaz, et même à l'est de la montagne, près de Seyssel, dans le lit de la Dorge.

Plus resserrée encore, la mer portlandienne n'a pas dépassé Nantua. Ainsi, obéissant à la loi générale que nous avons indiquée pour les formations jurassiques de France, le corallien a sa limite dans la vallée ouverte de Chambéry à Rumilly. Plus resserré, le kimmeridien ne dépasse pas le Rhône ; en retrait encore sur le kimmeridien, le portlandien s'arrête dans la vallée de l'Albarine.

Par là finit la période jurassique dans nos contrées.

TERRAIN NÉOCOMIEN.

Des siècles s'écoulent.... Dieu seul en sait le nombre. La plage aride qui bordait à l'est l'Océan portlandien, cette plage, qui est aujourd'hui notre Savoie, s'abîme dans un nouveau cataclysme ; elle est submergée sous l'Océan néocomien.

Les assises inférieures du néocomien sont formées d'une roche dure, rugueuse, d'un jaune de rouille, coupée de bancs et de nodules siliceux. Il semble que sa pâte se ressente encore de l'agitation des eaux dans lesquelles elle s'est déposée.

Elle contient une quantité de fossiles souvent concassés. Les plus répandus sont des *ostrea macroptera*, des térébratules et de grosses serpules.

Au-dessus commencent les marnes, masse énorme de

Tableau de la puissance des Terrains de Chanaz.

				Épaisseur en mètres
TERRAIN SECONDAIRE	CRÉTACÉ	Terrain néocomien	1. Urgonien.—Néocom. sup[r] (à Chanaz)	25
			2. Néocom. moyen. — Marnes néocom.	100
			3. Néocomien inférieur	10
	TERRAIN JURASSIQUE	Corallien	1. Corallien roux	70
			2. Corallien blanc oolithique	17
			3. Corallien blanc à nérinées	23
			4. Corallien blanc à polypiers	18
		Oxfordien	1. Dolomie (en moyenne)	4
			2. Oxfordien, à Chailles	20
			3. Oxfordien compacte..............	40
			4. Marnes oxfordiennes	50
			5. Oxfordien à scyphia	5
		Callovien	1. Callovien......................	1
		Oolithique	1. Bathonien, 2. Bajocien } ensemble............	150
			Total....	533

réduite à léchelle de 1 à 12.000.

rd de Vions.

Portoz au Rhône suivant la ligne AB.

lien Inférieur.
rdiennes.

lien à *Scyphia.*

rien.
Kelloway-rock.

nien.
Oolithe - Oolithe de Bath.

ien.
inférieure.

Champod J^r Fecit.

Tableau de la puissance des Terrains de Chanaz.

					Épaisseur en mètres.
TERRAIN SECONDAIRE	CRÉTACÉ	Terrain néocomien	1.	Urgonien. — Néocom. sup[r] (à Chanaz)	25
			2.	Néocom. moyen. — Marnes néocom.	100
			3.	Néocomien inférieur	10
	TERRAIN JURASSIQUE	Corallien	1.	Corallien roux	70
			2.	Corallien blanc oolithique	17
			3.	Corallien blanc à nérinées	23
			4.	Corallien blanc à polypiers	18
		Oxfordien	1.	Dolomie (en moyenne)	4
			2.	Oxfordien, à Chailles	20
			3.	Oxfordien compacte..............	40
			4.	Marnes oxfordiennes	50
			5.	Oxfordien à scyphia	5
		Callovien	1.	Callovien	1
		Oolithique	1. 2.	Bathonien / Bajocien } ensemble............	150
				Total....	533

réduite à l'échelle de 1 à 12.000.

rd de Vions.

ue.

n

is.

A.

Portoz au Rhône suivant la ligne AB.

lien Inférieur.
fordiennes.

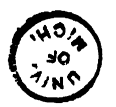
lien à *Scyphia.*

rien.
- Kellowuy-rock.

nien.
Oolithe - Oolithe de Bath.

ien.
inférieure.

Champod Jr Fecit.


UNIV.
OF
MICH.

OBSERVATIONS

SUR

LA CRAIE BLANCHE

DES ENVIRONS DE CHAMBÉRY

PAR M. L'ABBÉ VALLET

I.

(1er Mémoire, lu à l'Académie dans la séance du 7 août 1851.)

La présence, au milieu de nos montagnes, de certaines roches appartenant au système de la craie inférieure a été reconnue pour la première fois, par Cuvier, en 1817. A cette époque, le célèbre naturaliste ayant gravi le rocher des Fiz, au-dessus de Servoz, fut vivement surpris de rencontrer à une si grande hauteur, et à une telle proximité de la chaîne centrale des Alpes, des corps organisés fossiles offrant tous les traits désirables de ressemblance avec ceux qui caractérisaient les dépôts de craie chloritée dans les environs de Rouen, à Folsktone en Angleterre, ainsi que le dépôt si remarquable que l'on avait tout récemment observé à la *Perte du Rhône*.

Voici en quels termes il s'exprime, dans sa *Description*

géologique des environs de Paris, au sujet de cette intéressante découverte :

« Le dépôt coquiller de la montagne des Fiz présente « un assez grand nombre de coquilles qui appartiennent « presque exclusivement à la formation de la craie inférieure.... Nous sommes donc autorisés à conclure que « certains terrains de la Perte du Rhône et des sommets « des chaînons du Buet doivent être rapportés à la craie « inférieure, ou, pour plus de précision, qu'ils sont « semblables, par leurs caractères zoologiques, aux « terrains de craie inférieure de Rouen, de Folsktone, « etc., malgré les différences minéralogiques très considérables qu'on observe entre les roches qui composent ces terrains et celles qui entrent dans la composition des terrains de craie généralement reconnus. »

Les doutes qui pouvaient encore subsister au sujet d'un fait si important en géologie, furent levés par les observations identiques de Beudant, qui visita la montagne des Fiz l'année suivante (1818), et qui, par un examen attentif de la roche coquillère de cette localité, reconnut qu'elle contenait une multitude de grains d'un vert foncé, passant au noir, indissolubles dans l'acide nitrique, et par conséquent tout à fait analogues aux grains verts de la craie chloritée.

Dès lors il demeura établi, d'une manière indubitable, que les étages inférieurs du système de la craie avaient leurs représentants sur les cimes les plus élevées de la chaîne du Buet; mais personne, jusqu'à ces dernières années, n'avait signalé la présence de la craie supérieure dans les Alpes. En 1844, époque du Congrès géologique tenu en Savoie, ce fait n'avait pas encore attiré l'attention des savants géologues qui s'y trouvèrent réunis.

Quelques mois après la session, MM. Chamousset, Dumont, Pillet et plusieurs autres membres de la Société d'Histoire naturelle de Chambéry, découvrirent à Entremont, dans un terrain marneux analogue par son aspect blanchâtre aux buttes crayeuses des environs de Paris, plusieurs fossiles, tels que des *ananchites*, des *bélemnites*, des fragments d'une grande bivalve à test fibreux, etc., qui leur firent penser que ce terrain pouvait être considéré comme le représentant de la craie parisienne dans nos montagnes. La même année, M. Chamousset présenta ces fossiles au Congrès helvétique réuni à Genève, et fit à ce sujet une communication dans laquelle fut énoncé pour la première fois le fait si remarquable de *la craie blanche dans les Alpes*. M. de Buch et M. Agassiz reconnurent que les *ananchites* et les *bélemnites* trouvés à Entremont appartenaient en effet à l'époque de la craie supérieure, conformément à l'opinion qu'en avaient conçue les géologues de Chambéry.

En 1848, M. Murkchison et M. Pillet découvrirent, dans les montagnes du Genevois, quelques localités où la présence de la craie ne leur parut pas douteuse. A Thônes, ils remarquèrent, au-dessus des trois étages néocomiens, la formation du *grès vert* parfaitement caractérisée, puis, entre le *grès vert* et le calcaire nummulitique, des bancs de 15 à 20 mètres d'épaisseur, d'un calcaire blanc grisâtre qui ne peut être rapporté qu'au groupe de la craie supérieure ; c'est en effet à ce niveau qu'il a été placé par M. Murkchison, dans un Mémoire remarquable sur la géologie des Alpes.

MM. Sismonda, Studer, Chamousset, Vilanova, avec qui j'ai visité le Calvaire de Thônes en 1850, n'hésitèrent pas à se prononcer dans le même sens sur la nature de

ce calcaire. Nous y trouvâmes de nombreux fragments de *catillus*, et M. Studer en rapporta un *ananchites ovata*, ou peut-être le *conica*, assez reconnaissable, quoique un peu déformé par la compression.

Depuis cette époque, j'ai visité plusieurs fois la localité d'Entremont, et chaque fois j'y ai recueilli de nombreux fossiles dont la comparaison avec ceux de la craie parisienne ne laisse pas le moindre doute sur l'identité des espèces. Je citerai spécialement le *catillus Cuvierii*, dont les fragments sont très nombreux dans notre craie alpine ; le *belemnitella mucronata*, l'*ananchites ovata*, le *spondylus spinosus*, quelques *ostrea* et des fragments assez nombreux de *crioceras* et de *hamites* difficilement déterminables.

Le dépôt qui renferme ces fossiles offre une étendue considérable. Lorsqu'on pénètre dans la vallée d'Entremont par le col de Léliaz, on rencontre d'abord, près de la Croix du Mollard qui est le point culminant (1,340 mètres), quelques bancs de molasse marine ; un peu plus bas, en allant contre le village des Déserts, au pied de la montagne d'Otheran, un poudingue calcaire d'une couleur rougeâtre, dont les couches sont presque verticales ; c'est la *brèche de Vimines*, terrain d'eau douce qui se montre par lambeaux détachés à la base de notre formation tertiaire. Bientôt on arrive sur un terrain marneux, presque blanc, dont les couches se relèvent graduellement vers la montagne d'Otheran et s'enfoncent au-dessous du poudingue : ce terrain est la craie blanche. Il s'étend depuis le village des Déserts jusqu'au village de la Frassette, dans la direction de Saint-Pierre d'Entremont. Vers ces deux points extrêmes, les couches crayeuses ne présentent pas une grande épaisseur ; mais dans leur

milieu, à la Pointière, elles ont une puissance que j'évalue à environ 100 mètres.

Le dépôt comprend, dans cette localité, trois étages bien distincts. A la partie inférieure, des couches d'un blanc verdâtre, assez compactes, contenant une multitude de petits grains verts, comme la craie chloritée, forment des bancs très réguliers d'environ 2 décimètres d'épaisseur, que l'on exploite pour le dallage, pour couvrir les murs, border les chemins, etc.

Au-dessus de ce premier étage viennent des assises puissantes de marnes presque feuilletées, très friables, généralement blanches, au milieu desquelles se trouvent intercalés des bancs jaunâtres d'une apparence dolomitique. Cet étage moyen est le plus riche en fossiles.

Enfin, l'étage supérieur se compose d'un calcaire blanc très dur et très compacte, légèrement siliceux dans sa composition intime, et renfermant, incrustés à sa surface, de nombreux rognons de silex pyromaque. Indépendamment des fossiles qui servent à caractériser le dépôt crayeux de la Pointière, pour déterminer la place que l'on doit assigner à ce dépôt, il suffirait d'avoir égard à la nature de ceux entre lesquels il se trouve compris.

J'ai déjà indiqué qu'au-dessus du village des Déserts il s'engage sous la brèche tertiaire d'eau douce ; d'un autre côté, j'ai acquis tout récemment la conviction que les roches sur lesquelles il repose appartiennent au système du grès vert. Elles sont formées d'un calcaire jaunâtre, dur, cristallin, offrant quelque analogie avec la *dalle nacrée* ; sur quelques points il se présente à l'état de marnes colorées en rouge par l'oxyde de fer. A part des débris abondants d'*entroques* disséminés dans sa masse, et quelques *térébratules* qui ressemblent à l'*octo-*

plicata, il contient peu de fossiles. M. Favre, de Genève, que j'ai eu le plaisir d'accompagner récemment dans les montagnes d'Entremont, me fit observer sur quelques points de sa surface des incrustations de fossiles brisés, analogues à ceux qui caractérisent les terrains de grès vert, et bientôt après, en marchant sur la limite de ce calcaire et de la craie, je découvris une couche de 2 ou 3 décimètres d'épaisseur, qui a l'apparence d'un poudingue, et qui renferme une multitude de fossiles dont les espèces sont absolument identiques avec celles de la Perte du Rhône, tels que l'*inoceramus concentricus*, la *terebratula dutempleana*, l'*ammonites milletianus*, l'*ammonites mammillaris*, et plusieurs espèces d'échinites. Au contact de cette couche coquillère, le calcaire n'est plus jaunâtre, mais tout pénétré de grains verts, ce qui lui donne l'aspect de notre molasse à gros grains.

De tout ce qui précède il résulte que cette roche doit être rapportée à l'étage du grès vert, d'autant plus qu'elle repose sur le calcaire blanc à *chama*, qui termine généralement la série néocomienne dans nos contrées.

Je terminerai la description de cette intéressante localité en y indiquant une *faille* dont l'existence peut être constatée facilement. Lorsqu'on va du col de la Pointière dans la direction de St-Pierre d'Entremont, on marche d'abord sur les couches inférieures de la craie qui débordent de tous côtés les couches supérieures; ensuite on arrive sur le calcaire du grès vert, et bientôt sur le néocomien blanc à *chama*. Un peu plus loin, au-dessus des granges des Gandy, se présente un gradin haut de quelques mètres, au pied duquel reparaissent les dalles de la craie, puis le calcaire du grès vert, et enfin le néocomien supérieur.

Après avoir étudié avec soin le dépôt de craie blanche à la Pointière, j'ai dû rechercher si ce n'était là qu'un lambeau tout à fait isolé, ou s'il se rattachait à d'autres dépôts de même formation disséminés dans le massif de la Grande-Chartreuse. Or, en dirigeant vers ce point mes courses géologiques, j'ai recontré un bon nombre de localités où la craie supérieure se présente avec les mêmes caractères qu'à Entremont.

Je l'ai observée d'abord à l'ouest de Chapareillan, sur le plateau de l'Alpette, élevé au-dessus du niveau de la mer d'environ 1,500 mètres. Là nous avons reconnu, M. Favre et moi, que les couches crayeuses s'appuient, ainsi qu'à la Pointière, sur un calcaire jaunâtre, cristallin, pétri d'*entroques*, ce qui nous a conduits à considérer définitivement ce calcaire comme l'étage inférieur du grès vert dans ces deux localités. Au milieu du plateau de l'Alpette, les couches de la craie et du grès vert sont dans une position horizontale; mais vers les bords elles se relèvent fortement, surtout contre l'escarpement de Granier, où elles sont à peu près verticales.

Cette disposition indique bien clairement que la montagne a éprouvé sur ce point une prodigieuse dislocation, dont l'effet a été de mettre une distance verticale d'au moins 300 mètres entre des couches qui ont dû être primitivement dans un même plan horizontal, puisqu'elles occupent le même rang dans l'échelle géognostique. Ici, en effet, nous trouvons les marnes grises presque à la hauteur des dernières assises de la formation crétacée, et les couches de néocomien blanc, sur lesquelles repose le grès vert de l'Alpette, à près de 300 mètres au-dessous de celles qui couronnent l'escarpement de Granier. D'ailleurs, il est facile de constater par l'observation directe

l'existence de cette faille. En descendant de l'Alpette à Chapareillan, on peut voir à découvert la ligne d'interruption des couches et les plissements qu'elles ont subis lorsque la faille s'est produite.

Il est à croire que le dépôt crayeux qui s'appuie contre l'escarpement méridional de la montagne de Granier se prolonge dans la direction du sud, ou du moins reparaît par intervalle sur les sommités de la chaîne qui domine à l'ouest la vallée de l'Isère, entre Chapareillan et Grenoble, de même que celui de la Pointière se prolonge vers la partie centrale des montagnes de la Chartreuse, où je l'ai retrouvé d'abord sous la chaîne du Grand-Som, depuis la forêt des Éparres jusqu'au-dessous du pic le plus élevé, sur une longueur de 4 à 5 kilomètres ; puis, un peu plus à l'ouest, au sommet de la Ruchère, à droite du chemin qui conduit au couvent des Chartreux. Il forme en cet endroit une butte assez élevée, recouverte en partie par une forêt de sapins. A la base de ce lambeau j'ai observé, comme à Entremont, une couche de 12 à 15 centimètres d'épaisseur, ferrugineuse, offrant l'aspect d'un poudingue composé de fossiles du grès vert empâtés dans une matière sableuse toute pénétrée elle-même de petits grains verts.

Mais de tous les dépôts de craie blanche signalés dans cette Notice, il n'en est aucun d'aussi étendu, ni d'aussi remarquable que celui qu'il me reste à décrire. La découverte en revient de plein droit à M. Pillet, qui, sur l'inspection d'un fossile à test fibreux renfermé dans une de ces grandes dalles que les habitants de la vallée de Couz conduisent journellement à Chambéry, présuma que la carrière d'où elles proviennent devait faire partie de notre formation crayeuse. Ayant visité cette carrière

tout récemment, j'ai reconnu de prime abord que M. Pillet avait apprécié exactement la nature de cette roche ; car, indépendamment des lits de silex pyromaques intercalés dans les couches que l'on exploite, indépendamment des caractères minéralogiques qui rappellent l'étage inférieur de la Pointière ; j'ai pu y découvrir un certain nombre de fossiles qui appartiennent évidemment à l'époque de la craie blanche.

Les bancs de cette riche carrière sont d'une horizontalité parfaite dans le milieu de la vallée de Couz, et ils ont une puissance collective de 25 à 30 mètres. Au-dessus des bancs supérieurs, M. le notaire Millioz, des Échelles, fait exploiter un sable blanc extrêmement siliceux, qui fournit des briques et des creusets réfractaires d'excellente qualité. Ce sable est recouvert immédiatement par la molasse marine ; le terrain nummulitique et les marnes d'eau douce ne s'y montrent pas.

Les couches inférieures de ce lambeau de craie n'étant pas encore à découvert, il est impossible de voir, dans cette localité, sur quelle espèce de roche elles reposent ; mais en allant au fond de la vallée de Couz, vers le sud, on observe que les diverses roches qui remplissent ou qui bordent cette vallée sont coupées perpendiculairement à leur direction par le lit du Guiers-Vif, de sorte qu'il devient extrêmement facile d'en étudier la superposition. C'est là que j'ai eu la satisfaction de retrouver, au-dessous de la molasse, une série de terrains entièrement semblable à celle de la Pointière, de la Ruchère, du Grand-Som et de l'Alpette.

Je ne sais jusqu'à quel point il serait possible de suivre ces couches de craie dans la direction du sud ; mais au nord elles finissent vis-à-vis de Saint-Thibaud de Couz,

à environ 6 kilomètres de la rivière du Guiers. Près de la poterie du Cheval-Blanc, on a ouvert plusieurs carrières pour l'exploitation des dalles. Les couches, légèrement inclinées à l'est, s'appuient contre le pied de la montagne d'Oncin. Celles qui se trouvent à la partie supérieure ont leur surface criblée de petites cavités cylindriques pratiquées par les *lithophages*. Ce n'est pas la molasse marine qui les recouvre, comme au bord du Guiers, mais un poudingue calcaire, tout à fait analogue à celui du Bourget, si ce n'est qu'il renferme un plus grand nombre de cailloux siliceux, ce qui provient très certainement de ce qu'il a été formé en partie des débris de la craie. Je suis même porté à croire que les poudingues de la Motte et d'Aiguebelette, qui contiennent beaucoup de silex corné, ont une semblable origine, et qu'ainsi la craie supérieure s'étendait à la fin de l'époque crétacée sur tout le versant oriental de la montagne d'Aiguebelette, et probablement sur une partie du versant occidental.

En résumé, c'est un fait aujourd'hui bien acquis à la science géologique que le groupe supérieur de la formation crétacée (la craie blanche), dont l'extension est si considérable en Angleterre et dans toute la France septentrionale, se retrouve avec tous ses caractères distinctifs sur un grand nombre de points dans les Alpes occidentales, notamment aux environs de la Grande-Chartreuse, où elle s'étend par lambeaux détachés sur le revers oriental de toutes les chaînes qui, partant du bassin de Chambéry, se dirigent vers Grenoble, entre Barraux et les Échelles.

Ainsi, en coupant ces différentes chaînes par un plan perpendiculaire à leur axe, et mené entre ces deux der-

niers points, ce plan rencontrerait trois dépôts de craie blanche échelonnés à des hauteurs qui vont en augmentant depuis la vallée de Couz jusqu'au plateau de l'Alpette, et il passerait dans le voisinage de deux autres, dont le plus élevé est celui du Grand-Som, et le moins élevé celui de la Ruchère.

Quand on a observé avec soin la manière dont ces divers lambeaux sont disposés dans les montagnes d'Entremont et de la Chartreuse, on ne peut s'empêcher d'admettre l'existence d'un dépôt crayeux continu, qui recouvrait toute l'étendue des terrains néocomiens de ce massif à l'époque où ceux-ci furent soulevés et prirent la configuration qu'ils ont aujourd'hui. Lorsque cette violente dislocation a eu lieu, les couches de la craie se trouvant à la surface, ont dû être plus profondément déchirées et disloquées que celles qui se trouvaient placées au-dessous. D'ailleurs, comme elles provenaient d'une sédimentation plus récente, elles pouvaient ne posséder qu'une consistance imparfaite ; peut-être même n'étaient-elles consolidées que sur quelques points. Et voilà pourquoi nous n'en retrouvons plus que des lambeaux disséminés qui semblent, au premier aspect, n'avoir entre eux aucun rapport de dépendance.

II.

(2me Mémoire, lu à l'Académie dans la séance du 19 avril 1854.)

La présence de la craie supérieure dans les montagnes de la Chartreuse étant admise comme un fait géologique parfaitement établi, il était à prévoir qu'on la retrouve-

rait sur d'autres points de la Savoie et du Dauphiné, en suivant une direction sensiblement parallèle à la grande chaîne des Alpes occidentales. C'est en effet ce qui est résulté des observations faites par M. Chamousset au sommet du Trélod, par MM. Murkchison et Pillet dans la vallée de Thônes, et, quelques années plus tard, par M. Lory dans les montagnes du Villard-de-Lans, à 20 kilomètres sud-ouest de Grenoble. Les nombreux lambeaux de craie blanche que l'étude de ces localités avait fait reconnaître formaient déjà une ligne très longue dans la direction indiquée plus haut; mais quelques-uns restaient séparés par des distances et des lacunes très considérables, principalement celui du Trélod et celui de Granier, qui se trouvent à plus de 40 kilomètres l'un de l'autre.

Des recherches dirigées autour de la vallée d'Aillon semblaient devoir combler cette lacune par la découverte de quelques nouveaux gisements de ce même terrain, d'autant plus que la formation nummulitique qui, généralement, recouvre la craie, y avait déjà été signalée depuis longtemps par M. Chamousset. Une indication plus précise encore nous était fournie par quelques blocs roulés d'un calcaire rougeâtre que j'avais observés dans le lit de l'Aisse, au-dessous du château de la Bâthie. — Ils appartenaient incontestablement à la craie par les nombreux fragments de *catillus* renfermés dans leur masse, et il me paraissait difficile d'ailleurs de leur assigner une autre origine que la montagne de Puisgros, ou celle qui s'étend à l'est de la vallée d'Aillon.

Bientôt j'eus l'occasion de visiter cette vallée avec M. le chevalier Sismonda, et de vérifier la justesse de ces conjectures. Parvenus au col du Pré, entre Theiry

et Aillon-le-Jeune, nous reconnûmes, dans un terrain qui forme la limite orientale de ce plateau, tous les caractères minéralogiques et paléonthologiques de la craie supérieure, tels que les boules de silex noir extrêmement abondantes, le *belemnitella mucronata*, l'*ananchites ovata*, et de nombreux *catillus*, les uns entiers, les autres brisés et empâtés dans la roche. — Ce terrain a une puissance qui peut être évaluée au moins à 150 mètres, et il se développe en longueur sur une ligne d'environ 18 kilomètres, sans aucune interruption, depuis le rocher qui domine le lac de la Thuile jusqu'au centre des Bauges, près du Châtelard. De tous les dépôts de craie signalés jusqu'à présent dans les Alpes, aucun ne présente un développement aussi considérable que celui-là.

Et maintenant, si nous prenons la carte des Alpes, et qu'à partir du Villard-de-Lans, au midi du département de l'Isère, nous menions une ligne dirigée du sud-ouest au nord-est, cette ligne passera par la Grande-Chartreuse, Entremont, la Thuile, la vallée d'Aillon, le Trélod, Thônes et le col du Reposoir, au-dessus de Cluses, c'est-à-dire qu'elle touchera tous les points sur lesquels nous avons constaté la présence de la craie. Or, cette direction est précisément celle de la grande chaîne alpine, qui relie deux énormes massifs de granit (le Cirque de la Bérarde et le Mont-Blanc), en passant par les Sept-Laus, le Grand-Charnier, Aiguebelle, Conflans et Beaufort.

Ainsi, nous avons une bande de craie alpine qui s'étend sur une longueur d'environ 125 kilomètres du sud-ouest au nord-est, parallèlement à la grande chaîne centrale, de même que nous voyons des bandes de terrain jurassique, néocomien, nummulitique, tertiaire, suivre la même direction à travers la Savoie, les unes

formant le fond de nos vallées, et les autres le relief de nos montagnes, et occupant d'ailleurs une position d'autant plus rapprochée de l'axe des Alpes occidentales, qu'elles sont de formation plus ancienne.

La gradation que l'on observe généralement dans l'inclinaison de ces roches sédimentaires nous autorise à admettre que la grande chaîne cristalline a été poussée, par des soulèvements successifs, à la hauteur qu'elle présente aujourd'hui ; et quand les eaux de la mer, refoulées d'abord loin de nos contrées par un premier soulèvement, revenaient de nouveau les envahir après une période de temps plus ou moins longue, nous concevons facilement qu'elles devaient rencontrer une barrière de plus en plus occidentale dans les couches des sédiments antérieurs.

La limite de la mer crétacée serait ainsi représentée par la ligne dont j'ai parlé plus haut, menée entre Villard-de-Lans et Cluses. La craie étant une formation assez récente, le rivage de cette mer a dû être maintenu à une distance considérable de l'axe de soulèvement par les couches des formations précédentes, qui avaient déjà subi un ou plusieurs redressements. Aussi observons-nous que tous les dépôts crayeux connus jusqu'à ce jour dans nos montagnes s'arrêtent tous à environ 20 kilomètres de cet axe, dont ils s'approchent un peu moins que les derniers dépôts néocomiens et un peu plus que les dépôts tertiaires les plus anciens.

C'est encore là un nouveau caractère de contemporanéité, un nouveau lien qui unit tous ces lambeaux épars de craie alpine et les rattache à une même époque géologique, indépendamment des indications fournies par les fossiles et par leur état de stratification. S'ils laissent

entre eux de grandes solutions de continuité, il suffit, pour s'en rendre raison, d'observer que, postérieurement à l'époque de leur sédimentation, de grands cataclysmes ont de nouveau profondément bouleversé le sol de nos contrées. Or, l'on conçoit qu'au milieu de ces violentes convulsions de la nature, et sous le choc réitéré de courants impétueux, quelques sommets aient pu être totalement dénudés, et de vastes assises de craie déchirées et emportées au loin, surtout si l'on suppose que ces agents destructeurs ont opéré à l'époque où la craie n'était solidifiée qu'en partie.

Le géologue qui parcourt nos montagnes se trouve fréquemment en face de certains phénomènes de dislocation qui supposent l'action de causes d'une incomparable puissance. La montagne d'Aillon nous en offre un exemple des plus remarquables. La première fois que je l'ai parcourue avec M. Sismonda, après que nous eûmes constaté rigoureusement la nature de chacune des roches qui la composent, il nous fut impossible de ne pas admettre que l'ordre normal de stratification s'y trouve complètement renversé.

Les pâturages du col du Pré reposent sur le terrain nummulitique, dont les couches sont légèrement inclinées à l'est, et paraissent plonger sous la montagne ; immédiatement au-dessus, la craie forme un quasi-escarpement de 150 à 200 mètres de hauteur. Ses couches sont d'abord en stratification concordante avec celles du terrain nummulitique, mais leur inclinaison augmente rapidement, et les supérieures sont presque verticales.

A la suite, et avec la même inclinaison, des bancs d'un calcaire blanc jaunâtre cristallin, le même que j'ai presque toujours observé à la base de la craie dans les

montagnes d'Entremont, et que je regarde comme le représentant du *grès vert*. Enfin, cette pente escarpée est couronnée par des assises puissantes de calcaire à *chame*, dans une position qui approche de la verticale. La série de ces roches parfaitement bien caractérisées sous tous les rapports, devrait être disposée dans un ordre directement inverse, c'est-à-dire dans l'ordre suivant, à partir de la base : *Néocomien*, *grès vert*, *craie*, *nummulitique*. Il y a donc ici un renversement complet de superposition. Ce n'est pas là, au reste, un simple accident local : le même état de stratification se prolonge dans toute la longueur de la vallée. J'ai pu l'observer de nouveau l'année dernière, avec MM. Chamousset et Pillet, au-dessus de l'église d'Aillon-le-Vieux, et à l'*entrée* du vallon de l'ancienne Chartreuse, où les couches sont coupées par le lit d'un torrent.

Pour se rendre raison de cette étrange anomalie, il faut nécessairement admettre que l'extrémité orientale de ces couches a été rabattue sur l'extrémité occidentale, à la manière d'un cahier de papier que l'on veut plier en deux, et dont on rabat une moitié sur l'autre. Cette hypothèse, d'ailleurs, explique naturellement pourquoi la craie, dans la vallée d'Aillon, paraît avoir une puissance double de celle qu'on lui connaît partout ailleurs. J'ai dit précédemment que le dépôt crayeux de cette localité s'étendait jusqu'au-dessus de la Thuile, à trois heures Est de Chambéry. Comme c'est là en quelque sorte la tête du dépôt, c'est là aussi la tête du plissement ; c'est là qu'il se montre sous son jour le plus favorable et qu'on peut en saisir le plus facilement toutes les particularités. Je conseille donc à MM. les géologues désireux de s'assurer par eux-mêmes d'un phénomène géologique aussi

remarquable que celui-là, de diriger leur course du côté de Puisgros, et de suivre le chemin qui conduit au châlet de Galopaz, ou bien de gravir les prairies à pente rapide qui terminent la même montagne au-dessus de la Thuile. En suivant successivement ces deux directions, voici la série des roches que j'ai traversées pour arriver au pic de Galopaz :

1° Marnes grises à spatangus.
2° Calcaire néocomien à *chama*.
3° Calcaire du grès vert
4° Craie blanche.
5° Marnes du flysch : nummulitique.
6° Craie blanche.
7° Calcaire du grès vert.
8° Calcaire néocomien à *chama*.
9° Marnes grises à spatangus.

Il est aisé de voir, d'après cette simple énumération, que l'on rencontre, sur le versant occidental de cette montagne, deux fois la même série de terrains, mais dans un ordre inverse, de sorte que les marnes grises qui en forment la base reparaissent de nouveau à la partie la plus élevée. Le calcaire à *chama*, que l'on trouve en seconde ligne à la base, reparaît aussi en seconde ligne à partir du sommet.

L'inclinaison des couches varie peu, en passant de la base au sommet, ce qui prouve que le plissement a été plus complet, en ce point, que dans la vallée d'Aillon, où nous avons vu les couches disposées en éventail, tandis qu'ici elles seraient plutôt disposées en fer à cheval.

Si les faits de renversement ne sont pas rares dans nos montagnes, je crois cependant pouvoir affirmer qu'il n'en

existe pas d'aussi remarquable, d'aussi étendu, d'aussi nettement défini que celui que je viens de décrire. Je dois faire observer en terminant que la plupart des montagnes qui sont groupées autour de celle d'Aillon semblent avoir éprouvé le contre-coup de ce gigantesque bouleversement ; elles présentent sur plusieurs points des traces non équivoques des violentes compressions auxquelles elles ont dû être soumises à l'époque où il s'est produit. Je me contenterai d'indiquer les plissements des marnes oxfordiennes sur les bords de l'Aisse, au-dessus de la papeterie; à l'entrée du vallon de la Boisserette, près de St-Jeoire ; à Montmélian, vis-à-vis du fort ; à Cruet, dans le torrent qui descend du Lindard ; enfin l'aspect extrêmement tourmenté de la montagne de Rossane, au-dessus d'Aillon-le-Vieux. Ce sont là tout autant de faits qui peuvent être attribués à une même cause, laquelle aurait agi avec une intensité plus ou moins grande sur les différentes parties de notre sol qui se font remarquer par une stratification plus ou moins anormale.



RAPPORT

SUR

LE MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ VALLET

RELATIF A LA CRAIE BLANCHE DES ENVIRONS DE CHAMBÉRY

FAIT A L'ACADÉMIE

PAR MM. CHAMOUSSET & PILLET

MESSIEURS,

Vous nous avez chargés de vous présenter un rapport sur le travail de M. l'abbé Vallet, relatif à la craie blanche des environs de Chambéry. Sans suivre l'auteur dans ses descriptions fort exactes des localités qu'il a visitées, et que nous ne saurions mieux dépeindre qu'il ne l'a fait lui-même, nous nous bornerons à tracer l'histoire de la découverte de la craie blanche en Savoie.

Ainsi que le fait observer très justement M. Vallet, en août 1844, lorsque le congrès géologique se réunit à Chambéry, aucun des naturalistes présents ne soupçonnait l'existence de la craie blanche dans les Alpes. Aucun ouvrage ne l'avait encore signalée lorsque, au mois de

juillet 1845, MM. Chamousset, Dumont, Pillet et quelques autres membres de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, projetèrent une excursion au sommet de Grenier. Une pluie torrentielle, qui nous surprit lorsque nous allions escalader la dernière rampe, nous força de rétrograder et de chercher un asile à Entremont-le-Vieux. C'est là que M. le chanoine Chamousset, pour nous dédommager, nous proposa de nous conduire à la Pointière, où il avait remarqué, quelques années auparavant, un terrain sans analogie avec les autres roches de la contrée, un terrain qui, disait-il, *pourrait être la craie*. A peine arrivés sur cette colline, qui domine à l'ouest la vallée d'Entremont, nous y trouvâmes des fossiles en abondance qui nous parurent confirmer cette induction. Ce serait ainsi aux géologues de Chambéry qu'appartiendrait la découverte de la craie blanche dans notre pays.

L'automne suivante, les fossiles d'Entremont furent présentés par M. Chamousset au Congrès helvétique, à Genève, comme établissant l'existence du terrain crétacé en Savoie. MM. Agassiz, de Buch, etc., après un examen attentif des fossiles, reconnurent qu'on ne pouvait conserver aucun doute sur leur détermination et leur âge. Déjà auparavant, l'un de nous avait annoncé, dans une séance publique de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, la découverte de la craie d'Entremont.

Nous fîmes ensuite l'un et l'autre, mais séparés, des courses dans les Bauges. Au sommet de la montagne du Charbon, M. Chamousset remarqua un banc que son *facies* rapprochait de la craie. Dans la même localité fut trouvé, l'année suivante, un *catillus Cuvierii* qui fixa irrévocablement l'âge géologique de cette couche crétacée au centre des Bauges.

En 1848, M. Murkchison, l'un des géologues les plus distingués de l'Angleterre, passait à Chambéry. Il fut surpris d'y apprendre qu'on avait trouvé la craie blanche dans nos montagnes; il s'en fit montrer les fossiles au Musée du Grand-Séminaire et à celui de la Société d'Histoire naturelle. Comme on lui dépeignit une formation observée au Calvaire de Thônes, qui paraissait avoir quelque analogie avec les gîtes de craie blanche précédemment découverts, il demanda à y aller faire une reconnaissance. L'un de nous l'y accompagnait. Tandis que cet habile observateur déterminait la craie de Thônes par son seul gisement entre le gault et le nummulitique, son compagnon de voyage avait la bonne fortune d'y recueillir deux *catillus* d'une conservation parfaite, ne laissant aucun doute sur l'âge du terrain. Cette découverte parut si intéressante à M. Murkchison, qu'il voulut suivre la craie blanche dans tout son développement, jusque dans le Tyrol. Il en fit l'objet d'un fort beau Mémoire communiqué à la Société géologique de Londres.

En 1850, nous visitâmes encore la craie blanche de Thônes avec MM. Sismonda, de Turin; Vilanova, professeur de géologie à Madrid; Studer, professeur à Berne, et M. l'abbé Vallet. M. Studer, dans une lettre du 7 octobre 1850, qui a paru dans les *Annales allemandes des Sciences naturelles*, s'exprime en ces termes:

« Entre Chambéry et Genève, nous avons visité, sous « l'aimable direction des géologues de Chambéry, le « profil de Thônes, vanté justement par Murkchison, qui « croit y avoir trouvé la craie blanche intercalée entre « le gault et le calcaire à nummulites. Sa manière de « voir me paraît parfaitement juste; cette roche est en « tout semblable au sewerkalk de la Suisse orientale.... »

Ce fait était bien acquis à la science, lorsque, en 1851, M. Mortillet imprima, dans le *Bulletin* de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, une note où il change, on ne sait pourquoi, tous les faits, et avance plusieurs inexactitudes.

C'est d'abord à M. Dumont qu'il attribue exclusivement la découverte de la craie blanche d'Entremont. M. Dumont, qui s'était joint à la partie de Grenier, en 1845, ne songe certainement pas à s'arroger seul, et à l'exclusion de ses compagnons, l'honneur de la découverte.

Il ajoute ensuite que M. Chamousset avait mal à propos rapporté à la craie le Calvaire de Thônes. Ce tort, s'il existait, n'aurait pu appartenir qu'à M. Murkchison et à son compagnon de route.

Il fait enfin un procès aux *catillus* du Musée de Chambéry, dont il n'a pas remarqué le test fibreux, et qui sont certainement les plus beaux types qui aient été recueillis en Savoie.

Mais ajoutons bien vite que, dans un journal de Genève, nous avons vu, l'an dernier, que M. Mortillet, à la tête d'un essaim de jeunes naturalistes genevois, s'est donné le plaisir de venir à Thônes faire la découverte de la craie blanche. Espérons qu'il aura été plus heureux que dans ses précédentes excursions.

Revenons à M. Vallet. Il a concentré ses études sur la craie des environs de Chambéry, et en désigne plusieurs gîtes qui n'avaient pas été décrits avant lui : ceux de l'Alpette, de la Ruchère, et surtout les grandes dalles exploitées à Couz.

Lorsqu'il y eut fait ses premières découvertes, il les communiqua à M. Favre, alors professeur de géologie à

Genève. Ils firent ensemble une course à Entremont, des reconnaissances à Couz et dans les environs. M. Favre a déjà rendu justice aux études de M. Vallet dans un Mémoire inséré dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, où il décrit la craie blanche des environs de Chambéry.

Il est de toute justice que le Mémoire de M. Vallet reçoive aussi la publicité dont il est digne à tous égards. C'est en attendant que cet infatigable géologue veuille bien compléter encore sa découverte par les observations qu'il a faites plus récemment dans les Bauges. Tous les amis de la science se joindront à nous pour lui demander la communication de ces nouveaux et précieux documents.



NOTE

SUR

QUELQUES PLANTES RARES

OBSERVÉES EN SAVOIE

PAR M. AUGUSTE HUGUENIN

Ayant exploré, il y a quelque temps, les localités qui sont échelonnées de Saint-Jeoire à Miolans, j'ai eu le plaisir d'y rencontrer quelques plantes assez rares, et j'ai l'honneur de vous faire part du résultat de cette course, qu'on pourrait appeler une herborisation de grands chemins, puisque je ne me suis éloigné de la route que de deux ou trois cents pas au plus.

Parti de Chambéry le 10 avril 1853, j'ai exploré les rochers dénudés situés sous les tours de Chignin et exposés au midi. Quoique la végétation ne fût pas avancée, j'ai reconnu un certain nombre de plantes qui sortaient déjà de terre. J'ai surtout remarqué la *Ruta graveolens*, *L.*, qui présentait des souches énormes, qui, d'après leur position, doivent être au moins deux fois séculaires.

Malgré l'opinion du célèbre Koch, qui dit : *Exoticæ videtur originis, sed nunc in locis memoratis inquilina facta (Fl. German. et Helv.; edit. secunda*, p. 159), je suis d'un avis tout à fait contraire; son *indegenat* ne saurait être contestée : elle occupe un espace de 200 mètres carrés environ. Çà et là, en dehors de cet espace, plusieurs plantes se montrent en bon état de végétation, semées par les graines qui arrivent à maturité; mais elles ne sont pas munies de ces grosses souches qui sont en si grand nombre dans les fentes des rochers (calcaire oxfordien?). On la trouve aussi à Monterminod, mais elle n'y est pas en si grande quantité.

Une autre espèce, très rare en Savoie, et qui n'avait pas encore été signalée, est l'*Helichrysum Staechas, DC.* Il n'en existe qu'une seule touffe sur une pente herbeuse, à une petite distance du chemin qui traverse les vignes en partant de la maison Dianand. Il est probable qu'en cherchant dans les localités incultes du voisinage on pourra en trouver d'autres.

J'ai vainement cherché, entre Saint-Jeoire et Montmélian, le *Pistacia Terebinthus, L.*, indiqué par Allioni *(Fl. Pedemontana)*. Il est probable qu'il a disparu par suite des cultures et du déboisement.

Avant d'arriver à Montmélian, dans les champs qui sont sur la gauche de la grande route, on trouve l'*Anchusa italica, Retz.*

Sous le rocher de l'ancien fort de Montmélian, j'ai reconnu deux espèces assez rares, que j'ai recueillies plus tard, les *Arabis saxatilis, Bert.*, et *Hieracium Kochii, Jordan.* Ces deux espèces se trouvent du côté de la promenade des tilleuls, près de la localité de la roche polie.

J'ai suivi la route de Montmélian à Arbin, et après

être descendu sous la maison de M. de La Fléchère, je suis monté dans les vignes et j'ai escaladé les rochers lieu dit les Petites-Roches (Rossettes). La première plante que j'ai remarquée est l'*Astragalus monspessulanus*, *L.*, en pleine fleur ; il se montrait partout en larges plaques arrondies. Les tiges du *Sedum altissimum*, *Poir*, commençaient à végéter, et le *Sempervivum tectorum* ouvrait déjà ses larges rosettes. Le *Leontodon crispus*, *Vill.*, était en boutons. Plusieurs ombellifères sortaient de terre, ainsi qu'un grand nombre d'autres espèces.

Une espèce à laquelle j'attache la plus grande importance est l'*Osyris alba*, *L.*, très commune au château de Bourdeau, près du lac du Bourget. Un de mes amis, botaniste distingué, a dit qu'elle avait été semée. A Arbin, elle croît dans des rochers arides (calcaire oxfordien ?) en grande abondance, loin de toute habitation, et il n'est guère probable que des botanistes aient voulu se donner le plaisir de la semer dans ces lieux déserts. Aussi je regarde cette espèce comme définitivement acquise à la flore de la Savoie.

Après avoir parcouru les vignes jusque sous la maison de M. Lacoste, je n'ai pu retrouver le *Tragopogon crocifolium*, *L.*, que j'avais récolté il y a cinq ans ; j'ai pensé que cette espèce, bisannuelle, pouvait ne pas se montrer cette année ; pour reparaître en abondance l'année suivante. A Arbin, j'ai été plus heureux, j'en ai trouvé cinq ou six plantes.

Je me suis ensuite acheminé vers les ponts de Cruet ; je suis entré dans les bois dits du Chaney. La végétation, dans cette localité, est tout autre que celle qui avoisine Arbin et Chignin : la colline est couverte, dans la partie nord-ouest, de *Genista ovata*, *W. K.* Çà et là, le *Doryc-*

nium herbaceum, *Vill.*, étale ses larges touffes. Il est à remarquer que ces deux plantes ne se montrent que dans la partie qui est battue par le vent du nord ; elles sont en quelque sorte abritées par un bois de chênes (*Quercus pedunculata*, *L.*). La *Chlora perfoliata*, *L.*, et plusieurs espèces d'*Orchidées* couvrent la colline. Les *Orobanche Teucrii*, *Schultz* ; *Galii*, *Duby*, et *Epithymum*, *DC.*, y sont en grand nombre. Pour déterminer ce singulier genre de plantes, il faut les étudier vivantes et reconnaître les plantes sur lesquelles elles prennent racine. L'impossibilité de les cultiver tient à leur parasitisme et à l'absence complète, dans nos jardins, des plantes aux dépens desquelles elles se nourrissent. Ce parasitisme rend compte de l'observation des cultivateurs, qui accusent, avec vérité, les *Orobanchées* et les *Rhinanthacées* d'exercer une action nuisible sur les céréales et les foins.

Un arbrisseau que je ne pensais pas trouver là est le *Sorbus torminalis*, *Crantz*. Je n'en ai vu que quelques plantes, il est vrai, mais elles suffisent pour constater sa présence.

A Saint-Philippe, le *Genista ovata* se trouve mieux caractérisé qu'au Chaney. La *Campanula bononiensis*, *L.*, espèce nouvelle pour la Savoie, y est assez répandue.

A St-Pierre d'Albigny, l'on trouve la *Tulipa Clusiana*, *Vent.*, dans un espace de 200 à 300 mètres carrés, et, comme l'observe M. Jordan, dans ses *Fragments botaniques*, « le genre *Tulipa*, à l'état naturel, affectionne « toujours certaines localités, sans se répandre au loin, « bravant les labourages et les minages. »

Il est très remarquable que l'on trouve en Savoie cinq espèces de tulipes, qui sont :

1° *Tulipa Clusiana*, *Vent.*, à St-Pierre d'Albigny ;
2° — *Celsiana*, *Red.*, à Galopaz, près Chambéry;
3° — *sylvestris*, *L.*, à Aime (Tarent.) et ailleurs;
4° — *Didieri*, *Jord.*, à St-Jean, Aime et Macoz;
5° — *praecox*, *Tenor.*, à St-Jean de Maurienne.

En suivant la grande route, je suis arrivé sous le château de Miolans. Dans les champs, j'ai trouvé le *Lathyrus tuberosus*, *L.*, charmante plante à fleur rose, qui manque dans les environs de Chambéry.

Dans les amas de pierres rejetées des champs qui sont le long des chemins aboutissant à l'Isère, le *Thalictrum exaltatum*, *Gaud.*, sortait seulement de terre. Cette magnifique renonculacée atteint jusqu'à deux mètres de hauteur; elle n'est point exclusivement propre aux Alpes orientales de la Suisse et du Piémont, comme MM. Grenier et Godron l'ont dit dans leur *Flore de France*, t. 1er, p. 53. Le mot *Alpes* est d'ailleurs impropre pour une plante qui vit dans les plaines et ne s'élève jamais dans les montagnes, pas plus que le *Thalictrum flavum*, *L.*

Il est probable que plusieurs espèces auront échappé à mes recherches et que je les trouverai par la suite : aussi j'espère augmenter ce petit catalogue. J'ai seulement énuméré les espèces rares ou peu répandues, et que je regarde comme telles pour la Savoie.

J'ai déposé dans l'herbier de la Société d'Histoire naturelle trois ou quatre échantillons de chacune de ces espèces, pour que les botanistes puissent les vérifier, et corriger mes erreurs, s'il y a lieu.

Plantes observées sur les collines de St-Jeoire, Arbin, Cruet, jusqu'à St-Pierre d'Albigny et au-dessous du château de Miolans.

Thalictrum exaltatum, *Gaud.* : à St-Pierre d'Albigny, au Bourget.
Corydalis cava, *Schw.* : Montmélian, St-Jean de la Porte.
Arabis muralis, *Bert.* : Rochers du fort de Montmélian.
Aethionema saxatile, *R. Brow.* : Arbin, Cruet (rare).
Viola scotophylla, *Jordan.* : Collines de Saint-Jeoire et de Chignin.
— **sepincola**, *Jordan.* : Saint-Jeoire, Chignin, Arbin, Cruet.
Ruta graveolens, *L.* : Chignin, à 200 pas de la grande route, sur les rocs.
Genista ovata, *W. et Kit.* : Cruet, jusqu'à Saint-Philippe.
Trifolium scabrum, *L.* : Saint-Jeoire.
— **alpestre**, *L.* : Cruet, au Chaney.
— **rubens**, *L.* : Mêmes localités.
Dorycnium herbaceum, *Vill.* : Mêmes localités.
Astragalus monspessulanus, *L.* : Arbin, aux Rochettes.
Vicia tenuifolia, *Roth.* : Arbin, aux Rochettes.
Sorbus torminalis, *Crantz.* : Mêmes localités.
Sedum altissimum, *Poir* : Mêmes localités.
Sempervivum tectorum, *L.* : Mêmes localités.
Trinia vulgaris, *B. Henningii Koch.* : Mêmes localités.
Lonicera etrusca, *Sauti.* : D'Arbin à St-Jean de la Porte.
Galium myrianthum, *Jordan.* : Chignin, Arbin.
Filago spathulata, *Jordan.* : Montmélian, sur la promenade.
Helichrysum : Colline de Chignin.
Centaurea paniculata, *L.* : de St-Jeoire à St-Jean de la Porte.
Leontodon crispus, *Vill.* : Arbin et Cruet.
Lactuca dubia, *Jordan.* : Arbin, dans les vignes.
— **saligna**, *L.* : Même localité.
— **Staechus**, *DC.*
Tragopogon crocifolius, *L.* : Arbin et Cruet.
— **major** Jacq. : Arbin et Cruet (rare).
— **orientale**, *L.* : Mêmes localités (très rare).
Taraxacum laevigatum, *Willd* : Arbin.
Campanula bononiensis, *L.* : Cruet, Arbin.
Antirrhinum latifolium, *Mill.* : Cruet, à Lourdain.
Euphrasia lanceolata, *Gaud.* : St-Pierre d'Albigny.
Osyris alba, *L.* : Arbin, aux Rochettes.
Ophrys pseudo speculum, *DC.* : Chignin.
Limodorum abortivum, *L.* : Cruet, au Chaney.
Allium compressum, *Boreau* : Arbin, dans les vignes.
Tulipa Clusiana, *L.* : St-Pierre d'Albigny, dans la vigne de M. Picolet.

TABLE